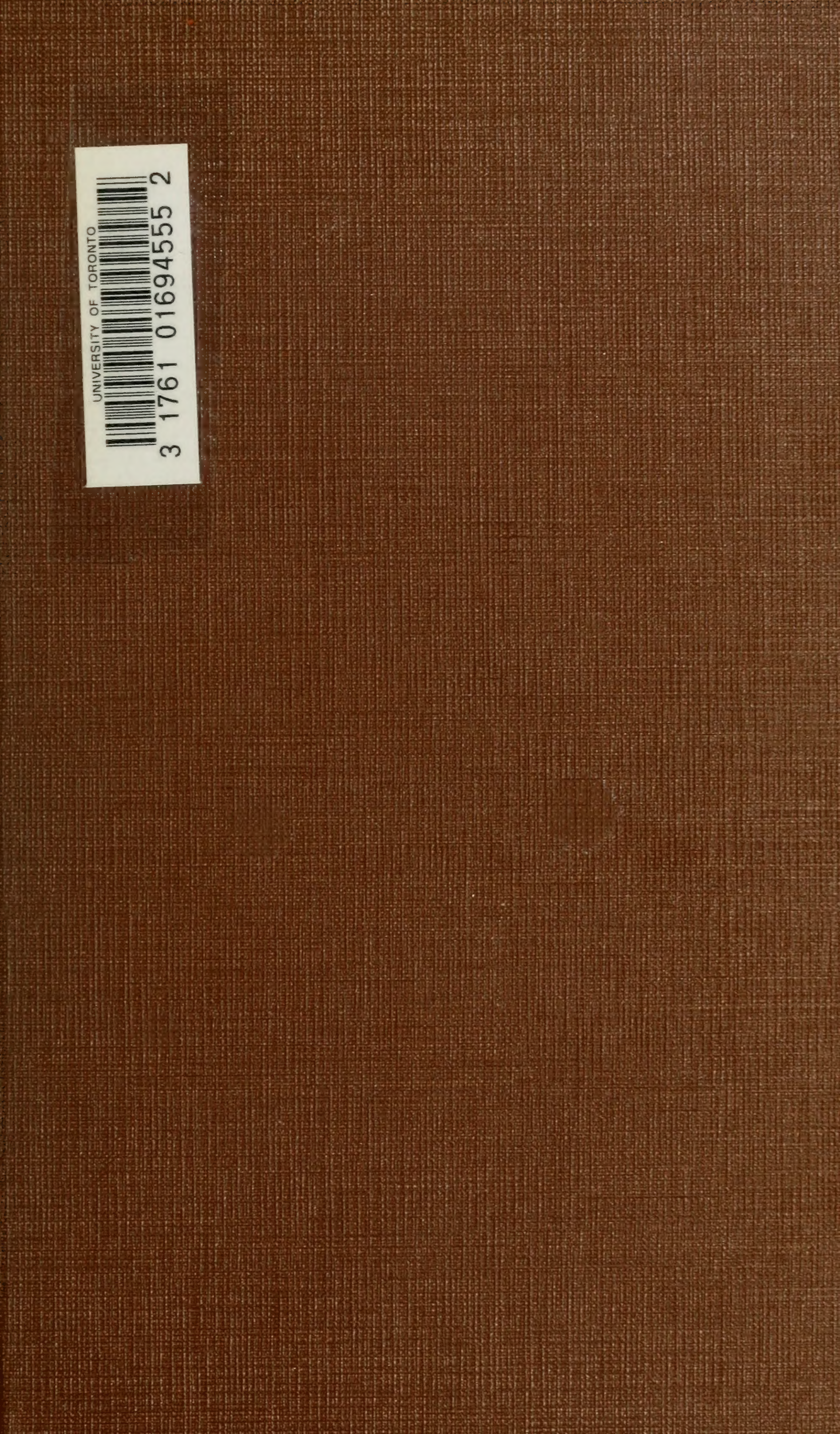
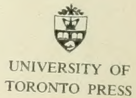
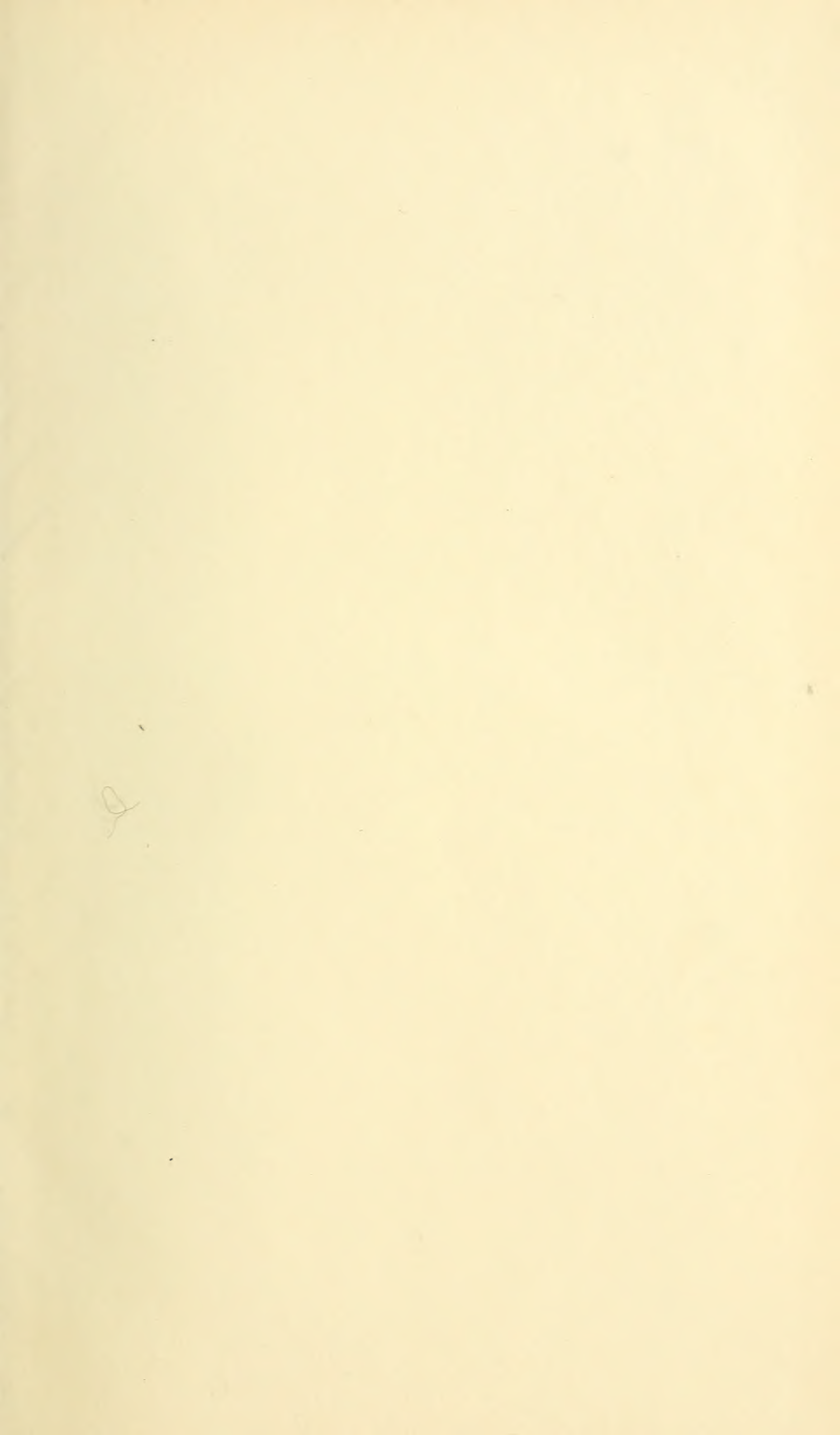
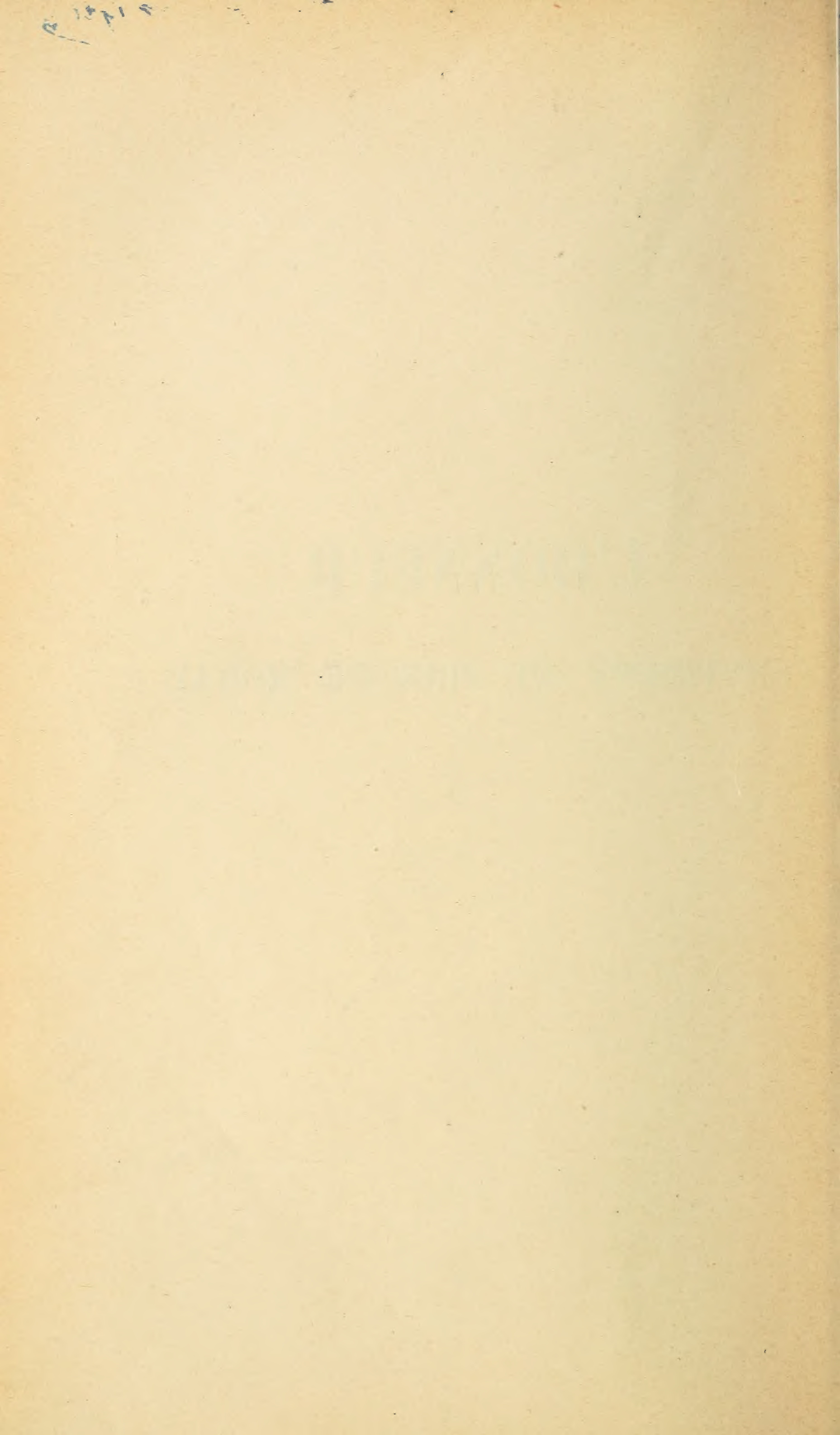

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01694555 2


HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS



L'HONNEUR

SENTIMENT ET PRINCIPE MORAL



L'HONNEUR

SENTIMENT ET PRINCIPE MORAL

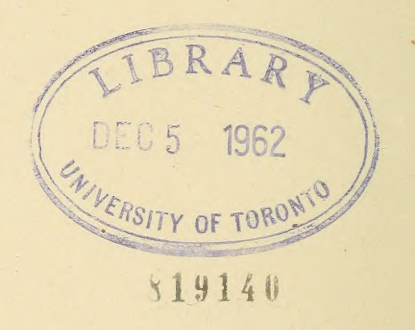
PAR

EUGÈNE TERRAILLON

Professeur de Philosophie
au Lycée de Carcassonne.

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN.

1912


LIBRARY
DEC 5 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

A MONSIEUR C. BOUGLÉ,

Hommage de reconnaissance,
d'affectueuse estime et de dévouement.

L'honneur a été pris rarement comme objet particulier d'étude. Très peu d'ouvrages traitent spécialement de l'honneur.

Nous n'en connaissons que deux en français :

E. Worms, *Les attentats à l'honneur*, 1890 ;

L. Jeudon, *La morale de l'honneur*, 1911.

Joignons-y quelques courtes dissertations en allemand :

Eiselen (Fried.), *Wesen und Wert der Ehre*, 1894 ;

Achelis, *Die Entwickelung der Ehre*, 1893.

Par contre nous avons trouvé des chapitres étendus et importants sur l'honneur dans les ouvrages suivants :

Lazarus, *Das Leben der Seele*, 3e éd., 1883, 1er vol., II (p. 127-228) ;

Beaussire, *Philosophie du Droit*, 1888, ch. IV (p. 367-389) ;

Faguet, *La démission de la morale*, 1910, ch. VII (p. 257-360) ;

une note copieuse et intéressante dans :

Renouvier et Prat, *La nouvelle Monadologie*, la Volonté, note 83 ;

enfin des articles d'une certaine importance, au mot Honneur, dans les dictionnaires ci-dessous :

Dictionnaire Universel français et latin (vulgairement appelé *Dictionnaire de Trévoux*), 1752 ;

Dictionnaire Philosophique, de Voltaire ;

L'Encyclopédie du XVIIIe siècle (sous la signature de Diderot) ;

Dictionnaire de la Politique, de Block (sous la signature d'Emile Montégut) ;

La Grande Encyclopédie (sous la signature de Marion) ;

Dictionnaire apologétique de la foi chrétienne (sous la direction de A. d'Alès), 4e éd., 1910 (v° Duel).

Mais comme le but de notre recherche était la définition de l'honneur, nous avons dû, pour y parvenir, instituer une sorte d'enquête étendue et interroger, dans leurs œuvres, le plus grand nombre possible d'écrivains et de penseurs anciens ou modernes. Nous nous sommes surtout adressé aux auteurs contemporains qui se sont occupés de l'honneur. C'est ainsi que nous nous référons à des jurisconsultes : Beccaria, Barbeyrac, Sandoz, Grellet-Dumanzeau, Iehring ;

à des sociologues : Tarde, MM. Durkheim, Izoulet, Sighele, René Worms ;

à des éducateurs, comme Madame de Maintenon et Marion ;

à des prédicateurs et théologiens : Bossuet, Bourdaloue, Mgr d'Hulst ;

à des publicistes, tels que : Prévost-Paradol, Nestor Roqueplan, MM. Edouard Conte, Hamon, Jean de Bonnefon, Rémy de Gourmont ;

à des romanciers : d'Urfé, Balzac, Madame de Stael, de Vigny, Gogol, MM. Richepin, Barrès, Madame la Comtesse de Pardo-Bazan, MM. Paul Adam, Paul Acker, W. A. E. Mason ;

à des auteurs dramatiques : Calderon, Corneille, Molière, Ponsard, Augier, Alexandre Dumas fils, MM. Bourget et Sudermann ;

à des hommes d'Etat, tels que : Frédéric II et Napoléon Ier ou à des constructeurs de systèmes sociaux, comme Charles Fourier.

Nous avons trouvé des renseignements utiles dans les romans de Chevalerie, dans des thèses et études sur le moyen-âge, dans le *Romancero* espagnol et ses commentaires, dans toute la littérature ancienne et moderne relative au point d'honneur et au duel.

Nous avons tiré parti des codes professionnels, tels que ceux de Dupin et de Cresson pour la profession d'avocat, de M. Grasset (quelques pages), pour celle de médecin.

Les philosophes et moralistes nous ont naturellement fourni de nombreux éléments d'information. A côté d'Aristote, Montaigne, Pascal, Nicole, la Rochefoucauld, Vauvenargues, d'Holbach, Helvétius, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Kant et Schopenhauer, nous aurons à citer : Jules Simon, Paul Janet, Spencer et Hoffding et aussi : MM. Boutroux, Darlu, Séailles, ou encore des manuels de morale tels que ceux de M. P.-F. Pécaut, de M. Thouverez et de M. Appuhn.

Nous avons enfin mis à profit un certain nombre d'articles de revues parmi lesquels nous indiquerons ceux de :

MM. Lapie dans la *Revue de Paris* (t. v. 1905). La hiérarchie des professions.

Bouglé dans la *Revue Sociologique* (1900). Remarques sur le régime des Castes.

Lindau (Rod.) *Revue des Deux Mondes* (1863). Un Voyage au Japon.

Mélinand *Revue des Deux Mondes* (1893). Pourquoi rougit-on ?

Ferrero *Revue Scientifique* (1893). Les Fêtes criminelles.

MM. Dugas *Revue Philosophique* (t. lvi 1903). La Pudeur.

Piogeb *Revue Philosophique* (t. xxxvii 1894). Origines et conditions sociales de la Moralité.

Palante *Revue Philosophique* (t. l 1900) Le Mensonge du groupe.

On trouvera dans les notes, au bas des pages, les indications bibliographiques indispensables et les renvois précis aux ouvrages et aux passages des auteurs que nous avons cités. Nous avons volontairement multiplié ces citations et ces références pour que le lecteur puisse se rendre compte de notre méthode et du progrès de notre pensée et pour préparer aussi des matériaux aux études sur l'honneur que l'on serait tenté de faire après la nôtre.

L'HONNEUR

SENTIMENT ET PRINCIPE MORAL

PREMIÈRE PARTIE

RECHERCHE ANALYTIQUE DU PRINCIPE DE L'HONNEUR

I

ANTICIPATIONS DU SENS COMMUN ET POSITION DU PROBLÈME

« Nos actions, a dit La Rochefoucauld, sont comme les bouts rimés que chacun fait rapporter à ce qu'il lui plaît » (1). Il est, en effet, fréquent de voir attribuer à des mobiles pratiques très divers les mêmes actes ou les mêmes résolutions. Voici par exemple un négociant qui va se trouver dans la nécessité de suspendre ses paiements ; il éprouve une très vive répugnance à déposer son bilan et fait tous ses efforts pour retarder ou éviter cet événement décisif.

---

(1) La Rochefoucauld, *Réflexions et Maximes morales*, n° 382.

La faillite prononcée, il emploiera toute son énergie à poursuivre et à obtenir sa réhabilitation (1).

Si, faisant avec sincérité son examen de conscience, il veut découvrir l'explication de ses sentiments au moment de cette crise et la maxime de sa conduite, sans doute il trouvera d'abord des raisons tirées de son intérêt personnel ; il comprend, en effet, que sa déconfiture doit aboutir nécessairement à une diminution matérielle de son individualité : ce sera la ruine de sa situation, la misère, ou tout au moins l'incertitude du lendemain, l'obligation de recommencer la lutte pour l'existence, avec ses alternatives, ses déceptions et ses douleurs ; et, même, si par une fraude quelconque il parvenait à mettre une partie de sa fortune à l'abri de toute revendication, il prévoit cependant la perte de la considération dont il est l'objet et à laquelle il tient, de ses relations mondaines et de ses habitudes, et la conquête de sa réhabilitation sera pour lui un retour vers le bonheur.

Moins égoïste, il sentira peut-être que son angoisse à l'approche de la faillite a pour origine le sentiment de pitié que lui inspirent ses créanciers ; son imagination lui représente et lui fait éprouver les catastrophes physiques

(1) Le roman de Balzac intitulé *César Birotteau* offre l'analyse exacte et minutieuse de l'état d'âme d'un négociant qui après une brusque faillite réussit à se réhabiliter. Ce parfumeur, avec un esprit tout à fait ordinaire, un caractère sans relief, toutes les faiblesses et même les ridicules d'un bourgeois de la Restauration, finit par nous apparaître comme une manière de héros lorsque l'honneur commercial s'incarnant en lui devient la règle unique de sa conduite et la passion de sa vie. Dès qu'il se rend compte de sa ruine et que commence sa décadence « le déshonneur est venu, dit-il, je songe à la réparation » (BALZAC X^e vol, *Scènes de la vie Parisienne*, II, Paris Alex. Houssiaux 1853, p. 201), et il ne se dément plus.

et morales qu'il va précipiter ; c'est par sympathie pour les futures victimes de cette débâcle qu'il temporise, fût-ce au détriment de ses propres intérêts, comme s'il espérait, même contre toute évidence, une sorte de secours providentiel, et si, plus tard, il tient à se réhabiliter, c'est qu'il désire surtout par là réparer les malheurs qu'il a accumulés.

Une conscience morale plus rigide expliquerait les scrupules du négociant malheureux par la conception austère du devoir dans toute sa pureté ; il est contraire à la justice de ne pas payer ses dettes, de ne pas tenir ses engagements, d'entraîner dans sa ruine des gens irréprochables, dont la bonne foi n'a pas mérité cette disgrâce ; pour cette âme d'élite, la réhabilitation serait une expiation d'abord, une absolution ensuite, l'accomplissement d'un devoir nouveau et la faible réparation d'une faute.

Pourrait-on dire enfin qu'à côté de ces divers mobiles, il y a une règle de conduite qui ne se confondrait avec aucun d'entre eux ? Quand le commerçant que nous prenons comme exemple cherche à justifier ou à expliquer son horreur pour la faillite, il prétend qu'il tient par dessus tout à « faire honneur à ses affaires » ; quand il éprouve le besoin d'être réhabilité, c'est, dit-il encore, son « honneur » qu'il veut reconquérir. Qu'il s'agisse ici d'un sentiment vague ou d'une détermination réfléchie et raisonnée, nous croyons nous trouver en présence d'une impulsion bien particulière et irréductible. Toutes les présomptions se réunissent pour nous faire supposer que l'honneur dont chacun de nous peut ressentir les exigences impérieuses se distingue de l'égoïsme, — puisqu'il est souvent contraire à l'intérêt individuel et peut aller jusqu'à la suppression de la personne par le suicide ; de la pitié, contre

laquelle il se raidit, et du devoir même, — puisque parfois la rigueur du point d'honneur semble nous faire oublier nos obligations morales envers nous et envers autrui. Mais en pensant ainsi et en distinguant l'honneur de toutes nos autres raisons d'agir, ne sommes-nous pas dupes d'une illusion de notre conscience et n'avons-nous pas fabriqué de toutes pièces une entité sans consistance ?

En d'autres termes existe-t-il à côté de la morale proprement dite, tantôt en accord et tantôt en opposition avec elle, une morale de l'honneur ?

Pour éviter d'obscurcir le problème que nous venons de poser en discutant sur la définition qui conviendrait à la morale en général, il nous suffira d'entendre par là un système de règles d'action que l'on découvre à la fois en étudiant la vie réelle et en considérant l'idéal pratique qui paraît la dominer et lui donner un sens. D'une manière plus précise, la morale est à une certaine époque, un ensemble de préceptes qui tantôt s'exprime dans la conduite des hommes et tantôt s'oppose à elle, si bien qu'au nom de ces prescriptions, nous pouvons l'expliquer et aussi la juger, l'approuver avec ou sans restrictions ou bien la réprouver d'une manière plus ou moins définitive, et même la modifier, la transformer et la rectifier ; c'est donc une conception idéale que nous réalisons ou que tout au moins nous croyons pouvoir et surtout devoir réaliser. Tout principe pratique qui tend ainsi à passer de la région de l'idée pure dans celle de l'action, toute exigence rationnelle qui veut se traduire en acte, soit conformément à l'ordre naturel, soit contrairement à cet ordre, est un principe de morale.

On établira donc qu'il y a une morale de l'honneur ou

plus exactement que l'honneur est un principe moral si l'on parvient à mettre en évidence l'existence d'un exemplaire de vie et d'une tendance à agir qui ne peuvent se rapporter qu'à ce motif et si l'on montre dans la conduite des hommes ou dans l'organisation et le développement des sociétés des actes dérivés des prescriptions impératives de l'honneur et inexplicables autrement.

Une telle démonstration peut sembler à première vue ne présenter aucune difficulté. S'il s'agit de l'individu, innombrables sont les attitudes qui ont l'honneur pour seule maxime ; l'histoire est pleine d'actions qui manifestent la force de ce mobile ; le théâtre et le roman utilisent ce ressort ; chacun de nous en a une conception plus ou moins nette ; certains se sont plû à en codifier les règles ; d'autres, sans avoir une idée claire et distincte de la nature particulière de l'honneur, sentent fortement l'existence de ce principe moral : au moment d'accomplir un de ces actes que l'on s'accorde à nommer infâmes ou déshonorants, ils éprouvent au plus profond d'eux-mêmes une répugnance presque insurmontable et bien rares sont ceux qui, à quelque moment de leur vie, n'ont pas eu, au moins sous cette forme négative, la révélation de l'honneur. S'il s'agit des nations, un coup d'œil jeté hâtivement sur la civilisation contemporaine, et, en particulier, sur la France d'aujourd'hui, suffirait à prouver non seulement l'existence de ce mobile mais encore sa prépondérance et même, si nous en croyons certains moralistes, sa domination exclusive. C'est ce que déclarait nettement Prévost-Paradol : « Aux yeux de tout observateur clairvoyant et de bonne foi, notre pays offre aujourd'hui le spectacle unique dans le monde d'une société dans laquelle le point d'honneur est devenu la principale garantie du bon ordre et fait

accomplir la plupart des devoirs que la religion et le patriotisme ont perdu la puissance d'ordonner. Si nos lois, en tant qu'elles sont d'accord avec les prescriptions de la conscience universelle, sont généralement observées, si le jeune soldat rejoint docilement son drapeau et lui reste fidèle, si l'agent comptable respecte la caisse publique, si le Français s'acquitte convenablement de la plupart de ses devoirs envers l'Etat et envers ses concitoyens, c'est au point d'honneur que nous en sommes redevables. Ce n'est pas le respect de la loi divine, passé depuis longtemps à l'état de problème, ce n'est pas le dévouement philosophique à un devoir incertain, et encore moins à l'être abstrait de l'Etat bouleversé et discrédité par tant de révolutions, c'est la crainte d'avoir à rougir publiquement d'une action réputée honteuse qui maintient seule parmi nous un désir suffisant de bien faire... (1). Les hommes qui sont de bons citoyens par le pur sentiment du devoir, ou qui obéissent aux lois indépendamment de la crainte qu'elles inspirent, par un calcul bien entendu sur l'intérêt particulier et l'intérêt général mis en présence, sont en nombre beaucoup trop restreint pour maintenir dans la société l'ordre, la probité et la somme de dévouement relatif sans laquelle l'Etat ne saurait vivre. Il faut donc qu'un autre motif d'action plus répandu et plus efficace vienne en aide au mobile trop rare et trop élevé du devoir et au mobile trop particulier et trop subtil de l'intérêt bien entendu. Ce mobile c'est l'honneur... dernier et puissant rempart des sociétés vieillies et particulièrement de la société fran-

(1) Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, 3e éd., Paris, Michel Lévy 1868, p. 357 sq.

çaise (1)... Voilà l'image fidèle d'une nation que le point d'honneur soutient encore après que la religion et la vertu s'en sont retirées » (2). Ce que dit avec éloquence Prévost-Paradol, Alfred de Vigny l'avait déjà proclamé avec une sobre énergie : « Une foi me semble rester à tous encore et régner en souveraine dans les armées : c'est celle de l'honneur. Je ne vois point qu'elle se soit affaiblie et que rien l'ait usée... Chacun devient grave lorsque son nom est prononcé... L'homme au nom d'honneur sent remuer quelque chose en lui qui est comme une part de lui-même et cette secousse réveille toutes les forces de son orgueil et de son énergie primitive. Une force invincible le soutient contre tous et contre lui-même (3) »... Et Vigny ajoute : « Ceci n'est point théorie mais observation ». Cependant toute observation psychologique comporte un minimum d'analyse, qu'il est toujours possible de pousser plus loin et de rendre plus pénétrante et ne sommes-nous pas en droit de penser qu'en étudiant de plus près l'honneur considéré comme impulsion morale et en le soumettant à une critique plus rigoureuse, on parviendrait à le réduire à des éléments plus simples et mieux connus ? Peut-être alors prouverait-on que l'originalité en était toute apparente et qu'en réalité, il n'est pas essentiellement distinct des autres mobiles pratiques.

---

(1) Prévost-Paradol, *Ibid.*, pp. 336-337.

(2) Prévost-Paradol, *Ibid.*, p. 359.

(3) Alfred de Vigny, *Servitude et Grandeur militaires*, Œuvres, 7e éd., Calman-Lévy, 1857, p. 245.

Dans le même sens que Prévost-Paradol et Vigny, Octave Feuillet a voulu montrer dans *M. de Camors* que, pour les matérialistes et les athées, l'honneur est la ressource morale suprême et peut fournir l'équivalent de la vertu.

L'objet de notre étude sera de montrer l'échec d'une tentative de ce genre, de mettre en lumière la nature spécifique et le caractère particulier de l'honneur, en le distinguant de ce qui n'est pas lui, mais en reconnaissant aussi les ressemblances et les affinités qu'il présente avec les autres motifs de nos déterminations. L'examen des fondements de la morale de l'honneur nous permettra d'en découvrir la définition, d'en déterminer la signification et d'en indiquer la place dans les préoccupations de la conscience moderne.

II

L'Honneur est un sentiment et peut devenir une passion.

Le sens commun, qui nous révèle l'existence de l'honneur, pourra peut-être nous permettre d'en reconnaître la nature et d'abord de le classer parmi les faits psychologiques. Or l'expression : « sentiment de l'honneur » forme une alliance de mots consacrée par les habitudes du langage. Devons-nous ratifier l'emploi de ce terme ?

La réponse à cette question dépendra de la définition que l'on donnera du sentiment en général. On peut, nous semble-t-il, s'accorder pour dire que le sentiment est un état complexe où entrent à la fois des phénomènes d'ordre affectif, des mouvements de l'âme ou tendances, des joies et des douleurs plus ou moins intenses, et aussi des faits d'ordre intellectuel, des idées ou des représentations. On admettra, en effet, ne serait-ce que par hypothèse, qu'il y a en nous des tendances ; les unes sont dirigées vers nous-mêmes, d'autres vers autrui et d'autres enfin semblent exprimer notre élan indéfini vers un but qui paraît sans cesse reculer devant nous ou vers une plénitude de perfection à laquelle nous aspirons continuellement sans jamais l'atteindre. L'égoïsme, l'altruisme, la poursuite de l'idéal, ces trois impulsions isolées ou combinées se trouvent au fond de toutes les déterminations de l'individu et elles sont

en ce sens les principes de toute activité ; mais elles ne sont conscientes que quand elles se manifestent soit par le plaisir qui semble naître de leur libre développement, soit par la peine qui paraît provoquée par les obstacles qu'elles rencontrent ; alors elles s'accompagnent nécessairement de la représentation de cette émotion agréable ou pénible, ou, plus exactement, de l'image de l'objet dont la possession doit satisfaire la tendance ou dont la privation la contrariera, comme cela ressort d'expériences antérieures. Si l'égoïsme est une tendance, ou inclination, l'amour des richesses, c'est-à-dire l'égoïsme devenu conscient d'un des moyens de se satisfaire et accompagné de la représentation des biens extérieurs, doit être appelé un sentiment ; l'inclination altruiste produira, de même, si elle a la patrie pour objet, le sentiment patriotique ; les tendances idéales donnent naissance, dans des conditions analogues, à des sentiments tels que le sentiment esthétique et le sentiment religieux.

C'est dans le même sens que l'on doit considérer l'honneur comme un sentiment. L'impulsion qu'imprime à notre être la recherche de l'honneur ou le désir de le retrouver est de nature essentiellement émotive, puisqu'elle se traduit par un état de bien-être ou de malaise moral et souvent même physique : on éprouve pour une action déshonorante un véritable dégoût, une sorte de nausée et la vue d'une action d'honneur produit un enthousiasme joyeux ; il n'est pas jusqu'à la rougeur de la honte qui ne provoque une sensation de brûlure, une douleur cuisante, une gène parfois intolérable, même si elle est tout imaginaire et invisible aux yeux du spectateur.

Mais ici le phénomène affectif est inséparable d'un fait d'ordre intellectuel, il faut même remarquer que, quand il

s'agit de l'honneur, la représentation est le plus souvent très particulière et très précise. L'honneur du joueur consistera par exemple à ne pas tricher, à rester impassible dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à payer ses dettes de jeu dans les vingt-quatre heures, et toute la conduite de cet homme tendra à réaliser l'image exemplaire qui s'est ainsi imposée à son esprit. L'honneur du voleur tiendra dans le respect de ses engagements, dans le maintien des liens de solidarité qui l'unissent à ses camarades, le pire bandit obéira à l'honneur s'il remplit cette sorte de programme dont la lettre est, en quelque façon, imprimée dans son esprit et dont les formules ou les emblèmes sont parfois même ineffaçablement gravés sur sa peau par un tatouage profond. D'ordinaire l'homme qui suit la loi de l'honneur se donne la vision très nette de ce que penserait et dirait de lui tel groupe social dont il recherche l'estime ; il en voit les gestes approbateurs ou les attitudes de réprobation et de dégoût ; il en entend, en imagination, les paroles de blâme ou d'éloge. Dans le drame d'*Hernani*, Ruy Gomez, pour mieux se pénétrer des exigences de l'honneur et de l'hospitalité chevaleresque, évoque ses ancêtres ; il les interroge, il entend leurs réponses : « N'est-il pas vrai vous tous ? » (1). De même dans *La Canne de Jonc*, Vigny met en scène le capitaine Renaud démissionnaire de son grade, par lassitude et dégoût de la vie militaire quinze jours avant les Ordonnances de Juin 1830, qu'il ne prévoyait pas. La Révolution éclate : le capi-

(1) V. Hugo, *Hernani* : Acte III, Sc. 6. Voir toute cette scène des portraits où l'honneur n'est manifestement pour le vieux duc que l'évocation de la conduite de ses ancêtres, de leurs gestes, de leurs attitudes, et par voie d'association, des sentiments correspondants que l'on imagine chez eux.

taine reprend son commandement dans la Garde Royale. « Rester dans ma retraite, explique-t-il, eût été contre l'honneur.... qu'auraient-ils dit, mes vieux grenadiers, si je leur avais manqué ce matin, moi qui les commandais encore il y a quinze jours » (1).

Tant il est vrai qu'il y a dans l'honneur considéré comme mobile psychologique et moral autre chose qu'une pure tendance ou une impulsion primitive (2) ; nous l'appellerons un sentiment, en entendant par là un système d'états psychologiques qui certes présente une orientation et constitue un penchant, mais qui compte aussi au nombre de ses éléments des faits intellectuels, c'est-à-dire un certain nombre de représentions en rapport avec l'objet de la tendance ou avec l'état de bonheur ou de tristesse qui résultera de ce qu'elle sera satisfaite ou contrariée. L'honneur, comme on le voit par cette analyse, donne à la vision d'un idéal moral ou social la force d'un mobile psychologique et confère à une idée l'énergie d'un sentiment.

---

(1) A. DE VIGNY, *op. cit.* ; p. 153.

(2) Il pourrait paraître superflu de faire une telle démonstration, même superficiellement. Nicole cependant nous dit « qu'il ne dépend pas de l'opinion de nous faire aimer l'honneur, cette inclination est naturelle » (*Essais de Morale* nouvelle Edition Gaspard Migeot, Mons 1707, Second vol Discours où l'on fait voir etc.., 1re partie, ch. II p. 52). Ce moraliste, il est vrai, veut dire, lorsqu'il écrit cette phrase, que le sentiment de l'honneur est une manifestation de l'égoïsme qui, lui, est naturel. Jules Simon a écrit d'une manière encore plus précise : « Du moment que la nature elle-même nous porte à désirer l'estime de nos semblables, à jouir de leur approbation, à souffrir de leur blâme, il n'y a pas à rechercher sur quelles bases repose ce sentiment. Il est instinctif ; aucune réflexion, aucun raisonnement ne le fait naître. » (*Le Devoir* 14e éd. Paris Hachette 1886 p. 144). L'explication que propose J. Simon est une solution paresseuse ; il paraît d'ailleurs confondre, comme l'avait fait Ad. Smith l'instinct d'imitation, la sympathie organique ou physiologique — qui sont sans doute, en effet,

Et ce qui montre bien d'après nous la nature complexe du sentiment de l'honneur affectif et représentatif à la fois, c'est la transformation fréquente de ce sentiment en passion. Tant que le désir de l'honneur et la crainte du déshonneur occupent dans l'existence la place qui leur convient et laissent une libre voie aux autres sentiments, aux affections de toute nature, dont la multiplicité donne à l'âme humaine non seulement sa richesse et son équilibre, mais encore sa vraie liberté ; l'esprit est dans un état d'harmonie ; il est le maître de ses décisions et de ses actions ; en présence des impulsions diverses et parfois contraires qui le sollicitent sans l'entraîner irrésistiblement, il est capable d'en opérer la synthèse dans le sens qui lui convient. Conscient de soi et de ses puissances, c'est-à-dire des mobiles et des motifs qui forment comme la trame de son individualité, il les compose et les combine, d'une manière sinon libre, du moins autonome et originale. Sa résolution est alors véritablement son œuvre ; elle porte la marque de son génie, dont elle exprime l'unité. Mais il arrive que l'esprit s'accoutume à évoquer certaines représentations, surtout lorsqu'elles sont agréables ; bientôt il ne peut plus avoir d'autres pensées ; la considération fréquente, répétée ou continuelle des mêmes idées

---

irréductibles et primitifs — avec la disposition d'esprit très complexe qui nous porte à souhaiter et à rechercher les éloges et la faveur d'autrui et qui constitue, comme nous le verrons, une bonne partie du sentiment de l'honneur. C'est peut-être à la formule de Jules Simon que répond cette phrase humoristique de Nestor Roqueplan, l'auteur de la *Vie parisienne*, dans un chapitre de ce livre où il critique les diverses définitions de l'honneur : « A toutes ces définitions, il en est une que l'on doit préférer, la voici : — l'honneur est un instinct. Elle est la meilleure parce qu'elle ne dit rien. » (*la Vie parisienne*. Regain, Ch. XII, Le Point d'honneur p. 116 Michel Lévy frères Paris 1869.

ou des mêmes images engendre une habitude, qui elle même produit le retour automatique de celles-ci ; l'âme n'est plus alors occupée d'autre chose et, si ces représentations sont en même temps, comme il arrive le plus souvent, des impulsions motrices, elles se traduisent, pour ainsi dire d'elles-mêmes, par des actes qu'il est très difficile et même impossible d'arrêter tellement le mécanisme de leur production est rigoureux. Cet état de monoïdéisme est désigné le plus souvent sous le nom d'idée fixe ; mais comme il n'est pas simplement intellectuel, qu'il enveloppe des éléments affectifs et qu'il implique un déploiement d'activité, il serait peut-être plus exact d'y voir une forme fruste de la passion. Là, en effet, l'individu est véritablement passif, puisqu'il est occupé tout entier par des représentations généralement pauvres, peu nombreuses et peu variées, mais persistantes et obsédantes, et qu'il est, sans qu'il s'en doute et sans qu'il puisse résister aux impulsions qui en émanent, entraîné fatalement à réaliser l'image qui s'est imposée à lui.

C'est ce qui arrive au sentiment de l'honneur dans les intelligences peu cultivées ou rétrécies. Des lectures se rapportant toutes au même sujet, des enseignements verbaux ou des exemples tous de même nature, des mœurs ou des coutumes qui, dans certains milieux, exaltent tels actes comme honorables et en présentent d'autres comme déshonorants, peuvent produire dans des esprits prédisposés une véritable passion de l'honneur qui, à cause de sa pauvreté et de sa ferveur, se traduit par un fanatisme parfois magnifique dans son expression, souvent implacable et criminel, toujours aveugle et dangereux. Telle est par exemple l'attitude de ces vieux serviteurs d'autrefois qui, habitués dès l'enfance par l'éducation et la tradition à placer tout

leur honneur dans l'accomplissement rigoureux des ordres donnés par leurs maîtres et dans l'abdication complète de leur personnalité, n'ont été pendant leur vie que des machines dévouées jusqu'au crime à ceux qu'elles servaient, des malfaiteurs sans le vouloir et sans le savoir, des fanatiques de l'honneur servile. Tel est encore le soldat des anciennes armées, dont le point d'honneur consistait dans l'obéissance passive : il se sacrifiait à l'occasion, sans lutte intérieure, sans discussion intime, sans hésitations, on pourrait presque dire sans conscience, à l'idéal d'honneur qui régnait seul dans son intelligence restreinte. A Tilsitt, l'empereur de Russie Alexandre I[er] appelle, dit-on, un de ses grenadiers et lui ordonne de se précipiter dans un gouffre d'où il ne sortira pas vivant : Le soldat, l'arme au bras, crie : « Vive l'Empereur », obéit et meurt. C'est un héros et un martyr de la passion de l'honneur.

Les âmes simples ne sont pas les seules âmes passionnées. La passion en effet peut revêtir une forme plus intéressante que celle que nous venons de décrire. Elle peut se révéler plus riche et plus féconde. C'est cet aspect que se plaisent à étudier et à décrire les romanciers et les auteurs dramatiques : Stendhal l'a analysé et l'a ingénieusement caractérisé en l'appelant une « cristallisation » (1). Ici l'objet de notre sentiment ne se trouve plus seul dans le champ de notre conscience, comme cela a lieu dans l'état de monoidéïsme dont nous parlions tout à l'heure : il est

(1) Sur la « Cristallisation » voir de Stendhal, *de l'Amour* ; (Paris, Michel Levy 1856), à partir de la page 5. Stendhal, qui admettait qu'il y a une « cristallisation » de la haine comme une « cristallisation » de l'amour, aurait reconnu sans difficulté une « cristallisation » del'honneur, dont le point d'honneur serait le produit le plus délicat.

devenu le centre d'une vaste et puissante synthèse d'états psychologiques conscients ou inconscients, d'émotions, de représentations, d'idées, de désirs et de volitions. Par l'agrément que nous procure ce qui a déterminé notre inclination, ou par le charme que nous imaginons en lui, il nous intéresse à un si haut point que nous rattachons à son image toutes nos actions, toutes nos pensées, tous les états de notre vie affective et intellectuelle ; et bientôt nous ne pouvons éprouver une joie ou une douleur, avoir une perception ou un souvenir, former un projet, évoquer l'avenir sans qu'à chacun de ces moments apparaîsse aussitôt l'objet de notre prédilection et qu'ainsi notre vie psychologique tout entière, comme colorée de sa présence, reçoive de lui toute sa signification et toute sa valeur. Il agit en nous comme un centre d'attraction autour duquel évoluent d'abord seulement quelques états secondaires, mais gravitera bientôt toute notre existence : celle-ci, désormais désorbitée, ne présentera plus l'unité harmonique qui caractérise le moi dans son état normal d'équilibre et de santé. Et c'est ainsi qu'un sentiment, parfois insignifiant au début, grandit démesurément, s'accroît jusqu'à se confondre avec notre personnalité qu'il absorbe, domine et transfigure, et devient rapidement une passion tyrannique et redoutable ; alors nous ne sommes plus nous : nous sommes la passion qui va, qui vit pour soi, qui ne connaît que soi, qui se nourrit de soi-même, qui s'assimile avec une habileté prestigieuse tout ce qui n'est pas elle même, qui met à son service ce qui d'abord lui résistait, qui utilise les obstacles, incapable d'ailleurs de se juger parce que les points de comparaison lui manquent, capable seulement de se justifier par les raisonnements les plus spécieux et les sophismes les plus subtils.

Nous nous sommes attardé à décrire la naissance et les progrès de ce genre de passion parce qu'il nous a semblé que c'est sous cet aspect que se montre le plus souvent la passion de l'honneur, surtout dans les âmes d'élite. Tous ceux qui, dans des œuvres littéraires, dans le roman ou au théâtre, ont étudié l'influence de l'honneur sur la vie psychologique de l'homme ont observé et ont décrit cet envahissement progressif, cette transformation ou cette déformation plus ou moins rapide de l'âme dont toutes les puissances tendent à réaliser un idéal d'honneur et dont toutes les pensées, toutes les émotions et toutes les décisions sont rapportées à cet objet. Il arrive même, lorsque cette passion a atteint son paroxysme et règne seule dans l'être moral conquis et dominé, que celui-ci cesse de penser à lui-même, de vivre pour soi et que, dans un oubli de son individualité, dans une sorte d'étrange distraction, ou, comme on l'a dit, de « vertige mental », il va dans son dévouement absolu à son idole, jusqu'au sacrifice total, c'est-à-dire au suicide. Le suicide par point d'honneur est, nous le voyons, aussi fréquent et aussi explicable chez les intelligences les plus riches que chez les esprits les plus limités et les plus pauvres.

Certes, il est malaisé de rencontrer dans le théâtre ou dans le roman le type parfait d'une passion exaltée jusqu'à cet état extrême et complètement substituée à la personnalité normale. On ne saurait guère trouver par exemple un personnage, qui serait, comme l'on dit, l' « honneur incarné », dont toutes les manières de penser, de sentir et d'agir exprimeraient l'idéal de l'honneur, sans hésitations ni obscurité. C'est qu'un tel héros ne serait pas intéressant ; l'œuvre littéraire, l'œuvre d'art en général, veulent être poignantes ; or, notre imagination ne peut prendre parti et

notre cœur ne peut vibrer qu'en présence des conflits qui déchirent l'âme humaine et des luttes douloureuses qui la partagent Une âme entièrement conquise à l'honneur, soumise à sa domination, unifiée sous sa loi n'a rien de tragique ni même de romanesque. Ce qui est vraiment dramatique, c'est le spectacle de la conquête avec les péripéties des combats, les résistances des instincts, des habitudes, des sentiments ou des passions antagonistes. C'est pourquoi Corneille nous montre un Cid passionné d'honneur, mais encore accessible à la douceur de l'amour, et partagé en des alternatives contraires ; et Hugo nous représente un Hernani plus fanatique encore du point d'honneur, qui repousse toute la tendresse de Doña Sol, renonce presque sans débat et sans regret à un avenir de bonheur et de richesse, de grandeur et de gloire pour obéir à la religion du serment. Ce sont là néanmoins deux exemples caractéristiques des exagérations du sentiment de l'honneur et le dernier surtout nous en fait voir toute la puissance lorsque, transformé en passion, il gouverne tyranniquement tout notre être, le transfigure, ne lui permet ni objection, ni lutte et le conduit ainsi jusqu'à l'abnégation totale et l'anéantissement volontaire (1).

Il était nécessaire de noter la transformation de l'honneur en passion. « Rien de grand ne se fait sans la passion » disait Vauvenargues. L'honneur n'échappe pas à cette loi commune. Il se transforme aisément en une passion ardente, invincible ; et c'est alors seulement qu'il est capable de vaincre

---

(1) L'humilité qui peut être, en un certain sens, considérée comme le contraire de l'honneur est également susceptible de devenir une passion et c'est sous cette forme qu'elle intéresse le psychologue, le littérateur, l'artiste et qu'elle produit elle aussi de grandes et belles choses.

toutes les résistances de notre organisme moral et de refouler victorieusement toutes les autres passions. Pour accomplir cette besogne héroïque, l'idée seule n'aurait pas suffi, le sentiment sous sa forme ordinaire et raisonnable aurait été sans force, il a fallu que l'idée et le sentiment de l'honneur prennent la caractère de la passion ; ce n'est qu'ainsi que l'honneur est puissant et qu'il devient capable de nous élever au-dessus des petitesses de la vie. Il nous fait braver la souffrance, l'opinion, le ridicule, la mort même, il nous fait oublier toutes nos affections les plus naturelles et les plus profondes. Il nous permet souvent d'accomplir de grandes choses : il est alors le principe des actions les plus sublimes dont l'histoire conserve le souvenir et que célèbre la littérature ; mais souvent aussi, comme toutes les autres passions, la passion de l'honneur engendre des aberrations monstrueuses et des crimes : il est alors funeste et immoral, il crée le faux point d'honneur et les excès d'un fanatisme spécial. Et cette évolution de l'honneur est si fréquente qu'elle a pu apparaître à certains comme constitutive et inséparable de ce mobile moral. C'est ainsi que Vigny l'a défini en ces termes : « l'honneur est... le respect de soi... porté jusqu'à la passion (1) ».

---

(1) Vigny ; *op cit.*, p. 246. Voir aussi, sur la manière dont l'honneur se tranforme en passion, Faguet, *La démission de la Morale* 1910, pp. 315-317-318 et 319.

III

Les éléments égoïstes du sentiment de l'Honneur

Nous sommes heureux quand nous possédons l'honneur ou que nous le recouvrons ; nous sommes malheureux quand nous le perdons ou quand nous nous trouvons en présence d'un obstacle qui peut nous empêcher de le reconquérir. On induit d'ordinaire de telles constatations qu'il y a en nous une tendance à l'honneur, que, dans le premier cas, notre joie vient de ce que notre tendance est satisfaite, et, dans le second cas, notre douleur résulte de ce qu'elle est contrariée. Mais ce plaisir ou cette tristesse, que nous révèle notre conscience et cette inclination, que nous supposons, ne sont explicables à leur tour que par la position d'un but, dont nous voulons nous rapprocher, d'une fin que nous nous proposons d'atteindre, d'un objet que nous nous représentons et que nous prétendons posséder. C'est, nous l'avons dit, ce mélange d'éléments affectifs, émotions et tendances, et d'images ou représentations qui constitue un sentiment.

De la tendance en elle-même nous ne pouvons rien dire pas même qu'elle existe ; elle n'est pas consciente, puisque nous ne la connaissons que par de prétendus effets que nous lui attribuons : elle n'est pas un état positif de l'âme, mais une hypothèse; elle se réduit, pour qui l'analyse, à une métaphore empruntée à la physique et transférée à la

psychologie, on l'imagine comme un mouvement de l'âme ou plutôt comme une aptitude de l'âme au mouvement ; à ce titre, toutes les tendances sont de même nature ; abstraction faite du but poursuivi, elles sont d'une identique pauvreté ; considérée sous cet aspect, notre aspiration à l'honneur n'aurait rien de particulier et nous serions bien incapables de l'analyser ou de la décrire. De même la joie que donne la possession ou l'acquisition de l'honneur et la douleur que nous inflige la privation de l'honneur ressembleraient à tous les plaisirs et à toutes les peines, s'il ne nous était pas impossible de ressentir des états affectifs purs et s'il nous était permis d'en détacher toutes les images qui les accompagnent et leur donnent une teinte spéciale. C'est donc l'élément intellectuel seul, la représentation, qui conférera au sentiment de l'honneur son caractère et pour ainsi dire sa coloration ou son retentissement psychique et l'étude de ce ressort moral se ramènera à une détermination de l'élément représentatif auquel il doit sa physionomie et son originalité.

Or tous les objets de notre pensée peuvent se ramener à trois groupes : notre personne, la personne d'autrui, les objets impersonnels. Le sentiment de l'honneur devra donc contenir, comme élément intellectuel, soit l'image de nous même et de quelque chose qui fasse partie de nous ou qui se rapporte à nous, c'est-à-dire d'un avantage personnel, soit celle de nos semblables isolés ou réunis, c'est-à-dire d'une utilité altruiste ou sociale, soit celle d'un bien matériel ou idéal considéré en dehors de toute acception de personne, valable pour soi et en soi.

Il est naturel de commencer par ce qui tient le plus à notre personne et de mettre en lumière d'abord les repré-

sentations qui, ayant le moi pour objet, sont capables de faire naître et de fortifier en nous l'influence de l'honneur. Celles-ci sont très manifestes ; aussi, à en croire certains moralistes, la recherche et le souci de l'honneur s'expliqueraient-ils intégralement par des préoccupations individuelles, l'amour de soi ou le respect de soi.

C'est ainsi qu'Aristote considère la recherche de l'honneur comme un des éléments constitutifs de la poursuite du bonheur humain (1). Il ajoute que, si les hommes sont avides d'honneur, ce n'est pas en vue de l'honneur lui-même, mais pour les choses avec lesquelles il est accidentellement en rapport. Les uns — et probablement ce sont les plus nombreux — n'apprécient si fort les égards que leur témoignent les personnes importantes et considérées qu'en raison de certains avantages dont ces égards leur font nourrir l'espérance. Ils comptent que ces personnages, auxquels ils inspirent de l'estime, leur accorderont plus facilement le concours dont ils peuvent avoir besoin de leur part. L'honneur dont ils sont l'objet ne les réjouit donc que comme un signe avant-coureur des manifestations agréables qui leur sont réservées. Quant aux autres, s'ils se montrent soucieux de conquérir la considération des personnes avisées et honnêtes, ils n'ont pour préoccupation maîtresse que de voir le jugement de celles-ci confirmer la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. L'honneur qui leur échoit en partage n'est donc pour eux qu'une occasion de se réjouir de leurs propres avantages

---

(1) *Ethique à Nicomaque*, l. I, ch. 3, 1095 b. 22-25, l. IV. 3. 1123 b. 20, *Mag. Moral.* l. 1 ch. 3, 1184; *Rhet.* l. I. ch. 6. 1362 etc...

dont certaines approbations ne leur permettent plus de douter (1).

Des considérations du même genre semblent avoir inspiré et justifié les invectives des écrivains et des prédicateurs chrétiens contre ce qu'ils appellent l'honneur du monde ou le respect humain « honneur du monde vain fantôme des ambitieux et chimère des esprits superbes », « estime des hommes, considération que l'on a pour nous » (2), « estime que les hommes font de nous pour quelque bien qu'ils y considèrent » (3). Et Nicole précise en ces termes l'appréciation rigoureuse de l'Eglise sur l'honneur : « Peut-être même ce qui fait désirer aux hommes avec tant de passion l'approbation des autres est qu'elle les affermit et les fortifie dans l'idée qu'ils ont de

(1) C'est la du moins l'interpretation que donnent de la pensée d'Aristote Lazarus *Das Leben der Seele* u. s. w. 3e éd. Berlin 1883. 1er vol. II. p. 217 et 218) et M. Emile Worms (*Les attentats contre l'honneur* Paris Perrin p. 272-274). On n'aurait pas de peine à prouver, croyons nous, que telle n'était pas l'opinion d'Aristote. Ce philosophe, dans les passages que l'on paraphrase ainsi un peu témérairement, et dans d'autres du l. VIII (ch. XVI) de *l'Ethique à Nicomaque* ne parle pas de l'honneur mais des honneurs qui mieux que l'argent récompensent les services publics. Ailleurs il montre que « de tous les biens extérieurs, l'honneur est le plus grand » et qu'il est en ce sens une fin par rapport a laquelle les autres avantages ne sont que des moyens (*Eth Eud.* l. III ch. V. 1232-1233 *Eth Nic.* l. IV ch. III 1123 b. 20 et surtout 1124 b. 17-19) « la puissance avec ses ressources infinies et la richesse ne semblent à désirer qu'en vue de l'honneur qu'elles peuvent procurer et ceux qui possèdent ces avantages veulent surtout en tirer l'honneur. » Dans la plus grande partie du ch. 8 du l. IX de *l'Eth Nic.* Aristote s'efforce de définir l'égoïsme et de montrer la valeur de la poursuite de l'honneur considerée comme une forme superieure et éminente de l'égoïsme (1168 b 12-1169 b. 2.)

(2) *Sermon sur l'honneur,* Sermons choisis -- Gazier. Paris Belin 1885, p. 148.

(3) *Pensées chrétiennes et Morales.* Œuvres de Bossuet. éd. Outhenin Besançon 1836, t. I § XXIX p. 302.

leur excellence propre ; car ce sentiment public les en assure et leurs approbations sont comme autant de témoins qui les persuadent qu'ils ne se trompent pas dans le jugement qu'ils font d'eux-mêmes » (1). Et le moraliste janséniste met au même rang et confond dans une semblable réprobation « la recherche des plaisirs des sens et les hommages, ces inclinations étant inséparables de l'amour de soi-même, parce qu'il enferme l'amour du corps qui désire le plaisir et celui de l'esprit qui se nourrit d'honneur ».

Nous ne serons pas étonnés de voir La Rochefoucauld analyser avec la même froideur décevante l'honneur sous ses formes les plus caractéristiques et les plus estimées : le courage viril et la pudeur féminine. « La vanité, la honte et surtout le tempérament font souvent la valeur des hommes et la vertu des femmes ». Et la preuve c'est que « la plupart des hommes s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur honneur ; mais peu se veulent toujours exposer autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel ils s'exposent ». On tient à la gloire comme on tient à la vie et peut-être même un peu moins. « On ne veut point perdre la vie et on veut acquérir la gloire : ce qui fait que les braves ont plus d'adresse et d'esprit pour éviter la mort que les gens de chicane n'en ont pour conserver leur bien ».

---

(1) Nicole. *op. cit. Premier Traité De la faiblesse de l'homme* ch. I. p. 2 sq. Pascal lui-même semble rapporter les manifestations de l'honneur — la vaillance, la générosité et la fidélité — à l'orgueil et à la vanité, c'est-à-dire à l'amour-propre ; mais le sens de ces pensées est en réalité tout autre ; si l'honneur trahit le culte du « moi », le « moi » dont il s'agit ici n'est pas le « moi » réel, fini, limité, mais un moi « imaginaire », comme il dit, ou même, d'une manière plus précise, un « moi » rendu idéal par sa tendance vers l'infini (*Pensées*. Havet Paris Delagrave 1890 Art. II § 1 p. 25, sqq.).

Quant à l'honneur des femmes, si leur pudeur ne vient pas d'une froideur naturelle ou d'une « aversion », leur sévérité n'est que la crainte de l'opinion. « L'honnêteté des femmes est souvent l'amour de leur réputation et de leur repos » ou une coquetterie plus raffinée, « un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté ». (1)

Ces diverses influences amenèrent la plupart des écrivains de la période classique du XVII[e] siècle à ignorer le principe de l'honneur, à le méconnaître ou à le rabaisser. Il nous suffira de rappeler combien l'honneur héroïque ou l'honneur conjugal ont paru ridicules et archaïques ou vains à La Fontaine et à Molière. Quant à Boileau, il en parle, mais ce n'est guère que pour répéter et traduire les satires de Juvénal et il n'y a pas beaucoup de sincérité ni d'observation psychologique sous ses vers les mieux frappés. Et, quand Madame de Maintenon, voulant faire œuvre d'éducatrice et former une génération de femmes honnêtes, fortes et instruites, parlera de l'honneur aux demoiselles de Saint-Cyr, elle le confondra sans cesse avec l'amour utilitaire de la louange ou la crainte de l'opinion. Dès qu'elle emploie le mot d' « honneur » elle le

---

(1) La Rochefoucauld. *op. cit.* n[os] 220-219-221 etc.. Les appréciations pessimistes de ce grand désabusé présentent une certaine parenté avec les vers connus de la *XIII[e] Satire* de Régnier (*La Macette*).

L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus....
Il ne sert plus de rien, sinon d'un peu d'excuse
et de sot entretien pour ceux-là qu'on abuse
ou d'honnête refus quand on ne veut aimer :
il est bon, en discours, pour se faire estimer ;
mais, au fond, c'est abus, sans excepter personne,
la sage le sait vendre, où la sotte le donne...
Combien, pour avoir mis leur honneur en sequestre,
ont-elles en velours eschangé leur limestre !

complète ou l'explique par celui de « réputation » ; chez elle les deux expressions sont bien synonymes et forment une couple indissoluble. Il n'y a rien, dit-elle par exemple, « de si honorable que de bien établir sa réputation » (1) ; « cet amour de la réputation, quoiqu'il soit mêlé d'orgueil et de fierté... est cependant d'une grande utilité aux jeunes personnes » (2), et quand elle veut établir une différence entre l'orgueil et l'honneur, elle ne trouve que cette distinction, qui est bien insignifiante, si on va au fond des choses, « l'orgueil veut des louanges sans les mériter, et l'honneur veut mériter des louanges » (3). En somme, pour elle, la recherche de l'honneur reste intéressée.

Au XVIIIe siècle la plupart des Encyclopédistes et les « Philosophes » ne parleront pas de ce sentiment d'une manière bien différente. Du moins ils s'efforceront de l'analyser, d'en découvrir l'origine. Ils tenteront de l'expliquer en faisant appel aux instincts primitifs ou aux inclinations naturelles de l'homme. En fait, c'est surtout à l'égoïsme fondamental et souverain qu'ils le rapporteront. D'Holbach définit l'honneur « le droit que nous avons ou que nous croyons avoir à l'estime des autres (4) », pour lui, cet accroissement de notre personnalité que nous désirons et que nous recherchons en vue de notre intérêt personnel est un des principaux ressorts sociaux. Chez La Mettrie (5), toute la théorie de la vertu étant fondée sur

---

(1) Madame de Maintenon. *Conseils aux Demoiselles*, éd. Th. Lavallée Paris Charpentier 1857, t. Ier p. 75.

(2) *Ibid*, p. 105.

(3) *Ibid*, p. 220.

(4) D'Holbach. *Système Social*, 1ere part. ch. XIII p. 160 sq.

(5) La Mettrie. *Discours sur le Bonheur. Théorie de la vertu fondée sur l'amour de soi.*

l'amour de soi, l'honneur est ramené au principe psychologique de la poursuite du plaisir. Pour Helvétius « nous n'aimons pas l'estime pour l'estime, mais uniquement pour les avantages qu'elle procure » (1) ; la recherche de l'honneur considéré comme une récompense, la crainte du déshonneur considéré comme un châtiment sont des impulsions égoïstes que la société a l'habileté de faire contribuer au bien commun. Il n'est pas jusqu'à Montesquieu qui, dans certains passages de *l'Esprit des lois* n'assimile l'honneur à la vanité, lorsqu'il dit que « la nature de l'honneur est de demander des préférences et des distinctions », ou qu'il en parle comme d'une forme de l' « ambition dans les monarchies » (2). Aussi, résumant les conceptions courantes de son temps, l'auteur d'un *Essai sur Paris* composé à peu près à la même époque, Saint-Foix, a-t-il pu écrire cette phrase caractéristique (3) : « Le point d'honneur est parmi nous un moyen adroit par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu ».

La philosophie contemporaine a mieux compris, croyons-nous, la véritable nature de l'honneur ; elle a vu, du moins, combien il est difficile de l'expliquer dans toute sa richesse et sa complication par une inclination aussi simple et aussi pauvre que l'égoïsme. Toutefois, ici encore, quelques boutades de Schopenhauer nous rappelleront celles de La

(1) Helvétius. *De l'Esprit.*

(2) Montesquieu. *Esprit des lois* l. III ch. 7 ; mais Montesquieu ajoute que c'est « un honneur faux » Ce n'est pas là en effet l'expression définitive de la véritable théorie de Montesquieu sur l'honneur et nous aurons l'occasion de signaler plus tard tout ce que cet écrivain a dit de profond et d'original au sujet de ce ressort moral et politique.

(3) Elle l'est à tel point que l'Académie française la fait figurer, à titre d'exemple, dans le « *Dictionnaire* ».

Rochefoucauld. Le philosophe allemand, après avoir reproché à l'honneur, comme à tous les sentiments égoïstes, d'être un mobile antimoral, montre que cependant jamais l'homme n'a plus de courage que quand il croit être estimé d'autrui ; c'est que cette bonne opinion lui promet et lui garantit la protection des forces réunies de ses semblables et il la recherche pour pouvoir lutter avec plus de chances de succès contre les maux de l'existence. Quant à l'honneur féminin, il résulterait d'une sorte de pacte secret que les femmes auraient conclu entre elles, dans le dessein purement égoïste de se mettre à très haut prix pour forcer l'ennemi commun, c'est-à-dire l'homme, à capituler, pour le contraindre au mariage « et qu'ainsi toutes les femmes soient pourvues » (1). Jules Simon lui même, après avoir constaté que « le désir d'estime est une forme naturelle de l'amour de soi » (2), assimile complètement l'honneur à cette manifestation de l'intérêt personnel. « Nous ne nous attacherons pas, dit-il, à énumérer les différents noms qui expriment les transformations du désir d'estime, depuis l'émulation jusqu'à la gloire, depuis la mode et le respect humain jusqu'à l'honneur » (3) et comme, pour lui, ce désir « est au fond un sentiment égoïste », il en résulte que « l'honneur n'a rien de respectable » (4).

---

(1) SCHOPENHAUER, *Aphorismes sur la sagesse dans la vie*, IV. 2. trad. Cantacuzène, Paris. Alcan. p 87.

(2) J. SIMON, *op. cit.* p. 145

(3) *Ibid.*, p. 149

(4) *Ibid.*, p. 152. Ajoutons, pour être juste, que Jules Simon paraît entrevoir une autre forme d'honneur, plus proche de la vertu désintéssée ; il préférerait que l'on réservât à celle qu'il décrit dans les passages que nous venons de citer « le nom de respect humain que la morale chrétienne lui donne » (*Ibid.* p. 151).

Dégageons les idées essentielles qu'ont voulu exprimer les divers moralistes dont nous venons de rappeler les opinions.

Pour tous, l'honneur se ramène au désir de l'estime d'autrui, et celle-ci n'est recherchée que parce que l'individu la considère comme un bien capable de contribuer à étendre sa personnalité, à augmenter sa puissance ou son bonheur et à lui valoir, soit immédiatement, soit par voie de conséquences lointaines, un gain matériel ou moral, réel ou imaginaire. L'homme honoré est puissant et heureux ; l'homme déshonoré est misérable ; nul n'a confiance en lui ; il est retranché de la communion de ses semblables ; suivant l'expression de Fr. Eiselen, (1) « il est frappé de mort sociale », chacun peut le meurtrir et le blesser impunément et, même si la loi civile atteint et condamne l'insulteur d'un homme sans honneur, la voix populaire l'absout et le félicite. L'honneur est donc identifié ici avec la réputation et, lorsque, dans une civilisation, toute l'opinion publique, ou dans une société plus restreinte, tous les membres de ce cercle fermé, ont décidé que telles actions, telles pensées, telles attitudes donnent à ceux qui les ont faites ou qui les ont eues, un renom d'honneur, l'individu s'efforce à diriger sa conduite vers ce but. En agissant ainsi, il obéit, consciemment ou non, à son égoïsme ; il poursuit indirectement une fin intéressée ; il consent à des sacrifices provisoires, à des douleurs momentanées et à des privations passagères ; lorsqu'il aura ainsi acquis, au prix d'une contrainte pénible, la consécration de l'honneur,

---

(1) FRIED. EISELEN, *Wesen und Wert der Ehre*. Francfort-s-Mein 1894, p. 12

il sera payé au centuple par ses contemporains, ou ses compatriotes, ou simplement par les hommes de son monde ou de son parti, de toutes les souffrances qu'il aura volontairement acceptées et recherchées ; il le sait et il y compte. L'honneur, c'est donc du bonheur que l'on s'assure dans l'avenir, de la jouissance que l'on escompte, de la puissance que l'on met en réserve. La formule la plus concise et la plus énergique est celle de Falstaff dans son *Catéchisme* : « Qu'est-ce que cet honneur ? Un souffle, un fin calcul ! » (1).

L'honneur, fondé sur une préoccupation aussi intéressée, se ressent de cette origine et reste l'un des plus égoïstes sentiments. Il s'identifie avec l'ambition ou l'orgueil et confine à la vanité (2). L'homme, en possession de ce bien que lui ont conféré ses semblables ou ses pairs, se considère comme démesurément grandi par cette estime fructueuse (3) ; il en fait un tel cas qu'il ne peut admettre que les autres y soient indifférents ; il se drape dans son honneur avec fierté et non sans insolence, il en fait chatoyer les reflets, il en arrive à croire que, parmi toutes ses qualités réelles ou supposées, celle-là, que pourtant il tient d'autrui, est la plus éminente et la plus méritoire ; c'est pourquoi il l'a fait sonner bien haut ; il la maintient envers et contre lui-même, en faisant plier devant elle, non seulement ses vices et ses travers, mais même ses sentiments les meilleurs

(1) Cité par Lazarus, *op. cit.* t. I. p. 130.

(2) Aussi n'est il pas rare de voir le point d'honneur correspondre à une extrême susceptibilité, marque d'un orgueil hypertrophié

(3) L'honneur nous apparaît comme un bien si considérable et comme une reconnaissance si complète de la puissance et de la grandeur, que l'homme l'accorde à Dieu, comme le remarque Aristote, (*Eth. Nic.* l. IV, ch. III, 1123 b. 20) et que lorsque les ambitieux le réclament pour eux, ils s'attribuent en quelque sorte une parcelle de divinité.

et ses devoirs les plus sacrés; il la maintient surtout envers et contre tous en faisant appel tantôt aux ressources de son habileté, tantôt à la force marérielle et à la puissance des armes ; s'il le faut, il fait proclamer et soutenir par autrui sa propre louange d'honneur ; s'il est puissant, il a des champions et des séides, s'il est souverain, il a des armées pour défendre et entretenir sa réputation. Il fait donc converger, autant qu'il le peut, l'univers vers sa personne. L'honneur, on le voit, ne se contente pas d'être, il veut surtout paraître, il ne s'attache pas seulement aux qualités que l'on a, mais à celles que l'on feint d'avoir, parce qu'on juge qu'il serait bon de les avoir. Et c'est pourquoi la préoccupation d'être honoré se transforme vite en un désir de domination, qui en montre bien la nature égoïste. Elle devient un culte excessif de notre personnalité accrue par l'estime traditionnelle de ceux qui nous entourent (1), et dont nous recherchons les suffrages, parmi lesquels et par lesquels nous prétendons être distingués. L'expression la plus complète de l'honneur, c'est la gloire qui élève l'individu au rang des dieux. La gloire est l'apothéose de l'honneur ; mais aussi elle en montre, par une sorte de grossissement, le caractère et la fin égoïste, l'honneur, c'est l'élargissement du sentiment de soi-même dans les autres; la gloire, c'est d'abord cela ; la réputation en est le premier degré ; puis vient la popularité, c'est-à-dire une répu-

(1) C'est ce que dit le héros d'un drame de M. Sudermann, en commentant la « Standesehre » ce code d'honneur, auquel tient si obstinément la noblesse allemande : « Nous avons conservé du temps reculé où régnait la force du poignet toute une série de lois non écrites correspondant à notre désir de dominer et à notre soif de personnalité... C'est avec ce code que nous vivrons et que nous périrons : (*Es lebe das Leben,* Drama in fünf Akten II. 10.)

tation qui croît et qui s'étend avec une rapidité vertigineuse, multipliée par toutes les puissances de la contagion sociale ; l'homme populaire vit dans le cœur de tout un peuple, son nom est dans toutes les bouches, il est l'âme d'une ville, d'une nation, d'une race ; il connaît alors la gloire ; être fini et limité, il a triomphé du temps; sans rien perdre de son individualité, de ses faiblesses et de ses passions, il a conquis l'avenir, il possède l'immortalité ; mais désormais il n'a plus à compter avec autrui, il peut mépriser les instruments dont il s'est, consciemment ou non, servi pour s'élever : il montre ainsi que ce n'étaient bien là que des moyens et que son amour-propre était le vrai ressort de sa conduite. Il peut maintenant tout se permettre, broyer ceux qui l'adorent, trahir ceux qui croient en lui et qui ont nimbé son front d'une éternelle auréole : sa gloire ne dépend plus d'eux ; elle est définitivement attachée à sa propre personne. L'égoïsme s'est donc démasqué, il s'étale avec impudence. Et c'est ainsi que, vu à travers la gloire, qui n'en est que l'exagération, l'honneur se montre avec son vrai visage et se révèle comme un sentiment personnel et intéressé. Voilà ce que prétendent, en somme, les moralistes dont nous avons analysé les théories ou rapporté les opinions.

Cette réduction de l'honneur à l'égoïsme, toute ingénieuse qu'elle est, ne saurait nous satisfaire pleinement. Et d'abord, il faut bien le reconnaître, si la conquête de l'honneur résulte d'un calcul intéressé, ce calcul n'est ni très intelligent, ni très exact : le plus souvent il réussit mal. Les hommes ne sont pas toujours dans des circonstances comparables à celles qui amènent, avec une grande fréquence, les duels d'étudiants en Allemagne ; là, une balafre

à fleur de peau, mais bien apparente, suffit à donner au membre de la corporation une renommée inattaquable de courage et une sorte de dignité sociale, du moins dans les milieux qu'il fréquente. L'honneur n'est pas, en général, d'une conquète aussi facile ; il en coûte souvent beaucoup à notre égoïsme pour l'acquérir et, lorsque nous le possédons enfin, les avantages que nous en tirons sont bien faibles, et nous le savons. Regardons autour de nous, et nous verrons qu'un coquin déshonoré, mais puissant, reste aussi grand aux yeux du monde et, si on ne considère que le succès matériel, aussi heureux que l'homme d'honneur : On lui témoigne extérieurement autant de respect, on a pour lui autant de considération et rien ne nous autorise à penser que sa conscience sans scrupules ne lui laisse pas la paix et le calme de l'âme. L'homme qui poursuivrait l'honneur pour son utilité personnelle serait donc dupe et, si la possession de ce bien sert à satisfaire parfois des visées égoïstes, ce n'est pas le cas le plus général. Si on nous objecte que, du moins, l'obtention de l'honneur nous rend heureux par elle-même et que ce bonheur compense toutes les souffrances antérieures, et, si on prétend tirer de là une preuve manifeste du caractère égoïste de cette recherche, nous pourrions répondre qu'en fait, l'individu est heureux toutes les fois qu'il atteint le but, quel qu'il soit, vers lequel il tendait, et lorsqu'il a réalisé son idéal, quelles qu'en soient la nature et l'élévation, quels que soient les moyens qu'il a employés et les motifs qui l'ont mis en mouvement ; le fourbe est aussi heureux quand ses intrigues ont réussi, que le fanatique lorsqu'il a obtenu le martyre qu'il rêvait. Si l'honneur nous remplit d'une joie à côté de laquelle toutes les autres pâlissent, il faudrait nous expliquer quelle est la qualité si particulière de cette joie,

et d'où elle tire son intensité. Si ce bien est l'objet d'un sentiment intéressé, il faudrait reconnaître à ce mouvement de l'âme une puissance singulière et merveilleuse, puisque à l'honneur on sacrifie non seulement la richesse, l'amour, la santé, toutes les joies et tout le charme de l'existence, mais encore la réputation mondaine et la vie elle-même (1). Et l'on se demande alors, sans trouver de réponse satisfaisante, quel est ce grand attrait que l'amour de soi trouve en cette possession étrange et cette mystérieuse volupté dont le charme est si puissant qu'il nous suffit d'en concevoir l'idée ou d'en avoir l'espérance pour être pleinement heureux et renoncer même à la possibilité d'en jouir. Simonide nous paraît avoir eu raison lorsque, au témoignage de Xénophon, il disait au tyran Hiéron : « L'honneur, Hiéron, me paraît être une bien grande chose, puisque les hommes se donnent beaucoup de peine et s'exposent à beaucoup de dangers pour lui. » L'honneur, dirons-nous en précisant la pensée du poète, est une chose bien différente de tous les biens auxquels prétend notre amour-propre, puisque pour lui on accepte et l'on recherche parfois la perte de tous ces biens. L'identification entre l'honneur et la réputation n'est pas conforme d'ailleurs à la vérité psychologique et morale. Et, même si l'on devait admettre que le souci d'une

---

(1) Dans un roman fameux de la CALPRENÈDE, Arsace (c'est-à-dire Artaxerxès) dit : « Nous préférerions Bérénice à la conservation de nos états ; nous préférerions Bérénice à l'amitié de nos parents ; mais nous préférons notre honneur à Bérénice » (IV, 2). Voilà l'honneur chevaleresque se survivant au XVIIme siècle, grâce aux Précieuses et à leur école. Le roman de *l'Astrée* en avait conservé les maximes essentielles et ce sont celles dont nous retrouvons l'écho dans les tragédies de Corneille. Cf. ARISTOTE, *Eth. Nic.*, IX, 8, 1169 a 18 sq.

bonne renommée soit toujours un mobile intéressé, il ne s'en suivrait nullement que la poursuite de l'honneur doive lui être absolument assimilée : L'homme d'honneur consent à perdre sa réputation pour conserver l'honneur même (1). Un sentiment qui nous inspire, en connaissance de cause, le dévouement, le renoncement, l'abnégation et jusqu'au sacrifice ne peut se rapporter au seul égoïsme et l'avoir pour unique racine. Il semblerait, au contraire, que le terme d'honneur ait été inventé pour désigner, dans leur ensemble, les choses qui « ne rapportent pas » et qui peuvent même porter préjudice (2).

Nous avons indiqué l'opposition qui existe entre l'honneur et le sentiment égoïste le plus caractérisé qui est l'attachement à la vie ; on a pu le montrer aussi en lutte contre la volupté, cette exagération maladive de l'amour de soi et contre l'avarice, cette forme exaspérée de l'intérêt (3). Caldéron, dans une de ses plus célèbres comédies, fait voir avec beaucoup de finesse combien l'honneur du mari diffère de la jalousie. Don Guttiere Alfonso Salis tue sa

(1) Le *dictionnaire de Trévoux* (vº Honneur) note très justement la distinction entre l'honneur et la réputation. Il cite à l'appui et commente en ces termes un passage intéressant de Bussy-Rabutin : « M. de Bussy-Rabutin marque fort bien la différence qu'il y a entre ces deux mots quand il dit dans ses *Mémoires* : « Elle me répondit fort honnêtement que, « pour sauver son honneur, elle ne se souciait pas [c'est-à-dire elle ne « prenait aucun souci] d'hasarder sa réputation ». Il parle d'une personnes qui, pour sauver sa chasteté,... prit un moyen... qui ne la mettait pas à couvert de tout soupçon devant les hommes ».

(2) ARISTOTE avait déjà établi cette distinction entre ce que l'on paye par des avantages materiels ou de l'argent et ce l'on recompense par l'honneur (*Eth. Nic.*, VIII, 14, 1163 a 34-b 14) (cf. *Eth. Eud.*, l. VII, ch. 10).

(3) « La sagesse se sert de l'amour de la gloire pour defendre des bassesse où jette la volupté », dit Madame LAMBERT dans les *Avis à son fils* ; et plus loin : « dès qu'on s'abandonne à l'avarice, on renonce à la gloire ».

femme, qui est innocente et fidèle, il le sait, pour laver son honneur compromis par les apparences. Ce féroce justicier, ce « médecin de son honneur » n'est donc pas un amant jaloux atteint dans son amour et frustré de son bien. La jalousie est, de sa nature, violente et amère ; elle prend toutes les formes de l'emportement, depuis l'adoration passionnée jusqu'au blasphème et à l'outrage. Le sentiment de l'honneur, même quand il se transforme en passion, est plus froid et plus calme, ce qui marque bien que l'amour-propre y est moins intéressé. Guttiere ne s'emporte pas, il examine posément le cas qui se présente à lui : ce n'est pas un mari qui veut posséder seul celle qu'il aime, c'est un juge, c'est le prêtre d'un culte dont on a violé les rites ou tout au moins enfreint les cérémonies sacrées. Il ne s'agit pas de punir une coupable : il n'y a pas de coupable ; la seule chose qui importe, c'est que l'honneur du mari ne puisse pas même paraître effleuré et que nul ne puisse en parler. Aussi la sentence est-elle rendue avec une sorte de sérénité et d'impartialité qui n'est pas sans grandeur tragique : « L'amour t'adore, l'honneur t'abhorre ; tu as deux heures à vivre », dit Guttiere à sa femme. Il ne cherche pas la vengeance d'une offense : son égoïsme n'a pas été blessé ; il écarte sans bruit tout ce qui pourrait porter atteinte à la pureté immaculée de son honneur (1).

Voilà le sentiment de l'honneur bien distinct, il nous semble, du mobile intéressé. Quant à la confusion que

---

(1) Calderon : *El medico de su honra ;* nous faisons surtout allusion à la scène IV, de la IIIe journée. Francisco de Rojas, dans sa pièce célèbre « *Hormis le roi personne* », nous montre aussi le sentiment de l'honneur contraignant le mari à immoler sa femme innocente, mais déshonorée.

l'on essaie d'établir entre l'honneur, l'ambition, l'orgueil ou même la vanité, elle pourrait être très facilement évitée, croyons-nous, si l'on déclarait à priori que l'on appellera honorables les seules actions ou pensées d'où serait exclue toute préoccupation, même lointaine, d'ambition ou d'orgueil et si l'on distinguait du véritable honneur un faux honneur ou un honneur vain (1). Et nous pensons qu'il ne serait pas impossible de trouver des attitudes qui répondraient à cette définition et d'établir ainsi une fois de plus combien l'honneur vrai diffère de l'égoïsme. Lazarus nous fournira ici un criterium. « L'on peut, dit-il, atteindre à l'honneur avec beaucoup d'autres... la gloire exclut la communauté : elle se place dans le fait d'être unique et seul de son espèce dans son temps. L'honneur fonde la république dans la société des hommes moraux et courageux, la gloire y établit le despotisme. L'honneur est revendiqué par tout brave combattant, dans la victoire pour la patrie, la gloire n'est que pour le chef de guerre et ceux qui mènent la bataille ; l'honneur est pour tous ceux qui travaillent à fonder les États et à édifier la Science, la gloire n'est que pour celui qui dirige la construction et les fondations ; l'honneur est pour l'apprenti, la gloire est pour le maître » (2). Ainsi, au caractère

---

(1) C'est la distinction qu'établit M. Eiselen entre les deux expressions allemandes : die Ehre et der Ehrgeiz (*op. cit.*, p. 12).

(2) Lazarus (*op. cit.*, t. I, p. 202). Descartes parlant de l'honneur ou de ce qu'il nomme la « la générosité » en remarque, comme Lazarus, le caractère nettement antiégoïste et égalitaire : « Ceux qui possèdent, dit-il, ce sentiment d'eux-mêmes se persuadent assez aisément que chacun des autres hommes le peut avoir de soi... C'est pourquoi ils ne méprisent jamais personne (*Passions*, CIII, cf. CLVIII). L'orgueil est un principe d'inégalité et de rivalité, parcequ'il s'attache en général à des biens que

jaloux, ambitieux et ombrageux de cette gloire, qui n'est ici que de l'orgueil, à ce retour constant de l'homme présomptueux ou vain sur lui même pour jouir de sa supériorité réelle ou fictive, s'oppose la libéralité et la générosité discrète de l'honneur dont les fervents et les martyrs savent souffrir et mourir en silence. Bien différent en cela de la vanité, de l'orgueil et même du simple désir de l'estime et de la réputation, l'honneur ne demande pas à être approuvé : il se contente de lui-même. La vanité est l'ostentation d'une qualité que nous ne possédons pas, ou que nous avons à un degré bien plus faible que celui dont nous nous glorifions, ou qui en nous n'est pas notre œuvre, comme nous le laissons croire ; l'orgueil consiste à aimer par dessus tout les supériorités que nous avons, à en tirer gloire et avantage, qu'elles soient de vraies grandeurs ou des petitesses. L'honneur ne s'attache qu'à ce qui est réellement grand en nous, non seulement d'après notre propre appréciation, mais surtout d'après l'opinion commune du groupe social auquel nous tenons. La vanité est fondée sur le mensonge ; l'orgueil s'attache sans discernement à toutes nos manières d'être, l'honneur choisit et prétend ne se manifester qu'à propos de nos

---

tous les hommes ne peuvent posséder en commun. L'honneur au contraire poursuit un idéal accessible à tous et sous les formes duquel nous pouvons tous communier.

Aristote disait déjà dans *l'Ethique à Eudème* (l. III. ch. 5) : « Ainsi, pour tout ce qui concerne la vie et les richesses dont les hommes en général se montrent si ardemment préoccupés, le magnanime ne pense guère qu'à l'honneur ; il oublie à peu près tout le reste, la seule chose qui pourrait l'affliger, c'est d'être insulté et de subir le commandement d'un chef indigne. Sa joie la plus vive, c'est de garder son honneur et de n'obéir qu'à des chefs dignes de lui commander ».

qualités les plus hautes (1). Et, par là, nous voyons bien la distance qui sépare le sentiment de l'honneur de l'inclination purement intéressée. L'égoïsme s'efforce à chercher partout et toujours le succès et à réussir par n'importe quel moyen ; « le point d'honneur, qui consiste précisément à ne pas trouver bon tous les moyens de réussir et à respecter en toutes choses les règles du jeu, en diffère profondément » (2).

Mais allons plus loin. Même si nous admettons avec les utilitaires que l'on doive rapprocher l'honneur du désir de la gloire, de l'orgueil, de la vanité, nous ne nous hâterons pas de conclure avec eux que cette parenté révèle le caractère radicalement intéressé de ce principe. Peut-être, dans leur origine, l'ambition l'orgueil et la vanité sont-ils fondamentalement égoïstes ; mais, dans leur développement, ils dépassent bientôt la personnalité et prennent une signification morale élevée. L'orgueilleux, et plus encore le vaniteux, n'aiment pas en eux l'homme qu'ils sont, mais bien plutôt le « surhomme », l'homme qu'ils voudraient

(1) Descartes considère comme une vertu cette « générosité qui fait qu'un homme s'estime au plus haut point qu'il se peut légitimement estimer (*Passions,* CLIII.) » et il regarde comme des vices les deux attitudes opposées : d'une part, l'humilité « qui consiste principalement en ce qu'on se sent faible » (*Ibid.* , CLIX), d'autre part l'impudence « mépris de la honte et souvent aussi de la gloire » (*Ibid.* CCVII). D'ailleurs toute l'antiquité a cru qu'il n'est pas bon de faire peu de cas de soi-même et d'abdiquer volontairement toute fierté. Renan est d'accord avec les anciens lorsqu'il écrit : « Le mot d'orgueil dans le langage des moralistes... est fort suspect ; souvent il sert à stigmatiser des qualités précises, et même des vertus » (*Essais de morale et de critique.* Calman Lévy p. 174). » « Je céderais plusieurs de nos vertus pour ce vice », dit aussi Tocqueville (*La démocratie en Amérique*). Et Emile Augier va jusqu'à déclarer qu' « en fait de fierté, l'excès n'est jamais un défaut ».

(2 Prévost-Paradol. *La France Nouvelle*, p. 359, Paris 1868.

être ; or ce désir d'être plus qu'ils ne sont montre qu'ils conçoivent un idéal, dont ils se sentent éloignés et dont ils souhaitent la réalisation ; ils s'efforcent à paraître, à jouer un rôle ; mais leur zèle à déguiser ainsi leur naturel, à se parer d'avantages qu'ils n'ont pas, témoigne manifestement du prix qu'ils attachent à un modèle qui les surpasse, qu'ils conçoivent et qu'ils aiment. Les orgueilleux sont assurément, d'abord, des égoïstes ; mais amoureux d'eux-mêmes, ils font comme tous les amants : ils exagèrent les beautés de l'objet aimé, ils lui prêtent aisément des qualités qu'il n'a pas, ils changent même ses défauts en vertus ; en un mot ils l'idéalisent et leur adoration dépasse ainsi la personne qu'ils chérissent pour s'adresser, à propos d'elle, à l'idéal qu'ils conçoivent et vers lequel ils aspirent. L'orgueilleux n'échappe pas à la règle commune de toutes les amours ; l'objet de son culte n'est pas son être réel qu'il ignore et qu'il mépriserait sans doute, s'il lui était soudain révélé, mais bien une sorte d'œuvre d'art dont son « moi » est seulement la matière, l'occasion ou le point de départ. L'honneur ressemble par certains côtés à l'orgueil ou à la vanité. S'il a donné naissance à des rodomontades et à des fanfaronnades, c'est bien peut-être parce qu'il implique en quelque mesure de tels sentiments ; mais l'orgueil et la vanité que comporte l'honneur ne s'adressent pas à notre personne réelle; nous l'oublions ou la dédaignons pour mettre à sa place un être idéal qui est comme le modèle, vers lequel nous tendons et que nous croyons parfois avoir réalisé, dans un effort pour nous surmonter nous-mêmes. C'est en ce sens que Prévost-Paradol opposait à la bassesse du calcul égoïste « le beau nom d'ambition » (1). C'est

(1) *Ibid.*, p. 364.

peut-être aussi ce qu'Aristote voulait dire par ces mots: « Il n'y a pas toujours vanité à s'estimer soi-même plus qu'on ne vaut » (1). Il peut, en effet, n'y avoir là qu'une noble émulation vis-à-vis de soi-même. Et, si La Rochefoucauld déclarait qu'il est « ridicule » d' « être glorieux avec les autres », il admettait qu'il est « honnête » de l' « être avec soi-même » (2). Pascal voit, lui aussi, dans notre désir d'estime une marque de notre grandeur. « Quelque possession que l'homme ait sur la terre, quelque santé et commodité essentielle qu'il ait, il n'est pas satisfait s'il n'est dans l'estime des hommes » (3). « La nature de l'amour-propre et du moi humain est de n'aimer que soi.... mais il ne saurait empêcher que cet objet, qu'il aime, soit plein de défauts et de misère : il veut être grand et se voit misérable; il veut être parfait et se voit plein d'imperfections ; il veut être l'objet de l'amour et de l'estime des hommes et il voit que ses défauts ne méritent que leur aversion et leur mépris.... il met tout son soin à cacher ses défauts aux autres et à soi-même.... il ne peut souffrir qu'on les lui fasse voir et qu'on les voie » (4). De là l'orgueil et le point d'honneur et l'honneur lui-même : tous ces mobiles, à des degrés différents, témoignent également de cet attachement de l'individu à quelque chose qui le dépasse infiniment :

---

(1) Aristote, *Eth. Nic.* l. IV. ch. 3 § 3. 1123 b 7.

(2) La Rochefoucauld, *op. cit.* n° 307.

(3) Pascal. *Pensées* ed. Havet art. I § 5. Pascal précise ainsi sa pensée ; « La plus grande bassesse de l'homme est la recherche de la gloire ; mais c'est cela-même qui est la plus grande marque de son excellence ». Cf. art II 24.

(4) *Ibid.* art. II § 8.

ce sont des sentiments dont le point de départ commun est l'égoïsme mais qui tendent manifestement à l'idéal (1).

Et c'est là ce qui explique pourquoi les préceptes de l'honneur, « cette vertu orgueilleuse » (2), se confondent couramment avec ceux qui ordonnent de poursuivre les choses belles et bonnes (3), malgré toutes les résistances et les révoltes de notre égoïsme fondamental. L'honneur du savant, de l'artiste, du commerçant paraissent identiques au culte du vrai, du beau, de la probité ; et s'ils semblent, malgré tout, conserver quelque chose d'égoïste, c'est que l'idéal ne peut être conçu que par un esprit personnel et que l'individu est l'instrument nécessaire de toute réalisation de l'idéal. En ce sens tenir à soi-même, c'est tenir à l'idéal, dont on est l'indispensable condition ; s'imposer aux autres, à leur admiration ou à leur respect, ce n'est pas leur demander de s'incliner devant notre « moi », dont nous connaissons la mesquinerie et la peti-

---

(1) C'est par une explication analogue que, dans la *Nouvelle Monadologie* MM. Renouvier et Prat expliquent la pudeur qui est une des formes de l'honneur (p. 221, A. Colin. Paris. 1899).

Dès qu'une de nos infirmités physiques ou morales, une de nos faiblesses secrètes est divulguée, nous nous sentons confus et humiliés. Il semble qu'en effet nous sommes « obligés de nous mépriser parce que d'autres peuvent nous présenter comme méprisables et nous tenons à nous estimer au moins autant qu'à posséder l'estime d'autrui. La raison de tout cela n'est pas l'égoïsme et l'intérêt. Si nous cherchons à cacher notre vraie nature, ce n'est pas par amour-propre ; c'est que nous craignons de la confronter avec l'idéal ; c'est que le réel et l'idéal sont ainsi mis en présence ; et c'est au fond notre amour, c'est notre instinct de l'idéal qui nous inclinent si fort à cacher la réalité. »

(2) A. de Vigny, *op. cit.*, p. 245.

(3) Dans le *Banquet* de Platon (trad. Saisset-Chauvet, t. v, p. 400-401) Socrate attribue les belles actions des hommes à l'honneur considéré comme l'amour des choses immortelles.

tesse, c'est exiger le tribut de leur adoration pour l'idole divine dont nous sommes les serviteurs et les prêtres. Il en est de l'honneur comme de la coquetterie. La vraie coquette, lorsqu'elle se pare, qu'elle se pavane et qu'elle se sourit devant son miroir, ne s'accorde pas à elle-même un amour exagéré et ridicule ; elle ne cherche pas non plus à attirer sur elle les regards pour sa satisfaction ou son avantage égoïste ; mais elle travaille à sa beauté comme à une œuvre d'art détachée de toute acception personnelle, valable par elle-même : c'est, à propos de sa personne, à un idéal du beau que s'adressent son culte et ses efforts. De même, en cherchant la réputation et les témoignages extérieurs du respect, ce n'est par pour lui, pour s'en réjouir et pour s'en servir, que le véritable homme d'honneur les revendique : c'est un hommage ou une gloire qu'il réclame pour le dieu intérieur qu'il croit posséder et dont il professe la religion. Si l'honneur est l'estime des autres, cette estime ne s'arrête pas à notre personne, mais la dépasse infiniment et l'on ne saurait faire de ce principe moral une conséquence du seul égoïsme.

Le sentiment de l'honneur n'étant pas une manifestation directe de l'amour de soi, ne serait-il pas l'expression du respect de soi. C'est à cette définition que semble s'arrêter Vigny, après avoir reconnu la difficulté d'exprimer la nature de l'honneur (1). C'est dans le même sens que Frédéric II interprète ce terme. Dans son *Dialogue à l'usage de la jeune noblesse*, il dit bien que l'honneur consiste dans une « réputation sans tache », mais il ajoute que celle-ci

(1) A. DE VIGNY, *op. cit.*, p. 246.

n'est pas fondée « sur les opinions des autres... mais sur la satisfaction ineffable que j'éprouve en me trouvant digne d'un être raisonnable, humain et bienfaisant (1) ». S'il en était ainsi, faudrait-il voir dans cette attitude de l'âme une forme nouvelle et raffinée de l'orgueil ? « Certains ont arbitré, dit Nestor Roqueplan, que l'honneur est l'estime de soi. En ce cas les plus présomptueux seraient les plus honorables (2) ».

Nous avons déjà dit ce qu'il y aurait d'excessif à considérer la vanité et la présomption comme des manifestations d'un bas égoïsme. Mais nous pouvons aller plus loin et nous refuser même à confondre l'honneur avec le respect que chacun de nous aurait pour sa personne. Ce concept du respect de soi est d'ailleurs assez vague. Entend-on par là le respect de notre « moi » individuel ? Nous ne pouvons l'admettre. Les principes au nom desquels intervient l'honneur dépassent toujours, en effet, notre personnalité. Il s'agit du nom de nos aïeux, du renom de nos descendants, de la gloire de la patrie, de l'avenir de la science ou de l'art ; nous invoquons les traditions de la famille, de la profession, du « monde » auquel nous appartenons. Voilà ce qui nous dicte nos résolutions d'honneur et ce qui nous fait accomplir des actes héroïques. Et ceux-ci ne vont pas seulement contre notre égoïsme, au sens strict du terme, mais même contre le respect de notre personne et les devoirs moraux que nous résumons sous ces mots. Nous pourrions invoquer de nouveau ici le suicide par point d'honneur, celui de Vatel par exemple, ou encore celui des

---

(1) *Œuvres philosophiques, de Frédéric II, roi de Prusse,* t. IX : p. 103.
(2) Nestor Roqueplan, *La Vie Parisienne,* ch. XII, p. 116.

soldats espagnols dont parle Brantôme (1), celui de Lucrèce qui préfère la mort à la honte, ou celui des vierges chrétiennes qui se sont tuées pour sauver leur pudeur, mettant ainsi la valeur de l'honneur féminin bien au dessus du respect moral de soi-même (2).

Si l'honneur était le synonyme du respect de soi, quand

---

(1) BRANTÔME, *D'aucunes belles rodomontades Espagnoles* : « L'empereur Charles n'aimait rien tant que les soldats espagnols como buonos oficiales y laboradores .. no temiendo dar fin a sus vidas para hacer vivir la fama del y de ellos (ne craignant pas de perdre la vie pour établir sa gloire et la leur). Un simple soldat espagnol pour avoir été trouvé en quelque larcin, fut condamné d'avoir une oreille coupée, à quoy il s'écria en disant : Una oreja, pesia mas tal. Mas querria yo morir que sufrir tal afrenta (une oreille, morbleu ! mais j'aimerais mieux mourir que souffrir un tel affront). En tanta dixó el Capitan « Consedase esta gracia a este soldado tan dessoso « de honra » [Alors le capitaine ordonna qu'on accordât la grâce de mourir à ce soldat si désireux de son honneur.] »

Le duel est parfois un véritable suicide librement consenti au culte de l'honneur. C'est ainsi que M. SUDERMANN montre, dans l'un des petits drames de sa trilogie *Morituri* intitulé *Fritzschen* (Drama in einem Akt), comment un homme peut se vouer volontairement à la mort pour sauver son honneur. Le jeune lieutenant prussien Frédéric de Drosse a eu des relations avec une femme mariée. Il a été surpris par le mari et chassé honteusement à coups de fouet et en plein jour du domicile conjugal. Le scandale a été public : l'honneur du jeune officier est compromis à tout jamais. Il ne lui reste qu'une alternative : le suicide ou le duel. Or son adversaire lui est bien supérieur les armes à la main et n'a jamais manqué son homme. Si le duel lui est permis par le jury d'honneur institué dans les régiments allemands, sa mort est certaine ; si le duel lui est refusé, il en sera réduit, d'après les lois de l'honneur, à s'enlever la vie sous peine d'indignité. Voilà donc un jeune homme plein d'espérance et d'avenir qui se condamne lui même à disparaître, renonçant ainsi à remplir ses devoirs envers lui-même et ceux envers son père, officier en retraite dont il est le seul héritier, envers sa mère malade, sa charmante fiancée, sa carrière, sa patrie. L'honneur l'emporte sur tout cela : le triomphe de ce sentiment en montre la grandeur.

(2) « L'ancienne Eglise, dit Barbeyrac, ordinairement si sévère à l'égard du suicide, faisait pourtant une exception pour les femmes qui se tuaient plutôt que de se laisser déshonorer par leurs persécuteurs et on les véné-

on dit qu'un père a perdu l'honneur par le crime de son enfant ou un mari par l'inconduite de sa femme, il faudrait comprendre par là qu'ils n'ont plus le respect d'eux-mêmes. Or ce serait un non-sens et l'expérience prouve que le respect de soi le plus profond et le plus aigu peut continuer à exister chez ceux qui sont ainsi déshonorés selon l'opinion du monde et à leurs propres yeux. Leur individualité morale n'ayant subi en elle-même ni diminution ni dégradation, ils ne peuvent ni l'estimer moins, ni la respecter moins. Si donc l'honneur est, dans bien des cas, un hommage que l'on se rend à soi-même en dehors de toute considération de réputation extérieure et de gloire, ce culte respectueux s'adresse, non pas à sa personne, mais à une notion, sans doute incarnée en elle, mais qui se distingue d'elle, la dépasse et, à notre sens, semble valoir mieux.

Nous croyons avoir montré que le principe de l'honneur ne se confond pas avec celui de l'égoïsme. Toutefois cette affirmation ne peut nous faire perdre de vue tout ce que

---

rait comme des saintes. » (*Traité de la morale des Pères de l'Eglise*). Cf. FLÉCHIER (*Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*, Paris, Hachette. 1862 ; p. 144), rapportant une pareille opinion de St-AMBROISE dans son livre *des Offices*. Höffding, qui cite ce passage, ajoute : « Le suicide... contribue ainsi puissamment à préciser et à augmenter l'idée de la valeur de la pureté féminine (*Morale*, trad. Poitevin, Paris. Schleicher, 1903 ; p. 191). BOSSUET excuserait et même justifierait, semble-t-il, le suicide par point d'honneur ; il dit en effet : « Je ne doute pas qu'un homme bien né puisse préférer l'honneur à la vie et qu'il ne le doive même en quelque rencontre. » Il reconnaît tout au moins que l'on doit à l'occasion sacrifier son existence, c'est-à-dire violer une des formes du respect de soi, quand il s'agit du salut de son honneur. Nous lisons dans ses *Pensées Chrétiennes et morales sur divers sujets* § XXIX de l'Honneur, (*op. cit.* Besançon 1836 t. 1 ; p. 302-307). « Un homme n'est pas toujours blâmé pour ne pas exposer sa vie à la guerre pour le service de son Prince et de sa patrie ; il faut néanmoins le faire pour se rendre plus digne d'honneur. »

l'amour de soi communique à l'honneur de vivacité et de force.

Si l'honneur est un idéal dont nous rechercherons bientôt l'origine, il n'en est pas moins vrai que l'objet de notre estime, ce que nous respectons et nous défendons, ce n'est pas un honneur abstrait, mais *notre* honneur, ou du moins un honneur qui nous touche de près, celui de nos proches, de nos pairs ou de nos confrères, par exemple. Cet idéal est toujours, plus ou moins, notre œuvre (1), sa réalisation est, en quelque sorte, notre conquête et nous y tenons égoïstement, comme à toutes les productions de notre activité laborieuse. Nous avons pour lui un amour d'auteur, une affection de père. Il nous est d'autant plus cher que nous savons combien il est fragile et comme on le perd facilement par sa faute, par celle des autres ou même par un funeste concours de circonstances. C'est d'ailleurs ce caractère partiellement égoïste de l'honneur qui lui permet de jouer un rôle important dans la vie morale et sociale. C'est parce que notre amour-propre est intéressé à le maintenir, qu'il peut lutter contre les sentiments de vénalité et de basse cupidité ; il « est souverain contre un abaissement si funeste, il fait tourner les forces de l'amour-propre au profit du bien public et défend de la sorte le grand appareil de la société et de l'Etat contre une ruine qui, autrement, serait inévitable » (2). Il prévient l'âme contre les surprises des sens et, lorsque notre moralité subit

---

(1) « L'honneur de l'individu, c'est l'œuvre même de l'âme, le renom qu'elle se crée et qu'elle met un soin persévérant et delicat à ne jamais souiller ni ternir ». M. Block *Dictionnaire de la Politique*, t. II p. 39 ; V° Honneur.

(2) Prévost-Paradol, *op. cit.* p. 358.

une attaque, il est le premier en alerte ; il est l'avant-garde qui permet à l'armée de se rassembler ; pendant qu'il résiste sans trop savoir pourquoi, dans une sorte de sentiment instinctif de légitime défense, l'âme se ressaisit et le devoir peut entrer en scène. Seul, sans doute, l'égoïsme est capable de s'opposer victorieusement à l'égoïsme.

Cette discussion nous amène donc à conclure que, si dans son fondement le principe de l'honneur ne se réduit pas absolument et totalement à celui de l'amour-propre, il l'accepte comme auxiliaire et lui est associé, sinon par nature, du moins « par accident ».

IV

Les éléments altruistes et désintéressés du Sentiment de l'Honneur

Quelle est donc la nature propre de l'honneur ? Si, comme nous avons essayé de le montrer, il n'a pas pour objet essentiel l'estime que l'individu s'accorde à lui-même par amour-propre ou les avantages personnels qu'il prétend retirer de celle d'autrui, ne faudrait-il pas admettre qu'il repose sur l'opinion des autres, prise en elle-même, et sur le désir que nous avons de provoquer leur approbation ou leur sympathie, abstraction faite de notre intérêt et de notre égoïsme ? « Le sentiment de l'honneur.... le besoin d'estime, dit M. Pécaut, nous détache de notre individualité et nous place au point de vue... de l'opinion commune... Il est désintéressé : nous voulons l'estime des autres pour elle et non pour les avantages qu'elle procure ; parfois elle nous coûte même le sacrifice d'avantages personnels considérables » (1).

Que nous ayons le plus grand souci de l'opinion que l'on a sur nous, fût-elle sans profit pour nous, fût-elle même opposée à celle que nous avons de nous, et à laquelle

(1) P.-F. Pécaut, *Eléments de Philosophie Morale*. Paris, Garnier, ch. XI, p. 123-124.

nous tenons cependant, comme à toutes nos pensées, c'est ce qu'il est superflu de remarquer. Ces mots : *je ne vous connais pas* sont les plus outrageants qu'un homme puisse adresser à un autre ; être un inconnu est offensant ; devenir un simple numéro, dont nul ne connaît l'individualité ni le caractère, un matricule, comme le soldat obscur ou le forçat dégradé, est à la longue quelque chose d'intolérable ; on veut être pensé par autrui, même si l'on doit être critiqué, blâmé et puni. Le plus bas degré du déshonneur, c'est de ne pas être représenté dans la conscience de nos semblables, ou, ce qui revient au même, de croire qu'on ne l'est pas, quand on suppose que l'on devrait l'être. Celui qui n'existe plus aux yeux des autres, qui, pour eux, n'a ni une personnalité distincte, ni une physionomie individuelle, ni un nom qui lui appartienne en propre, deviendra rapiment étranger à tout sentiment d'honneur (1). Aussi les grands chefs de guerre ont-ils mis toujours tous leurs soins à laisser penser à leurs soldats qu'ils les connaissaient ; ils se sont même efforcés de retenir leurs noms ; ils savaient que c'était là le meilleur moyen de surexciter leur valeur et d'obtenir d'eux le maximum de dévouement. Napoléon disait à ses grenadiers : « Je te connais, grognard ! » et, par cette simple parole, il en faisait des héros et les attachait à sa gloire.

Si nous ne supportons pas d'être inconnus, nous n'acceptons pas non plus d'être méconnus. La pensée que d'autres

(1) Lazarus, *op. cit.* t. I, p. 137 sqq. Ce psychologue rattache au sentiment de l'honneur ainsi entendu le désir qu'ont beaucoup d'enfants de se faire remarquer des étrangers, même en faisant quelque incartade, même en s'attirant des réprimandes et des punitions, et celui qui pousse les hommes, en général, à faire parler d'eux en mal ou en bien — tel Erostrate.

hommes peuvent avoir de nous une opinion différente de celle que nous en avons nous-même nous est insupportable et elle produit en nous une douleur si vive, que nous en arrivons à préférer la mort. On ne veut pas vivre diminué dans l'esprit d'autrui, fût-ce même dans l'esprit d'un seul de nos semblables, et, si cet homme existe, on le supprime, parfois par un meurtre froidement accompli, le plus souvent dans un duel régulier ; l'adversaire doit se rétracter ou mourir. Si l'on échoue dans cette tentative, on consent à disparaître soi-même ; bien mieux, on aspire au suicide, comme à la seule solution d'une situation intolérable. Au Japon, par exemple, on se sacrifie rituellement à l'opinion, selon la coutume des ancêtres, si l'on a été insulté ou outragé, diminué dans son rang social ou dans ses prérogatives, pour bien marquer qu'il est impossible de vivre déconsidéré ou méconnu (1). Des suicides analogues, au caractère traditionnel près, sont assez fréquents dans notre civilisation, surtout chez les jeunes gens ou les

(1) RODOLPHE LINDAU, dans son *Voyage autour du Japon* (*Revue des Deux Mondes,* 1er sept. 1863), nous parle de la susceptibilité chevaleresque de l'honneur japonais et il nous montre que chez les nobles de ce pays l'outrage entraîne la mort de l'offenseur ou le suicide de l'offensé et le plus souvent l'un et l'autre. Un samouraï doit être prêt à se tuer, s'il est atteint dans sa dignité morale ou sociale et tout vassal doit être décidé à faire disparaître celui qui a insulté son suzerain, quitte à se tuer lui-même après cette réparation. Ces exigences d'un honneur susceptible à l'excès sont renfermées allegoriquement dans un récit nommé « *l'Histoire des trente cinq Ronines* », que tout enfant japonais sait par cœur, que les poetes célebrent, que les peintres reproduisent et que le théâtre représente de temps immémorial. En voici le résumé : « Un fonctionnaire d'un rang élevé, ayant été insulté par un de ses collègues, se retira de la cour et, apres avoir fait son testament, se donna solennellement la mort au milieu des siens. Un certain nombre de ses amis... entreprirent de le venger. Ils se rendirent nuitamment au palais de celui qui avait causé la

adolescents. A cet âge, on a au plus haut point le sentiment ou l'illusion de l'originalité personnelle et l'on ne peut admettre d'être incompris ou de ne pas être « pris au sérieux ». C'est par des considérations de ce genre que Lazarus explique la fréquence des suicides par point d'honneur chez les écoliers allemands. « Un élève de gymnase, dit-il, s'est récemment encore tué, à cause d'un blâme acerbe que lui avait infligé son maître. La chose serait étonnante et presque inexplicable psychologiquement, si, comme nous l'avons dit, on n'en trouvait le fondement dans un jugement de ce genre : Je ne veux pas exister, je veux mettre fin à ma vie, si elle n'est pas dans la pensée de mon maître et de mes condisciples telle que je la sens moi-même. Cet enfant méprise son être et le juge digne d'anéantissement parce que la conscience d'autrui ne l'estime pas et n'en fait aucun cas » (1).

Aussi l'homme, incapable de se contenter du sentiment moral qu'il a de sa propre valeur, va, suivant la parole de Saint-Grégoire rapportée par Bossuet, « se chercher dans

---

mort de leur chef, massacrèrent une foule de domestiques et s'emparèrent de la personne de leur ennemi ; ils le mirent à mort en lui coupant la tête. Ensuite ils posèrent ce trophée sanglant sur la tombe de celui qu'ils avaient promis de venger. Le lendemain, ils s'assemblèrent autour de cette même tombe et, après avoir adressé une longue allocution aux mânes de leur chef et prononcé une courte prière, chacun d'eux tira son sabre, s'ouvrit le ventre et mourut sur place ! ». Rod Lindau qui nous rapporte cette légende ajoute fort justement : « Véridique ou non, elle prouve chez le peuple qui s'en glorifie un sentiment de l'honneur personnel très développé. » Elle prouve aussi, dirons-nous, que le culte de l'honneur se confond avec la recherche de la réputation et le souci scrupuleux de l'opinion d'autrui.

(1) Lazarus, *op. cit*. pp. 140-141.

l'opinion des autres (1) », et voilà ce qu'on appelle l'honneur. D'où il suit que, lorsque nous obéissons à l'impulsion de ce ressort, nous ne cherchons pas à accomplir l'action qui nous paraît la plus « avantageuse » pour nous ou pour les autres, ni la plus morale en soi, mais bien celle qui nous fera connaître d'autrui et lui donnera de nous l'idée la plus exacte, c'est-à-dire la plus conforme à ce que nous sommes ou à ce que nous voulons être. Nous appelons cela conquérir l'estime d'autrui. Et cette conduite, qui va si souvent contre tous nos intérêts et qui réclame de nous, sans compensations, un effort pénible et prolongé, semble bien dictée par un sentiment nettement désintéressé (2).

On pourrait toutefois contester cette dernière assertion et se demander si cette description de l'honneur, identifié au désir d'estime, ne nous ramène pas indirectement à une explication égoïste de ce sentiment et à la théorie utilitaire que nous avons déjà rencontrée et que nous avons crue définitivement réfutée. L'utilitarisme ne va-t-il pas revenir à la charge avec des arguments nouveaux ? Il nous dira qu'en sollicitant l'opinion d'autrui, s'il est vrai que je ne poursuive aucun avantage matériel, moral ou social, je recherche cependant, même sans m'en rendre compte, un motif suffisant, un argument assez solide pour m'approuver moi-même, ou encore une confirmation de la bonne opinion que j'ai de moi et, par conséquent, un renforcement de la joie que j'éprouve à considérer ma propre valeur. En effet,

---

(1) C'est ainsi que Bossuet traduit ou commente dans son *Sermon sur l'Honneur* (éd. Gazier, p. 163) la parole de St-Grégoire : (*Pastor*. IIe p. ch. 6) « Oblitus sui in voces se spargit alienas talemque se foris. »

(2) Cf. Starcke, C. N. *La vie et la conscience morale*, etc... Copenhague 1894, pp. 30 et 99.

quand je juge que j'ai bien agi, je me sens heureux tout d'abord ; je me réjouis et je me félicite de ma conduite ; mais bientôt, je commence à comprendre que je puis me tromper dans mon jugement ; mon bonheur est altéré par ce scrupule ; je deviens anxieux et, pour faire disparaître ce trouble et le doute qui le provoque, je me tourne vers ceux qui m'entourent et je leur demande de m'approuver. Nous savons, en effet, par expérience, que nul n'est bon juge dans son propre cas ; et c'est pourquoi, au sortir d'une maladie, nous interrogeons notre médecin, nos amis et même les indifférents pour savoir s'ils nous trouvent vraiment bonne mine ; nous ne voulons pas en croire nos yeux et notre miroir et nous attendons, pour nous réjouir, qu'une opinion étrangère soit venue corroborer la nôtre. Il en est tout à fait de même quand nous sollicitons l'estime du public ; dans l'approbation d'autrui, c'est une satisfaction d'amour-propre que nous cherchons, la confirmation d'une de nos opinions, qui est celle qui nous intéresse le plus et à laquelle nous tenons par-dessus tout puisqu'elle est l'opinion que nous avons de nous-mêmes. « C'est un sujet de s'estimer que de voir qu'on est estimé des autres », a dit Descartes ; et il ajoute : « l'estime que l'on fait de soi-même est aussi une des espèces de joie » (1).

A cette tentative ingénieuse pour ramener à l'égoïsme l'élément en apparence désintéressé du sentiment de l'honneur, nous pourrions répondre avec Hoffding : si l'on veut simplement s'approuver et se réjouir, « pourquoi prendre ce détour de l'estime ou du mépris des autres ? » (2).

(1) Descartes, *Passions de l'Ame* (CIV).

(2) Höffding, *Morale*, trad. Poitevin. Paris, Schleicher, 1903, p. 146.

Ou bien je cherche dans ma conduite morale une satisfaction qui soit d'un ordre élevé et qui s'attache uniquement au sentiment d'avoir bien agi ; or, en ce cas, le seul juge compétent c'est moi, et tous les autres doivent être récusés; — et, en effet, ils sont nombreux ceux qui, ayant contre eux l'unanimité de l'opinion publique et pour eux l'approbation unique de leur conscience morale, ont gardé la paix et la joie sereine de l'âme. Ou bien, au contraire, ce que je désire c'est la jouissance des avantages que dans le monde procure une bonne renommée, la puissance sociale qui s'attache à l'apparence de la vertu ou la joie de penser que j'ai virtuellement ce pouvoir ; mais alors, on ne comprendrait pas que l'individu sacrifiât si souvent à cette utilité problématique et précaire des biens réels et fondamentaux, tels que l'aisance et les commodités de l'existence, la santé, la vie enfin ! On ne pourrait donner une explication et un sens plausibles à cette remarque si exacte de Tacite, au sujet des Sarmates, lorsqu'il dit que leur courage était comme en dehors d'eux-mêmes (*velut extra ipsos*) parce qu'ils étaient des lâches dans les combats individuels et devenaient des héros lorsqu'ils étaient en foule (1). On serait incapable de dire pourquoi nous faisons consister l'honneur presque exclusivement dans une réputation de courage, de franchise et d'opiniâtreté (2), en cherchant à mériter par nos actes cette réputation, alors que cependant le courage met notre vie en péril, la sincérité nous place fréquemment en infériorité et l'obstination est plus généralement nuisible qu'utile à l'individu.

(1) Tacite, *Histoires*, I. 79.
(2) Cf. Fr. Eiselen, (*op. cit.*) p. 5.

Nous croyons donc avoir établi, une fois de plus, et définitivement que la recherche de l'estime de nos semblables est souvent désintéressée. S'il est vrai que « la plupart de ceux mêmes qui croient obéir à la voix de leur Dieu ou de leur raison obéissent surtout à la considération de l'estime ou du mépris publics (1), » ce sentiment n'est, en général et dans son principe, égoïste à aucun degré et c'est à un autre élément, de nature altruiste, que nous devons faire appel ici pour en rendre compte.

L'utilité sociale, parfois antagoniste de l'utilité individuelle, mais la plupart du temps d'accord avec elle, ne serait-elle pas ce ressort moral ? Le courage, la franchise, l'obstination, dont l'opinion fait tant de cas et qu'elle honore par-dessus tout, ne seraient-ils placés à ce haut rang qu'en raison de leur importance sociale et de l'intérêt qu'a la collectivité à les voir estimés, glorifiés et imités ? L'individu serait donc désintéressé quand il prétend à l'honneur ; mais la société aurait un intérêt primordial et essentiel à favoriser et même à provoquer cette poursuite.

Nicole nous dit quelque chose de semblable à propos de l'honneur caractéristique de la noblesse, qui est le courage: « Des gentilshommes souffriront plutôt quelque autre reproche que ce soit que celui de manquer de cœur, parce qu'ils savent que le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime et à la lâcheté la souveraine infamie pour les personnes de condition. Que s'il ne s'agissait que de justifier les hommes sur ce point, la chose ne serait point difficile. Car, la valeur étant ce qui soutient un Etat et le

(1) E. Véron; *La Morale*, Paris, Schleicher.

rend formidable à ses ennemis, c'est avec raison que ne pouvant récompenser tous les vaillants hommes dont on a besoin, on a rendu cette qualité honorable (1) ». Mais ce n'est là qu'un point de détail sur lequel le moraliste janséniste n'insiste pas et pour trouver une théorie sociologique de l'honneur, nous devons arriver aux Encyclopédistes du XVIII[e] siècle.

Si nous en croyons d'Holbach, « l'homme d'honneur ne peut être distingué de l'homme de bien, de l'homme utile, de l'homme qui donne du bonheur à ses concitoyens... » « honneur est un terme relatif par lequel on désigne le cas que l'on fait de certaines actions ou qualités dans chaque société. Il est des actions qui font honneur dans quelques pays et qui sont déshonorantes dans d'autres. Ainsi l'honneur suit les opinions, les idées vraies ou fausses des nations (2) ». Telle est la conception nettement utilitaire d'où d'Holbach déduit sa théorie de l'honneur. Ce qu'une civilisation nomme honorable, ce qu'elle approuve et qu'elle s'efforce de consacrer et d'encourager par l'éducation et l'imitation, par la tradition et les institutions, par la mode et les sanctions de toute nature, c'est ce qui est conforme à son intérêt social particulier. Et en voici la démonstration toute expérimentale : « A l'origine des sociétés, des sauvages perpétuellement occupés ou à se défendre ou à attaquer leurs voisins ont attaché l'idée d'honneur à la valeur, parce que c'était la qualité qui pour lors leur paraissait la plus utile ou la plus importante pour eux. Cette notion s'est perpétuée jusqu'à nous... par

(1) NICOLE, *Essais de Morale*, N[lle] Ed. Gaspard Migeot, Mons, 1707, Second vol. pp. 95-96.

(2) D'HOLBACH. *Système social*, I[e] part., ch. XII, p. 160 sq.

une suite des mêmes préjugés, la profession des armes fut regardée comme la plus honorable ; un homme crut avoir de l'honneur quand il eut du courage ». En même temps, il est vrai, d'Holbach semble dire que cet honneur, dont il parle et dont il tient à montrer les excès, est un faux honneur, un préjugé funeste ; il paraît lui opposer le véritable honneur, lorsqu'il dit : « l'honneur qui résulte de la vertu est le seul qui soit réel »... « Ce n'est que par la vertu que nous pouvons prétendre à l'honneur, c'est-à-dire acquérir des droits incontestables à l'estime publique ». Mais nous ne croyons pas que l'honneur-vertu soit pour notre philosophe très différent de l'honneur factice, au moins dans son principe ; il ne s'en distingue, semble-t-il, que sur deux points : d'une part, il est dirigé, non plus vers l'utilité d'une nation ou d'un gouvernement, mais vers celle de l'humanité ; car « l'utilité solide et permanente du genre humain nous donne seule des titres incontestables à l'estime publique ». D'autre part, le véritable honneur ne doit conseiller « ni... une violation manifeste des devoirs les plus sacrés de la morale, ni... l'oubli le plus honteux des vertus sociales ». Une distinction de cette nature laisse donc subsister toute la doctrine de l'honneur fondé sur l'intérêt de la société, en entendant ces mots dans le sens le plus large. D'Holbach, en effet, ne cesse de dire que « l'honneur, comme la vertu, ne peut être fondé que sur l'utilité ».

Cette doctrine est aussi celle qu'expose Diderot dans l'*Encyclopédie* (1). Après avoir montré que l'un des fon-

---

(1) *Dictionnaire raisonné des Sciences Arts et métiers* etc. par DIDEROT... V° Honneur, cf. FRÉDÉRIC II. *op. cit.* t. IX, p. 112.

dements de l'honneur est le désir de l'estime publique, il pose ce principe qu'il emprunte à D. Hume : « C'est l'utilité qui décide de notre estime ». D'où cette proposition : « L'homme qui nous est utile est l'homme que nous honorons et, chez tous les peuples, l'homme sans *honneur* est celui qui par son caractère est censé ne pouvoir servir la Société ». Ce sont, encore ici, des exemples tirés de l'histoire des sociétés, telle qu'on la concevait au XVIII[e] siècle, qui vont fournir une démonstration. Avant l'invention des armes, chez l'homme des forêts, c'est la force du corps qui est surtout estimée et même « la violence, fût-elle injuste, n'ôte point *l'honneur* » ; « l'amour de la vérité, la franchise, la bonne foi, vertus qui supposent le courage, sont après lui les plus honorées et, après la faiblesse, rien n'avilit plus que le mensonge ». Comme la femme a un rôle social matériellement important et que le mariage librement consenti et librement maintenu est une institution sociale d'une utilité incontestable, les femmes doivent être dévouées à leurs maris et « la fidélité conjugale leur fera *honneur* ». D'ailleurs, « on ne croit pas qu'une femme puisse manquer de fidélité à un homme estimable et *l'honneur* de l'époux dépend de la chasteté de son épouse ». Les dieux mêmes sont utiles à la Cité ; car leur protection donne la victoire. On estime qu'il est indispensable au salut commun de croire en eux et de les prier : « la superstition sera en *honneur* ». Après l'état sauvage et guerrier, vient l'état industriel : les machines simplifient le travail et augmentent la production. Elles sont pour la société d'une utilité inestimable. Aussi l'inventeur est-il honoré ; l'intelligence est glorifiée ; puis, par une pente naturelle et glissante, l'on commence à avoir moins de répugnance pour certaines inventions sub-

tiles de l'esprit, pour le mensonge, s'il est habile, et pour la dissimulation, si elle est spirituelle et utile. Et, lorsque Diderot veut, à la fin de l'article, distinguer l'honneur véritable de tous les faux honneurs dont il montre la vanité et la perversion progressive, il fait bien voir, comme d'Holbach et plus nettement encore, que seule l'idée d'utilité peut servir ici de fondement psychologique et de principe de classification : « le véritable honneur est le plus utile ». Nous sommes donc, chez les Encyclopédistes, en présence d'une théorie de l'honneur qui est nettement utilitaire et sociologique, puisque ce mobile a pour but l'intérêt collectif, pour point d'origine la société, pour véhicule les lois et les mœurs.

Cette doctrine est séduisante ; des faits nombreux et bien choisis semblent d'abord l'illustrer et la confirmer pleinement. Toutefois, à l'examiner de près, nous la verrons peut-être en défaut. S'il était vrai que, sous le nom de préceptes d'honneur, nous ne devions trouver qu'un ensemble de règles dont l'observation serait très utile ou même indispensable au maintien et aux progrès d'une société, il eût été logique que celle-ci s'efforçât d'imposer aux individus cette sorte de code par tous les moyens dont elle pouvait disposer, et surtout par les sanctions pénales qui sont, en général, les plus efficaces. Or nous voyons bien qu'en effet certaines fautes contre l'honneur ont été punies, surtout dans les civilisations primitives, par des châtiments physiques, ou par des amendes et que les actes honorables ont été récompensés par des présents ou par des distinctions visibles ; mais, chose étrange, de très bonne heure ces peines et ces récompenses ont perdu toute leur efficacité et ont même été souvent contre le but

qui aurait présidé à leur institution ; on est presque déshonoré si on accepte en échange d'une belle action soit une somme d'argent, soit des avantages matériels ; les distinctions honorifiques deviennent insignifiantes et comme invisibles ; elles tendent d'ailleurs, croyons-nous, à disparaître. Les actes les plus déshonorants ne sont pas toujours ceux que punit le Code ; les pénalités n'atteignent le défaut de courage, l'absence de franchise, le manquement à la parole donnée que dans un nombre de cas restreint et dans des circonstances très déterminées. L'étude de ces cas serait intéressante ; pour n'en citer que quelques-uns, le mensonge est réprimé par des peines afflictives quand il cause un préjudice à autrui, quand il a pour effet de répandre des fausses nouvelles de nature à troubler la paix ou le crédit de l'État, quand il est la préface d'une fraude, d'un délit ou d'un crime, quand il prend la forme d'un faux témoignage en justice ; le manque de courage n'est puni qu'en temps de guerre ou d'émeute par les lois martiales ; la violation d'une promesse ne tombe sous le coup de la vindicte publique que lorsqu'il en résulte un dommage pour l'individu ou pour la société : telle est la rupture d'un contrat commercial ou d'une promesse de mariage. Dans la plupart des autres cas, qui sont de beaucoup les plus nombreux et les plus ordinaires, la loi positive ferme les yeux sur les manquements à l'honneur. On peut même aller plus loin et dire que le terme d'honneur s'emploie particulièrement pour désigner toutes les actions que la conscience et l'opinion jugent bonnes et estimables, mais dont la législation sociale n'exige pas l'accomplissement. Inversement, les pires fautes contre l'honneur sont celles que la loi laisse impunies ; la loi ne nous oblige pas à répondre à une provocation en duel, puisque le combat

singulier est illégal : et cependant nous serions déshonorés si nous refusions cette assignation ; la loi ne reconnaît pas les dettes de jeu : le joueur met son honneur à les régler dans les vingt-quatre heures ; bien des professions que la loi tolère ou protège sont jugées déshonorantes, malgré leur utilité sociale manifeste ; on pourrait citer toutes celles qui, comme la prostitution, satisfont aux bas instincts de l'individu, les métiers de policier, d'espion, de geôlier, de bourreau, et même, dans une certaine mesure, celui de domestique attaché à la personne (1). Nous voyons encore que, dans les diverses corporations où existent des conseils de discipline, ces tribunaux condamnent fréquemment, comme contraires à l'honneur, des actes ou des attitudes que le ministère public n'a pas même poursuivis ou que les juridictions de droit commun n'ont pas pu condamner et dont la société n'avait subi aucun dommage. L'honneur nous oblige à garder des secrets dont la divulgation, légalement exigible, serait socialement utile. Que dire enfin de l'individu qui est atteint par la réprobation publique pour une faute qui n'est pas la sienne, dont se sont rendus coupables sa femme, ou son fils, ou son père et qui est ainsi déshonoré, fût-il le meilleur serviteur de l'État et le membre le plus utile de la collectivité ? Cette opposition entre l'honneur et la légalité est un lieu commun (2) ; nous nous excusons de l'avoir prolongée : nous avons tenu à insister sur ce point ; car il

(1) Voir sur ce sujet un article très documenté de M. Lapie : *La Hiérarchie des Professions*, dans la *Revue de Paris*, t. V, [illegible], p. [illegible] sqq.

(2) Citons cependant encore ces quelques mots de Tarde : (*Études criminelles et pénales*. L'Idée de culpabilité, p. [illegible]) « Les sociétés comme les individus se font honneur de s'interdire des actes qu'elles jugent déshonorants tout en reconnaissant leur innocuité ». Les actions les plus déshonorantes « ne sont presque jamais les plus nuisibles à l'intérêt

nous semble résulter clairement de cette discussion une conclusion que nous pouvons résumer ainsi : toutes les actions injustes qui étaient en même temps nuisibles à la société ont été à toute époque déclarées illégales, prévues et punies par les lois et toujours les actions justes et utiles à la fois ont été légalement jugées dignes de récompenses ; au contraire, bien des agissements opposés à l'honneur restent impunis et la plupart des actes honorables n'obtiennent pas de récompense sociale. C'est là une preuve manifeste que les jugements sur l'honneur, tels que la société les porte, ne sont pas inspirés uniquement et exclusivement par des considérations d'utilité collective.

D'autres arguments nous conduiront à la même distinction. Si on admettait que les actions et les sentiments honorables fussent toujours ceux qui sont utiles à la société, la réciproque devrait être vraie. Or elle ne l'est pas : il est incontestable, en effet, que ce qui est utile à la société n'est pas toujours honorable, ni même honoré. La prudence est aussi indispensable à la tribu primitive que le courage ; pourtant, de l'avis même de Darwin (1), cette ingéniosité d'esprit n'est pas honorée à l'égal de la valeur guerrière, même par ceux qui en sentent tout le prix, et qui parfois sont contraints de la récompenser. Quand la société porte sur les faits et gestes de ses membres un jugement d'estime ou de blâme, elle ne se laisse pas guider par des considéra-

---

général, mais bien les plus contraires à la la volonté générale. » Et TARDE cite un exemple : Les Persans considéraient comme déshonorant d'ensevelir les morts et les Grecs de ne pas les ensevelir : il n'y avait là aucun intérêt général en jeu ; « mais leur religion attachait le plus grand déshonneur des vivants à l'inobservation des coutumes concernant les morts ».

(1) Ch. DARWIN, *Descendance de l'homme*, trad. BARBIER. Schleicher. Paris p. 127 (3e éd.)

tions strictement utilitaires; elle se propose un type d'honneur dont les éléments semblent irréductibles au seul intérêt social. Ce modèle idéal, dont nous aurons à rechercher la véritable origine, peut assurément être dégradé et affaibli par les suggestions de l'intérêt, par les besoins de la vie sociale, par les aspirations de la communauté; il est dénaturé par les nécessités de la lutte pour la vie, par les conditions d'une concurrence si âpre qu'elle nous empêche de bien discerner l'utilité et l'honneur; mais, si loin que soit poussée parfois la confusion entre ces deux mobiles, l'identification absolue en reste impossible.

D'ailleurs, il ne nous semble pas établi que, lorsque l'individu porte un jugement sur son honneur personnel, il prenne toujours pour règle l'opinion de ses semblables isolés ou groupés selon certaines affinités. Les caractères bien trempés osent apprécier par eux-mêmes s'ils sont dignes d'estime ou de mépris; ils en appellent, le plus souvent, il est vrai, du verdict de leurs contemporains à celui de la postérité et à la sentence de l'histoire; mais, même s'ils sont assez désabusés pour croire que les siècles à venir les ignoreront ou les méconnaîtront, ils n'hésitent pas à conserver la fierté de leur honneur. Et, sans chercher des cas exceptionnels, ne voyons-nous pas tous les jours des hommes mettre leur honneur à être, par rapport à la collectivité dont ils font partie, « non pas un reflet (*Abbild*), mais un modèle (*Vorbild*) » (1). Même s'ils veulent la suivre, ils préfèrent la précéder et trouvent leur plus grande satisfaction morale à en être suivis. On a montré trop souvent que la conscience d'un homme d'honneur est

(1) LAZARUS, *op. cit.* t. I. p. 192.

l'écho de celle de la société où il vit ; on oublie que l'individu doit être considéré aussi fréquemment comme une cause que comme un effet et que l'honneur d'une nation n'est guère que la résultante d'un grand nombre de tendances personnelles orientées vers un certain idéal. Les conditions de la vie sociale ne font que limiter et amoindrir les aspirations individuelles qui peuvent s'accorder avec elles en les repercutant et en les condensant. Suivant l'exemple que choisit Lazarus (1), si l'on peut dire que Lessing incarne à un certain moment la conscience allemande, ce n'est pas parce qu'alors la nation germanique aurait fait passer ses préoccupations et ses préférences dans l'âme de ce penseur, mais c'est parce que Lessing, dans un effort personnel, dont il a tout le mérite, a tenté de penser non seulement pour lui, mais pour tout le peuple « dans lequel il vivait et qui vivait en lui » ; il essayait de penser non pas ce que pensait effectivement l'Allemagne, mais ce qu'il jugeait convenable de lui voir penser. Nous voilà bien loin de l'utilitarisme sociologique. Certes, le sentiment de l'honneur rapproche l'homme de la collectivité dont il est membre et l'oblige à en tenir compte : mais l'influence de l'élément social est beaucoup plus indirecte que ne le prétendent les Encyclopédistes et les moralistes ou sociologues contemporains qui ont repris leurs théories. La société peut me signifier ce qu'elle estime en fait et non pas ce qui doit être estimé : or, la véritable gloire ne s'attache qu'aux choses estimables et nous éprouvons plus de satisfaction morale, de fierté légitime et d'honneur à être imités de ceux qui nous entourent qu'à sentir que nous les

---

(1) LAZARUS, *Ibid.* p. 193, sqq.

imitons. « Celui qui s'objective dans la collectivité, en pensant et en agissant pour elle, nous dit encore Lazarus, celui-là est pensé par la collectivité en général et par chaque individu en particulier et c'est là le plus haut degré de l'honneur ».

Il ressort de cette longue discussion que, si notre honneur repose sur notre recherche de l'approbation d'autrui et sur le désir que nous avons de nous conformer à l'opinion de nos semblables, cette appréciation de nous-mêmes par les autres n'a pas pour véritable fondement l'intérêt du groupement dont avec eux nous faisons partie. Il y a donc lieu de lui découvrir une autre origine.

On pourrait être tenté de se ranger à l'opinion d'Adam Smith (1) et considérer ce jugement ou ce sentiment du public sur notre manière d'être ou d'agir comme l'expression d'un fait de sympathie primitif et irréductible. La sympathie, d'après ce moraliste, est un sentiment dont le principe se trouve dans l'imagination : tout homme en présence d'un de ses semblables se met à sa place et ressent aussitôt les émotions qu'il éprouverait s'il s'y trouvait réellement. Nous partageons ainsi des souffrances et des joies étrangères et nous vivons autant la vie des autres que la nôtre. Non seulement nous sympathisons avec autrui, mais, encore et surtout, nous tenons à ce qu'autrui sympathise avec nous : rien ne nous plaît tant que la sympathie de nos semblables, rien ne nous est plus pénible que d'en être privés. Ce double fait posé, deux cas peuvent se présenter :

---

(1) Adam Smith, *Théorie des Sentiments moraux, passim* ; V. surtout la IIIe partie.

ou bien l'état d'âme d'une personne nous inspire une sympathie complète, et nous traduisons ce sentiment en disant que ce qu'elle fait ou pense est convenable ; ou bien, au contraire, en essayant de nous substituer à elle par l'imagination, nous sentons qu'il nous est impossible d'éprouver le même état d'âme et nous déclarons alors que son attitude ou son action sont inconvenantes. Or approuver et désapprouver, estimer et mépriser, honorer et blâmer ne sont pas autre chose : l'approbation n'est que l'expression de la sympathie réelle ou possible ; le blâme marque l'impossibilité de sympathiser. Précisons en disant que cette impossibilité ne tient pas à la nature de l'acte ou du sentiment de nos semblables ; car toutes nos inclinations, tous nos actes tendent à provoquer la sympathie du spectateur ; seulement notre sensibilité l'accorde ou la refuse non à l'état d'âme lui-même, mais aux conditions qui lui ont donné naissance. « Quand nous blâmons quelqu'un de s'abandonner aux excès de l'amour, ou de la douleur, ou de la vengeance, nous ne considérons pas seulement les funestes effets de ces passions, mais les faibles motifs qui y ont donné lieu ». Il y a d'ailleurs des passions ou des sentiments, tels que la générosité, la compassion, l'amitié qui provoquent toujours la sympathie du spectateur, même le plus indifférent ; au contraire, il y a des passions qui, par leur nature, nous laissent froids ou provoquent notre antipathie : tous les sentiments antisociaux sont dans ce cas. C'est qu'en effet, ici, des deux personnes qui sont en présence, l'une, le sujet du sentiment, fait ou veut faire tort à l'autre, qui en est l'objet. Comme toutes les deux sont nos semblables et que nous tendons à sympathiser avec l'une et avec l'autre, cette tendance est contrariée et c'est là ce qui empêche notre approbation et notre estime.

En ce qui touche plus spécialement cette forme particulière d'estime qu'exprime le mot d'honneur, l'idée d'une action honorable est tout d'abord l'idée d'une action telle que nous avons pour son auteur, quand il l'accomplit ou la projette, une sympathie parfaite et, en même temps, immédiate et directe. Mais il semble que ce ne soit là qu'un élément de l'honneur et qu'un sentiment ou un acte ne soient vraiment honorables que s'ils traduisent le mérite. Or, d'après Adam Smith, est méritoire ce qui est digne d'une récompense et nous sommes dignes d'être récompensés quand le spectateur de nos actes nous veut du bien. Mais ce témoin impartial ne nous voudra du bien que quand il nous verra jouer vis-à-vis d'un individu ou d'un groupe un rôle tel que, tout en nous approuvant, il partage, par sympathie, la reconnaissance de ceux-ci ou celle qu'il leur suppose et que, d'après lui, ils devraient avoir pour nous. Et, comme la reconnaissance est chez l'obligé un sentiment qui le porte à récompenser son bienfaiteur, s'il le peut, le spectateur qui juge convenable cette reconnaissance et la partage se trouve lui aussi porté à vouloir nous récompenser et il déclare que nous avons mérité une récompense ou que nous avons du mérite. Si donc l'honneur est la récompense du mérite ou simplement le jugement qui nous en proclame digne, il vient, nous le voyons, d'une sympathie qui ne s'adresse qu'indirectement à la personne qui l'obtient ; car elle va d'abord directement à celle qui a été l'objet d'un bienfait, lorsque nous sentons que la reconnaissance qu'elle devrait avoir est convenable et que nous l'éprouvons avec elle.

En résumé, tous les sentiments moraux, d'après Ad. Smith, ont pour origine la faculté que nous avons d'être émus par ce qui affecte nos semblables. Il n'a pas expli-

citement parlé de l'honneur, mais nous pouvons aisément induire de sa théorie générale qu'en obéissant à la loi de l'honneur, c'est-à-dire en recherchant l'estime d'autrui, l'homme s'efforce de provoquer par son attitude la sympathie du spectateur désintéressé ou comme le dit souvent notre moraliste « du spectateur impartial et éclairé que chacun trouve au fond de son cœur ».

Nous pourrions retrouver un écho du système d'Ad. Smith chez certains philosophes anglais contemporains, en particulier chez Bain (1) et chez Darwin (2).

Contre ces théories, nous ne rappellerons pas les objections générales qui leur ont été si souvent adressées ; cette discussion nous entraînerait trop loin ; indiquons cependant un des défauts profonds de la doctrine, qui en corrompt le principe et qui, en particulier, la rend incapable d'expliquer le sentiment de l'honneur. Le mot sympathie, dans les analyses de Smith, a une signification indécise et équivoque. Tantôt il exprime l'état d'une personne qui en imite une autre ou qui subit son influence ; c'est en ce sens que l'on pourrait considérer l'honneur comme une mode due soit à une imitation, soit à une contagion de personne à personne ou de groupe à individu. Mais, dans cette hypothèse, nous sommes en droit de nous demander si la sympathie ainsi entendue, dont la réalité est indéniable et l'action considérable dans la vie des hommes et des peuples, si cette sympathie quasi organique et machinale a la valeur morale qu'Ad. Smith lui reconnaît. Sous l'empire de cette impulsion naturelle,

---

(1) Bain, *Mental and Moral Science*, 1868, p. 254.
(2) Darwin, *op. cit.* p. 117.

l'homme imite les actes immoraux aussi bien — et souvent mieux – que ceux qui sont bons et utiles ; il subit les mauvaises influences aussi nécessairement que les bonnes. Si l'honneur n'est qu'une mode qui se répand de proche en proche, il faut cependant reconnaître en lui des qualités particulières, qui lui donnent le caractère général de sentiment moral et même, parmi les sentiments moraux, une teinte toute spéciale. Cette valeur nettement morale est inexplicable par la sympathie presque physique ou physiologique qui fait que tout homme tend à vibrer à l'unisson de ses semblables et à accorder ses émotions avec les leurs.

Le terme de sympathie a, il est vrai, un autre sens ; il indique l'élan de bienveillance qui porte une âme vers une autre ; le besoin de sympathie est alors le désir que nous avons de voir autrui éprouver ce que nous ressentons nous-mêmes. Certes, si nous prenons la sympathie dans cette nouvelle acception, elle sera très propre à fonder une morale et surtout la morale de l'honneur, qui a pour principe la recherche de l'estime sociale ; mais ce sentiment ne s'explique plus par lui-même : il ne peut passer pour un élément primitif et irréductible et l'analyse devra le ramener à autre chose. Quoi qu'il en soit, Ad. Smith a eu le tort de ne pas distinguer ces deux formes de la sympathie, d'attribuer à l'une les vertus de l'autre, à la seconde la simplicité de la première et c'est là le vice capital de son système.

Une objection moins générale mérite de retenir notre attention. Admettons que le principe de Smith soit exact et que, comme le dit Darwin, « la sympathie que l'homme possède à l'état instinctif... lui fasse apprécier hautement

l'approbation de ses semblables (1) », il reste à déterminer de qui il s'efforcera d'obtenir les suffrages. Recherchera-t-il l'approbation de tous ses semblables, choisira-t-il celle de quelques-uns, sera-t-il satisfait de celle du premier venu, exigera-t-il celle du « spectateur impartial » de Smith ? Au nom de quel nouveau principe va-t-il se décider entre toutes ces formes de sympathie possibles, préfèrera-t-il les unes et rejettera-t-il les autres ? Or il n'est pas douteux que l'homme choisit le cercle de témoins dont il prétend avoir l'estime. La louange universelle, même si elle n'était pas un mythe, n'est pas le but de nos efforts ; l'homme d'honneur, plus délicat que la foule, est tenté de s'écrier avec le poète : *odi profanum vulgus et arceo !* il lui répugne encore davantage d'obtenir au hasard le suffrage du premier venu et ce n'est pas non plus celui du spectateur impartial qu'il sollicite. L'approbation qu'il désire, c'est celle d'une catégorie sociale spéciale plus ou moins étendue dont il fait partie et dont il ne réclame pas un jugement impartial. Darwin a bien vu que si « l'opinion commune devient naturellement le principal guide d'action » ce n'est que dans le cas où des groupements se sont produits et « dès que les membres d'une même association peuvent clairement exposer leurs désirs (2) » ; il a compris que ceux dont nous voulons avoir la considération, ce ne sont pas, comme il l'avait dit d'abord lui-même, nos semblables en général, mais bien ceux que nous considérons comme nos égaux. « Alors même, déclare-t-il, qu'une de nos actions n'est contraire à aucun intérêt spécial, nous n'en éprouvons pas moins un vif chagrin, si nous savons que

(1) Darwin, *Ibid. l. laud.*
(2) Darwin, *Ibid.* p. 105.

nos égaux nous méprisent parce que nous l'avons commise (1) ». La sympathie que nous sollicitons n'est ni quelconque, ni universelle, ni moyenne : c'est celle de nos pairs. Et ce mot lui-même manque encore de précision : on peut être l'égal de bien des gens ; mais, quand il s'agit d'honneur, on n'est le pair que de ceux auxquels on s'est soi-même identifié et avec lesquels on entend être confondu. Le groupe dont on recherche l'estime est donc bien un groupe d'élection, constitué par un choix. Ce choix peut être plus ou moins spontané ; les circonstances le dictent souvent ; mais l'individu le fait ou tout au moins le ratifie, explicitement ou implicitement, et c'est là un élément personnel, une initiative individuelle que n'ont vue ni Smith, ni Bain, ni Darwin, dont ils n'ont pas tenu compte et que nous croyons nécessaire de mettre en lumière.

Insistons donc sur ce point. Il est très vrai que l'homme recherche toujours une approbation étrangère, l'estime d'une collectivité, que celle-ci soit un public composé de vivants, ou le peuple des morts qu'il vénère (2), ou la foule encore indéterminée qu'il imagine et qui sera la postérité (3).

---

(1) Darwin, *Ibid*, p. 122.

(2) « Il n'y a rien de plus honteux, dit Frédéric II (*op. cit.* t. IX p. 104) que d'abâtardir sa race ; dans ce cas l'éclat des aïeux, loin d'illustrer leurs descendants, ne sert qu'à éclairer leur infamie ». M. A. Darlu, dans un article sur la *Classification des idées Morales du temps présent.* (*Morale Sociale* Alcan, Paris p. 21), rappelle cette belle pensée d'Aug. Comte : « La loi morale est l'expression du gouvernement des vivants par les morts ». Cette formule est peut-être encore plus vraie si on l'applique à l'honneur.

(3) « Que chacun de nous, s'écrie au moment d'une bataille désespérée un des capitaines goths de Teja, monte en souriant sur le cadavre de son camarade pour tomber à son tour, le sourire aux lèvres. Alors une auréole de gloire se répandra autour de nous : le monde entier et la protérité en seront témoins. » (H. Sudermann. *Morituri*, *Teja*, Drama in einem Akt).

Il est très exact de dire, avec Lobedanz (1), que ce qu'un homme apprend des autres sur soi-même a pour lui la plus haute et souvent la seule valeur, que la crainte du scandale (2) et la peur du mépris public sont plus fortes que l'amour-propre ; car « l'égoïsme individuel est à la fois moins tenace et moins bien armé que l'égoïsme à plusieurs » (3). L'honneur, nous le reconnaissons, est tout ensemble discipline et imitation, « une conscience multiple ayant mille langues » (4) qui exprime l'opinion d'une société. Mais cette société, dont nous recherchons l'approbation, au nom de laquelle nous nous jugeons et dont nous incarnons en nous les aspirations et les intérêts, n'est-elle pas variée à l'infini dans sa constitution et dans son étendue? Ici, elle est naturelle comme la famille ou la nation ; là, elle est à la fois factice et réelle comme la profession, la corporation, le « monde » dont nous faisons partie ; ailleurs, elle est idéale, imaginaire ou même mystique. Ce soldat, ce gentilhomme ont pour public ceux qui appartiennent à leur caste ou qui professent le métier des armes ; ce joueur ne triche pas et paye ses dettes pour ne pas rougir devant ses compagnons de jeu ; cet homme se bat en duel pour sa femme ou son père, pour être digne de ses ancêtres ou de ses descendants et cet autre pour soutenir l'éclat ou le privilège

(1) Dans le *Prologue* aux *Nouvelles paysannes* de BJÖRNSTIERNE BJÖRNSON cité par LAZARUS, *op. cit.* t. I, p. 213-214.

(2) Cf. TARDE. (*L'Opinion et la Foule*, p.193) « Et cette crainte du scandale, qu'est-ce au fond, si ce n'est l'importance extraordinaire accordée par le plus dissident et le plus independant des hommes au blâme collectif d'un public ? »

(3) LAZARUS, *op. cit.* t. I. p. 149. Voir d'ailleurs tout ce que dit Lazarus sur ce qu'il nomme « honneur objectif », (p. 186-197).

(4) RENÉ WORMS, *Organisme et Société* p. 127.

du corps auquel il appartient : Clara, dans la *Marie-Magdeleine* de Hebbel, accepterait la honte pour elle comme une punition méritée : elle la repousse en pensant à son père et préfère recourir au suicide (1). Dans cette société très restreinte mais très intime que crée le mariage, chacun des deux époux tient à honneur de ne pas rougir devant l'autre, qui est pour lui comme une seconde conscience (2). Fieschi, au moment de commettre son attentat contre Louis-Philippe, se trouble et hésite : il craint surtout, lui qui est Corse et qui admire son grand compatriote, Napoléon Ier, d'atteindre des officiers généraux qui ont combattu sous les ordres « du grand Corse » et ont contribué à sa gloire. « Le cœur va lui manquer, quand il lui vient à l'esprit qu'il a donné sa parole à Pépin et à Morey et il se dit : il vaut mieux mourir — et même tuer — que de survivre à la honte d'avoir promis, puis de passer pour lâche » aux yeux des conjurés d'abord, de ses compatriotes corses ensuite — et il presse la détente. « Cette préoccupation dominante de la petite société et cet amour de la grande sont caractéristiques », nous dit Tarde, à qui nous empruntons cet exemple. Il ajoute : « Ravachol non plus ne s'inquiétait que de l'opinion de ses *compagnons* » (3). Et

(1) « Dieu, ne me regarde pas d'une manière si terrible parce que je viens avant que tu m'aies appelée. Si j'avais été seule, oui, j'aurais voulu tout supporter ; je l'aurais accepté comme une punition méritée, même si, dans ma misère, le monde, au lieu de m'assister, devait me fouler aux pieds... *Mais je ne suis pas seule,* et, au jour du Jugement dernier, je trouverai plus facilement une réponse à cette question du Juge : Pourquoi t'es-tu détruite ? qu'à celle-ci : Pourquoi as-tu humilié ton père ? » ap. LAZARUS, *op. cit.* t. I. pp. 203-204 note.

(2) Voir dans JEUDON, *Morale de l'honneur*, Paris, Alcan, 1911, pp. 218-219) une analyse juste et intéressante de cette solidarité conjugale.

(3) TARDE, *L'opinion et la Foule*, p. 244 et n. 1.

nous venons de voir récemment quelque chose de tout à fait analogue chez Liabeuf.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, nous prouvent, jusqu'à l'évidence, que, si la collectivité paraît être tout d'abord l'origine du sentiment de l'honneur personnel, si le groupe semble, à première vue, dominer l'individu, une analyse plus précise nous montre que l'individu n'a pas un rôle aussi purement passif. C'est lui qui a choisi le groupe auquel il s'est agrégé ou qui, tout au moins, a accepté d'en faire partie, a adhéré à sa discipline, en a adopté l'idéal. Il subit l'influence de ses pairs ; mais ses pairs, c'est encore lui-même, puisqu'ils ne sont ses égaux qu'en raison de son élection et en raison de leur participation réelle ou supposée à une même œuvre ou à un même programme.

Voici donc les conclusions où nous ont dès maintenant conduit l'étude et la discussion de l'utilitarisme sociologique et des morales de la sympathie, touchant la nature et l'origine du sentiment de l'honneur.

D'abord nous avons pu mettre en évidence l'importance considérable et même prépondérante de l'élément altruiste dans le sentiment que nous analysons. Quand je pense à mon honneur, c'est bien plus autrui que moi que je considère (1). Mais cet altruisme est d'une nature particulière : il est social, si nous entendons par là qu'il s'accom-

---

(5) Dans *l'Honneur et l'Argent* de PONSARD quelques vers, malheureusement bien prosaïques, mettent en évidence dans le sentiment de l'honneur ce souci de l'approbation d'autrui. Citons entre autres :

..... ayant agi comme il fallait agir,
tu peux à tes amis te montrer sans rougir.
Je te serre la main, moi, c'est bien quelque chose ;
je ne la serre pas à beaucoup et pour cause ! (Acte IV, Sc. VI).

pagne de la représentation d'un groupement collectif dont nous faisons partie; mais il n'est pas originairement et primitivement social, si l'on prétend exprimer par cette formule que l'honneur serait imposé à l'individu par la société en général, agissant sous l'impulsion de son propre intérêt et cherchant à se conserver ou à se développer. L'individu, quand il se conforme au précepte de l'honneur, n'est pas un instrument inerte et presque inconscient, ou un moyen de réalisation pour la fin sociale. Il obéit à des sortes de consignes, à des disciplines collectives, il est vrai; mais celles-ci ne sont que les mots d'ordre de groupements particuliers souvent très restreints et proches de l'individu, choisis et adoptés par lui; l'honneur n'exprime pas l'intérêt de la société en général, mais l'idéal social d'un groupe et cet idéal admet la collaboration de l'individu; s'il l'accepte, en effet, c'est qu'il le comprend, c'est qu'il est conforme à celui qu'il a lui-même rêvé ou imaginé; il travaille chaque jour à le réaliser davantage, non seulement en lui, mais encore chez ses pairs; parfois même cet idéal est l'œuvre propre de l'individu seul qui est, pour ceux parmi lesquels il vit, un modèle ou un guide. La parole de Louis XIV, *l'État c'est moi*, pourrait prendre, ici, une signification profonde. Chacun doit, à un certain moment, penser que la société dont il fait partie, est un autre aspect de lui-même, que son « moi » est, à un certain degré, l'incarnation de l'honneur collectif; et cela est exact surtout de tous ceux qui dans leur groupe occupent une situation élevée et sont pour leurs pairs des exemples ou des chefs. S'il est vrai que nous cherchons dans les yeux de ceux qui nous entourent une approbation de notre conduite ou de nos pensées, il nous est impossible d'oublier que ceux-ci sont « d'autres nous-mêmes », soit que nous nous soyons rapprochés d'eux

à cause d'affinités naturelles ou électives, soit qu'ils nous aient rendus semblables à eux, soit que nous les ayons faits à notre image.

Cette pénétration réciproque de l'individu par la société est un fait et constitue un élément essentiel de l'honneur. Contentons-nous de la mentionner ici, en nous réservant de préciser dans la suite ce qu'il y a de social dans ce sentiment et ce qu'il conserve d'individuel. Il nous suffit d'avoir montré le caractère ego-altruiste de l'honneur. Son empire sur les individus et sur les peuples tient à ce qu'il unit l'intérêt personnel idéalisé avec le besoin de sympathie qui nous porte à rechercher l'estime des autres, dans la mesure où ils ont les mêmes intérêts que nous, se conforment à la même règle et conçoivent le même idéal.

V

l'Honneur est-il un Bien ?

En recherchant les origines du sentiment de l'honneur, nous l'avons d'abord étudié tel que nous l'éprouvons en nous-mêmes et nous l'avons analysé en nous plaçant au point de vue de l'individu qui ne considère que soi ; nous l'avons ensuite rapporté à l'opinion que les autres ont de nous ; pour emprunter aux Allemands qui ont traité ce sujet leur terminologie, nous avons vu la face subjective de l'honneur sous ses deux formes, honneur subjectif direct et honneur subjectif indirect. Nous devons nous demander maintenant s'il n'y a pas lieu de reconnaître aussi, comme ils le font d'ordinaire, un honneur qui serait objectif, c'est-à-dire indépendant à la fois d'autrui et de nous et valable par lui-même.

Il est assez conforme au sens commun de classer l'honneur parmi les biens : le vulgaire confond, en effet, volontiers l'honneur avec les honneurs, qui sont manifestement des avantages visibles, acquis par l'individu, possédés en propre par lui et dont il use dans les limites légales, comme il le ferait d'une propriété mobilière ou immobilière. Ces honneurs sont même dévolus par delà la personne qui les a obtenus, à sa famille ou à sa tribu, et cela d'une manière temporaire ou perpétuelle ; tels les honneurs royaux et seigneuriaux ; on en hérite dans une certaine

mesure ; on les transmet même de son vivant ; on les partage avec ceux que l'on honore de son choix ou de sa confiance, avec sa femme ou ses enfants, ses frères, ses lieutenants ou ses représentants ; un ambassadeur a droit à quelques-uns des honneurs que l'on doit au souverain dont il tient la place ; on voit encore des usurpations d'honneurs que constatent, jugent et punissent les juridictions compétentes ; les honneurs enfin sont susceptibles d'accroissements et de diminutions : il y a des promotions et des dégradations. Il est donc incontestable que ce sont des biens attachés à une personne ou à une famille d'une façon accidentelle, mais indépendants d'elles, puisqu'ils peuvent passer, tels quels, de l'homme qui en est digne à celui qui ne les a pas mérités et subir des changements considérables, alors que la valeur morale de celui qui les possède ou qui en est privé reste identique à elle-même. Comme toute propriété, ils confèrent à celui qui en jouit de la puissance et même de l'agrément ; ce sont donc des biens ; mais, comme tous ceux qui dépendent de la fortune, ils n'ont qu'une valeur aléatoire et précaire.

Si nous laissons de côté ces honneurs qui, soumis au hasard des circonstances, à l'arbitraire déréglé des individus ou au caprice des foules, peuvent n'avoir rien de commun avec le véritable honneur, nous nous trouvons en présence de celui-ci, qui consiste dans la considération ou l'estime que nos semblables nous attribuent et que, d'accord avec eux, nous nous concédons à nous-mêmes. Et ici, nous devons le reconnaître, la question devient bien plus difficile à résoudre. Les théologiens, les philosophes et surtout les juristes ont souvent parlé de cette forme d'honneur comme d'un bien qui, par ses caractères, serait très semblable à celui que constituent les honneurs.

Déjà, les Scolastiques rangeaient la réputation (*fama*) parmi les biens extérieurs qui, avec les biens du corps et ceux de l'âme, constituaient, pour eux, l'universalité des biens. L'honneur, d'après eux, peut être enlevé et rendu. Albert le Grand (1) appelle cette restitution de l'honneur perdu une réparation (*reparatio*). D'ailleurs, à cette époque, l'honneur lésé ou attaqué est revendiqué ou défendu par la formalité légale du duel judiciaire ; or, c'est là une des procédures courantes par lesquelles l'on réclame ou l'on défend une possession contestée (2). Les mœurs sont donc, sur ce point, pleinement d'accord avec les opinions des philosophes.

Bossuet appelle « véritable et solide honneur » l'état de l'homme qui possède une « chose »... « vraiment digne de louange... par exemple les bonnes qualités du corps, comme la force... les dons de l'esprit, l'éloquence, la vivacité, la science » ou encore ce qu'il nomme plus loin « les avantages de l'esprit et du corps ». Il en arrive même à établir une échelle des biens et à les classer par ordre d'excellence ; voici quelle en est, d'après lui, la gradation ascendante : d'abord les richesses, puis la santé du corps, ensuite la vie, immédiatement après, l'honneur, enfin, la vertu qui « vaut mieux que l'honneur parce qu'en toutes choses, l'être vaut mieux que le sembler être ». Quant à la supériorité de l'honneur sur la vie, voici comment Bossuet l'établit : « il faut présupposer avant toutes choses que, pour honorer le don de Dieu et de la nature, nous devons croire

---

(1) Albert le Grand, (tract. XVIII ; Quaest. 117 ; memb. II art. 4). Il est vrai que Saint-Thomas est d'un avis opposé, puisqu'il se demande : « Utrum oporteat restitui quod quis non abstulit ». II. 2. quaest. 62, verb. quanto).

(2) Cf. Lazarus, *op. cit.* t. I, pp. 153-154.

que la vie est un bien fort considérable : et l'horreur que témoigne toute la nature de la mort et du non être montre que l'être et la vie sont sans doute un grand avantage ». Toutefois, deux considérations enlèvent à la vie une partie de son prix ; d'abord, elle manque de consistance, de durée et, tôt ou tard, il faut la perdre ; de plus, elle entraîne avec elle tant de maux, que nous pouvons raisonnablement douter qu'elle soit un véritable bien et l'ennui, en particulier, nous la rend insupportable. Pour toutes ces raisons, la vie serait méprisable, si quelque « satisfaction raisonnable » ne venait pas lui donner à la fois de l'agrément et de la valeur. « Les choses étant ainsi supposées », Bossuet n'a pas de peine à nous faire voir « quelle force a l'honneur pour donner à la vie cette satisfaction raisonnable » et il nous expose que, selon l'opinion commune, « la privation de ce bien peut nous ôter tellement toute la douceur de vivre, que la perte de notre vie nous semble moins dure que celle de notre honneur », à condition toutefois que cet honneur nous soit accordé « pour de véritables actions vertueuses ». S'il en est ainsi, « le concours de plusieurs personnes qui nous estiment est, non seulement par opinion, mais encore par effet, très avantageux pour les bons effets qu'il produit ». Et voici une démonstration plus complète de cette haute valeur de l'honneur : « Après le bien de la vertu, qui nous met en bon état en nous-mêmes, ce que je considère le plus dans la vie, c'est le bien de la société qui nous y met avec les autres. Ce bien de la société fait sans doute l'un des plus grands agréments de la vie. Or, nul ne peut ignorer que la bonne estime qu'on a de nous ne soit ici de fort grande considération... Que si l'on n'a pas de nous une bonne estime, on n'a ni amitié, ni confiance en nous et nous sommes privés pour

la plupart des commodités qu'apporte la société à laquelle il semble que nous ne tenons par aucun lien. C'est dans cette considération particulière que l'honneur me paraît un bien excellent ». Et, comme conséquence, Bossuet déclare que nous devons sacrifier, s'il le faut, notre vie pour ne « rien faire qui puisse justement être blâmé » et même « pour faire des actions... plus glorieuses » et « pour se rendre plus digne d'honneur » (1).

Et Bourdaloue parle comme Bossuet : « Qui ne sait que l'honneur dans l'opinion du monde est un bien du premier ordre ? Qu'est-ce qu'un homme sans honneur ? Eût-il tous les autres biens, fût-il comblé de richesses, pût-il goûter dans son état tous les plaisirs, si c'est un homme noté et déshonoré, on le regarde comme le dernier des hommes... nous mettons l'honneur à la tête de tous les autres biens, il n'y a rien pour sauver cet honneur à quoi nous ne fussions prêts de renoncer ; nous nous en déclarons hautement, nous le témoignons dans toutes les rencontres » (2).

Voici maintenant l'argumentation des juristes. Nous l'empruntons surtout à M. Beaussire (3). Il rappelle d'abord que l'honneur ou la considération a quelques-uns des caractères de la propriété : il s'acquiert, comme les biens extérieurs, par le travail personnel, le mérite ou l'héritage ; il nous donne des avantages certains et nous rend plus forts dans les rapports sociaux. Ce que l'on appelle un patri-

---

(1) Nous résumons ou citons ici les principaux passages du § XXIX de l'opuscule de Bossuet que nous avons déjà mis à contribution et qui a pour titre *Pensées chrétiennes et morales* (ch. de *l'Honneur*, pp. 302-307 de l'édition Outhenin t. Ier).

(2) Bourdaloue. *Exhortations et instructions chrétiennes, Paris*, 1721. Sur les témoignages rendus contre Jésus-Christ ; La Médisance. (p. 12-14).

(3) Beaussire, *Philosophie du Droit*, Paris, Alcan, 1888, ch. IV, p. 367 sqq.

moine ou un héritage d'honneur confère à celui qui le tient de ses ancêtres une puissance considérable. Comme toute propriété, l'honneur peut être évalué en argent ; c'est là le principe des dommages-intérêts alloués à l'offensé pour tenir lieu de son honneur lésé ou ravi (1). Les analogies entre le droit à la propriété et le droit à l'honneur vont encore plus loin : de même que la loi civile ne s'occupe plus de l'origine d'une propriété quand celle-ci a été consacrée par les formes légales, de même, en matière d'honneur, on peut dire que « possession vaut titre » et que la possession est toujours présumée ; en d'autres termes, la législation des pays civilisés protège l'honneur mal acquis ; nous ne pouvons pas dépouiller autrui d'une considération dont il jouit indûment et même, tandis que les formalités juridiques requises pour posséder légitimement les autres biens sont très minutieusement décrites par la loi, celle-ci étant muette sur l'acquisition de l'honneur et sur les titres exigés pour en user, il en résulte que, parmi les biens, l'honneur est celui que le code fait

---

(1) C'est une idée analogue qu'expose, en la poussant jusqu'au paradoxe et non sans ironie, le Comte Trast dans la pièce de SUDERMANN *l'Honneur* : (Act IV. S. 2). « La famille Mühlingk a rendu l'honneur à ta sœur, je veux dire l'honneur qui peut lui être utile ; car toute chose ici-bas a sa valeur. L'honneur des riches se paye parfois avec du sang ; je dis : parfois ; l'honneur des pauvres est restitué in integrum avec un petit capital. Quel sens a donc la virginité dont il s'agit ici — puisqu'elle n'a pas d'autre but que le mariage — sinon de garantir au futur époux une certaine dot de pureté, de sincérité et d'affection ? Eh bien demande, je t'en prie, dans la classe d'où tu sors, si ta sœur, avec le capital qui lui échoit aujourd'hui, n'est pas devenue un parti plus enviable qu'elle ne l'a jamais été. » Nous trouvons là l'assimilation complète — et même brutale — de l'honneur à un bien dont on trafique, comme de toutes les autres propriétés et dont la valeur peut être traduite en argent, cette commune mesure de tous les biens.

le mieux respecter. Lorsqu'il est héréditaire, il jouit de la même protection ; et la loi n'établit guère de différences entre l'honneur et les autres objets dont on hérite. Elle le déclare, en effet, respectable dans les générations successives, tant que celles-ci le revendiquent. Il est vrai, et M. Beaussire le reconnaît tout le premier, que ce respect de l'honneur, tant personnel qu'héréditaire, n'est pas absolu. C'est ainsi que les citoyens investis d'un mandat ou d'une fonction publique doivent accepter, quittes à se défendre et à se disculper devant tous, les attaques contre leur honneur de fonctionnaires, de mandataires, ou même contre leur honneur privé, si celui-ci apparaît comme condition ou comme garant de celui-là ; car c'est au public, qui est leur maître et leur juge, qu'ils doivent demander sur ce point un verdict souverain de confiance ou de défiance. En outre, les devoirs de sincérité, de justice ou d'assistance vis-à-vis d'un particulier ou d'une collectivité peuvent nous contraindre à violer le respect dû à l'honneur d'autrui. Enfin l'historien, au nom de la vérité, invoque les mêmes exceptions. Il peut dépouiller un personnage de son prestige frauduleux, dans l'intérêt du bien public ou en vertu des droits de la science et de son impartialité. Mais, de ces constatations, faut-il s'empresser de conclure à une différence de nature entre ma propriété, qui serait absolument inviolable, et mon honneur, qui pourrait subir impunément les plus graves atteintes ? Il ne le semble pas. On n'attente, en effet à l'honneur d'un individu, par une révélation infamante, que quand on ne peut agir autrement, si l'on veut accomplir un devoir que l'on juge impérieux et supérieur. Avant de diminuer ainsi un de nos semblables, nous hésitons longuement, nous nous interrogeons sur la pureté de nos intentions,

nous devons rechercher, avec la plus vive instance et la plus grande rigueur, si nous n'obéissons pas, fût-ce même inconsciemment, à un mobile inavoué (1). Il faut nous demander encore si le bien que nous allons faire n'aura pas pour contre-partie un mal considérable, si pour rendre service, par exemple, à un seul homme, nous n'allons pas réduire une famille au désespoir, discréditer une institution ou porter préjudice à toute une classe de citoyens. Si, après cet examen, nous persistons dans notre projet, c'est à nos risques et périls que nous le faisons, en acceptant d'avance les sanctions des lois protectrices de l'honneur. Et ne voyons-nous pas qu'il en est ici de l'honneur comme de tous les biens juridiques ? N'y a-t-il pas certains cas où, malgré les lois et les coutumes, je transgresse le droit de propriété d'un de mes semblables pour remplir un devoir que j'estime meilleur et où, au mépris des menaces du code, je trouble ou supprime sa jouissance légale d'une chose qui lui appartient en propre, que ce soit un intérêt social, scientifique, ou une obligation morale qui me fasse agir ainsi? Disons simplement qu'il y a, en matière d'honneur, des « expropriations pour cause d'utilité publique », comme il y en a en matière de propriété immobilière et, s'il était vrai que ces expropriations fussent un peu plus fréquentes, cette considération ne serait pas suffisante pour enlever à l'honneur sa qualité de bien juridique. Car, en dehors des exceptions dont nous venons de parler, l'honneur privé, personnel ou héréditaire, quelle qu'en soit la valeur, est légalement déclaré hors d'atteinte. Il est

(1) D'après M. Beaussire (*loc. laud.*), lorsque nous révélons l'infamie de quelqu'un, pour que notre acte soit acceptable, il faut, suivant la formule de Kant, qu'il soit « fait par devoir et non pas seulement conforme au devoir ».

certes excessif de dire que « la vie privée doit rester close d'un mur impénétrable » ; cela n'est pas possible ; la vie privée, en effet, est toujours publique par quelqu'une de ses manifestations ; mais l'honneur privé doit rester intangible et c'est bien là un caractère qui permet de l'identifier à toutes les autres formes de possession. Continuons donc à énumérer des ressemblances. Non seulement on porte atteinte à mon honneur par des diffamations, des insinuations, des insultes ou des injures, et on m'empêche par là d'en jouir et d'en retirer les avantages légitimes ; mais encore, on me le dérobe en me rendant victime de certaines actions répréhensibles légalement ou moralement, la débauche, par exemple. La jeune fille séduite perd l'honneur, le mari dont la femme est adultère perd l'honneur. Cette conception d'un honneur passif, dont on peut être privé sans être coupable, pour une simple imprudence, parfois même sans imprudence, est celle qui, d'après les juristes, rapproche le plus l'honneur d'un bien extérieur dont nous sommes spoliés sans avoir aucune faute à nous reprocher. « Cette idée, nous dit M. Beaussire, n'est pas un préjugé... ; elle atteste le haut prix qui s'attache à la chasteté des femmes et à la solidarité des devoirs qui, dans le mariage et dans la famille, en font pour chacun l'objet de la plus jalouse vigilance ». Et c'est ce que proclame avec une énergie singulière Alexandre Dumas fils dans un de ses *Entr'actes*.

« L'honneur d'une fille est-il une propriété et sa virginité un capital ?

« Oui.

« Propriété d'une importance telle, capital d'une telle valeur que quand cette propriété a été aliénée et dérobée, quand ce capital a été altéré et détruit, il n'y a rien, abso-

lument rien dans tout l'univers qui puisse le remplacer,... capital si important, si considérable, qu'aucun autre ne peut le remplacer et qu'il peut en remplacer beaucoup d'autres (1) ».

Nous avons exposé avec toute leur force les arguments de ceux qui veulent classer l'honneur parmi les biens juridiques et qui demandent pour lui une protection légale encore plus étendue et plus attentive que celle dont il jouit. Et cependant, malgré la rigueur apparente de cette thèse, on sent à de nombreux indices qu'elle est beaucoup trop absolue et même inexacte ; on devine que, si l'honneur peut être appelé un bien, il n'est pas comparable à une propriété en général et il n'a pas surtout, comme elle, une valeur indépendante de la personnalité morale du possesseur.

Et d'abord, pour rester au point de vue des juristes, nous trouvons, chez M. Beaussire lui-même, nombre de remarques qui nous permettent d'établir entre l'honneur et les autres biens juridiques d'importantes distinctions. Insistons, en premier lieu, sur ce point que, si le droit à l'honneur est sauvegardé par la loi, cette protection est en vérité plus théorique que réelle. « Dans notre législation nul article d'aucun code ne donne de l'honneur une définition exacte et précise », dit M. Beaussire ; et un autre juriste, M. Emile Worms, écrit dès le début de son livre *Les Attentats contre l'Honneur* : « Rien n'est moins aisé que de se fixer sur la nature ou l'essence de l'honneur, ainsi que le prouve l'embarras accusé, de tout temps, par la

(1) A. Dumas fils. *Entr'actes* — 3e Série — Calmann-Lévy, 1879. *L'Affaire Marambat*, pp. 317-340.

théorie aussi bien que par la pratique, relativement à la solution de cette question » (1). Voilà donc un bien que les lois veulent protéger et qu'elles ne savent pas même définir ; n'est-ce pas déjà comme une présomption qui nous porterait à croire que ce prétendu bien n'est pas de leur domaine et n'est pas une donnée juridique ? Et ce qui semble le démontrer, c'est que, malgré tout leur bon vouloir, les lois sont dans l'impossibilité soit de le garantir préventivement, soit de le sauvegarder au moment d'un attentat, soit d'en assurer dans la suite l'équitable restitution.

Remarquons, en effet, que la loi autorise la légitime défense et met la force publique au service de tout individu pour lui permettre de sauver sa propriété avant qu'elle lui soit ravie ou sa vie avant qu'elle lui soit enlevée, c'est-à-dire avant tout attentat et pour l'empêcher. Au contraire, quand l'honneur est en cause, l'action sociale ou individuelle ne peut intervenir qu'après l'outrage et l'offense, quand l'irréparable est accompli (2) ; ce qui semble indiquer, d'une manière assez nette, que l'honneur n'est pas un objet qu'on puisse surveiller comme une propriété ordinaire et dont les bornes soient bien établies ou les qualités spécifiquement déterminées, toutes sortes de caractères qui semblent entrer dans la notion légale du bien.

Quand il s'agit de lui accorder des garanties tutélaires, nous trouvons dans le droit la même indécision, le même

---

(1) Emile Worms (*op. cit.*) pp. 1 et 2.

(2) Cf. Lazarus, (*op. cit.* pp. 158-159) « La légitime défense peut et doit repousser les attentats dirigés contre ma vie ; en cas de besoin, je me défends pour repousser le malfaiteur ; mais dans le cas du duel, la perte qui arme mon bras est déjà consommée ».

embarras et une remarquable impuissance. Une offense ou une blessure à l'honneur peuvent être toujours portées devant la juridiction civile et, en outre, suivant les cas, devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises. En justice civile, les débats sont très longs, l'arrêt ne vient que longtemps après l'attentat, alors qu'il est oublié, s'il était sans gravité, ou qu'il a eu des conséquences irréparables, s'il était grave ; cet arrêt lui-même est susceptible d'être frappé d'appel et déféré en Cassation, ce qui recule encore les délais de la sentence définitive et prolonge indéfiniment des débats, où, du fait des plaidoiries et des enquêtes, l'honneur en question subit de nouvelles et plus profondes atteintes. En correctionnelle, les débats sont plus courts ; mais ils présentent les mêmes inconvénients et, comme l'offenseur ne peut pas être admis à faire la preuve, le jugement qui condamne celui-ci ne rend jamais à l'offensé son honneur perdu ou amoindri. En cour d'assises, où le diffamateur est autorisé à démontrer, s'il le peut, la vérité de ses allégations, les audiences avec leurs incidents, les témoignages scandaleux, les harangues des avocats pleines d'insinuations perfides et même de calomnies achèvent de ruiner l'honneur du plaignant et le jury criminel s'efforce en outre de satisfaire tout le monde par des verdicts d'acquittement ; il acquitte celui qui calomnie, comme il acquitte celui qui se venge d'un calomniateur en l'assassinant ou en le tuant en duel, comme il acquitte le père qui lave le déshonneur de son enfant ou le mari celui de sa femme et le sien dans le sang du séducteur. Les jurés ne peuvent que s'incliner devant le fait accompli et l'excuser ou l'approuver parce qu'il répond bien à la conception moyenne et courante de la morale humaine. Mais ne sommes-nous pas dès lors contraints

d'avouer qu'en matière d'honneur, les diverses juridictions ne montrent que leur incompétence et leur impuissance ? Aussi sont-elles nombreuses les blessures à l'honneur que l'on ne peut pas ou que l'on ne veut pas évoquer devant la justice, par crainte d'un plus grand mal. La jeune fille ou ses parents ne demandent aux lois que bien rarement la punition du suborneur, le mari celle de la femme coupable et de son complice ; et la plupart des insultes ou des diffamations ne sont pas portées devant les juges ; chacun préfère être arbitre souverain dans sa propre cause et même exécuteur de la sentence. Il aura recours au meurtre, qui sera alors un châtiment, à la vendetta ou au duel. C'est qu'en effet les affaires où l'honneur est intéressé ne ressemblent en aucune façon à celles où une propriété est en litige. Dans ce dernier cas, il n'y a qu'un accusé ; il y aura, au plus, quelle que soit l'issue du procès, un seul condamné, l'auteur du délit ou du crime, s'il est reconnu coupable. Quand il s'agit d'honneur, il y a en réalité deux accusés, le demandeur et le défendeur, l'auteur de l'outrage et la victime, le diffamateur et le diffamé ; et la situation du second est beaucoup plus grave que celle du premier ; car celui-ci peut être acquitté ou condamné légèrement ; il est presque toujours absous par l'opinion ; l'autre à subi une diminution qui persiste ; quel que soit le verdict, il a perdu l'estime du monde et toute confiance en lui-même. On n'est pas amoindri dans sa valeur morale quand on a été volé ou blessé, on l'est quand on a été victime d'un larron d'honneur, que celui-ci soit condamné ou demeure impuni. Et nous voyons, par cette comparaison, combien la propriété reste indépendante de la personnalité de celui qui en est le possesseur accidentel, tandis que l'honneur est inséparable de l'individualité dont il est le prolongement normal ; il

n'est donc pas un bien que l'on puisse assimiler aux autres.

Le propre d'un bien, c'est de pouvoir être restitué par celui qui l'a usurpé ; ou, du moins, si la restitution *in integrum* est impossible, il sera remplacé par un équivalent et l'un des principaux objets du droit, c'est de remettre les choses dans l'état légal antérieur à l'attentat, de règler les réparations du préjudice causé ou de la perte subie. Or, quand l'honneur est en cause, la loi est impuissante à le remettre en sa place et à le rendre à celui qui l'a perdu. Les satisfactions qu'un jugement accorde à l'honneur sont tout à fait inefficaces. La réparation civile est morale ou matérielle. Dans le premier cas, elle repose tout entière sur la publicité du jugement dont la teneur proclame que notre honneur est sauf. Mais, par une étrange contradiction, cette sentence même est déshonorante, puisqu'elle déclare et divulgue que notre réputation a pu être attaquée, qu'elle n'était donc pas inattaquable : elle enregistre authentiquement que notre honneur n'est plus intact, tout en reconnaissant qu'il aurait dû le demeurer. D'ailleurs nul arrêt n'est éclairé par des considérants suffisants pour dissiper toute équivoque et toute obscurité. Quant à la réparation matérielle, elle est constituée par les dommages-intérêts que le tribunal inflige à celui qui a attenté à notre honneur. Il semble indiquer par là tout le prix qu'il en fait et comme il estime ce bien. Mais les plaignants, en France tout au moins, réclament une somme dérisoire, qui n'a que la valeur d'une indication. Ils agissent ainsi, il est vrai, dans la crainte, très justifiée par nos traditions judiciaires, de voir les juges discuter et réduire leurs prétentions et de paraître ainsi diminués dans leur honneur, du fait de la sentence. Cependant la principale raison de cette modéra-

tion, c'est, croyons-nous, l'opposition de nature et l'irréductible antinomie qui existe entre l'honneur et les biens matériels. Un homme qui croit que la valeur de son honneur est susceptible d'être traduite en argent semble le considérer comme une chose vénale ; or un honneur vénal cesse d'exister. Et, si on nous cite les juges anglais qui font varier les dommages de un farthing à plusieurs milliers de livres, nous nous refuserons à voir dans ces sommes, si élevées soient-elles, des équivalents de l'honneur ; nous préférerons les considérer comme des amendes dont l'énormité doit effrayer d'avance ceux qui seraient tentés de nuire à la réputation d'autrui. Peut-il y avoir d'autres réparations ? La loi du talion est-elle ici acceptable et serait-il légitime que je prive de son honneur celui qui m'a pris le mien ? Cette forme de vendetta morale a pu séduire certains caractères romanesques ou des esprits raffinés. Des romanciers en ont tiré d'intéressantes peintures psychologiques et des analyses pleines de finesse (1). Mais l'immoralité de ce procédé a été lumineusement exposée par Bossuet : « Il n'est pas permis, dit-il, d'inventer une calomnie contre un homme qui nous déshonore. On peut se récompenser de l'argent qui nous est volé, en prenant autant de notre ennemi sans lui faire injustice, parce qu'il a véritablement telle somme qui ne lui appartient pas et que vous avez le droit de la répéter de lui, par une action bien fondée ; or ici l'honneur que vous lui ôtez lui appartient légitimement... et vous ne pouvez avoir aucune action légitime pour lui enlever son bien ; donc il n'y a pas de

(1) Madame la Cᵗᵉˢˢᵉ de Pardo-Bazan : *Une vengeance*, trad. dans les *Annales politiques et littéraires*.

compensation (1) ». Nous n'ajouterons qu'un mot à cette belle démonstration pour la complèter : ce qui est interdit à l'individu doit l'être aussi à l'État. La loi ne saurait priver de son honneur celui qui a commis un attentat contre l'honneur d'autrui, comme elle en arrive à priver de sa fortune celui qui a dérobé le bien d'un de ses semblables (2).

Ne nous laissons pas abuser, d'ailleurs, par des expressions, comme celle de « larron d'honneur », qui nous font trop vite assimiler l'honneur à un bien que l'on peut nous enlever par la ruse ou par la violence. Car, la propriété que me prend un voleur, il prétend la faire sienne et en jouir ; mais celui qui me vole mon honneur ne veut pas se l'approprier et en user ; sa considération et l'estime qu'il a pour lui-même n'en sont nullement accrues ; elles en sont au contraire le plus souvent diminuées et c'est pourquoi celui qui m'a deshonoré est incapable de me rendre mon honneur. Chose étrange ! ce prétendu bien n'est ni chez moi, ni chez lui, il a disparu !

Ainsi, tandis que les institutions juridiques ont trouvé le moyen de protéger efficacement tous les biens, d'en assurer la stabilité et de les restituer, soit dans leur intégrité, soit sous une forme équivalente, à ceux qui en ont été privés, elles doivent reconnaître, quand l'honneur est en litige, leur insuffisance caractéristique. Et celle-ci n'est pas dûe à une faiblesse du législateur ou à une lacune de la législation ; l'arsenal des peines n'est pas démuni ; mais c'est l'honneur qui échappe à toute prise, comme à toute définition légale,

---

(1) Bossuet, *Pensées chrétiennes et morales ; de l'Honneur, loc. laud.*

(2) C'est ce que reconnaît M. Emile Worms lorsqu'il dit (*op. cit.* p. 233 sqq.) « La confiscation de l'honneur ne saurait donc se prolonger indéfiniment : Sous aucune condition, elle ne devrait être viagère etc... »

en vertu de sa nature même. Il y a quelque chose de vrai dans l'assertion du juriste allemand Zacharie (1), pour qui l'homme n'aurait qu'un seul bien légal, né avec lui, à savoir son corps, et l'objet de tout droit serait quelque chose de corporel. Or il est difficile d'admettre qu'une blessure à l'honneur apporte une restriction, même indirecte et lointaine, à l'intégrité ou au développement de notre corps, à notre liberté, à notre faculté de posséder et de jouir. Et, si l'on dit qu'une diminution de notre réputation, en nous mettant en infériorité, peut avoir une répercussion sur notre droit à l'existence intégrale et sur notre puissance d'action, il faudrait exclure des attentats contre l'honneur que connait et réprime le code tous ceux qui n'ont pas été publiés ou ne se sont pas traduits pour nous par des dommages et n'ont pas altéré la confiance qu'autrui avait mise ou pouvait mettre en nous. C'est là la thèse de Schnabel (2), mais ce n'est le point de vue d'aucune législation positive. Les lois n'ont pas voulu protéger seulement la considération, qui constitue en quelque sorte l'honneur externe et qui présente bien les caractères d'une propriété, par les avantages matériels qu'elle confère à qui la possède ; elles ont aussi la prétention de sauver l'honneur intime, cette conséquence immédiate de notre dignité morale, dont la pureté est altérée même par une injure que nul n'a entendue, même par un attentat dont nul n'a été témoin. Ce qui est atteint, dans ce cas, ce n'est pas un bien qui appartiendrait à la personne, mais qui, théoriquement tout au moins, pourrait en être détaché ; « il n'y a

(1) Cité par M. Emile Worms : (*op. cit*. p. 22).
(2) Cité par M. Emile Worms, (*Ibid.*)

là d'autre objet lésé, nous dit M. Emile Worms, que la personnalité morale ; celle-ci seule est sujette à lésion, à mésestime » (1)... « l'honneur fait apparaître pour ainsi dire le moi dépouillé de tout ce qui est corporel » (2). C'est ce que reconnaît Caldéron, peintre fidèle de l'honneur espagnol dans ce qu'il a de plus raffiné et de plus pointilleux ; dans sa comédie : *le Médecin de son Honneur*, le Roi dit à un de ses confidents : « L'honneur est le lieu sacré où réside l'âme tout entière. Je ne suis pas le roi des âmes (3) », reconnaissant ainsi l'incompétence de la loi quand il s'agit d'une chose aussi immatérielle que l'honneur. Et M. Sudermann, par la bouche du comte Trast, réfute lui-même, par avance, la tirade si amèrement utilitaire qu'il devait prononcer et que nous avons citée ; il proclame l'incomparable dignité du véritable honneur, sa nature incorruptible et la distance qui le sépare de l'honneur vénal, en disant à son jeune ami insulté par l'officier de réserve Lothaire : « Personne n'a touché à ton honneur.... car ce n'est au pouvoir de personne au monde. Ce que tu appelles ton honneur, ce mélange de pudeur et de tact, de probité et d'orgueil, ce que tu as acquis par toute une vie de devoir et de moralité scrupuleuse, ne peut pas plus t'être enlevé par l'acte d'un polisson, que ta bonté par exemple ou ton jugement. Ou bien il fait partie de toi-même, ou bien il n'existe pas. Quant à cette sorte d'honneur que peut détruire le gant négligemment jeté de n'importe quel gredin prétentieux, tu n'as rien à faire avec lui ;

---

(1) E. Worms : (*op. cit.* p. 20).

(2) E. Worms : (*op. cit*, p. 12).

(3) Caldéron : *El medico de su honra*, (3e journée, Sc. II.)

il est tout juste bon à servir de miroir aux imbéciles, de jouet aux désœuvrés, de pavillon aux aventuriers (1) ».

Nous n'allons pas aussi loin ; nous ne prétendons pas que l'honneur n'est rien, ou qu'il n'est que la conscience et qu'il ne dépend nullement de la société de nos semblables, des lois et des mœurs. Nous avons, au contraire, essayé précédemment de montrer par quels liens étroits l'honneur rattache l'individu aux divers groupements sociaux dont il fait partie. L'honneur traduit la conscience de notre personnalité, mais, dans le sentiment que nous en avons, il n'y a pas seulement la représentation de notre dignité morale, il y a aussi et surtout celle de notre valeur sociale, c'est-à-dire la notion du rôle que nous jouons dans la collectivité et des liens de solidarité qui nous unissent à nos supérieurs, à nos égaux ou à nos inférieurs. Conserver l'honneur, c'est conserver en soi-même la conviction que nous continuons à tenir comme il faut notre personnage et que nous n'avons pas rompu le contrat réciproque qui nous unit à ceux de notre groupe ; perdre l'honneur ne veut dire que ceci : perdre le sens de la situation exacte que l'on occupe dans le cercle social. Et c'est pourquoi, si nous continuons à déclarer la communauté, dont nous faisons partie, compétente, quand il s'agit de notre honneur, nous nous refusons à voir dans celui-ci un bien soumis à sa seule juridiction, au même titre que les autres possessions qu'elle reconnaît à ses membres.

Après avoir repoussé l'assimilation de l'honneur à un bien juridique, il nous resterait à réfuter l'opinion des

(1) H. Sudermann : *Die Ehre,* Acte IV, sc. II.

philosophes qui parlent de lui comme d'un bien moral ; contre cette thèse, qui nous a paru être celle de Bossuet, nous pourrions invoquer Bossuet lui-même : « L'honneur, dit-il, ne peut être ravi par la force, parce que c'est une opinion » (1). Une telle phrase nous semble signifier par elle-même — d'une manière implicite il est vrai — combien le concept de l'honneur diffère, quand on l'étudie de près, de la notion ordinaire du bien. Qu'est-ce qu'un bien dont je ne sais jamais si je l'ai ou si je ne l'ai pas, que je puis avoir perdu, non seulement sans le vouloir, mais même en croyant le tenir encore ? L'honneur reposerait sur l'opinion d'autrui ; or, peut-on dire même qu'on la possède, ne devrait-on pas plutôt reconnaître què c'est elle qui nous possède ? Elle n'est pas notre bien et nous sommes sa chose. Elle nous mène, mais elle nous échappe et ne nous appartient jamais. Les qualités du corps et de l'esprit que, dans un autre passage, nous l'avons vu, Bossuet identifie avec l'honneur — inexactement peut-être, — ces aptitudes physiques et morales sont assurément des biens, puisque je les possède ; mais l'opinion que les autres ont de ces qualités et qui est plus véritablement le fondement de l'honneur reste toujours tellement en dehors de mon pouvoir qu'il serait abusif de l'appeler un bien ; d'autre part, l'estime que je fais de moi-même ou bien se confond avec la conscience de ma responsabilité, ou bien n'est que le reflet de ce qu'autrui pense à mon sujet ; dans aucun de ces deux cas, on ne peut classer l'honneur parmi les biens (2).

(1) BOSSUET : *Pensées chrétiennes et morales* (loc. laud.)

(2) Voici comment, dans la pièce de CALDERON *El Medico*, à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt, le héros Dº Guttiere expose au roi la nature ombrageuse de son honneur (3ᵉ journée sc. III) : Le Roi. — Qu'avez-

Cependant G. Tarde n'hésite pas à le faire : il considère l'honneur ou la notoriété d'une personne comme une richesse morale et sociale, « un bien réel, une propriété de plus en plus précieuse à tous égards et dont la conservation intéresse de plus en plus la société ». Il applique même à cette forme de richesse les calculs usités en économie politique. Si on faisait, nous dit-il, le total des honneurs français actuels et de ceux d'il y a cinquante ou cent ans, on verrait que ce capital moral a grandi comme la fortune nationale, mais que le total des déconsidérations s'est accru comme la dette publique. Dans le même ordre d'idées il montre combien il y a loin de l'honneur solide et profond d'autrefois, borné comme la fortune bourgeoise d'alors aux frontières d'une petite ville, à l'honneur d'aujourd'hui superficiel, immense en étendue, comparable à ces fortunes modernes, en apparence illimitées, mais que des incidents soudains font crouler avec fracas. Et ce n'est pas, ajoute-t-il, — répondant ainsi à l'une des objections que nous avons signalées — parce que notre honneur repose uniquement sur une croyance que nous devons lui refuser la réalité. Car le crédit, lui aussi, a pour fondement l'opinion et il n'en est pas moins, dans la société économique moderne, le plus puissant de tous les biens. Pareillement, ce bien éminent, qui s'appelle l'honneur, consisterait, d'après Tarde, pour chacun de nous, dans la confiance plus ou moins forte, que nous avons et que partagent les

---

vous donc vu Dr Guttiere ? Dr G. Rien ! les hommes comme moi ne voient pas ; il leur suffit d'imaginer, de soupçonner, de prévoir, de craindre, de... je ne sais comment dire : il n'y a pas même un mot pour exprimer une chose qui n'est pas même un atome indivisible ». Cet impondérable, cette apparence, ce fantôme, ce mirage, qui se forme et s'évanouit d'une manière si étrangement capricieuse, peut-on le nommer un bien ?

autres, autour de nous, en notre valeur présente et future. Nous croyons, et les autres croient, que nous « valons » beaucoup « non seulement par les services que nous pouvons rendre, comme instruments de travail ou de plaisir, comme fonctionnaires ou comme artistes, comme industriels ou comme hommes du monde, mais par notre propre existence jugée digne d'être ou de durer »... « et voilà pourquoi nous faisons tant de sacrifices, jugés absurdes par nous-mêmes, aux préjugés de l'opinion » (1).

Malgré ces instances de l'illustre sociologue, nous persistons à refuser de voir dans l'honneur un bien. En effet, si nous adoptions cette thèse, nous reconnaîtrions que l'honneur n'est qu'un moyen de se faire attribuer une valeur socialement supérieure, la recherche de l'honneur serait une poursuite intéressée et nous retomberions dans les conséquences que nous avons cru pouvoir reprocher aux différentes théories utilitaires que nous avons réfutées ; en particulier, nous serions incapables de dire pourquoi l'on préfère ce soi-disant bien à d'autres beaucoup plus féconds en utilité, en puissance ou en agrément et que l'on appelle cependant inférieurs. Et nous ne pourrions pas dire davantage pourquoi à l'honneur on préfère le devoir et la vertu.

Peut-être toutes les difficultés au milieu desquelles nous nous débattons viennent-elles d'une indécision dans le sens du mot *bien* et dans l'emploi de ce terme avec une signification trop absolue. De même que la richesse se définit par l'utilité et que seules les choses utiles ont une

---

(1) TARDE, *Etudes Pénales et Sociales,* Storck et Masson, 1892. Le Duel, ch. III, *passim,* pp. 70-87.

valeur économique, de même, au point de vue moral, il n'y a de bien que ce qui sert à la réalisation de l'idéal, c'est-à-dire qui permet à l'agent d'atteindre le but qu'il a assigné à son activité. Dans cet ordre de considérations, si la santé, la vie, la fortune sont des biens, c'est parce qu'ils rendent possible ou facile l'accomplissement du devoir. De même, l'estime du monde et enfin l'honneur interne ne sont des biens que sous réserve de servir à la réalisation de la fin morale ou sociale. Ce n'est pas parce qu'un homme aura perdu son crédit moral qu'il sera déshonoré ; c'est surtout parce que, privé d'une bonne réputation et de la faveur de l'opinion, il sent diminuer la confiance qu'il avait en lui-même, il trouve moins de courage pour accomplir sa tâche et il craint de ne pouvoir aller aussi loin : en un mot, il est moins capable de faire son devoir. De sorte que l'honneur ne nous apparaît pas tant comme un bien dont la possession nous intéresse par elle-même et nous importe en soi que comme un moyen indispensable — ou peu s'en faut — pour être pleinement des personnes morales. Cette valeur priviligiée lui donne dans la hiérarchie des fins relatives de l'humanité la place remarquable que lui assigne Bossuet et que lui reconnaissent tous les moralistes ; mais sa subordination à la fin absolue du devoir nous explique aussi que, si nous avons la force d'âme suffisante pour ignorer le monde, pour mépriser le respect humain et pour accepter d'être moraux sans honneur, nous parvenons à le faire. Cette puissance de caractère peu commune a quelque chose de rare et d'héroïque ; le cas que nous envisageons ici est d'ailleurs exceptionnel ; car il est rare que l'honnête homme ne soit pas honoré ; mais nous comprenons pourquoi, si les circonstances l'exigent, nous devenons capables de sacrifier l'honneur à la loi morale, telle que nous la

prescrit notre conscience individuelle légiférant dans sa pleine autonomie.

Il n'y a qu'un seul bien, qui consiste à se conformer au devoir. Tout ce que le vulgaire nomme les biens ne sont que les occasions ou les circonstances favorables qui lui permettent, en général, d'obéir le mieux au commandement moral. Parmi ces conditions, il en est quelques-unes que la collectivité a pu déterminer et définir : aussi arrive-t-elle sans trop de peine à les réaliser et à les maintenir dans la société par des dispositions légales et précises ; ce sont : la vie, la propriété qui en est la sauvegarde matérielle, la liberté physique et sociale, avec ses divers corollaires ; voilà les biens juridiques. D'autres semblent à la plupart d'entre nous indispensables ; ils sont pour tous très utiles quand il s'agit de faire notre devoir et de remplir notre destinée : telles sont toutes les formes de l'honneur externe, depuis les marques extérieures de respect, le rang et les préséances, jusqu'à l'honneur que nous tenons de nos ancêtres, celui qui s'attache à nous en raison de notre rôle social et du milieu dans lequel nous vivons, la considération d'autrui, la bonne opinion qui nous vient de nos égaux. Mais, comme il ne s'agit plus ici d'une chose que la loi sociale puisse facilement saisir et contrôler, l'appellation de bien cesse d'être précise et perd toute exactitude, dans la plupart des cas. A la rigueur, la loi peut obliger autrui à me rendre des honneurs, mais non à m'honorer ; les honneurs sont peut-être une propriété, l'honneur n'en est pas une. A plus forte raison, quand on parle de l'estime que je professe pour moi et de la confiance que j'ai dans ma valeur morale, on voit, il est vrai, que cette condition est essentielle pour me permettre de vivre moralement et l'on est tenté de l'appeler

un bien. Mais, si l'on observe que cet honneur interne est, en un sens, la répercussion de notre honneur externe et peut cependant en devenir tout-à-fait indépendant, qu'il échappe à toute détermination objective et qu'il change d'instant en instant, selon les variations de notre valeur morale, on est amené à conclure qu'il ne saurait être un bien possédé par notre personne, distinct d'elle, existant en dehors d'elle, mais qu'il l'accompagne partout comme la conscience directe ou indirecte qu'elle a de sa propre dignité, c'est-à-dire de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut devenir (1). L'honneur intime, disait Lotze, appartient aux activités fondamentales que l'expérience du for intérieur et la conscience immédiate seule révèlent « *per conscientiam et intimam experientiam notissimae res* » (2).

---

(1) C'est en ce sens que LAZARUS nous dit (*op. cit.* t. I, p. 200) : « Le sentiment de l'honneur est *une conséquence directe de la conscience personnelle*, c'est donc une *force* naturelle de l'homme et qu'il doit mettre au service de l'idée en marche. » L'honneur est une possession comme les autres, mais une possession que nous devons rechercher pour progresser vers la moralité et qu'il faut toujours considérer dans son rapport avec le but moral.

(2) Cité par Em. WORMS (*op. cit.* p. 10). Cf. l'expression par laquelle Albert le Grand caractérise l'honneur : « vis conscientiae » (*ap.* E. WORMS, *Ibid.*, p. 16).

VI

L'Honneur et le devoir

Au point où nous en sommes de notre analyse, il est peut-être bon de considérer le chemin parcouru et de nous demander si, dans cette étude instituée en vue de décrire et de définir un sentiment que tout le monde est capable de ressentir ou tout au moins d'imaginer, nous sommes resté en contact avec l'objet de notre recherche, tel qu'il apparaît au sens commun et tel que l'ont vu tous ceux qui se sont donné pour tâche de comprendre la nature humaine ou de la représenter. Or il nous semble que, si, sur un petit nombre de points, nous avons eu à redresser quelques erreurs ou à préciser certaines conceptions indécises, contradictoires ou obscures, nous avons toujours trouvé, soit dans l'opinion courante, soit dans les peintures de mœurs que nous offrent l'histoire, le théâtre, ou le roman, la confirmation de notre thèse. De tout temps, on s'est plu à opposer l'honneur à l'égoïsme ; on l'a distingué des élans de sympathie et d'amour ; on a toujours reconnu que son domaine ne se confond pas avec celui de la légalité et qu'en fait, malgré tout ce qu'il doit à la société, l'honneur ne s'explique pas cependant par l'influence sociale et l'intérêt collectif agissant seuls sur l'individu ; enfin le vulgaire et les penseurs s'accordent pour déclarer que, si tous les biens ont une valeur vénale et s'ils peuvent être remplacés par des équi-

valents, seul l'honneur n'a pas de prix : aucun objet, aucune qualité, aucun avantage ne lui sont comparables. « L'homme d'honneur, nous dit, en ce sens, Duclos, pense et veut avec noblesse. Ce n'est pas aux lois qu'il obéit ; ce n'est pas la réflexion, encore moins l'imitation, qui le dérigent : il pense, parle et agit avec une sorte de hauteur et semble être son propre législateur à lui-même. On s'affranchit des lois par la puissance, on s'y soustrait par le crédit, on les élude par adresse, on remplace le sentiment et l'on supplée aux mœurs par la politesse ; on imite la vertu par l'hypocrisie. L'honneur est l'instinct de la vertu : il en fait le courage (1) ». On ne saurait mieux dire que l'auteur des *Considérations sur les mœurs*. Principe supérieur au désir de la richesse, de la réputation et même de l'estime — car il ne demande pas à être approuvé, — l'honneur a cela de commun avec la vertu qu'il se contente de lui-même.

Mais alors, puisqu'on parle de lui en ces termes, n'est-on pas amené à établir une confusion entre la notion de l'honneur et celle du devoir (2) ? Ce bien incommensurable avec tout autre, qui traduit la dignité de la personne, qui en fait l'inappréciable valeur et que nous entendons appeler l'honneur, n'est-il pas celui dont Kant plaçait l'origine dans l'exercice de la seule bonne volonté et le sentiment de l'honneur ne serait-il pas un autre nom du devoir ? N'est-ce pas, en effet, le devoir qui lutte contre l'égoïsme, contre l'amour et parfois contre la société elle-même, au nom de « ces lois non écrites » que violent si souvent les lois

(1) Duclos : *Considérations sur les mœurs de ce siécle*, ch. IV.

(2) Berkeley, dans l'*Alciphron*, semble conclure que l'honneur n'est qu'un mot, s'il n'est vertu et religion. (*Alciphron*. Dial. III, II, trad. Goncourt. La Haye, 1744, t, I, p. 167 sq.).

positives et les mœurs? L'homme d'honneur serait alors l'honnête homme dans le sens rigoureux du mot, c'est-à-dire l'homme de devoir, et, en cherchant à les distinguer, nous serions dupes d'un excès d'analyse ou d'une illusion d'optique morale.

Et cependant, ici encore, l'observation et l'expérience semblent confirmer la réalité de la distinction et l'impossibilité d'une assimilation complète entre l'honneur et le devoir.

D'abord, nous trouvons bien des cas où l'honneur commande manifestement une certaine attitude, tandis que le devoir exigerait une ligne de conduite contraire. Ce que l'on appelle en morale les conflits de devoirs ne sont le plus souvent que les péripéties d'une lutte entre le devoir et les diverses formules de l'honneur. Un peuple, une faction, une association, hésitent à certains moments de leur histoire entre le souci de l'honneur national et les prescriptions du droit, entre l'esprit de secte ou de corps et la justice ; alors les consciences les plus délicates éprouvent, dans l'angoisse du débat, la différence entre l'honneur et le devoir, leur irréductibilité et la nécessité de prendre parti. Un chef militaire peut être partagé entre le devoir d'humanité, qui lui conseille d'épargner la vie des ennemis vaincus, et une consigne inhumaine, qui lui enjoint de sacrifier leur existence et que son honneur de soldat l'oblige à respecter (1). Une jeune fille, comme on le rapporte de Mademoiselle de Saint-Vallier, peut avoir à se décider entre l'honneur, qui veut qu'elle se conserve pure, et

(1) C'est le cas de conscience qui sert d'argument au récit d'Alfred de Vigny : la Canne de Jonc. (*op. cit.*).

le devoir filial, qui lui demande d'immoler sa pudeur pour sauver la tête de son père. De même, une femme peut être sollicitée par un impérieux devoir de bonté à s'abandonner, sans amour, pour sauver la vie ou les illusions d'un homme dont elle a pitié (1) : l'honneur féminin voudrait qu'elle résistât à cet élan de charité. On nous a montré au théâtre un officier hésitant entre l'honneur militaire, qui consiste, pour lui, à observer la discipline et à exécuter les ordres hiérarchiquement donnés et reçus, et sa conviction religieuse, qui semble lui imposer le devoir de désobéir (2). Nous avons vu aussi, sur la scène, une mère de famille prête à sacrifier à l'honneur de ses enfants le devoir que lui dicte sa croyance catholique relative au divorce (3). Il y a donc des oppositions générales et caractéristiques entre le mobile moral et le sentiment de l'honneur ; l'existence d'un homme ou d'une nation dépendent souvent d'un choix fondamental entre l'un et l'autre de ces deux grands partis-pris.

Dans le détail des actions journalières, dans les circonstances les plus banales, la contradiction n'est pas moins évidente.

Le devoir dit : tu ne mentiras pas. L'honneur excuse, permet ou conseille certains mensonges. Un homme d'honneur n'avouera jamais ses bonnes fortunes, il ne livrera pas un secret dont il a le dépôt, une confidence qu'on lui a faite en raison de sa profession, même si son silence doit avoir des conséquences immorales et funestes; il dissimu-

---

(1) Marcelle Tinayre : *l'Ombre de l'Amour, 1909.*

(2) Paul Bourget : *l'Emigré.*

(3) Paul Bourget : *Un Divorce.*

lera une faute qu'il connaît, qu'il réprouve, dont il sent qu'il se rend complice par son attitude, mais qui porterait atteinte à l'honneur de la famille ou du groupe social dont il fait partie, nation ou secte, profession ou corporation.

En ce sens, l'honneur collectif est une source de mensonge, d'injustice, d'inhumanité et parfois même de crime (1). Ce phénomène se remarque déjà chez l'enfant. Il y a un point d'honneur de l'écolier, qui le contraint à se solidariser avec ses camarades dans leurs sottises, leur indiscipline et leurs fautes. Et pourtant il connaît son devoir ; il sent que les autres agissent mal et qu'il devrait se séparer d'eux ; l'honneur lui fait accepter d'être leur complice. Plus tard, la peur du déshonneur social et la crainte de passer pour lâches ou pour fiers nous conduisent aux mêmes complaisances équivoques, aux camaraderies louches, aux silences criminels, ou encore nous empêchent d'avouer franchement un tort et de le réparer, de confesser une faute, de donner raison à un contradicteur ou à un adversaire, comme le voudraient la bonne foi et le devoir. Le fanatisme sous toutes ses formes, le chauvinisme avec tous ses excès sont des déviations de cet honneur collectif qui, comme nous le fait remarquer Eiselen (2), nous détourne de songer à notre dignité morale et en arrive à la dégrader en nous. Le désir d'être honoré dans son cercle entraîne tous les abus et tous les désordres. On en vient à vouloir être le buveur le plus intrépide, le débauché le plus dissolu, le malfaiteur le plus audacieux, le juge le plus

(1) Cf. PALLANTE : *Les mensonges du groupe*, dans la *Rev. Phil.* t. 50. 1900, pp. 165-175.

(2) F. EISELEN, (*op. cit. passim* et surtout pp. 11, 12 et 16).

sévère, l'exécuteur le plus terrible dans la répression. L'honneur qui tient à la fonction ou à la condition sociale s'établit ainsi souvent au milieu des larmes et du sang, contre le droit et contre la morale. Aussi est-ce avec juste raison, nous dit le pédagogue allemand, que, pour les pontifes romains, l'Honneur était différent de la Vertu : les temples de ces deux divinités étaient contigus ; ils restaient cependant distincts (1).

Le devoir dit encore : tu ne tueras pas. L'honneur ordonne le duel et parfois même l'exécution sommaire, par un meurtre brutal, sans jugement et sans formes légales, de ceux que l'on appelle des ravisseurs d'honneur (2). Le devoir nous ordonne plus particulièrement de respecter notre vie ; la loi de l'honneur fait souvent du suicide une obligation inéluctable.

Et, même quand il n'y a pas entre les commandements de l'honneur et ceux de la morale cette antinomie absolue, quelle distance entre leurs prescriptions ! Est-il vraiment conforme au devoir d'admettre que, parmi nos dettes, il en est de privilégiées, que l'on règlera dans les vingt-quatre heures, et que ce sont celles faites en jouant sur parole et dont le payement ne rémunère ni un travail, ni un mérite et ne correspond ni à un échange, ni à un service rendu ? Est-il vraiment conforme au devoir de faire une distinction entre un soufflet reçu et un coup de poing (3), de venger

(1) D'après Cicéron, *pro Sext.* 54 ; *Verr.* II. IV. 54.

(2) Voir Mgr d'Hulst, *Conf. à N. D.* Carême 1896, 3e Conf. p. 11 sq. ; cf. Pascal : *Provinciales*, 7e Lettre et Rousseau : *Nouvelle Heloïse*, lettres 56 et 57.

(3) On attribue à un prélat gentilhomme cette parole qui met en évidence l'opposition entre le point d'honneur et la morale. Comme on lui demandait ce qu'il ferait s'il recevait un soufflet, il répondit : « Je sais bien ce que je devrais faire ; mais je ne sais pas ce que je ferais. » Talleyrand trouva une autre solution. Souffleté par un diplomate et comme il ne voulait pas se battre, il porta la main à sa joue en s'écriant : « Quel coup de poing ! »

le premier par un combat singulier, qui veut des blessures ou même la mort, et de laisser aux tribunaux de simple police le soin de punir le second ? La témérité que prescrit l'honneur a-t-elle la valeur morale du courage tempéré par la prudence ? (1). Est-il juste de s'entêter dans une opinion et de ne pas tolérer un démenti justifié ? Il y a tout un abîme entre le précepte moral et religieux qui nous ordonne de dire toujours la vérité et l'article du code de l'honneur qui nous recommande seulement de tenir notre parole (2). Il n'est pas jusqu'à l'invention de cette expression « parole d'honneur » qui ne soit une véritable offense à la morale, en laissant supposer qu'il y a des paroles que l'on prononce avec l'intention de dissimuler sa pensée et des engagements qu'un honnête homme pourrait impunément violer parce qu'ils n'auraient pas été pris conformément au rite particulier de l'honneur.

L'usage a concilié depuis longtemps l'honneur du marchand avec tout un assortiment de fraudes professionnelles et l'honneur de l'homme d'affaires avec la pratique de l'agiotage (3). Quant à l'honneur de l'homme politique, il

---

(1) NICOLE signale bien la distance qui, sur ce point, sépare l'honneur du devoir : « L'idée que les gens du monde donnent de la valeur est fausse... puisqu'ils estiment presque également ceux que l'on appelle braves soit que leur valeur soit accompagnée de justice ou d'injustice, de prudence ou de témérité. Cependant la vérité met une étrange différence entre ce que les hommes distinguent si peu. » Il dit encore plus nettement : « Ce que l'on appelle honneur en général n'a presque point d'objet certain. Les hommes le placent où ils veulent, selon leur fantaisie et il y a peu de choses honorables qui ne puissent devenir honteuses ». (*Discours où on fait voir combien les entretiens des hommes sont dangereux* ; Ire part. ch. II ; *Essais de morale*. Mons, 1707, Vol. 2. p. 52).

(2) « Il [l'homme d'honneur] abhorre le Démenti, mais n'a pas la moindre Aversion pour le Mensonge ». (BERKELEY, *op. cit.* Ibid. p. 169.)

(3) Cf. RENOUVIER et PRAT, (*op. cit.*, p. 301).

s'accommode avec beaucoup de complaisances scandaleuses et de petites scélératesses.

Des considérations de morale pure peuvent-elles enfin expliquer qu'un honnête homme soit déshonoré par la faute d'autrui, un père par l'indélicatesse de son fils, un fils par le crime de son père, un mari par l'inconduite de sa femme (1), chacun de nous par la honte de nos pairs? Répétons ici cette remarque singulière que nous avons déjà faite et sur laquelle nous insistons parce qu'elle est vraiment caractéristique et bien étrange : l'on peut garder toute sa valeur morale et avoir perdu l'honneur. M. Sudermann a raison de nous montrer, dans son roman *la Passerelle des Chats* (*Der Katzensteg*), que ceux que le monde persécute et honnit, ceux qui, pour le public, ont perdu leur honneur et qui, même à leurs propres yeux, s'en trouvent amoindris et se jugent déshonorés, sont bien souvent, en réalité, des hommes d'une moralité supérieure. Boleslaw, qui est le fils d'un traître et qui porte le poids de la faute paternelle, est anonymement le plus héroïque défenseur de la patrie. Et sa compagne, la pauvre Régine, cette enfant de la nature, rude et sauvage, déshonorée elle aussi devant l'opinion parce qu'elle s'est donnée à lui, s'élève bien au-dessus de ceux qui la méprisent et la condamnent ; elle est une créature de devoir. Voici encore un commerçant qui a toujours géré son négoce avec une scrupuleuse probité ; il a constamment tenu ses engagements ; il n'a pas fait de dépenses exagérées ; mais son notaire ou son banquier, imprudents ou malhonnêtes, détournent les fonds qui leur sont confiés ; le négociant est

(1) Cf. Montaigne, *Essais*, l. III, ch. V.

ruiné ; il ne peut pas payer ses échéances et solder ses créanciers ; il est déshonoré ; cependant, il est d'une honnêteté à toute épreuve, sa conscience ne lui reproche rien ; il a perdu l'honneur sans avoir commis la plus légère faute. Et inversement, le monde admet qu'il y a des défaillances morales qui ne déshonorent pas et il conserve une réputation d'honneur à des hommes profondément immoraux.

L'honneur, il est vrai, apparaît parfois comme une vertu héroïque : l'homme d'honneur n'est pas seulement « une conscience, mais une conscience exaltée » (1) ; il ne se contente pas de faire son devoir, il le dépasse et, dans un magnifique élan, il franchit les bornes de la morale vulgaire. Il a le goût de l'obstacle et de la difficulté. Un devoir accompli simplement et facilement n'était rien pour le chevalier ; qu'il s'agisse de l'obéissance à son suzerain, de la défense de son vassal, de l'amour de sa dame, du service de l'Eglise, ce qu'il recherche, ce sont les actions d'éclat et les exploits singuliers. L'ascétisme de certains religieux peut être considéré aussi comme l'exagération d'une certaine forme d'honneur. Mais, même sous cet aspect séduisant et en dépit des apparences, l'honneur n'est pas le devoir, ni surtout un devoir supérieur et inestimable. La virtuosité, bien loin d'être un mérite moral, est souvent le principal obstacle à la réalisation du bien. L'orgueil y trouve trop aisément son compte et les raffinements de la chevalerie errante montrent assez dans quels ridicules et souvent dans quels désordres tombent ceux qui dédaignent le devoir vulgaire pour poursuivre cet honneur hyperbolique. Et même, sans aller jusqu'à Don

(1) A. de Vigny. (*op, cit*. p. 216).

Quichotte, résumons, dans notre esprit, le sens du Roland : la bataille est perdue mais l'honneur est sauf ; le tout est de se maintenir, quant à soi, sans reproche — on le croit du moins — et d'étonner la chrétienté des grands coups que l'on donne et que l'on reçoit sans trembler. Ce qui importe donc, dans le travail social, ce n'est pas l'achèvement, la réussite, le produit, ce n'est pas non plus la noblesse de l'œuvre et la bonté de la cause, c'est l'effort héroïque de l'ouvrier, les blessures qu'il reçoit, les souffrances qu'il endure, les flots de sang qu'il répand — sans savoir exactement pourquoi. Et le résultat de cette « courtoisie », c'est la folie des croisades, c'est Azincourt et c'est Pavie. Or, quand la conscience du chevalier le félicite en ces termes : « Tu as proprement combattu ; guerrier, tu es quitte ! De sauver le monde, c'est affaire à Dieu et non à toi ! », alors on se demande si, avec ses exigences apparentes, elle est véritablement morale, si elle n'est pas aveuglée par l'illusion de l'amour-propre, le désir égoïste de la gloire, une éducation étroite et littérale et si la stérilité de l'honneur ainsi entendu n'est pas le signe d'une moralité inférieure.

Poussons à l'extrême le culte de l'honneur et le mépris de la morale commune : nous aboutissons à une distinction semblable à celle de Nietzsche entre la « morale des maîtres » et celle « des esclaves ». Noble devient le synonyme de bon ; vilain veut dire mauvais ; tout ce qui est extraordinaire est moralement supérieur et échappe aux règles, comme aux jugements du reste des hommes (1). Or, nous avons de bonnes raisons de nous défier des

(1) Cf. Jeudon, *op. cit*, p. 135.

« surhommes » et de penser qu'en se consacrant ainsi eux-mêmes, ils obéissent à un immense orgueil venu du sentiment de leur race, de leur force ou de leur intelligence, dont ils sont infatués. La morale, même la plus haute, doit rester « humaine » et, si l'honneur prétend être surhumain, il y a tout lieu de craindre qu'il ne soit vite inhumain et immoral.

Napoléon Ier avait, au moins confusément, la vision de cette opposition entre le devoir et l'honneur. Le 11 octobre 1813, il s'entretenait avec Marmont. L'empereur François, son beau-père, venait de le trahir, parce qu'il jugeait cette volte-face avantageuse pour l'Autriche. « Ce n'est pas un homme d'honneur, disait Napoléon ; car il ne tient pas sa parole et ses engagements ; mais c'est un homme de conscience, un honnête homme ». Et s'adressant plus directement à Marmont, il ajouta : « Je suppose que l'ennemi a envahi la France, qu'il occupe les hauteurs de Montmartre. Si à ce moment, convaincu que le salut de la patrie vous ordonne de me trahir, vous m'abandonniez, vous agiriez en bon Français, en homme de conscience, mais non en homme d'honneur » (1).

De ces observations, que l'on pourrait multiplier, nous retiendrons tout au moins qu'il existe, entre la conduite extérieure d'un homme qui n'obéit qu'à l'honneur et les actes dictés par le devoir proprement dit, des différences manifestes qui peuvent aller jusqu'à la contradiction la plus absolue.

Mais l'opposition est peut-être encore plus sensible si

---

(1) Marmont retint la leçon ; le 5 avril 1814, il trahissait Napoléon. Je transcris cette anecdote d'après M. G. Chatel *Lectures morales*. Paris Paulin : 1907, p. [illegible]78.

nous comparons, au point de vue formel, c'est-à-dire, dans la conscience de l'agent, les caractères de l'honneur à ceux du mobile purement moral. Tout dans le devoir est unité, règle universelle ; tout dans l'honneur est diversité et multiplicité, pour ne pas dire opposition et contraste.

Le théâtre et le roman ne nous montrent pas seulement les luttes du devoir contre l'honneur, mais encore les conflits entre des honneurs différents et inconciliables, qui ou bien se heurtent dans l'âme d'un personnage, ou bien mettent aux prises des hommes en qui ils s'incarnent. Presque tout le théâtre d'Émile Augier expose les assauts que livre à l'honneur bourgeois l'honneur professionnel. Nous avons pu voir aussi, sur la scène, un ministre, chef du gouvernement, douloureusement partagé entre le désir de maintenir intacte la réputation de sa famille et celui de rester fidèle aux principes de son parti et de respecter la dignité de sa fonction (1). Ici, c'est l'honneur familial qui est l'antagoniste de l'honneur politique. Or de telles oppositions ne se produiraient pas et ne se comprendraient même pas, si le mot d'honneur n'était qu'un autre nom du devoir moral. Si, en effet, dans des conditions déterminées, après avoir considéré les actions possibles, leurs mobiles, leurs conséquences, soit pour moi, soit pour les autres, je me décide librement à accomplir un acte parce que j'estime qu'il est moralement obligatoire pour toute créature raisonnable, je ne peux plus avoir ni hésitation, ni remords ; j'envisage l'avenir avec confiance parce que j'ai fait ce que je devais. Donc, tant que nous hésitons sur la direction à prendre, tant que nous croyons en discerner

(1) P. Bourget : *Le Tribun*.

plusieurs, acceptables à des titres différents, comme cela se produit dans les conflits dont nous venons de parler, nous devons reconnaître, à ce signe, que nous ne nous sommes pas encore élevés à la conception du devoir pur, puisque nous ne sommes pas capables d'en appliquer la règle universelle ; nous en sommes restés à des aperçus fragmentaires et relatifs, à des déterminations de la volonté dans lesquelles entraient encore des motifs étrangers à la morale ; nous avons considéré non pas ce que nous devions faire absolument, mais comment nous devions agir pour être estimés ou pour être dignes de l'approbation d'un certain groupe social (1). Celui qui, pour savoir ce qu'il doit penser de lui-même, se laisse guider par l'opinion, telle qu'elle se manifeste ou telle qu'il la suppose, se conforme à des maximes qui lui sont dictées par autrui ; c'est pourquoi, selon le cercle qu'il prend pour témoin ou pour arbitre, le principe de sa conduite varie ; et, comme il appartient à un certain nombre de groupements qui se pénètrent sans se confondre et empiètent en quelque sorte les uns sur les autres, il est sollicité par des forces multiples, souvent contraires et irréductibles, il a plusieurs honneurs à satisfaire, tandis qu'il ne saurait y avoir pour lui qu'un devoir.

De là vient aussi que les hommes conçoivent si différemment l'honneur, suivant la situation qu'ils occupent dans le monde, en raison de leur naissance, de leurs fonctions, de leurs relations ou de leurs occupations. C'est ce que pro-

(1) Tolstoï, dans *Résurrection* (1ère part., ch. 5, VII,) nous montre l'officier noble Nekhludov offrant une somme d'argent à la jeune fille qu'il a séduite « non point pour lui venir en aide, mais parceque c'est ainsi que ferait tout homme d'honneur en pareille circonstance. »

clame le comte Trast dans la pièce de M. Sudermann : « ce qu'il y a de grave, c'est qu'il y a autant de sortes d'honneur qu'il y a de classes et de degrés dans la société... l'honneur n'est autre chose que l'ombre que nous projetons, quand le soleil de l'estime publique nous éclaire (1) » ; et le drame tout entier de *l'Honneur* semble destiné à illustrer la thèse de la relativité de ce sentiment, opposée au caractère absolu du devoir. Le devoir oblige tous les individus placés dans des circonstances identiques ; l'honneur ne nous oblige que vis-à-vis de nos pairs : il ne nous inspire ni pudeur, ni retenue, ni honnêteté à l'égard de nos inférieurs ou des étrangers. Un homme qui rougirait d'être rencontré ivre par ses amis ne craint pas de se montrer dans cet état à ses domestiques. M. Coljani cite « un gentilhomme sicilien qui, d'une exquise sensibilité pour les maux des personnes de sa caste, est profondément insensible aux souffrances des roturiers (2) » et Tarde remarque que des paysans, très honnêtes avec d'autres paysans, ne se font aucun scrupule de « rouler » le bourgeois ou l'étranger, ou encore que des gens passionnés en politique, très dévoués à leurs amis ou plutôt à leurs coreligionnaires, commettent des indignités envers leurs adversaires (3). Nous voyons dans l'histoire des sociétés que pendant longtemps la sincérité n'est exigée qu'entre les hommes faisant partie d'un même groupe social ; vis-à-vis des autres, la dissimulation et le mensonge sont autorisés et ne sont pas déshonorants ; aujourd'hui encore, si deux hommes d'honneur ne doivent pas, sous

---

(1) H. Sudermann : *l'Honneur*, (Acte II Sc. XI) ; cf. Acte 1er, sc. II : « chaque caste a son honneur à elle. »

(2) Coljani : *La Sociologia criminale*, Catane. F. Tropea, 1889.

(3) Tarde : *Etudes criminelles et pénales* ; L'Atavisme moral, p. 124-125.

peine d'être disqualifiés, user de ruse dans un duel, presque tous les artifices sont autorisés dans les luttes entre les nations ; un général qui a trompé l'ennemi par le plus odieux stratagème, un diplomate qui a dissimulé la vérité ou qui a surpris, par des moyens inavouables, les secrets d'une chancellerie étrangère, un attaché militaire, qui fait en somme le métier d'espion, sont considérés comme des hommes d'honneur. Aussi, un soldat qui obéit à son honneur se rend-il d'ordinaire bien compte que, s'il était prêtre ou magistrat, son honneur dans les mêmes conjonctures lui dicterait une conduite très différente. L'honneur, qui ordonne avant tout à l'homme d'être brave, prescrit essentiellement à la femme d'être chaste. Il y a un honneur du joueur presque incompréhensible pour l'honnête homme; on a souvent mis en évidence l'honneur des voleurs et des brigands, qui consiste à respecter la discipline de leur bande, le secret juré à leurs complices, la foi échangée avec eux. Ces criminels sont sans moralité : ils sont cependant bien souvent, en un sens, des hommes d'honneur. L'honneur des domestiques n'est pas celui des maîtres et c'est ce que déclare plaisamment, dans une comédie de Caldéron, le valet « Coquin », lorsqu'il décide de ne pas imiter son maître qui, mis provisoirement en liberté sur parole, va retourner volontairement en prison : « L'honneur des domestiques ne s'entend pas de la même façon que celui des maîtres (1) ». Cette surprenante variété des points de

(1) Calderon : *El Medico*,.. IIe Journée, Sc. VI. Les maîtres sur ce point pensent, d'ailleurs, comme leurs serviteurs. Un Romain, plein du sentiment de sa dignité, ne rougissait pas de faire faire à ses esclaves tel métier qui aurait lui-même déshonore.

vue sur l'honneur s'oppose bien au caractère absolu de la loi morale.

Ainsi, tant dans la forme que dans le fond, il y a lieu de distinguer l'honneur du devoir. Nous pouvons très bien concevoir que l'un existe sans l'autre. Comme antithèse au bandit perdu de vices et de crimes et qui possède cependant un honneur qui lui est propre, il n'est pas impossible d'imaginer un honnête homme qui ignorerait toutes les subtilités de l'honneur ou qui les mépriserait. Tel veut être le héros de M. Sudermann, le comte Trast, et telle est l'attitude qu'il recommande et qu'il justifie dans cette apostrophe : « Pendant des milliers d'années, des hommes se sont réjouis à la vue du soleil sans se laisser assombrir par le fantôme de l'honneur et, aujourd'hui encore, les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes de l'humanité vivent de la même manière. Vis comme eux, travaille comme eux et jouis du soleil ! » (1). Et Bossuet marque bien aussi, en même temps que la prédominance de la vertu sur l'honneur, l'indépendance de ces deux principes de conduite, quand il écrit : « L'homme parfaitement vertueux peut bien se passer de l'honneur, parce que la vertu lui apprend que son bonheur ne dépend pas de l'opinion des autres et qu'il peut se passer de ce qui est hors de lui, surtout étant bien en lui-même ; or, la vertu le met en cet état » (2). C'est, en effet, la nature sociale de l'honneur qui, en le rendant toujours tributaire de l'opinion et en le faisant reposer sur l'approbation réelle ou imaginaire d'un groupe plus ou moins restreint, ne lui confère

(1) H. SUDERMANN : *L'Honneur*, Acte 1er, Sc. XII.
(2) BOSSUET, *Pensées chrétiennes et morales* (*loc. laud.*)

qu'une moralité médiocre, instable et presque superficielle. Donnant pour but à notre activité pratique non certes une fin basse ou intéressée, mais cependant un objet hors de nous, variable suivant le temps et le lieu, suivant les circonstances ambiantes et nos dispositions subjectives, permanentes ou passagères, le précepte de l'honneur s'impose à nous de l'extérieur : c'est un principe d'hétéronomie, comme le dirait Kant, et ses impératifs sont toujours hypothétiques ; l'honneur peut bien nous faire agir conformément au devoir ; mais il ne nous fait pas agir par devoir. Relatif et inconsistant, fondé sur le paraître et non sur l'être, il remplace l'universalité formelle de la loi morale d'obligation par la contrainte morale qui vient de la routine et de la tradition ; il substitue à l'obéissance libre au devoir, l'observance mécanique d'une règle ou d'un rituel et au caractere rationnel de la vertu, l'aveuglement de la mode ; aussi a-t-on pu se demander où en serait l'humanité dans la voie du progrès moral, si des consciences fortes et éclairées n'avaient pas émergé au-dessus des influences du milieu, et, sans crainte de scandaliser, n'avaient pas délibérément rompu avec les pratiques littérales de l'honneur héréditaire.

Cependant, dans cette comparaison entre le devoir et l'honneur, ne méprisons pas trop celui-ci et cherchons plutôt pourquoi le sens commun, par une sorte d'instinct naturel, a si souvent rapproché ces notions jusqu'à les confondre.

Remarquons d'abord que, si nous avons pu signaler entre les deux grands mobiles pratiques certains conflits intéressants à étudier, ils sont, en somme, assez rares : il y a, d'ordinaire, accord entre le souci d'avoir une bonne réputation,

ou plutôt de la mériter, et le culte du devoir : l'homme d'honneur est, le plus souvent, un honnête homme. C'est qu'en effet, la préoccupation de ne pas heurter les coutumes sociales est pour l'individu un frein et une sauvegarde; elle l'empêche de tomber dans le mépris de ses pairs, c'est-à-dire de s'abaisser au-dessous du niveau moyen des gens de sa condition et il faut avouer que ce souci a déjà son importance morale ; l'honneur qui nous vient de l'estime de nos égaux varie évidemment selon le milieu social dans lequel il se développe et selon que le groupe, duquel nous sommes solidaires, est plus ou moins restreint et plus ou moins raffiné ; mais il est toujours constitué par un ensemble de vertus utiles, parfois même indispensables.

L'honneur s'attache, il est vrai, trop exclusivement à paraître ; mais les moralistes et les psychologues ont souvent remarqué qu'à force de prendre artificiellement une attitude, nous finissons par l'adopter naturellement; après avoir reproduit par imitation, par éducation, ou simplement par snobisme, certains gestes, nous arrivons à les faire de cœur et avec conscience, notre être moral obéissant aux suggestions de notre être physique et social ; celui qui d'abord prétendait uniquement à paraître estimable devient effectivement ce qu'il voulait paraître ; l'individu honoré devient ainsi honorable et l'homme d'honneur se transforme en personne morale (1).

La parenté entre l'honneur et le devoir se reconnaît à

(1) C'est sans doute un peu l'opinion de Bossuet (*Ibid*) «... le moins que puisse faire un homme que l'on honore de cette sorte, c'est de recevoir cet honneur... et de souhaiter, pour l'amour de ceux dont le jugement lui est si favorable, qu'ils cessent de se tromper dans leur opinion... par le réglement que lui-même apportera à ses mœurs. »

bien d'autres signes. Antagoniste de l'égoïsme, comme le devoir lui-même, le sentiment de l'honneur habitue l'individu à remporter sur ses inclinations et sur ses intérêts des victoires pénibles, mais décisives ; il est, nous l'avons dit, l'elan vers un idéal à côté duquel pâlissent et disparaissent toutes les réalités, il est l'obéissance à une règle sociale devant laquelle plient tous les orgueils et tous les amours-propres ; par là, il libère l'individu de lui-même et se révèle comme une des meilleures préparations au devoir. L'opinion travaille en faveur de la moralité (1) ; elle a contre elle sa diversité, ses aspects multiples, ses jugements contradictoires, ses caprices apparents ; mais lorsque, comme il arrive de plus en plus dans les sociétés modernes, l'opinion dont nous sommes tributaires tend à être celle de tous nos contemporains, nous ne dépendons plus d'un cercle étroit, borné et partial ; chacun de nous fait partie d'un grand nombre de groupes et l'exclusivisme aristocratique de l'un d'eux a immédiatement pour correctif celui de tous les autres ; la facilité des communications, leur rapidité, l'échange des pensées et leur pénétration, la presse enfin créent pour toutes nos actions un immense public répandu sur l'univers entier (2). Nous ne nous sentons plus respon-

(1) C'est un des mérites que TARDE reconnait a l'opinion à l'empire qu'elle exerce sur les individus : « Au point de vue moral, elle lutte continuellement et avec succès, le plus souvent, contre l'égoïsme, contre le penchant de la conduite à poursuivre des fins tout individuelles ; elle trace et creuse, l'opposant à cette téléologie individuelle, une téléologie toute sociale, en faveur de laquelle, par la louange et le blâme distribués à propos et contagieusement répandus, elle accrédite des illusions salutaires. » (TARDE ; *l'opinion et la foule*, p. 127).

(2) Cet élargissement de l'opinion que nous jugeons favorable à la reconnaissance et à la pratique du devoir n'a pas été apprécié de la même maniere par tous les philosophes moralistes. C'est ainsi que M. FOUILLÉE

sables devant nos pairs seulement et soumis à leur approbation ou à leur blâme ; c'est l'estime de tout homme raisonnable que nous voulons ; ou plutôt, dans cette croissance illimitée de l'opinion, qui la fait universelle et qui la rend uniforme, nos pairs ne sont plus quelques privilégiés que les hasards de la naissance, ceux de l'éducation ou les préjugés d'un choix mal fondé nous imposent comme modèles et comme arbitres : nos pairs, c'est-à-dire nos égaux, ce sont tous nos semblables et l'honneur, ainsi « démocratisé », prend une extension et une valeur comparables à celles du devoir.

(*La question morale est elle une question sociale ? Revue des Deux Mondes*, août 1900, p. 482) affirme que « le sentiment du devoir perd de sa force à mesure que s'elargit, s'éloigne et devient plus abstraite la société envers laquelle l'individu se sent obligé. » Conformément à cette assertion, on peut admettre en effet que la force sociale est très puissante pour renforcer l'obligation et que, plus la société dont nous faisons partie est restreinte, plus elle agit sur nous par son contrôle et ses sanctions ; mais est-il sur qu'elle agisse alors uniquement dans le sens de la moralité et non en vue de son propre intérêt ou simplement par tradition ? Or l'intérêt social, et surtout la tradition sociale, ne concordent pas toujours avec la moralité du temps présent. Et M. René Worms, (*Organisme et Société*) (p. 225-257) nous parait avoir plus justement signalé l'infériorité morale de l'esprit collectif, surtout dans les sociétés étroites. Il nous le montre en retard sur l'esprit individuel : Tandis que depuis longtemps le crime est condamné en morale individuelle, les sectes et les foules sont souvent criminelles ; alors que les guerres privées ont disparu et que pour les éviter on a créé des juges, l'esprit national approuve les guerres entre les Etats. Ce que M. René Worms dit de l'esprit collectif s'applique très exactement à l'honneur : « L'esprit collectif est généralement moins développé — plus faible et plus pervers à la fois — que les esprits individuels de ses membres. » (p. 79). Le sentiment de nos obligations s'accroît en même temps que devient plus vaste notre horizon social « mais en s'élargissant il n'a pas diminué ; il s'est fortifié au contraire par cela même qu'il s'est étendu. Tenant à une société plus ouverte, nous y tenons d'un esprit moins étroit et d'un cœur plus haut » (p. 57). Voilà bien l'honneur en marche vers le devoir.

L'honneur, comme le devoir, exprime, d'ailleurs, ses préceptes sous cette forme : *il faut ;* si bien qu'il semble parfois nous faire oublier le caractère hypothétique de son fondement et l'hétéronomie de sa maxime, pour s'imposer à nous avec le caractère catégorique et absolu de l'obligation morale inconditionnelle.

Certes, « un homme de conscience peut se mettre au-dessus de l'honneur pour suivre la raison » (1) ; nous reconnaissons même qu'il le doit ; mais nous devons remarquer aussi le grand danger qu'il y a, dans la pratique, à se libérer des lois de l'honneur. Quand on a la force de se soustraire à leur puissance, c'est peut-être parfois, en effet, pour s'élever jusqu'au devoir pur, mais c'est souvent aussi pour tomber dans l'impudence, le désordre et le caprice, c'est-à-dire l'immoralité (2). Mépriser l'honneur, c'est cesser de demander aux autres de nous apprécier, c'est faire fi de leur estime ou de leur dédain ; c'est vouloir se juger seul, sous prétexte que l'on est le seul à se

---

(1) P. F. Pécaut : *Eléments de philosophie scientifique et morale*, Paris. Garnier, p. 125.

(2) C'est ce que dit Waitz, dans son livre, *la Psychologie comme science naturelle*, Brünswick, 1849, cité par Lazarus, *op. cit.* t. I., pp. 15, sqq.) Après avoir défini l'honneur : « le moyen par lequel la morale, sous forme d'opinion publique, agit sur l'individu » et avoir affirmé que l'homme ne se connaît bien que par l'intermédiaire du jugement d'autrui, il montre que, si un individu veut se libérer et ne dépendre que de son propre jugement, il échappera aux suggestions de l'honneur ; mais, ajoute-t-il, « il se peut que cette liberté devienne le mépris éhonté du criminel pour le public, aussi bien que la fermeté de caractère du sage. » Waitz, reconnaît cependant que le sentiment de l'honneur ne fait en général que « préparer un bon fonds pour le développement moral, » que celui-ci ne peut subsister seul et sans lui, mais qu'il va plus loin et s'applique « au contenu particulier de chaque personnalité, indépendamment du jugement des foules. »

connaître, c'est dépendre uniquement de soi-même, de sa raison et cette attitude d'autonomie, pleine de grandeur, est le signe d'une puissance d'âme singulière. Mais c'est aussi une invitation à la fantaisie personnelle, une porte ouverte à l'égoïsme, dont les sophismes adroits et subtils parviennent trop facilement à endormir la vigilance de la conscience morale.

« Celui qui se laisse guider uniquement par l'honneur, dit M. Pécaut, observe une règle qui lui est imposée par les autres » (1) et l'on comprend que l'homme de devoir ne l'accepte pas et qu'il refuse d'être jugé du dehors, non pas pour ce qu'il vaut, mais pour ce qu'il fait ou même pour ce qu'il paraît faire et ce qu'il paraît valoir. Mais souvenons-nous que ce tribunal extérieur, surtout quand on l'a bien choisi et qu'il est de tous les lieux et de tous les temps, possède les caractères essentiels de la conscience morale et qu'il légifère sous la forme de l'universel. Le souci de l'honneur « nous place, sinon au point de vue de la raison universelle, du moins à celui de l'opinion commune » (2), qui en est comme le reflet matériel ou l'image à peine déformée.

L'honneur fut, sans doute, à l'époque féodale un sentiment très différent de celui du devoir ; et, jusqu'à nos jours, il lui est resté quelque chose de son caractère spécial et exceptionnel ; il fut la vertu aristocratique, celle du chevalier ou du gentilhomme ; mais, sous cette forme, il s'étendit progressivement des classes dirigeantes aux classes moyennes et même aux plus humbles. Ce fut le grand précepte

(1) P. F. Pécaut, (*loc. laud.*).
(2) P. F. Pécaut, (*Ibid.*).

de nos aïeux, leur principal mobile d'action et presque toute leur morale. Jadis un Français, pour ne parler que de nos ancêtres, à quelque ordre qu'il appartînt, faisait tout, non par devoir ou par crainte des justes lois, mais par honneur. Ce que l'honneur permettait, il l'accomplissait jusqu'au bout, la morale l'eût-elle défendu ; ce que l'honneur défendait, il s'en abstenait, la morale l'eût-elle ordonné (1).

---

(1) Ceci arrive encore dans les groupements que les circonstances historiques ou les nécessités de la vie sociale ont maintenus relativement fermés et sans communications avec le reste de la nation. C'est ce que remarque, non sans quelque intempérance de langage, M. A. Hamon dans sa *Psychologie du Militaire professionnel* (p. 187 sq.). « Suivant la moralité militaire, le manquement à la morale commune est d'une intensité blâmable ou pénale moindre que le manquement à la discipline militaire. Le renom du corps l'emporte sur toute autre considération et motive toutes les infamies ». On pourrait en dire autant de chaque profession où l'esprit de corps est très puissant, la discipline très nécessaire et très sévère. Au moment où j'écris ces notes, un congrès national des employés de chemins de fer, dont la grande majorité des membres réprouve comme un crime le « sabotage des voies ferrées », a refusé de le flétrir par un vote formel, parce que certains « cheminots » étant à ce moment là impliqués dans des poursuites judiciaires pour des actes de cette nature, il y avait un point d'honneur à ne pas préjuger de la question à leur détriment (août 1911). Dans une matière tout à fait différente, à propos d'une affaire criminelle qui eut jadis un grand retentissement, l'affaire Chambige, G. Tarde nous fait très finement remarquer que l'opinion publique a jugé bien plus sévèrement que la séduction et le meurtre, le manquement à l'honneur dont s'était rendu coupable l'accusé. On a jugé Chambige « criminel parce qu'il y avait eu un pacte entre son amie et lui, et qu'en ratant son suicide, il avait manqué envers elle à la promesse de ne pas lui survivre. C'est inouï le succès qu'a eu cette belle sentence dans les journaux mondains, où la violation des devoirs les plus certains, domestiques ou autres, est réputée une simple plaisanterie, mais où *l'engagement d'honneur* intervenu entre nos deux amants a été aussitôt reconnu comme la plus inviolable des dettes sacrées. » (*Etudes criminelles et pénales.* Quatre crimes passionnels. L'affaire Chambige, p. 170). Voilà bien la morale de l'honneur à côté, et même au-dessus, de la morale du devoir !

L'honneur, variable, d'ailleurs, suivant les classes, était donc très différent du devoir, qu'il offusquait et annihilait, si bien que les hommes les meilleurs ne paraissaient pas parfois se douter qu'à côté des règles spécifiques de l'honneur et de la hiérarchie des classes qui l'observent, il doit y avoir un devoir, accessible à tous, le même pour tous, source d'une dignité égale pour tous. Et cependant, malgré leur diversité, il n'est pas possible de nier que toutes ces formes de l'honneur reposaient au fond sur des principes communs et ne constituaient qu'une seule et même vertu ; car les hommes de tous les états et de toutes les conditions se comprenaient dès que le mot d'honneur était prononcé entre eux (1). Or, si aujourd'hui les hommes sont plus accessibles aux considérations de la morale pure, sans acception de distinctions sociales, si, plus soucieux de justice que de chevalerie, ils préfèrent les obligations universelles du devoir, aux commandements un peu arbitraires de l'honneur, nous ne pouvons oublier que pendant longtemps l'honneur a assez bien tenu la place du devoir. La vendetta, si immorale qu'elle soit, est bien supérieure à l'esprit d'égoïsme ; le duel vaut mieux que la lâcheté ou l'indifférence ; la chevalerie et le loyalisme sont des codes qui ont eu leur utilité et qui possédaient une valeur certaine. « L'historien Vico a pu dire, avec raison, que les lois de l'honneur caractérisent toute une période de l'évolution humaine, intermédiaire entre le régime brutal de la force et les lois plus pures de la justice abstraite et du devoir (2) ».

---

(1) Cf. Maurice Block, *Dictionnaire de la Politique*, t. II, p. 39, sqq, V° *Honneur*.

(2) E. Thouverez, *Eléments de Morale théorique et pratique*. Paris, Belin, 1906 ; p. 517.

Pour expliquer et pour justifier à la fois toutes ces ressemblances et toutes ces différences entre le devoir et l'honneur, ressemblances qui les rapprochent au point de nous les faire confondre, différences qui vont jusqu'à provoquer des conflits douloureux ou tragiques, il importe de bien marquer les rapports des deux principes et de leur assigner leurs places respectives dans l'ensemble de la vie morale. Nous y parviendrons aisément si nous examinons la gradation formée par la série de ces trois termes, l'individu, la société, l'humanité. L'homme, quand il parvient à la conception du devoir, pense et dirige sa conduite par des règles universelles. Il considère en soi non pas un individu ayant tels intérêts particuliers, membre de telle nation ou de tel groupement, mais l'agent moral, sujet et auteur d'une législation valable pour tout être raisonnable ; en sa personne et en celle d'autrui, il ne veut voir qu'une même humanité et c'est elle qu'il prend comme unique fin. Mais il lui est bien difficile, surtout quand il est encore inculte et grossier, dominé par de puissants instincts, de raisonner et d'agir ainsi ; cette discipline théorique est sans effet sur son caractère impulsif et sur ses passions. Heureusement qu'entre l'humanité, qu'il ne voit pas ou qu'il conçoit mal, et ses instincts, qu'il ressent trop, s'interpose la société. L'être humain s'est trouvé pris dans une série de groupements plus ou moins nombreux et plus ou moins dépendants les uns des autres ; mais, dans chacun d'eux, il se sentait solidaire de tous les autres membres du groupe, qui, lui-même, ne pouvait durer et assurer l'existence des individus associés que par l'acceptation commune de certaines règles. Et c'est ainsi que l'homme, par la nécessité des circonstances, connut la discipline sociale, avant de comprendre clairement la nature du devoir ; mais il semble bien qu'il ne put accepter celle-là

que parce qu'il sentait confusément celui-ci. Les sociétés n'auraient pas pu créer la règle, si l'idée plus ou moins vague d'une règle n'avaient pas précédé leur formation et présidé à leur constitution. C'est cette règle, dont il éprouvait le besoin, que l'homme réalisa dans les lois sociales, en conférant aux nécessités de l'existence en commun les caractères de l'obligation morale, et cette première réalisation de la loi morale fut l'origine de l'honneur (1). Ainsi l'honneur apparaît comme une application du principe social de la division du travail à la notion d'une morale absolue (2), ou encore comme une limitation du devoir sous l'empire des conditions sociales, de l'opinion dont nous sommes tributaires et du

---

(1) NICOLE, indique, à un point de vue un peu différent du nôtre, une thèse analogue. Il remarque dans l'univers « une très grande diversité de morales » (nous dirions plutôt une très grande diversité d'honneurs). « Ainsi il n'y a pas seulement une morale de chrétiens, une morale de Juifs, de Turcs, de Persans, de Bracmanes, de Sabis, de Parsis, de Chinois, de Braziliens, qui consiste dans certaines maximes qui sont communes à chacune de ces sociétés, mais même parmi ceux qui font profession de la même religion, il y a souvent de différentes morales, selon les différentes professions. Les Magistrats ont certaines maximes, les gentilshommes en ont d'autres ; il y a une morale de soldats, de marchands, d'artisans, de partisans, et même de voleurs, de bandis, de corsaires ; puisque ces gens ont certaines règles qu'ils observent entre eux, aussi fidellement que les autres hommes observent leurs loix, et qu'ils se font comme les autres une conscience qui approuve leur genre de vie ». C'est manifestement la paraphrase de la célèbre pensée de Pascal : « Vérité au deça des Pyrénées, erreur au delà ». (Pensées Havet, art. III, § 8 ; VI, § 49). Mais après avoir ainsi constaté que, dans la conduite humaine, « on ne voit pas moins de variété que dans le visage des hommes », NICOLE ne conclut pas, comme on pourrait le croire, à l'inanité et à l'immoralité de ces maximes ; il y voit au contraire, comme Pascal, des indices d'un besoin moral de l'homme et des approximations d'une morale véritable et divine. (*Op. cit.*, 2e vol. p. 7 sqq, *Discours sur la nécessité de ne pas se conduire au hasard et par des règles de fantaisie*).

(2) Cf. THOUVEREZ : (*op. cit.* p. 518) et P. F. PÉCAUT ; *Entretiens et lectures de Morale personnelle*. Paris, Garnier, p. 164.

milieu dans lequel nous vivons. L'honneur se révèle aussi, pour les mêmes raisons, comme le vestige d'une morale surannée et traditionnelle : il est le devoir tel que l'entendaient nos pères (1) et, à ce titre, il doit encore beaucoup à la société, puisqu'il marque la solidarité des générations qui se succèdent et la transmission du fonds social.

L'honneur professionnel, l'esprit de corps, qui tantôt renforce et tantôt contrarie le sentiment de nos devoirs généraux, rend plus manifeste encore le caractère social de l'honneur.

Et le point d'honneur sous toutes ses formes et dans toutes ses aberrations, même les plus démodées et les plus choquantes, permet de discerner, chez celui qui en a le culte, la survivance du sentiment moral : mais ce sentiment est obscurci et rétréci par les préjugés de caste, de milieu ou d'éducation, par l'influence de l'imitation et celle des sanctions de l'opinion, c'est-à-dire par l'interposition, entre l'idéal du bien et l'individu, d'une sorte d'écran constitué par les idées spéciales, les coutumes ou les intérêts d'un groupement social particulier.

L'honneur peut donc être considéré, suivant le mot de Renouvier, comme un obscurcissement de la morale pure, ou comme le résultat « des accommodements réclamés par les mœurs ou par les nécessités mêmes de la vie, selon les relations sociales établies pour chaque ordre de personnes (2) ».

Et c'est parce que l'honneur a une origine et une raison

---

(1) Cf. G. Tarde, *Les lois sociales*, 4e éd. 1905 ; pp. 54-55, 68, 86.

(2) Renouvier et Prat, *op. cit.* pp. 301-302.

Cf. E. Worms, (*op. cit.*, p. 295). « L'honneur est une toile tissée à la fois par la vie pratique, la philosophie et le droit ».

d'être sociales, qu'il a, comme il est facile de l'observer, beaucoup plus de prise que le devoir sur la plupart des individus. C'est de là que vient l'efficacité moralisatrice de l'honneur. Entre les hommes en général, mais surtout entre les membres d'une même société, il s'établit des règlements, des coutumes valables pour les diverses circonstances, des consignes ou des mots d'ordre et nul ne s'en écarte ou ne les oublie sans encourir le mépris des autres et sans s'exposer à être moralement exclu du groupe dont il fait partie. Ces principes, que l'on est ainsi tenu de suivre, ne se justifient pas rationnellement, comme ceux de la loi morale, ou plutôt, s'ils sont justifiables, l'individu n'a pas à se le demander, il n'a qu'à s'y soumettre ; il doit « faire ce que feraient ses pairs dans un cas pareil » et il est satisfait de lui-même quand il suppose que ses pairs auraient agi comme lui, s'ils s'étaient trouvés à sa place et par suite qu'ils l'approuveraient.

C'est donc dans la nature sociale de l'honneur que réside à la fois sa force singulière et son insuffisance théorique et pratique. Là aussi se trouve la différence fondamentale qui sépare la morale de l'honneur de celle du devoir.

VII

DÉFINITION DE L'HONNEUR

Nous n'avons pas eu de peine à mettre en lumière le caractère variable de l'honneur et la multiplicité des formes qu'il revêt. Cette constatation, faite si souvent par les moralistes, aurait pu nous conduire à des conclusions très différentes de celles que nous en avons tirées. En raison de son instabilité, l'honneur apparaît à certains (1) comme une sorte d'institution arbitraire, issue du caprice ou de la fantaisie, sans fondement et sans valeur morale. Telle nous a paru être la thèse de M. Sudermann, qui traite de pure chimère et de fantôme la conception traditionnelle de l'honneur. Telle était encore la pensée de Jules Simon, lorsqu'il écrivait : « L'honneur n'est, au fond, que l'opinion régnante, c'est-à-dire rien

(1) Par exemple, Jules SIMON, *Le Devoir*, 14e édition, Paris, Hachette 1886, p. 152) : « L'honneur des Romains ne les obligeait pas à se battre en duel ; l'honneur des sauvages de l'Amérique les oblige à scalper beaucoup d'ennemis : l'honneur diffère pour les hommes et pour les femmes, pour les Français et pour les Espagnols, pour les riches et pour les prolétaires. Il y a l'honneur des négociants, celui des soldats, celui des médecins. Les nobles avaient un certain honneur qui n'était pas celui des roturiers. On peut changer d'honneur plusieurs fois dans sa vie, comme on change d'habitudes et de costume.... Mais ne confondons-nous pas ici le faux point d'honneur avec l'honneur même ? Non ; nous ne faisons que restituer à l'honneur son vrai caractère, qui est d'être variable ».

de respectable (1) ». D'autres ont préféré chercher l'origine psychologique de ce principe si impérieux et l'explication de sa puissance, souvent supérieure à celle du devoir, dans l'inclination égoïste. Il leur a semblé que seules les variations de l'intérêt individuel, ondoyant et divers comme les circonstances dans lesquelles il se manifeste, pouvaient rendre compte des transformations de l'honneur. Nous n'avons accepté ni l'une ni l'autre de ces conceptions. La première nous a paru négliger ce qu'il y a dans l'honneur de constant, de sérieux et de respectable, tout ce qui nous empêche de le considérer comme une simple mode : sa parenté avec le devoir, c'est-à-dire avec ce qui est pour nous la chose la plus immuable, se montre manifestement. D'autre part, nous croyons avoir suffisamment insisté sur l'opposition entre l'honneur et l'égoïsme pour pouvoir refuser de confondre le sentiment qui nous porte à nous aimer et à nous conserver avec celui qui nous conduit si souvent au dévouement et au sacrifice.

Et, pour reprendre les principaux résultats de nos précédentes analyses, nous avons vu dans l'honneur, d'une part l'exaltation de l'individu vers un idéal qui lui apparaît comme un bien inestimable et incomparable, et d'autre part l'obéissance de tout homme à un ensemble de règles sociales qui se présentent à lui avec la puissance absolue de l'impératif moral. Nous avons opposé le sentiment

(1) Jules Simon (*Ibid.*). Ce philosophe ajoute, il est vrai, quelques lignes plus loin (p. 153) : « malgré ses dangers, c'est encore un bienfait de la Providence de l'avoir placé dans nos cœurs. » Paul Janet dit de même : « Il nous fait sacrifier des devoirs très graves à une idée fausse et exagérée de notre propre grandeur. L'honneur est donc un principe moral insuffisant et très imcomplet ».

de l'honneur à toutes nos autres tendances, qu'elles aient pour objet la personne d'autrui ou la nôtre ; ces inclinations peuvent assurément le renforcer et contribuer à l'enrichir ; mais elles ne le constituent pas ; et nous avons enfin distingué ce bien, que l'on appelle l'honneur, de toutes les autres possessions ou des avantages réels que nous pouvons désirer et que les lois positives nous garantissent comme sauvegarde et complément nécessaire de notre individualité physique et morale.

C'est pourquoi, les devoirs envers la dignité humaine étant absolus et plus étendus que l'honneur, et l'amour-propre, au contraire, se montrant beaucoup plus relatif que lui et plus particulier, nous avons admis que la définition de l'honneur devait être cherchée à égale distance de ces deux extrêmes, dans une région intermédiaire entre la personne, objet de l'égoïsme, et l'humanité fin du devoir, c'est-à-dire dans le fait du groupement social. L'honneur consiste bien, en un sens, dans le respect ou l'estime de soi ; mais le « moi » dont il s'agit ici ne saurait être ni le « moi » individuel trop étroit, ni le « moi » humain trop universel : c'est le « moi » social. L'honneur est donc attaché au rôle que nous jouons dans la société en général ou dans les différents cercles dont nous faisons partie : il est déterminé par la manière dont nous y accomplissons notre tâche, au jugement de ceux qui avec nous constituent ces associations.

Cependant quelques précisions sont ici nécessaires. Nous ne croyons pas qu'il soit tout à fait exact de dire que l'honneur n'est que « l'estime de nos pairs » (1). En effet,

(1) Entre autres, M. P. F. Pécaut, (*Eléments de philosophie morale*, Paris, Garnier, 1905, ch. XI, p. 122), définit ainsi l'honneur.

nous ne nous demandons pas, pour décider si notre conduite est celle d'un homme d'honneur, ce que nos égaux pensent de nous, pas plus que, pour savoir si telle personne est honorable, nous ne recherchons si « dans son monde » elle est estimée en fait. Mais nous nous posons cette question : étant donnée notre attitude, ou la sienne, dans la société en général ou, plus particulièrement, dans les groupements sociaux dont nous faisons partie, les autres membres de ces collectivités ont-ils des raisons suffisantes pour nous approuver, peuvent-ils légitimement nous estimer ? Nous cherchons donc à déterminer non pas comment ils apprécient la manière dont nous accomplissons nos fonctions et notre rôle social, mais comment ils devraient l'apprécier. Et c'est pourquoi notre honneur est d'autant plus respectable et moralement élevé que nous choisissons comme juge, en réalité ou imaginativement, un groupe qui nous est socialement supérieur ; or il en est presque toujours ainsi ; car, nous l'avons déjà indiqué, les conceptions de l'honneur et ses règles prennent toujours naissance dans les classes sociales les plus en vue et les plus estimées et se transmettent, par imitation et par diffusion, aux masses inférieures, sur lesquelles elles agissent à la façon d'un idéal qui stimule et attire.

Ce caractère idéal de l'honneur subsiste à travers toutes ses transformations ; et c'est pourquoi un homme peut être, en fait, estimé dans son groupe et se considérer cependant — à tort ou à raison — comme peu honorable ou même comme déshonoré. C'est que, pense-t-il, les autres ne connaissent qu'imparfaitement ses actions ; ou bien il considère ceux qui l'entourent comme des arbitres insuffisamment clairvoyants, ou compétents, ou sévères, quand il s'agit de comprendre la nature et les exigences de ses

fonctions et de juger la manière dont il les remplit ; ou bien encore, il suppose que l'appréciation bienveillante du public se changerait en indifférence ou en mépris, si, pénétrant dans le fond intime de sa conscience, on y apercevait clairement ses secrètes pensées et les mobiles de ses actes et si, leur vraie signification étant connue, on en découvrait le caractère égoïste, c'est-à-dire contraire à la fonction sociale telle que l'individu devrait l'exercer.

L'honneur ainsi défini a une double nature : il est objectif et subjectif à la fois ; il est objectif, puisqu'il se fonde sur la considération des rapports qui existent entre l'individu et une réalité qui lui est extérieure, qui s'impose à lui comme aux autres, à savoir : la société : mais il est aussi subjectif, parce que l'appréciation de ce rapport, de ce qu'il doit être, appartient, en dernier ressort, à la conscience morale. On peut dire encore qu'il est tout ensemble réel et idéal : réel, puisqu'il est effectivement et limitativement défini par les contrats propres à chaque groupement et par les traditions qui en assurent la permanence ; idéal, puisque l'individu choisit, en quelque mesure, la société, restreinte ou étendue, à laquelle il adhère et la discipline qu'il accepte ; puisque la règle de sa fonction, dont l'observation lui conférera l'honneur, n'est pas seulement pour lui telle que les autres l'ont édictée, mais surtout telle qu'il veut la concevoir et puisque enfin, pour déclarer qu'il a satisfait à l'honneur, il ne se contente pas de l'approbation, exprimée ou sous-entendue, du collège de ses pairs, il évoque le verdict idéal d'un jury imaginaire dont les membres seraient assurément ses égaux, mais des égaux éminemment éclairés, souverainement équitables, rigoureux et infaillibles.

Ce tribunal n'est pas, comme on serait tenté de le croire,

celui de la conscience morale. Il lui ressemble assurément dans la forme ; car la sentence de la conscience est celle que porterait sur nos actes ou nos pensées l'ensemble de tous les hommes, décidant en parfaite connaissance de cause, sans passions et sans préjugés, dans la plénitude de leur raison ; mais, en ce qui concerne le fond du débat, les différences sont assez caractéristiques. Le sens moral évoque devant lui toutes nos actions et toutes nos intentions ; aucune ne lui échappe et il les considère à un point de vue universel et absolu, abstraction faite du lieu et du temps ; la conscience de l'honneur s'astreint au contraire à ne connaître que des décisions que nous prenons ou des démarches que nous faisons, en raison du rôle naturel ou social que nous tenons dans la collectivité. Et c'est pourquoi les hommes ont la conception d'un devoir universel, commun à tous, obligatoire pour tous, tandis qu'ils diffèrent et se contredisent quand il s'agit de l'honneur. C'est l'égalité des personnes morales, en tant que telles, qui fait l'unité théorique du devoir ; c'est l'inégalité des fonctions et des situations qui fait les variations de l'honneur. A côté de l'idéal moral, il existe donc un idéal social, particulier à chaque groupement et commun à tous les membres qui le constituent ; cet idéal c'est l'honneur.

Aucune formule ne nous semble avoir mieux exprimé la nature si complexe et si spéciale de l'honneur que celles de Montesquieu : « l'honneur, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition (1) », « c'est le caractère de chaque profession » (2).

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, L. III, ch. VI.
(2) Montesquieu, *Lettres Persanes*, lettre 91.

On a pu trouver cette définition obscure, on désirerait en rencontrer dans les nombreux chapitres de l'*Esprit des Lois* le développement ou l'explication. Il nous semble cependant que Montesquieu a bien résumé en ces quelques mots le caractère social du principe de l'honneur. Il y voit le ressort de la monarchie idéale ; car, si elle est bien réglée, tout le monde obéissant à l'honneur et occupant bien sa place, « tout le monde y est bon citoyen ». C'est l'honneur qui contraint chacun à remplir scrupuleusement les obligations de sa charge. Et, lorsqu'il a satisfait aux devoirs de sa fonction, conformément à l'idéal qu'il s'en est fait, au « préjugé » qu'a forgé son imagination, d'après la tradition, l'éducation ou de toute autre manière, alors l'homme d'honneur tire de son honneur même le droit de résister au prince, si les ordres de celui-ci étaient déshonorants pour l'un ou pour l'autre (1). Sa désobéissance, sa rébellion, s'il le faut, sont une sorte de protestation contre la violation de la solidarité sociale et du pacte collectif en vertu duquel, depuis le roi jusqu'au dernier des soldats ou des paysans, chacun a des engagements qu'il doit tenir et une règle qu'il doit observer. D'après Montesquieu, la puissance de ce sentiment est si grande qu'elle permet au gentilhomme et au magistrat d'abandonner toute ambition, de renoncer au rang qu'il occupe, à la charge dont il est revêtu, à l'opinion, au monde et qu'elle lui donne la force de se retirer fièrement dans une sorte d'exil volontaire (2). L'honneur nous dirige sans cesse et nous indique notre place dans la hiérarchie publique et dans l'Etat. Il implique

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, L. III, ch. X.
(2) Montesquieu, *Lettres Persanes*, lettre 89.

surtout que « lorsque nous avons été placés une fois dans un rang, nous ne devons rien faire ni souffrir qui fasse voir que nous nous tenons inférieurs à ce rang même ». Et, lorsque Montesquieu ajoute : « ce que défend l'honneur est encore plus défendu quand les lois ne le défendent pas ; ce qu'il prescrit est encore plus exigé quand les lois ne l'exigent pas » (1), il distingue, certes, les commandements de l'honneur des lois positives, mais ce n'est pas pour en contester le caractère social, c'est pour en faire ressortir la nature idéale et la haute valeur. De même que nous mettons l'honneur au-dessus des lois, de même nous le jugeons de beaucoup préférable à la vie, c'est qu'il n'y a « rien ordinairement de plus triste pour les hommes que de survivre à la perte de leur caractère » (2), c'est-à-dire de leur raison d'être parmi leurs semblables et dans leur communion. Telle est la signification essentiellement et exclusivement sociale de ce « *préjugé* ».

Nous soulignons cette expression de « préjugé ». Elle marque bien, en effet, que les maximes de l'honneur sont faites à l'avance et, qu'une fois acceptées par l'individu, elles s'imposent à lui aveuglément, sans qu'il puisse désormais rien y changer ; elles deviennent partie intégrante de sa constitution mentale, si bien qu'il s'y conforme automatiquement, sans hésitation ni réflexion.

Nous retrouvons l'essentiel de cette théorie chez le moraliste allemand Almendingen, à qui nous allons donner la parole : « Quiconque, dit ce publiciste, conteste à son

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, L. IV, ch. II.

(2) *Ibid.* l. XXVIII, ch. XXIV. Voir aussi : l. III, ch. VII, VIII, X, XI ; l. V, ch. XVIII, XIX. Dans tous ces passages, le rôle social de l'honneur est toujours mis en évidence.

concitoyen la qualité que celui-ci doit avoir suivant un jugement sanctionné par l'Etat, se rend coupable d'une offense à l'honneur. D'après l'avis sanctionné de l'Etat, le courage doit être la qualité acquise du guerrier, comme l'intégrité et la connaissance du droit doivent être les attributs que s'est appropriés le magistrat, comme le titre et le rang doivent être les marques prééminentes de la noblesse et comme la pureté exceptionnelle des mœurs et des doctrines doit caractériser avant tout l'homme voué au sacerdoce. En contestant le courage du soldat et de l'officier, en incriminant l'incorruptibilité et la science juridique du magistrat, en refusant de parti-pris au noble son titre et son rang, en exprimant des doutes sur la chasteté et l'orthodoxie des ministres du culte, on encourt le grief d'attentat à l'honneur. Par contre, ce n'est pas offenser le prêtre que de suspecter sa bravoure dans un duel, ni offenser l'officier que de n'avoir pas exalté sa pudicité ni sa foi inébranlable dans l'infaillibité d'Athanase. Car l'Etat n'a pas sanctionné de jugement public sur la vaillance personnelle du maître ou sur la rectitude d'esprit du défenseur armé de la patrie » (1). Remplaçons le mot « Etat », qui nous semble ici trop précis, par le terme plus vague de société et étendons le sens des expressions « jugement public », « jugement sanctionné par l'Etat », en leur substituant celles d'opinion publique, convention politique ou pacte social, et nous pourrons pleinement souscrire à cette thèse. Si elle a pu paraître « bizarre » à quelques uns, c'est peut-être parce qu'on ne l'a pas bien comprise ou qu'on l'a un peu trop entendue au pied de la lettre. On fait remarquer que l'accu-

(1) Almendingen, cité par M. Emile Worms, (*op. cit.*, p. 167-168).

sation de couardise atteint tout le monde, un journaliste comme un officier, que le reproche de mener une vie licencieuse déshonore un père de famille, aussi bien qu'un prêtre (1) : On pourrait discuter les exemples ainsi produits, en contester le sens, la valeur et la portée ; mais, même si nous les acceptons, nous répondrons à ces objections que l'énumération d'Almendingen n'est nullement limitative, que la bravoure se conçoit très bien comme faisant partie du caractère professionnel et reconnu du journaliste, que la régularité dans la conduite est certainement l'une des qualités « constitutives » du père de famille : il n'est donc pas extraordinaire que l'honneur s'y soit attaché. Il nous sera permis d'ajouter que l'imitation, considérée comme une sorte de contamination des groupements humains les uns par les autres, joue ici, comme dans tous les phénomènes psychologiques, moraux et sociaux, un rôle considérable et même prépondérant : car chaque classe choisit, à côté ou surtout au-dessus d'elle, un modèle qu'elle s'efforce de reproduire et d'égaler. S'il est vrai que le bourgeois imite le gentilhomme, le journaliste peut chercher à ressembler à l'officier parce que celui ci occupe une situation « en vue », et le père de famille scrupuleux, élevé dans le respect des ministres de la religion, tend à se donner leurs vertus spéciales dans la mesure compatible avec sa situation particulière et avec les circonstances. Si bien que les difficultés que paraissait soulever la thèse d'Almendingen, loin de la réfuter, nous ont paru faciles à résoudre et notre discussion nous a permis de mettre en lumière, par de nouveaux argu-

---

(1) Ce sont les objections sommairement indiquées par M. Emile WORMS, (*Ibid.* p. 168-169).

ments, l'influence et l'importance des sentiments collectifs et de l'opinion sur la naissance et le développement de l'honneur.

Lorsque je dis : l'honneur me commande tel acte, cela signifie : ma situation dans la hiérarchie sociale, ma place au milieu des autres hommes, exige cet acte, l'existence de la société plus ou moins étendue à laquelle j'ai adhéré serait compromise, si je me conduisais autrement.

Bien plus, il importe que nous fassions ostensiblement ce que prescrit notre fonction. Dans l'exercice de ce devoir spécial, il faut, non seulement être sans reproche, mais encore le paraître. Un magistrat n'a pas satisfait à l'honneur s'il est irréprochable à ses propres yeux, l'honneur exige qu'il le paraisse à tous, en même temps qu'il l'est ; car le pouvoir judiciaire doit inspirer la confiance aux justiciables plus encore par l'apparence extérieure de l'équité que par la rectitude intrinsèque des arrêts ; là est la raison d'être sociale du juge ; là doit résider tout son honneur. L'honneur du soldat lui prescrit de se montrer brave autant que de l'être en fait ; car c'est l'apparence du courage qui, en rassurant la nation, justifie l'institution militaire. Un homme délicat et conscient de son rôle social ne supportera donc jamais que son honneur soit effleuré d'un doute. Il fera pour cela, s'il le faut, le sacrifice de ses droits les plus certains et « il payera deux fois, s'il sent qu'on pourrait le soupçonner de n'avoir pas payé du tout (1) ». En somme, l'apparence est une nécessité dans les sociétés humaines : il n'est donc pas étonnant que l'honneur consiste surtout à paraître ; aussi, lorsqu'on lui reproche, comme un indice de

(1) Cf. P. F. Pécaut : *Entretiens de morale personnelle*, p. 208.

futilité et un signe de petitesse, le souci du « qu'en dira-t-on ? » ce respect humain, dont parlent avec mépris les théologiens, on méconnaît sa véritable nature. On le compare au devoir, sans remarquer combien il en diffère, tant dans son principe que dans ses applications et on oublie que, si la conscience individuelle est qualifiée pour connaître ce qui est, la société ne peut apprécier que ce qui paraît et est seule capable d'en juger (1).

Si nous faisons attention au véritable fondement de l'honneur et si nous reconnaissons qu'il repose sur le lien social, nous en comprenons toutes les particularités ; nous voyons que l'homme d'honneur, c'est celui qui fait tout ce qu'il convient pour bien remplir sa charge et bien occuper sa place, et qu'au contraire, un homme est déshonoré quand il est disqualifié sur un point qui touche à sa fonction ; et c'est pourquoi, en changeant de milieu ou de profession, il peut, non pas reconquérir l'honneur qu'il avait perdu, mais acquérir un nouvel honneur. Un homme qui s'est avili par des indélicatesses ou des folies de jeunesse s'engage : il retrouve l'honneur sur le champ de bataille. Par là, nous expliquons enfin ce fait, qui nous avait semblé si étrange, d'un honneur que peut nous ravir

(1) Voir, par exemple, *Une Vengeance*, nouvelle de Mme la Cesse de Pardo-Bazan (IV). Un jeune homme, dans l'intention de déshonorer à la fois une honnête femme et son mari, au cours d'une soirée mondaine, fait, sans qu'elle s'en doute, le geste de déposer un baiser sur son épaule nue. « Le geste bien calculé pour qu'il parût ce qu'il n'était pas avait suffi ; une tache indélébile devait rester sur l'épaule de Da Anna... Cent trahisons secrètes de son épouse n'auraient pas terni l'honneur du mari ; mais son déshonneur était plus flagrant à cause du mouvement naturel et très innocent de la jeune femme. On l'avait vu et personne ne pouvait empêcher maintenant que... l'opprobre n'en retombât sur leurs deux fronts »

la faute d'un autre, sans que notre responsabilité soit le moins du monde engagée. En réalité, nous perdons notre honneur sans avoir rien abandonné de notre valeur morale et de notre dignité personnelle toutes les fois qu'un concours de circonstances, accidentelles ou préméditées, nous met dans l'impossibilité de remplir, comme il le faut, les fonctions sociales qui nous incombent ; ainsi, dès qu'un individu n'inspire plus de confiance, parce que l'un de ses parents ou de ses amis a commis un acte délictueux, il est déshonoré en fait ; un père dont le fils est devenu criminel est déshonoré, parce que l'on présume, à tort ou à raison, qu'il a été incapable d'exercer l'autorité paternelle et de remplir son rôle d'éducateur ferme et éclairé ; un mari trompé semble, de même, à l'opinion publique déchu de l'autorité que lui confèrent la nature, les lois et les mœurs : il n'est plus à sa place dans la société où il vit ; c'est ce qu'exprime le déshonneur attaché à sa situation. Une profession, un corps politique tout entier, s'estiment déshonorés par l'indignité d'un seul de leurs membres, si elle est publique ; c'est que ces groupements sentent bien que cette divulgation leur rendra plus difficile et parfois même impossible l'accomplissement de leur mission et compromettra leur existence même, l'opinion ayant une tendance irraisonnée à passer immédiatement du particulier au général, puis du général au particulier et, estimant d'ailleurs, non sans apparence de raison, qu'il y a quelque chose de défectueux dans une association dont la discipline n'a pas su retenir ses membres dans la stricte observation de leurs devoirs. Aussi, parmi les fautes, les plus déshonorantes sont celles qui doivent retenir l'attention des groupements dont nous faisons partie, parce qu'elles portent atteinte à leur développement, à leur

intégrité ou à leur existence. Si bien qu'il y a des ridicules qui déshonorent un homme, parce qu'ils le montrent maladroit, mal adapté à sa fonction, incapable de remplir son rôle social. C'est pour cela qu' « on rougit d'être infirme, on rougit d'être gauche, d'être faible, on a honte d'être disgracieux, d'être malpropre ou mal vêtu » (1) ; on sent que l'on détonne dans l'harmonie de la société.

Ainsi tout sentiment prend la teinte particulière de l'honneur quand il agit en nous, non directement en vertu de sa valeur morale, mais indirectement par le fait de l'opinion que l'on a de nous, ou que l'on devrait avoir : l'honneur peut être regardé, en ce sens, comme l'expression de notre conscience sociale. Tout homme a, en effet, non seulement le sentiment de sa propre personnalité, mais aussi celui du groupe dont il fait partie, de la raison d'être de ce groupe dans l'ensemble social et de sa propre raison d'être dans le groupe : il a la notion, au moins confuse, de la solidarité qui l'unit à ses pairs et à ses semblables ; c'est-à-dire qu'à côté de la conscience morale de l'individu, il y a en lui une conscience de ce qu'il est comme membre de la société : celle-ci même paraît s'être manifestée la première dans l'humanité ; dès le début de la civilisation humaine, l'homme s'est saisi comme être sociable, il a pensé la société et la nécessité qui est indispensable à son existence, avant de sentir la moralité et l'obligation qui en est le caractère ; aujourd'hui encore, toute conscience

---

(1) Jeudon, (*op. cit*, p. 204). Mais M. Jeudon, qui fait cette remarque très juste, ne paraît pas avoir vu que, s'il s'ajoute à de telles tares un idée de réprobation ou de déshonneur, c'est parce que, réellement ou en vertu de préjugés, elles nous empêchent d'occuper pleinement et dignement notre place dans la Société.

individuelle est conditionnée par la conscience sociale ; alors même que nous croyons être dégagés de tout préjugé, libérés de toute tradition, indépendants de l'opinion, nous portons dans notre constitution morale les marques profondes du milieu où nous vivons, de la civilisation à laquelle nous appartenons et des générations qui nous ont précédés ; nous croyons penser et agir par nous mêmes, nos conceptions et nos actions nous sont dictées par nos contemporains et par nos ancêtres et cela explique comment, à un certain moment, les mêmes idées et les mêmes tendances se retrouvent dans l'esprit des hommes qui appartiennent au même groupe social et constituent sous forme d'honneur une sorte de fonds moral commun et spécial (1). Le souci de l'honneur, qui traduit ainsi les obligations parfois si pénibles de la solidarité, nous en réserve aussi tous les avantages : si nous savons rester solidaires de ceux à qui nous sommes liés, si nous veillons attentivement, en ce qui

---

(1) Cf. Léon DUGUIT, *Un séminaire de Sociologie*, (*Revue internationale de Sociologie*, 1re année, n° 3, p. 207). L'honneur implique au fond une responsabilité collective. Cette responsabilité toute morale, ou plutôt sociale, serait, d'après M. SIGHELE, (*Les foules criminelles*), le dernier vestige d'une responsabilité matérielle collective, qui était, dans les anciennes civilisations, la seule forme de responsabilité. Même quand l'on savait qu'un crime avait été commis par un seul individu, il n'en répondait pas seul, mais avec lui sa famille, son clan, sa tribu. Des états à demi-civilisés de l'ancien Orient infligeaient à la femme et aux enfants du comdanné la peine dont il était lui-même frappé. L'individu était considéré comme une partie d'un tout et il paraissait aussi absurde de le punir seul, qu'il l'aurait été d'infliger un châtiment à un seul membre d'un homme. Jusqu'à l'aube du XIXe siècle en Europe, les familles des criminels politiques étaient exilées. Aujourd'hui il n'y a plus responsabilité pénale collective de ce genre, mais le déshonneur qui atteint les parents, les alliés du coupable ou les groupes sociaux dont il fait partie en est la conséquence lointaine et qui va d'ailleurs en s'affaiblissant.

nous concerne, à ce que les traditions soient maintenues, si nous avons la constante préoccupation de voir l'organisme dont nous sommes les cellules remplir toujours régulièrement ses fonctions, si enfin nous avons soin que les apparences mêmes et les formalités les plus extérieures soient maintenues, pour le plus grand bien des parties et de l'ensemble, notre groupe social sera honoré et cet honneur rejaillira, en partie, sur le membre qui a soutenu sans défaillance son rôle et qui n'a pas été inférieur à sa mission ; on dit, en ce cas, que l'homme honore l'association et réciproquement l'association honore l'homme. Cette réciprocité, cet échange d'honneur est la manifestation visible de la solidarité sociale, quelles que soient les limites dans lesquelles elle s'exerce. Dans un roman de M. Maurice Barrès, une jeune fille lorraine, d'origine française, Colette Baudoche, est sur le point de se fiancer à un professeur allemand immigré, dont elle a su gagner le cœur et l'esprit à la culture française. Mais, au moment de se décider, elle hésite longtemps, puis elle refuse. C'est qu'elle a entendu au plus profond d'elle-même la protestation de l'honneur et voici comment le romancier, en analysant ce cas, met en évidence la nature de ce sentiment considéré comme une sorte de religion sociale : « L'honneur, elle le sent plus qu'elle ne le connaît, mais elle en a un signe bien certain, l'estime des Dames de Metz... Ces modestes femmes reforment, sans le savoir, une espèce d'aristocratie... Elles remplissent une fonction publique, exercent une autorité morale et maintiennent l'ordre de sentiments sur lequel veut se régler toute véritable Messine... La pauvre Colette se sent le cœur gros de songer que les Dames de Metz pourraient ne pas saluer Madame Frédéric Asmus » (1).

(1) M. Barrès : *Colette Baudoche*, pp. 234-235.

C'est donc le sentiment d'une solidarité entre cette jeune fille et un cercle de personnes vénérables et estimées, gardiennes d'un idéal et d'un patrimoine sacré d'espérances et de souvenirs, qui donne naissance à l'honneur auquel obéit Colette Baudoche.

La preuve du caractère social de l'honneur et de la solidarité dont il est le témoignage se trouve encore dans la procédure du duel. Les témoins se portent garants de l'honneur de chacun des deux adversaires ; ils ont pour mission de l'affirmer et de le maintenir intact et, si on le mettait en doute, c'est eux que l'on offenserait, puisqu'ils considèrent comme leur appartenant l'honneur de celui qu'ils secondent ; mais, par voie de réciprocité, cet honneur de leur client est entre leurs mains, ils le considèrent comme leur chose, ils se substituent à celui qu'ils représentent au point de ne lui laisser ni décision, ni initiative et de ne lui permettre ni hésitation, ni rétractation. Et lorsqu'on s'écrie : « coutume absurde qui consiste à confier à la garde d'autrui un bien aussi personnel, aussi intime que l'honneur » (1), on montre que l'on n'a pas une conception claire de ce dont on parle et qu'ici encore l'on confond l'honneur avec la dignité morale. Celle-ci, en effet, est intime et personnelle : l'honneur ne l'est pas ; il nous vient du groupe ou des groupes dont nous faisons partie et en dehors desquels il n'existe pas ; et, si nous pouvons le remettre à des témoins, c'est qu'il appartient au cercle dans lequel nous vivons, dont les témoins sont des mandataires et dont l'estime est pour nous tellement précieuse que, pour la conserver, nous exposons notre vie, notre liberté,

---

(1) **Mme la Cesse de Pardo-Bazan, (*op. cit.* VI).**

notre situation, nous risquons la mort, la prison, l'amende, les châtiments de toute nature. Dès qu'un tableau discuté fait partie d'une collection réputée, il s'impose à notre admiration et son authenticité est aussitôt consacrée ; de même, un aventurier recueilli dans un monde honorable apparaît immédiatement au-dessus de tout soupçon ; car il est devenu solidaire de tous ceux qui l'entourent et leur honneur s'étend jusqu'à lui, leur honneur constitue son honneur.

Des remarques de tout ordre nous conduiraient au même résultat ; par exemple, lorsque Prévost-Paradol (1) met en lumière l'affaiblissement de l'honneur au cours des révolutions trop fréquentes, qui mêlent les classes et en détruisent les traditions, il fait ressortir la nature sociale de l'honneur.

Aussi pouvons-nous dire qu'il n'y a qu'une seule prescription de l'honneur qui s'énoncerait ainsi : *Agis toujours de manière à être et à paraître digne du rôle naturel ou social que tu remplis, dans une collectivité à laquelle tu as consenti d'être agrégé et dont tu te sens solidaire.* Il n'existe qu'une faute contre l'honneur, qui consiste à déchoir de l'idéal social, à être ou à paraître indigne de faire partie du groupement dont on a accepté la discipline et recherché le contrôle.

Dans le détail, comme le nombre des sociétés dont nous faisons partie, en raison de notre nature physique, de nos penchants, de nos goûts ou des circonstances, se trouve très considérable, le devoir d'honneur prend des formes très variées et qui peuvent même parfois paraître assez étranges ; les actions infamantes présentent aussi une

(8) Prévost-Paradol, *La France Nouvelle*, p. 330.

extrême variété. Cependant quelques attitudes sont considérées presque toujours et partout comme déshonorantes et en les énumérant nous ferons apparaître le caractère nettement anti-social de ces manières d'être ou d'agir.

Le mensonge, bien qu'il soit rarement puni par la loi est généralement tenu pour honteux ; car nulle société n'est possible entre les menteurs ; les hommes qui vivent associés prennent des engagements mutuels, font des promesses, passent des contrats ; pour que ce commerce matériel et moral ait lieu, il est indispensable qu'ils aient confiance les uns dans les autres ; or le mensonge tend à ébranler la confiance, pierre angulaire de toute association humaine. La probité commerciale, scientifique, artistique, la probité professionnelle, en un mot, comme la parole d'honneur du chevalier, ne sont que des formes spéciales de ce devoir social d'honneur.

La lâcheté, qui n'est pas non plus atteinte par les dispositions pénales, est aussi déshonorante : c'est qu'en effet le courage, sous la forme de valeur guerrière, était indispensable à l'existence des tribus primitives ; dans les sociétés modernes soumises aux mêmes nécessités et à beaucoup d'autres, d'ordre surtout économique, il s'est en partie maintenu, en partie transformé en ardeur au travail, en exactitude scrupuleuse dans l'accomplissement de la tâche individuelle et même en héroïsme professionnel (1). L'oisiveté est aujourd'hui une lâcheté aussi dégradante que la couardise dans les civilisations militaires.

Enfin et surtout le suicide, qui est la forme suprême de la

(1) Riehl, dans son livre sur *Le Travail Allemand,* dégage cette forme particulière et bien moderne de l'honneur, qu'il nomme « l'honneur du travail » (cité par Lazarus, *op. cit.*, t. I. p. 143).

lâcheté, est considéré presque partout comme un acte honteux : il est, en effet, le crime capital contre la société (1) ; il la prive d'un membre ; mais il est encore plus dangereux par la contagion dont il menace les agglomérations humaines et qui, à certains moments, a provoqué de véritables épidémies de suicides. On comprend qu'il ait été généralement frappé de réprobation et que ceux qui se sont volontairement ôté la vie aient été si souvent privés des honneurs funèbres. Et ceci nous prouve encore que tout honneur tire son origine d'un fait social et que tout déshonneur est socialement explicable.

Nous pouvons maintenant résumer d'une manière brève les résultats les plus généraux qui se dégagent de nos discussions et de nos démonstrations et donner une définition de l'honneur conforme à nos analyses :

---

(1) C'est ce que met en évidence d'une manière remarquable M. Durckheim, (*Le Suicide*, Paris. Alcan, 1897). Le suicide est un fait antisocial au premier chef ; c'est l'acte de ceux qui vivent en marge des institutions sociales, qui n'ont pas pu ou su se rendre solidaires d'un groupe et l'aimer, (p. 224). Seuls quelques suicides, dans certaines civilisations tout au moins, sont non seulement exempts d'ignominie, mais même honorables, à savoir lorsqu'un homme se tue « parce qu'il en a le devoir » en vertu des idées régnantes dans le milieu où il vit. En ce cas c'est la collectivité qui, « en vue de fins sociales, lui impose ce sacrifice ». Tels sont les suicides des vieillards, ceux des veuves à la mort de leurs maris, ceux des clients ou des serviteurs au moment des funérailles de leurs chefs. Le vieillard se tue parce qu'il a en lui comme en dépôt, la divinité ; la sentant languir dans son corps débile et voulant qu'elle continue à protéger sa famille, il la transmet à son successeur accomplissant ainsi, par son suicide, une fonction sociale, un sacerdoce honorable. « Si le client ne doit pas survivre à son chef, ou le serviteur à son prince, c'est que la constitution de la société implique entre les dévoués et leurs patrons... une dépendance... étroite. Il faut que la destinée de l'un soit celle des autres... Si l'on pouvait concevoir qu'il en fut autrement, la subordination sociale ne serait pas du tout ce qu'elle doit être... Il en est de même de la femme par rapport au mari ». (p. 236 sqq.)

La conscience de l'honneur, distincte à la fois des impulsions égoïstes, de l'imitation sympathique et de l'action intéressée que l'État exerce sur l'individu, ne se confond pas non plus avec la notion du devoir moral d'obligation.

Elle est donnée par le sentiment confus ou par la connaissance claire d'un bien idéal, que l'individu veut conquérir ou conserver, mais qui n'admet, par rapport aux autres biens, ni commune mesure, ni équivalence.

Cet idéal variable consiste dans la représentation que tout homme se fait de sa fonction ou de sa destination sociale, conformément à l'ordre naturel des choses ou aux traditions et à la discipline du groupe dont il fait partie.

On invoque d'une manière plus expresse les exigences de l'honneur toutes les fois qu'il s'agit d'un devoir qui, malgré son importance sociale, n'est pas prescrit par les lois positives et quand il faut réprouver une action que les sanctions pénales ne peuvent atteindre.

C'est parce que l'honneur apparaît avec ces caractères, qu'il possède la force singulière que tous les moralistes lui ont reconnue. C'est parce qu'il a une valeur incomparable à toute autre valeur, qu'on le préfère à n'importe quel bien. C'est parce qu'il a une signification sociale et que l'homme est lui-même presque exclusivement un produit social, qu'il exerce sur chacun de nous un empire absolu, qu'il triomphe non seulement de l'égoïsme et des affections les plus tendres et les plus naturelles, mais encore du devoir; chez les âmes les plus pieuses, l'honneur l'emporte même sur les maximes de la religion ; il s'impose à

notre pensée et à notre activité avec une puissance incomparable, à laquelle rien ne résiste. Aussi l'égoïsme a-t-il dû en tenir le plus grand compte et pour ainsi dire se l'annexer, s'attacher à lui comme à la plus précieuse des fins intéressées ; l'altruisme a placé l'honneur de nos semblables au premier rang parmi les choses que nous devions respecter, protéger et développer chez eux ; la morale elle-même a dû profiter de la parenté du devoir avec l'honneur pour les rendre également obligatoires, en établissant entre eux une sorte de confusion ; l'honneur est devenu le principal ressort de la bonne volonté et « l'ancre de la moralité » (1). La religion seule est vraiment incompatible avec l'honneur (2) ; car, pour elle, tout bien vient de Dieu, tout droit est en Dieu et toute conduite morale consiste à écouter Dieu, à vivre en lui et pour lui, dût-on pour cela mourir au monde, mépriser les contraintes sociales et fouler aux pieds les préceptes de l'honneur. Le christianisme, en particulier, considère comme la véritable vertu l'humilité, antagoniste de l'honneur. Mais l'honneur se révolte contre cet abaissement ; il revendique le droit d'être, de se montrer, de manifester la dignité de l'homme à qui la collectivité n'a rien à reprocher et que l'opinion de ses semblables considère comme un modèle ou comme un exemple. Aussi, beaucoup de théologiens et de casuistes prudents se sont-ils montrés moins intransigeants ; ils ont jugé bon d'accueillir l'honneur parce qu'ils en ont compris toute la force sociale et le profit qu'en peuvent tirer la

(1) Lazarus, (*op. cit.*, t. I, p. 211). Waitz, cité par Lazarus, (*Ibid.* p. 213) voit dans l'honneur « le moyen par lequel la morale, principalement sous la forme de l'opinion publique, agit sur la moralité de l'individu ».

(2) Lazarus, (*op. cit.*, t. I, p. 212 sqq.).

morale et même la religion, puisque celles-ci doivent être mises en pratique par des hommes qui vivent dans le monde et qui en subissent les influences et non pas seulement par des solitaires. C'est ainsi qu'au grand scandale de Pascal, les jésuites, dans certains cas, ont excusé, le duel (1), ou du moins n'ont pas trouvé pour le condamner des paroles bien rigoureuses. Et, plus récemment, M. d'Hulst, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, ne lançait l'anathème sur les duellistes qu'avec beaucoup de ménagements et de réticences (2). C'est que l'honneur, comme l'opinion, règne sur le monde et le gouverne. Telle est l'exaltation qu'il donne à ceux qu'il anime, telle est l'abnégation qu'il produit et les sacrifices qu'il inspire, qu'il a pu apparaître à certains comme une véritable religion, « une façon de religion propre aux peuples germaniques » (3),

(1) Reginaldus, *in Praxi*. l. XXI, nos 61 et 62 ; Lessius, *de Justitia*, l. II, CIX d. 12, nos 78 et 79 ; Layman, l. III, p. 3, ch. III nos 2 et 3 ; Sanchez : *Theol. mor.* l. II, ch. XXXIX, n° 7 ; Henriquez : l. XIV, ch. X, n° 3 ; Azor, *Inst. mor.*, pars III, l. II, p. 105 ; Baldelle. l. III diss. 21, n° 21 : Falentius, tr. 29, ch. III, n° 51 ; Caramuel, *Theol. fund.*, p. 543. Voir dans la *VIIe provinciale* les attaques de Pascal contre les Jésuites sur ce point de casuistique ; mais voir aussi dans les livres de M. l'abbé Mignard, Paris, Didot 1851, comment toutes ces opinions peuvent s'accorder avec l'orthodoxie et la morale chrétienne les plus rigoureuses.

(2) M. d'Hulst, dans ses *Conférences de N. D.* (Carême de 1896, 3e Conf. 8 mars 1896) parle ainsi (p. 16) : « Sans doute la loi de Dieu condamne le duel comme un meurtre. L'Eglise promulgue ce précepte. Mais Dieu, qui lit au fond des cœurs, qui seul peut apprécier équitablement le jeu de cette balance délicate, qui s'appelle la conscience humaine, faire la part des erreurs involontaires, des préjugés excusables, des entraînements où succombe la bonne foi, oh ! ce Dieu juste et bon n'aliène à aucun juge créé les trésors de sa clémence et c'est à Lui, à Lui seul, qu'il faut renvoyer, en les confiant à sa miséricorde, ceux dont la conscience n'est pas sortie victorieuse d'une épreuve pire que la mort ».

(3) Lazarus, (*op. cit.*, p. 212). Vigny dit, lui aussi, en parlant de l'honneur : « c'est une religion mâle, sans symbole et sans images, sans dogme et sans cérémonies » (*op. cit.*, p. 245).

nous dit Lazarus. N'est-il pas en effet une religion au sens étymologique du mot, un lien des sociétés, le plus étroit et le plus tenace de tous, une communion mystique entre les hommes de bonne volonté qui participent à un idéal commun ?

Ces considérations font comprendre et justifient une belle page, dans laquelle Lazarus célèbre, avec exactitude et enthousiasme, ce caractère élevé de l'honneur : « Cet élément vital ,. nous dit-il , nous est nécessaire comme l'eau l'est au poisson et la lumière à la plante : il est la condition sine quâ non de toute jouissance, la mesure et, par suite, la règle de toute action et de toute pensée, l'expression même de l'esprit, la forme spécifi quede la loi· La morale, la religion et, d'ailleurs, tous les éléments de l'esprit et du caractère n'ont plus aucun sens quand ils luttent contre l'honneur et ils n'ont de valeur que s'ils sont renforcés par ce sentiment. Nous ne nous posons pas cette question : Où sont le droit, le devoir, la vertu ? Quel est le souverain bien ? mais celle-ci : Qu'est-ce qui est conforme à l'honneur ? Et c'est la réponse faite à cette question qui détermine notre volonté et notre décision. Les biens du cœur, comme les biens naturels, ne sont consacrés que par l'honneur ; on les délaisse et on les abandonne quand ils sont contraires à l'honneur. Ni l'autorité d'un père, ni la tendresse d'une mère, ni le conseil d'un ami, ni la supplication d'une sœur, ni les pleurs d'une fiancée n'ont le pouvoir d'arrêter une démarche commandée par l'honneur. . . . il ordonne comme un démon ou plutôt comme le Destin » (1).

---

(1) Lazarus, (*op. cit.*, p. 144).

Lazarus qui montre si bien la force incomparable de l'honneur en attribue la puissance à l'idéalité de ce sentiment. Nous sommes, on l'a vu, pleinement d'accord avec lui sur ce point ; mais il nous a paru que son analyse et son explication étaient incomplètes et que seule pouvait justifier la description qu'il donne de l'honneur une théorie qui, comme la nôtre, en découvre le principe dans la destination sociale de l'individu.

DEUXIÈME PARTIE

VÉRIFICATION EXPÉRIMENTALE ET APPLICATIONS

I

L'Honneur dans ses rapports généraux avec les conditions sociales

Si notre thèse est exacte, s'il est vrai que l'honneur traduise la manière dont chacun de nous éprouve ou se représente l'idéal de la société à laquelle il appartient, toutes les variations de ce sentiment et des prescriptions morales dont il est l'origine doivent être complètement expliquées par la diversité des circonstances et des conditions sociales dans lesquelles vivent les individus ; et réciproquement, à chaque état social particulier des personnes ou des peuples, correspondra une forme particulière de l'honneur.

Une démonstration totale de la théorie que nous proposons devrait donc étudier comment se transforment les maximes de l'honneur, à mesure que les civilisations évoluent et comment elles diffèrent selon les particularités

géographiques ou ethnographiques et les évènements politiques ou économiques, dont les phénomènes sociaux subissent et traduisent l'action.

En ce qui concerne plus spécialement les influences historiques, il y aurait lieu de décrire les progrès de l'honneur liés à ceux des groupements humains dont ils expriment les nécessités d'existence et les aspirations plus ou moins conscientes.

Nous devrions, sans doute, montrer d'abord ce parallélisme ou cette dépendance dans les sociétés primitives. Nous ne nous harsarderons pas à le faire ; nous craindrions, en effet, en tentant cette étude, de laisser trop de place aux simples conjectures et de nous appuyer sur d'invérifiables hypothèses ; car, non seulement nous manquons de renseignements précis sur l'état social et sur les mœurs de nos ancêtres préhistoriques, mais, même quand il s'agit de civilisations antiques, telles que celles de la Grèce et de Rome, dont nous connaissons les coutumes, la langue et la littérature, il nous est très difficile d'assigner un sens exact aux termes qui désignent les sentiments moraux : il est impossible de distinguer ceux qui se rapportent à l'honneur de ceux qui expriment simplement le devoir.

Nous voyons cependant clairement que la caractéristique la plus générale de ces époques est la « particularisation » des pratiques morales. Elles sont autres pour l'homme et pour la femme, autres pour le membre du totem, du clan, de la famille, de la phratrie, de la tribu et pour celui qui n'en fait pas partie, autres à telle époque de l'année et à telle autre, en tel lieu ou en tel autre, en temps de paix ou en temps de guerre, vis-à-vis de telles catégories de personnes, d'animaux et d'objets ou de telles autres. Il est manifeste que cet ensemble de préceptes, qui constitue

toute la morale des groupements primitifs ou celle des sociétés actuelles qui sont restées dans un état de civilisation peu développé — et dont il subsiste d'ailleurs des vestiges dans nos mœurs, — n'a pas le caractère réfléchi, rationnel et universel de ce que nous appelons aujourd'hui le devoir ; il ne peut avoir son origine et son fondement que dans les exigences particulières aux collectivités plus ou moins étendues dont l'individu faisait partie ; il a les caractères que nous avons reconnus à l'honneur. Ce genre de prescriptions est donc « fonction des... phénomènes sociaux ; s'ils évoluent, son évolution suit la leur, suivant des lois que nous ignorons encore, avec plus ou moins d'exactitude et de rapidité. Elle en dépend uniquement : ses singularités, ou du moins ce qui paraît tel à nos yeux, ont leur explication dans l'ensemble social dont elle fait partie... tout y a sa raison dans la réalité sociale donnée » (1).

Il y a tout lieu de croire que si nous arrivions à connaître avec certitude toutes les phases successives du développement des sociétés humaines, nous constaterions, à chacune des étapes de la civilisation, un rapport de dépendance entre l'état social et l'idéal que l'individu tient à honneur de réaliser. C'est ainsi que, dans la civilisation latine, si proche de la nôtre et dont sur bien des points nous sommes les héritiers directs, nous voyons naître, sous l'influence des institutions et de la hiérarchie sociale, comme une conséquence de la stricte discipline politique, l'honneur du citoyen et du magistrat, inséparable de la fonction, et encore l'honneur municipal et fédéral rigoureusement attachés à la grandeur de l'empire romain.

---

(1) L. Lévy-Bruhl : *La Morale et la Science des mœurs* ; 4e éd., Paris, Alcan, 1910 ; p. 286 sq.

Il serait surtout intéressant d'insister sur la période féodale ; jamais peut-être, en effet, il n'y eut autant qu'à cette époque une correspondance aussi exacte entre les règles ou l'idéal de l'honneur et l'organisation politique et sociale. Si, comme le dit Guibal, « tout l'ensemble d'une civilisation se résume dans une de ces expressions synthétiques pleines de sens (*praegnantia verba*) parfaitement claires pour ceux qui ont vécu sous l'empire de cette civilisation même, presque inintelligible pour ceux qui veulent plus tard évoquer ces temps passés et en pénétrer les plus intimes secrets » (1), on peut affirmer que la féodalité tient entière dans ce mot d'honneur. Ce n'est pas certes, que le terme d'honneur n'existât pas avant ce moment historique, ou que le devoir qu'il exprime ne fût ni connu ni pratiqué, mais ce que nous comprenons aujourd'hui, quand on parle d'honneur, emprunte aux mœurs du moyen-âge sa signification la plus complète et la plus précise. Les raffinements de l'honneur, le point d'honneur, comme l'on dit pour exprimer ce qu'il y a d'aigu et de pointilleux dans ce sentiment, dérive immédiatement du système féodal. Déjà, chez les Germains, les guerriers unis par l'amitié avaient coutume de se jurer une fidélité inébranlable et de se promettre assistance jusqu'à la mort ; dans les combats, ils s'enchaînaient l'un à l'autre ; mais les promesses échangées valaient mieux que les chaînes les plus solides ; aussi, tenait-on pour honteux de survivre à son ami et déclarait-on honorable de le suivre dans la mauvaise fortune et jusque dans le trépas ; il était, en effet,

---

(1) Guibal, *Thèse sur le poème de la Croisade contre les Albigeois*. p. 432 sqq.

indispensable à la cohésion de ces peuples essentiellement militaires que le serment de confraternité d'armes fût observé dans toute sa rigueur. Plus tard, chacun prend sa place dans une hiérarchie sociale très complète. Chacun est suzerain ou vassal et, bien souvent, à la fois, suzerain par rapport à des vassaux et vassal par rapport à son suzerain. Le suzerain a pour fonction de défendre le vassal contre toute agression et de lui rendre la justice ; le vassal, en échange, fait hommage à son suzerain de ses biens et de sa personne même : il lui doit le service militaire et l'impôt. L'observation stricte de ce rapport mutuel, établi à la fois sur une inégalité fondamentale et sur une étroite solidarité, était une nécessité sociale absolue ; le moindre relâchement du lien féodal, ou, comme on disait, la *félonie*, compromettait tout le régime et toute la société. C'est pourquoi le respect du serment d'hommage et de toute parole donnée, l'accomplissement scrupuleux de la mission que chacun devait accepter et remplir pour occuper dignement sa place dans la société furent, sous le nom d'honneur, les devoirs les plus impérieux. Il y avait tout lieu de craindre que les barons grossiers, emportés par leurs instincts, la vivacité de leur tempérament et de leurs passions, ou encore par l'ivresse de la puissance fissent un abus de leur force et de leurs armes. Alors la société eût couru un grand péril. Mais de nouveaux serments vinrent enchaîner les égoïsmes farouches et limiter les appétits immodérés. On sut faire jurer aux soldats et aux seigneurs féodaux de protéger les faibles, les veuves et les orphelins, on leur fit promettre de s'opposer aux violences dont ils seraient témoins ou dont ils seraient informés, de servir l'Eglise, qui était alors le sanctuaire de la charité, des vertus les plus douces, de la justice la plus modérée et la

plus sûre, de l'égalité chrétienne ; on leur apprit à ne jamais se démentir : (1) ce fut la chevalerie ; et l'honneur chevaleresque s'attacha au respect, sous peine de dégradation militaire et religieuse, des engagements fondamentaux qui faisaient de cette institution le contrepoids modérateur d'un régime fondé sur la force. La chevalerie fut le rêve, l'idéal social, « le résultat naturel de la civilisation des classes féodales. D'abord la passion du pillage, l'avidité, la convoitise furent les seuls instincts qui poussèrent les seigneurs aux armes. Longtemps, la possession de l'objet convoité suffit aux grossiers instincts de leur âme barbare. Peu à peu, le jour se fit, non seulement dans la société du moyen-âge, mais jusque dans le cœur des barons ; des sentiments plus nobles s'éveillèrent dans leur conscience ; l'avarice assouvie ne satisfit plus leur âme agrandie ; il leur fallut la louange, la gloire, l'honneur ».

« Dans le Midi la gloire fut répartie aux chevaliers par les dames ; le désir de plaire et de se faire aimer était un des puissants mobiles pour ces hommes vifs, légers, dont les sens étaient si facilement émus (2) ». En somme tous les caractères de l'honneur chevaleresque, si vivant encore parmi nous, s'expliquent par les conditions de la vie, par la différenciation des fonctions dans la société du moyen âge et par la nécessité, pour chacun, de remplir fidèlement sa tâche, de jouer son rôle politique et social conformé-

---

(1) Cf. Gauthier. *La Chevalerie* (p. 14). « Ne pouvant empêcher la guerre, l'Eglise a christianisé le soldat ». « Quis est usus militiae ordinatae ? — Tueri Ecclesiam, perfidiam impugnare, sacerdotium venerari, pauperum propulsare injurias, pacare provinciam, pro fratribus fundere sanguinem et, si opus est, animam ponere ». *Polycraticus*, lib. VI ; (*Patrologie*, CXCIX, 599).

(2) Guibal, *op. cit.*, *ibid.*

ment à l'idéal qu'il s'en était formé. En agissant ainsi, il satisfaisait d'ailleurs ses pairs dont il recherchait par dessus tout l'estime et avec lesquels il formait une corporation soumise à une étroite discipline (1). Tout nous montre donc dans l'honneur féodal et chevaleresque les exigences d'un état social particulier et le code non écrit qui en énonce les maximes n'est que l'expression des lois qui assurent le maintien de la société d'alors et qui en expriment la nature.

L'honneur moderne ressemble sur bien des points à l'honneur des groupes humains primitifs, à celui de l'antiquité et surtout à celui de l'époque féodale. De ces formes historiques, beaucoup ont survécu, la plupart se sont transformées, d'autres ont disparu. C'est qu'en effet, si nous avons sur bien des points recueilli l'héritage de l'humanité qui nous a précédés, nous avons aussi répudié un grand nombre de legs des civilisations passées. Les temps modernes et surtout la période contemporaine ont vu apparaître l'honneur sous de nouveaux aspects; toutes ces variations accompagnent et traduisent celles des mœurs et des institutions. Si le courage viril, la fidélité de l'épouse, la religion du serment, le respect de la parole donnée et des engagements, l'observation des règles et la dignité dans l'exercice de la fonction publique, sont restés jusqu'à nos jours en honneur, c'est que notre

---

(1) « La chevalerie c'est le sacrement, le baptême de l'homme de guerre. Mais il convient, en outre, de la regarder comme une corporation, comme un *Collège*, dont tous les membres sont solidaires ». (Gauthier, *op. cit.* pp. 24 et 25). « Te in nostro collegio gratanter accipio » : Telles sont les paroles rituelles par lesquelles, en 1247, le roi de Bohême confère la chevalerie à Guillaume, comte de Hollande.

organisation sociale est encore aujourd'hui, par certains côtés, comparable à celle du clan primitif, des cités grecques et romaines et du monde féodal ; c'est que l'Etat moderne est encore tout ensemble militariste à la façon des tribus guerrières de la préhistoire, imbu des traditions du fonctionnarisme romain et de la discipline du moyen âge ; c'est que survivent chez nous, rendues à peine moins absolues par le dogme civil et politique de l'égalité, les castes ou les classes hiérarchisées et que nos associations et nos corporations ont subi l'influence indirecte de la chevalerie. Mais les transformations de la vie des nations, la constitution des patries, la rapidité et l'importance croissante des relations économiques entre les individus et les agglomérations humaines, les progrès de l'industrialisme, la valeur sociale toujours plus grande prise par la science, la part plus considérable attribuée aux arts et à la littérature ont donné naissance à de nouvelles manifestations de l'honneur, très différentes de celles qu'avait vu le passé et souvent antagonistes de l'honneur traditionnel. C'est ainsi que se sont manifestés le patriotisme, l'honneur du commerçant, du savant, de l'artiste, du comédien, du journaliste (1). A mesure que les fonctions de l'organisme social se distinguaient et se précisaient, chaque organe, c'est-à-dire chaque profession se créait un honneur particulier. L'individu, à son tour, se dégageant progressivement de l'ensemble, s'émancipait, se différenciait, prenait de plus en plus conscience de sa valeur sociale personnelle et du rôle qui lui revenait dans

---

(1) Voir dans SIGHELE, (*Les foules criminelles*) d'intéressantes indications sur ce point.

la civilisation, c'est-à-dire dans la poursuite d'un idéal humain qu'il lui appartenait de réaliser par lui-même et pour sa propre part. Par exemple, il est digne de remarque que, si, dans un passé assez récent, il était honteux pour un homme d'être infidèle à une idée, à une conception, à une croyance politique ou religieuse traditionnelles dans sa famille ou dans sa caste, cette forme de déshonneur disparaît de plus en plus. Une telle transformation tient exclusivement à l'évolution des institutions sociales. Autrefois, tout homme, en naissant, non seulement avait sa carrière toute tracée, mais encore il trouvait toutes prêtes des théories auxquelles il restait rigidement attaché et il fallait des causes très graves pour qu'il changeât de sentiment. Il n'était pas nécessaire, alors, de déployer une fermeté héroïque pour rester fidèle au patrimoine d'idées que l'on tenait de ses parents, de l'éducation reçue, de l'ambiance dans laquelle on avait grandi ; il était rare, en effet, que des courants d'idées nouveaux vinssent troubler les courants traditionnels, dans ces milieux, en somme très fermés. Aujourd'hui, au contraire, en raison des conditions matérielles et économiques de l'existence, après des révolutions politiques et des secousses sociales répétées, les conceptions les plus étranges, les doctrines les plus diverses se heurtent ; elles pénètrent dans toutes les familles et dans les cercles les plus jaloux de leur intégrité ou les plus conservateurs. Tout enfant qui naît n'étant plus socialement prédéterminé à suivre telle ou telle voie, son honneur ne consiste pas à s'y tenir obstinément ; il est, au contraire, invité par les conditions sociales mêmes à faire un choix personnel et c'est dans l'indépendance et la sincérité de ce choix qu'il manifeste vraiment son honneur. En même temps et parallèlement, tout

homme ainsi éclairé et libéré devine et distingue de mieux en mieux, au-delà et au-dessus des nations hostiles ou étrangères les unes aux autres, l'idéal, ou même la réalité d'une société humaine constituée par la libre et pacifique collaboration de toutes les personnes qui concourent à la même œuvre, malgré les différences de frontières, de races, de sectes, de castes ou de classes ; cette dernière transformation sociale, qui s'ébauche sous nos yeux et dont nous préssentons à peine le développement, amène de nouvelles formes d'honneur, l'honneur personnel et l'honneur humain, intimément liés eux aussi à l'évolution sociale.

Il serait aussi très utile d'indiquer comment l'honneur varie selon les lieux, en fonction de la situation particulière des pays ou des régions et des conditions matérielles dans lesquelles s'y développe la vie. De telles considérations d'ethnographie et de géographie sociales nous montreraient peut-être pourquoi le duel, par exemple, est inconnu des Orientaux, chez qui la femme est enfermée dans un harem sans ouvertures sur la rue et au seuil duquel viennent expirer tous les bruits du monde extérieur, tandis qu'il a pu naître et se développer dans le monde occidental, où l'opinion féminine s'exprime librement et prend une haute valeur, où les tournois avaient lieu devant un cercle de dames et où les combats singuliers ont continué à passionner toutes celles qui y assistent de loin, qui en entendent ou qui en lisent le récit. On comprendrait aussi pourquoi, dans les déserts de l'Arabie ou de l'Afrique septentrionale et centrale et dans tant d'autres régions désolées, où les agglomérations sont rares, les trajets longs et pénibles, la pratique rigoureuse de l'hospitalité et le respect absolu de

l'hôte, même chez les peuples les plus sanguinaires et les plus batailleurs, sont considérés comme des obligations d'honneur. Toute vie sociale serait impossible, si une telle prescription n'était pas sanctionnée par les mœurs, la tradition et l'unanimité de l'opinion. On découvrirait encore pour quelles raisons historiques, géographiques et ethnographiques, l'Italie et l'Espagne ont été les centres de civilisation où sont nés la courtoisie et le point d'honneur, pourquoi la France et l'Allemagne en ont subi très complètement et très profondément le rayonnement, alors que tant d'autres nations s'y sont montrées réfractaires ou ont eu de ce sentiment une conception toute différente. L'isolement de l'Angleterre, le développement si particulier et si original des institutions britanniques expliquerait peut-être pourquoi l'honneur, dans ce pays, devenu rapidement synonyme de loyauté ou même simplement de loyalisme, ne s'est pas étendu à toute la nation. Le brillant chevalier du temps des Plantagenets n'avait presque rien de commun, ni la race, ni les mœurs, ni les traditions, avec les masses anglo-saxonnes ou bretonnes. Et le puritanisme survenant a fait préférer par ce peuple, à l'honneur brillant mais un peu frivole et hautain des nobles, les simples vertus de l'honnête homme (1). On verrait enfin, pour prendre des exemples plus spéciaux, que les formes traditionnelles de l'honneur non seulement varient de peuple à peuple, mais qu'à l'intérieur même de chaque pays, le blâme ou l'estime ne sont pas accordés de la même manière et aux mêmes actions selon les régions et en raison de leur situation topo-

---

(1) Nous trouvons cependant dans le goût des Anglo-Saxons pour les sports une survivance manifeste des formes chevaleresques de l'honneur, tel que l'importèrent les conquérants normands.

graphique particulière. Dans les zônes territoriales voisines des frontières, par exemple, l'opinion publique reste favorable à la contrebande qu'elle proscrit plus ou moins sévèrement ailleurs ; la profession de contrebandier apparaît non seulement comme avouable, mais même comme honorable. C'est que la vie économique et sociale de ces régions serait impossible ou bouleversée de fond en comble, si la fraude ne s'y exerçait pas et si les produits n'en venaient pas directement ou indirectement enrichir une partie de la population des frontières (1). L'isolement de la Corse, la difficulté des communications dans l'intérieur de l'île, l'impossibilité de rechercher les criminels dans le maquis ont rendu de tout temps la justice ordinaire inefficace dans ce pays. Ce sont ces conditions matérielles et sociales qui ont créé chez les Corses un point d'honneur spécial, consacré et fortifié par la tradition, qui permet et ordonne de se faire personnellement justice et de venger soi-même les injures et les blessures faites à la collectivité familiale et d'où est née la vendetta.

Ici encore nous ne pouvons que donner quelques indications et suggérer quelques rapprochements propres à confirmer notre thèse générale. Mais nous croyons qu'une telle recherche, en dehors des difficultés considérables qu'elle présenterait et des lacunes qu'elle laisserait nécessairement

---

(1) « Dans un pays de frontière tel que le pays basque, habité par des hommes hardis, aventureux, souples de corps, excellents marcheurs, différents, par la langue et une foule de particularités, des autres Français, rebelles de nature aux exigences administratives, on conçoit fort bien que la contrebande soit jugée licite et même tenue en honneur. Ramuntcho, le héros de M. Pierre Loti, est un noble et courageux garçon : bien que contrebandier, il a droit à notre amitié ». Ch. Appuhn (*Eléments de morale sociale* ; Paris, Juven. p. 50, note 1).

subsister, risquerait d'émietter notre effort et de rendre moins précises nos conclusions. Nous pensons que l'analyse minutieuse de quelques « cas privilégiés » aura plus de valeur que des revues générales. Aussi, nous proposons-nous de vérifier l'exactitude de la définition que nous avons donnée du sentiment de l'honneur, en décrivant les aspects multiples et divers, sous lesquels il se manifeste autour de nous ; nous espérons faire ressortir de cette étude que les différences qu'il présente suivant les cas observés et ses singularités caractéristiques traduisent toujours très exactement la place qu'occupe dans la société — ou que devrait y occuper — l'individu ou le groupement qui nous les présentent

Ce sont donc quelques types d'honneur que nous allons mettre en évidence, dans ce qu'ils ont de particulier et d'original, en les expliquant par la fonction sociale des personnes qui les réalisent et par la conception qu'a chacune d'elles de ce qui convient à son rôle. Nous montrerons ainsi que la véritable maxime de l'honneur, « appréciation que chacun de nous émet sur sa condition sociale » (1), pourrait être résumée dans cette phrase que nous trouvons si souvent dans le théâtre de Calderon : « être ce que l'on est » (2), si l'on entend, par cette formule : occuper comme on croit qu'il le faut la situation où l'on se trouve. En se sens nous identifierons l'honneur avec l'esprit du groupe ou de la fonction.

---

(1) E. Worms, *op. cit.*, p. 324.

(2) Ainsi dans *El Medico de su honra* : « Léonor n'a pas manqué à ce qu'elle est ». (1re journée, Sc. XVII). « Mencia est ce qu'elle est et je suis ce que je suis » (IIe journée, Sc. XVI). Toute une tirade de Dn Guttiere développe la même idée : « Je fais métier d'honneur etc.» (IIIe journée, Sc. XVIII et dernière).

Pour mettre de l'ordre dans nos recherches et dans notre exposition, nous adopterons, avec très peu de changements, une classification commode et logique que nous trouvons chez Gabriel Tarde et que nous reproduirons presque textuellement (1).

Nous étudierons l'honneur successivement sous les formes suivantes : esprit de famille, esprit de métier, de classe et de caste, esprit de groupe occasionnel, esprit de parti et de secte, esprit de nation, esprit de civilisation.

---

(1) G. Tarde ; (*Archives d'Anthr. criminelle*, année 1900, t. XV, pp. 5 — 27 ; *L'Esprit de Groupe*). Nous supprimons de cette classification l'esprit de foule, qui ne paraît pas importer à notre sujet ; car il n'y a pas d'honneur des foules. D'autre part, nous intercalons dans ce cadre l'esprit des groupements occasionnels qui ne sont ni des métiers, ni des classes, ni des castes, (le monde des malfaiteurs ou celui des joueurs par exemple) ; il y là, en effet, un sentiment de l'honneur très manifeste, très spécial, particulièrement intéressant.

II

La Famille
Honneur Sexuel et Honneur Familial

Parmi les groupements humains, l'un des plus importants est la famille. Des écrivains appartenant aux écoles les plus opposées et qui se sont placés aux points de vue les plus différents, le catholique de Bonald et le positiviste Aug. Comte, le romancier Balzac et le naturaliste Haeckel, pour ne citer que quelques noms caractéristiques, ont pu déclarer, en termes presque identiques, que l'élément social primitif n'est pas l'individu, mais la famille : ils ont reconnu et vénéré dans cette institution la véritable « cellule sociale » et ils ont voulu voir dans le lien familial le fondement et l'origine de toutes les relations humaines. Fondée sur la nécessité d'assurer la vitalité et la perpétuité de la race, de protéger les mères et leur postérité, la famille se serait naturellement établie dès l'origine selon le type patriarcal ; les sentiments domestiques d'ordre moral ou religieux seraient nés spontanément au sein de la société ainsi instituée et l'auraient cimentée, laissant seulement une certaine latitude aux développements futurs.

Cette opinion (1), qui répond à la croyance la plus géné-

(1) C'est la théorie soutenue par Aug. Comte, (*La Sociologie*), Le Play et ses continuateurs, Tournemine, Demolins, de Préville (*Les Sociétés africai-*

ralement répandue et qui a pour elle de très hautes autorités, telles que la *Bible*, la *Politique* d'Aristote et le droit romain, est très vivement discutée par la science actuelle et semble contredite par les plus récentes constatations de l'ethnologie comparée (1). Si l'on entend, par le terme ambigu de famille, la société conjugale et son extension, celle-ci n'apparaît plus aux sociologues contemporains comme l'élément et la condition de la société domestique et du groupement social en général, mais au contraire comme une conséquence d'institutions sociales plus anciennes et en particulier du « clan totémique », fondé lui-même sur la croyance en une communauté d'origine ou une parentée purement religieuse, reconnue et acceptée par tous les membres d'un même clan.

Malgré l'intérêt des faits invoqués et la valeur des arguments fournis à l'appui de cette thèse, nous ne pouvons oublier qu'elle repose sur une supposition, le clan totémique dans sa pureté n'ayant pu être retrouvé chez aucun peuple, ni dans les traditions d'aucune société humaine ; nous avouons d'ailleurs ne pas très bien comprendre comment a pu se constituer le clan totémique — qui déclare sacrilège l'endogamie, — s'il n'est pas lui même la résul-

---

nes 1894), Vignes et aussi par MM. Summer Maine, (*Les institutions primitives*, trad. fr. Fontemoing), Starke (*La famille primitive* 1891), Westermark (*The history of human marriage*, 1889), les frères Sarrasin, observateurs des Weddas de Ceylan.

(1) Ce sont les thèses de MM. Lewis Morgan (ap. Engels, *Origine de la famille*, trad. fr. G. Carré, 1893) et E. Grosse (*Die Formen der Familie u. s. w.*), qui montre l'importance du lien économique dans la constitution des sociétés, de MM. J. Kohler et Durckheim, qui mettent surtout en lumière l'influence des idées religieuses (V. *Année Sociologique*, 1re année, p. 306 sqq., 5e année p. 365).

tante d'une ou de plusieurs sociétés conjugales primitives, aussi instables d'ailleurs que l'on voudra les supposer, « fragiles associations de fait » (1) au début, mais vite consolidées par la religion, le droit et les mœurs ; enfin, sans entrer dans le fond de la discussion, nous nous contenterons de retenir la déclaration de l'un des représentants les plus autorisés de l'école sociologique, qui reconnaît que la famille paternelle et même la famille monogame existent dans toutes les races, chez tous les types sociaux, à tous les stades de la civilisation. Forts de cette restriction, nous nous croyons donc autorisés à considérer la famille conjugale, sinon comme la plus ancienne des sociétés humaines, du moins comme l'une des formes primitives que celles-ci ont revêtues et c'est à ce titre que nous rechercherons en elle l'une des manifestations les plus fondamentales de l'honneur.

Pour que l'association conjugale se constitue et exerce sa fonction sociale, l'union de deux individus de sexe différent doit nécessairement, dans l'espèce humaine, présenter certains caractères et répondre à certaines conditions : à cause de l'extrême faiblesse et du dénuement physique de l'enfant, des soins que lui prodiguera obligatoirement la mère pendant de longues années et de la protection que le père assurera à sa femme et à ses enfants, cette association doit présenter une certaine stabilité. C'est donc la sûreté gage de durée qui sera exigée, comme une nécessité d'existence, par le groupement familial et tout d'abord par le couple sexuel et c'est de là que la première manifestation de l'honneur tirera son origine et prendra sa signification.

(1) G. Richard, *Notions de Sociologie*, p. 83 (cf. pp. 46-59 et 77-83).

L'honneur semble être né pour la première fois dès que la société conjugale humaine s'est constituée.

On a voulu, il est vrai, retrouver chez l'animal la forme sexuelle de l'honneur ; on a pu prétendre « que le sentiment de l'honneur est d'origine prépolitique et, plus particulièrement qu'il provient de la *sélection sexuelle*.... » « l'origine du sentiment de l'honneur se trouve dans l'animalité... dans la sélection sexuelle. Elle est physiologique à sa base. La beauté du mâle tantôt passagère ou plutôt périodique, tantôt permanente est une parure nuptiale, comme l'a démontré Darwin ; son chant a la même fin que ses armes, son plumage, ses danses, etc.. : celle de lutter contre les rivaux et de séduire en même temps les femelles. C'est là le fait primordial d'où dérive directement le sentiment de l'honneur avec ses caractères essentiels » (1). Cette thèse nous paraît excessive. Il est, à notre avis, très hasardeux d'assimiler la joie qu'éprouve l'oiseau ou le mammifère, lorsqu'il triomphe de son adversaire en amour ou lorsqu'il est élu par une femelle entre tous ses concurrents, à l'honneur tel qu'on le décrit et le définit en morale ; il est abusif d'y voir la forme même rudimentaire et l'ébauche de cet honneur. M. Jeudon est d'ailleurs contraint d'avouer que cette manifestation de l'honneur « ne pouvait être que le faux honneur, celui qui est fondé sur les biens qui ne dépendent pas de nous »; il reconnaît même combien il est facile de se tromper quand on croit retrouver chez l'animal certains sentiments humains et il déclare qu'on aurait tort d'attacher beaucoup d'importance aux expressions qu'emploient les naturalistes pour désigner les

(1) Jeudon, *op. cit.* p. 73 et p. 94.

états d'âme problématiques de l'animal « Ces termes de vanité, orgueil, amour-propre, contentement de soi-même, dignité, plaisir d'être admiré et loué, sentiment d'émulation, jalousie, rivalité, sentiment de l'honneur et autres semblables, doivent être tenus pour des approximations grossières et pour à peu près synonymes. C'est que tous ces mobiles sont encore plus ou moins confus et confondus en réalité et comme à l'état de syllepse dans l'âme inconsciente des bêtes » (1). Nous sommes d'accord avec M. Jeudon pour dire qu'il ne faut point « tenter d'imposer à ces mots une précision qu'ils ne comportent pas ici et qui n'a de valeur que lorsqu'il s'agit de l'homme » (2) ; et c'est précisément pour cela que nous nous refusons à voir dans les actes et les attitudes des animaux décrites par les naturalistes autre chose que des manifestations de l'instinct de conservation ou de celui de reproduction.

Mais, s'il est tout au moins exagéré de voir chez les animaux l'éclosion de l'honneur sexuel, parce que leur accouplement tout momentané n'a pas, en général, le caractère de permanence qui constitue une véritable société, au contraire, dans le couple humain, les qualités que doit présenter chacun des deux époux, pour assurer la stabilité de l'union et pour fonder la famille, prennent aussitôt le caractère d'un idéal et la forme morale particulière de l'honneur. Chacun d'eux, en effet, non seulement veut être ce qu'il est nécessaire qu'il soit dans l'association conjugale, mais encore il tient à le paraître aux yeux de son conjoint, ou, en généralisant, de tous ceux ou celles qui seraient

---

(1) Jeudon, *ibid.*, pp. 93-94.
(2) Jeudon, *ibid.*, p. 94.

susceptibles de contracter une union avec lui. Le mari ne veut pas avoir à rougir devant sa femme, ni par extension devant toute femme, de la manière dont il accomplit ses fonctions de mâle et de protecteur : voilà son honneur ; et la femme ne veut pas non plus être méprisée par son mari, ou en général par tout homme, — qui est, en somme, un mari possible, — pour la façon dont elle comprend son rôle dans le mariage et le remplit : c'est là l'honneur féminin.

C'est pourquoi l'honneur de l'homme sera la virilité, virilité sexuelle d'abord (1), force et courage ensuite. L'eunuque est méprisé, sa déchéance est telle que la société a toujours refusé de lui confier la plupart des emplois publics, même ceux qui comme la prêtrise, dans l'Eglise catholique romaine, exigent la chasteté absolue. L'homme impuissant, celui dont l'union est inféconde de son fait, est certainement diminué dans son honneur devant la société et à ses propres yeux. Dans beaucoup de cités antiques et dans certains états modernes, c'est un honneur d'être marié et le célibataire ne jouit pas de tous les droits civils, civiques et politiques. On s'est demandé bien souvent

---

(1) Cf. Rémy de Gourmont, dans un article de journal (« *La Dépêche* » 15 nov. 1908) : « Cette idée de punir le mari trompé par sa femme est cruelle sans doute, mais non absurde ; car l'infidélité de la femme vient presque toujours de l'incapacité du mari. De là aussi le ridicule des époux trompés, c'est-à-dire, en somme, de ceux qui n'ont pas su se faire aimer, qui ont été au dessous de leur tâche, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre sentimental. La malignité publique est en cela fort clairvoyante ». Cf. Alexandre Dumas fils (*La femme de Claude*) : « A. M. Cuvillier-Fleury » : « Il y a une foule de maris trompés, qui, étant trompés, n'ont que ce qu'ils méritent ; c'est leur faute, ils n'étaient pas faits pour le mariage... la plupart des maris trompés sont donc plus souvent à blâmer qu'à plaindre » (*Théâtre complet*, Paris, Calmann-Lévy, 1898. T. V, pp. 219-220).

pourquoi le mari est déshonoré par l'adultère de sa femme et pourquoi il porte ainsi la culpabilité d'un acte qui ne lui est pas imputable, qu'il n'a pas favorisé, dont il souffre, contre lequel il s'indigne et qu'il juge très sévèrement. Il nous paraît cependant que, si dans bien des cas de ce genre, l'opinion publique juge inexactement, cependant le principe sur lequel elle se fonde ne manque pas d'une certaine logique. Elle sent confusément que l'homme qu'une femme trompe n'a pas su se faire aimer d'elle, qu'il a manqué des qualités physiques ou morales nécessaires à l'individu de son sexe, qu'il n'a pas su remplir sa fonction d'une manière satisfaisante et complète : il n'a pas été un mâle dans la plénitude du terme ; aussi, un blâme, brutal ou discret, s'attache-t-il à lui, tant qu'il n'a pas réduit à néant cette accusation implicitement dirigée contre lui ou qu'il n'a pas montré, par une action particulièrement courageuse, ou jugée telle, qu'il est encore digne de jouer un rôle dans la société. M. Jean de Bonnefon cite « ce mot d'une jeune fille très moderne, à qui l'on proposait en forme de mari un homme divorcé : — Volontiers, dit-elle, pourvu qu'il n'ait pas obtenu le divorce à son profit (1) ». Elle signifiait ainsi qu'elle voulait bien accepter un mari léger et même coupable ; mais elle refusait le mari d'une femme coupable : elle le jugeait disqualifié par son infortune. Elle exprimait d'une façon « très moderne », en effet, la vieille et traditionnelle conception que les femmes ont de l'honneur masculin et qu'à leur suite, ont dû nécessairement adopter l'homme et la société. Et, lorsque le mari se bat en duel contre son rival

(1) Jean de Bonnefon. *Les cas de conscience modernes.* Paris. L'Edition moderne ; Ambat et Cie, 6e édition.

heureux ou quand il tue soit l'un des deux complices, soit tous les deux, il ne le fait d'ordinaire ni par un mouvement de colère ou de vengeance, ni par attachement pour sa femme, que bien souvent il a cessé d'aimer ; mais pour échapper à la déchéance et au ridicule, au rire de ses camarades, des domestiques, du public informé, il provoque son adversaire et brave la mort ou il commet un meurtre par point d'honneur, c'est-à-dire pour reconquérir, par un acte exceptionnel et retentissant, sa dignité sociale, au moment où il vient de la perdre (1).

Ceci revient à dire que le courage, indispensable au mâle pour défendre sa compagne et ses enfants, est un des éléments essentiels de l'honneur viril et s'explique lui aussi par la fonction de l'homme dans la famille. La couardise éveille toujours l'idée d'une déchéance sexuelle, la renommée qui s'accorde à l'intrépidité, surtout quand elle s'étale et se montre inutilement, a eu le plus souvent pour origine le désir de conquérir le suffrage des femmes, de les émouvoir et de se montrer digne de leur choix éventuel ou simplement possible (2). On ne saurait mieux faire ressortir ce caractère sexuel de la bravoure qu'en citant deux passages caractéristiques d'une nouvelle de Mme la Comtesse de Pardo-Bazan. « Eh quoi ! vous ne vous battriez pas si l'honneur le commandait ? » dit une des héroïnes au gouverneur de Madrid, qui s'oppose à un duel.

---

(1) Alexandre Dumas fils (*op. cit.* t. V, p. 216) compare le mari qui pardonne à celui qui tue en ces termes : « Dans le premier cas, on le plaisante, dans le second cas, on l'admire ».

(2) « Chez les Dayaks,... un jeune homme ne peut trouver à se marier tant qu'il n'a pas présenté une tête humaine à sa fiancée ». (G. Ferrero ; *Les fêtes criminelles, Revue Scientifique*, 14 janv. 1893, p. 43).

« L'expression, l'attitude, les yeux, la figure sereine du Marquis répondirent éloquemment à la demande d'Anna. Ce fut un de ces instants où le caractère sexuel s'affirme avec plus de puissance encore que dans les manifestations de l'amour. Le sexe faible rappelait son rôle au sexe fort et celui-ci affirmait qu'il était disposé à le remplir, à justifier sa traditionnelle domination (1). » « La base des relations entre les deux sexes est telle... dans sa persistance séculaire que l homme ne peut pardonner à la femme un instant d'oubli et qu'elle ne peut lui pardonner une seconde de peur.... juste compensation des deux points d'honneur rivaux, rançon que doit payer l'homme en échange de son autorité (2) ».

L'on met généralement, nous le voyons, en regard du courage, considéré comme l'honneur viril, le sentiment de la pudeur qui semble résumer l'honneur féminin. Cette vertu, en effet, est celle que l'on estime essentiellement chez la femme ; on lui apprend à la rechercher et à la conserver de préférence à toutes les autres, parce qu'elle est celle qui exprime le mieux la convenance de la femme à sa fonction. Certes, dans les sociétés primitives, l'épouse a pu placer tout son honneur dans sa fécondité ; dans tous les temps et dans tous les pays, la femme fait aussi consister son honneur à être belle et à le paraître ; car la beauté des formes féminines est une promesse de maternités nombreuses et heureuses, elle est un appel au désir, elle est pour la race un gage d'avenir et une espérance ; la femme moderne, comme la femme d'autrefois, tient

---

(1) Mme la Cesse de Pardo-Bazan : *Une vengeance*, (V).
(2) Mme la Cesse de Pardo-Bazan, *ibid.* VIII, *in fine*.

aussi à honneur d'être bien parée : c'est que la parure est le complément nécessaire de sa beauté et un des moyens les plus puissants dont elle dispose pour remplir sa mission de femme et de future mère et toutes ces formes d'honneur sont directement liées à sa fonction dans la société et dans l'association conjugale (1). Mais la famille serait compromise et ruinée dans son fondement, si la femme n'était pas chaste, c'est-à-dire si elle n'était pas fidèle en fait et si elle ne conservait pas, dans son maintien, dans ses vêtements, dans ses propos, l'apparence extérieure de la fidélité. L'importance de cette manifestation de l'honneur est telle que l'on a bien souvent répété avec Montaigne qu'on tient les femmes quittes de toutes les autres vertus, moyennant celle-là. « Notre passion et cette fiébreuse solicitude que nous avons de la chasteté des femmes faict aussi que une bonne femme, une femme de bien et femme d'honneur et de vertu, ce ne soit en effect à dire aultre chose pour nous qu'une femme chaste, comme si pour les obliger à ce debvoir nous mettions à nonchaloir tous les aultres et leur laschions la bride à toute aultre faulte pour entrer en composition de

---

(1) Cf. Jeudon (*op. cit.* p. 193) « Ainsi s'est développée.. la coquetterie, que l'on reproche tant à la femme, mais qui est une forme inférieure du sentiment de l'honneur. Mettre sa fierté dans sa toilette, dans sa beauté, qui attirent les hommages des hommes et même aller jusqu'à la passion de plaire à tous les hommes et d'éclipser ses rivales, c'est-à-dire jusqu'à la coquetterie, prouve au moins la puissance du sentiment de l'honneur ». Nous ajouterons que cela prouve aussi l'origine sociale, et même ici sexuelle, de ce sentiment, tant est vraie la formule de Maudsley que H. Marion cite et paraphrase : « Quand il s'agit de la femme, sex lies deeper than culture, le sexe influe sur toute la mentalité de la femme et surtout sur sa conception de l'honneur » (*Psychologie de la femme*) (voir pp. 47-170 sqq.)

leur faire quitter cette-cy (1) ». Or quelles sont la forme précise et l'origine de cet honneur féminin ?

Il ne peut être le synonyme de virginité, puisqu'il n'est pas particulier à la jeune fille, que la femme mariée et la veuve l'observent et le gardent ; il ne consiste pas non plus dans la fidélité à la parole jurée, au serment de n'appartenir qu'à son mari, puisque la vierge qui n'a fait une telle promesse à personne a aussi son honneur, veille jalousement sur lui et peut le perdre. Le point d'honneur, ici, exprime donc uniquement ce fait, exclusivement social, que la femme doit rester toujours digne du rôle spécial qu'elle tient ou qu'elle tiendra dans la famille, rôle qui consiste à assurer à celle-ci, non seulement la perpétuité matérielle, mais une sorte d'identité morale, c'est-à-dire la pureté de la lignée. Il faut que la femme soit fidèle, si elle veut accomplir sa mission et sa fidélité réelle se doublera d'une fidélité apparente et d'une sorte de modestie ; car, d'après l'opinion unanime, « il n'est pas possible que celle

---

(1) Montaigne ; *Essais*, l. II, ch. VI « Des récompenses d'honneur ». cf. l. III, ch. V. « Il n'est guère d'entre nous qui ne craigne plus la honte qui lui vient des vices de sa femme que des siens, qui ne se soigne plus (charité esmerveillable) de la conscience de sa bonne espouse que de la sienne propre, qui n'aimast mieux estre voleur et sacrilège et que sa femme fust meurtrière et héréticque, que si elle n'étoit plus chaste que son mary ». Mais il s'agit bien plus là de l'honneur du mari que de celui de la femme. Montaigne, qui a vu ce qui sépare l'honneur du devoir et qui en résume la distinction dans cette formule : « toute personne d'honneur choisit de perdre son honneur plutôt que sa conscience » (l. II ch. XVI), affecte d'expliquer la chasteté, comme la bravoure, par l'intérêt personnel: « nous faisons et poisons nos vues selon notre intérest ». Nous avons déjà réfuté cette thèse et nous venons de voir que, pour rendre compte de ces « préjugés », bien fondés d'ailleurs, il faut faire appel à des principes plus complexes, où l'idéal social et, en particulier ici, l'idéal familial jouent un rôle essentiel.

qui consent à passer pour infâme puisse jamais être honnête... la femme en bien faisant n'a fait que la moitié et ce que l'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est » (1). Tout soupçon d'adultère, ou même d'inconstance sentimentale suffit, en effet, pour jeter le trouble dans l'institution familiale et pour en altérer le fonctionnement normal.

Pour la même raison, une jeune fille doit conserver sa virginité ; car elle prouve, en résistant aux entraînements des sens et en se réservant pour celui qui sera plus tard son époux, bien qu'elle ne le connaisse pas encore, qu'elle saura sans doute, dans la suite, lutter aussi victorieusement contre toutes les tentations et conserver intacte la race qu'elle sera chargée de propager.

Une des preuves manifestes de ce fait qu'au moins à l'origine, l'honneur féminin ne s'attache qu'à la fonction sociale remplie dans la famille par la femme, c'est que, si celle-ci renonce à cette mission régulière et traditionnelle, si elle s'en « libère » et s'en attribue une autre, — soit qu'elle veuille exercer une profession virile, soit qu'elle se propose uniquement de plaire, — son honneur va changer immédiatement de caractère, il se rapprochera souvent de l'honneur masculin et l'on voit, de nos jours, l'opinion publique honorer des femmes qui seraient unanimement méprisées, si elles étaient restées dans les conditions ordinaires où se déroule l'existence du plus grand nombre des personnes de leur sexe. Il en serait probablement de même

---

(1) Rousseau : *Emile*, l. V, (Genève, 1770, t. III, p. 315). Cf Descartes, *Passions de l'âme* (IIIe p. art. 168) : « Une honnête femme n'est pas blâmée d'être jalouse de son honneur, c'est-à-dire de ne se garder pas seulement de mal faire, mais aussi d'éviter jusques aux moindres sujets de médisance ».

dans une société d'où aurait disparu le mariage, tel qu'il a subsisté jusqu'à nos jours. Et l'on peut, d'après quelques symptômes que nous offre la période contemporaine, avoir la vision anticipée d'une société où l'honneur de la femme ne consistera pas, comme aujourd'hui, à se conserver pour un seul homme, dont elle est la chose, parce qu'elle lui doit tout, la sécurité, le pain de chaque jour, la situation et la considération, le nom même, mais à se maintenir libre et moralement digne, égale par le travail, la probité et la sincérité à celui dont elle sera la collaboratrice et l'associée. Une forme nouvelle de l'union sexuelle amènera une transformation de l'honneur féminin et peut-être aussi de l'honneur masculin, tels que le mariage traditionnel et la constitution actuelle de la famille les ont établis. Les deux sortes d'honneurs finiront, sans doute, par se rapprocher jusqu'à s'identifier, nous le pressentons (1), mais aujour-

(1) Entre autres indices de cette confusion prochaine de l'honneur, masculin et de l'honneur féminin, soulignons l'attitude de HÖFFDING. Cet auteur, en effet, réfute énergiquement MANTEGAZZA, lorsque celui-ci prétend (*Physiologie de l'Amour* éd allemande. p. 351) que toute la tâche morale de la femme est contenue dans la famille et que, si une foule de vertus sont légitimement exigées de l'homme appelé à travailler et à lutter dans tant de conditions diverses, la fidélité serait seule exigée de la femme. Höffding réclame, au contraire, les mêmes devoirs, le même honneur pour les deux sexes. Même revendication chez Mme la Cesse de PARDO-BAZAN. Dans *Une Vengeance* (II), Alfonso de la Cueva dit à sa femme Annita ; « La parole d'honneur, tu sais bien que c'est bon pour nous autres hommes. — Non, répliqua-t-elle, non ; je ne l'ai jamais cru, notre honneur est basé sur les mêmes vertus que le vôtre : la loyauté et la sincérité. Notre honneur est, comme le vôtre, taché par le mensonge ». Enfin un livre comme *la Bachelière* de Mme Gabrielle REVAL montre aussi que l'honneur viril peut être compris et pratiqué par les femmes et que, de plus en plus, avec la libération de celles-ci et leur ascension vers un idéal moral plus élevé, la différence de sexe cessera d'avoir une influence décisive sur la manière d'être de l'honneur : il ne fera que le nuancer.

d'hui encore leurs différences subsistent (1) ; on ne peut que les mettre en évidence et les expliquer, en montrant qu'elles expriment l'hétérogénéité des fonctions remplies par les deux sexes dans la famille et dans la société ou la manière diverse dont chacun d'eux les comprend.

Pourquoi est-il non seulement admis, mais encore normal et légal, que la femme reçoive obligatoirement de son mari « tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie » (2) tandis que le plus bas degré de l'infamie, pour un homme, c'est de se faire entretenir par sa compagne ? Cette réprobation ne s'explique bien que si on remarque que celui qui agit ainsi se dérobe volontairement au rôle naturel et social du mâle ; non seulement il montre sa fainéantise et sa lâcheté, mais encore et surtout il renonce à être l'appui et le pourvoyeur alimentaire de sa femme et de sa famille ; aussi existe-t-il pour lui, dans des milieux très spéciaux, il est vrai, un moyen de réhabilitation devant l'opinion de ses pairs : c'est de se montrer, pour sa compagne, un protecteur puissant et vigilant ; il retrouve, en effet, dans l'étalage de sa force, le prestige sexuel que lui aurait fait perdre sa paresse ; il place donc son honneur à être et à paraître redoutable par sa vigueur physique.

Pourquoi, généralement, accorde-t-on à l'homme seul le mérite de la parole donnée et tenue, de la loyauté, du courage ? C'est qu'il a pour mission d'entrer en relations

---

(1) On va, en ce sens, parfois jusqu'à dire que, pour la femme, le sentiment et le devoir d'honneur n'existent pas. Citons ce passage du « *Bois sacré* » comédie en 3 actes de MM. Caillavet et de Flers (acte I, sc. VIII) : Francine : « L'honneur ce n'est pas pour nous. Le mot même n'est pas féminin. L'honneur c'est une chose d'homme. Nous, nous avons l'honnêteté. »

(2) *Code civil*, Titre « Du Mariage » ch. VI. art. 214

économiques, politiques ou intellectuelles avec les autres hommes, d'agir au dehors, de travailler et que, pour ce labeur attribué jusqu'ici à son sexe dans la répartition familiale du travail, il doit acquérir ces vertus particulières, qui lui sont en quelque sorte réservées par destination.

Pourquoi, cependant, l'infidélité du mari, la violation de ses engagements conjugaux est-elle toujours jugée avec beaucoup d'indulgence et, souvent même, pleinement absoute par l'opinion, tandis que l'inconduite de la femme est considérée comme le pire déshonneur ? Les fautes des deux conjoints étant les mêmes, au point de vue de la morale stricte, la réprobation devrait être identique dans les deux cas. Mais, si nous nous plaçons au point de vue de la famille et de la fonction maternelle que la femme y remplit, notre jugement sera tout différent et Malthus a raison de dire que le mépris atteint légitimement « l'épouse qui manque à la chasteté, parce que, chez elle, ce genre de délit est plus manifeste, la faute plus pleinement prouvée et plus nuisible à la société » (1). Son infidélité, même simplement soupçonnée, détruit la tradition familiale et en fait suspecter la pureté, puisque, en raison même de son rôle sexuel c'est elle qui introduit les enfants dans la famille et qui impose ainsi au mari ceux qui ont pu être conçus en dehors du mariage. Or, comme le fait remarquer A. Dumas fils, « si malin que soit l'homme, la réciproque lui est absolument impossible ; quoi qu'il fasse, il ne peut faire donner une place légitime au foyer à des enfants qui ne sont pas nés de sa femme et, en ce sens tout au moins,

(1) Malthus : *Essai sur le Principe de la Population*, trad. M. Prévost, 1852, p. 337.

si sa compagne peut le tromper, lui ne peut pas la tromper » (1). La diversité de l'honneur masculin et féminin montre bien ici l'importance de la fonction qui en est l'origine et du groupement familial où ils naissent et se développent.

Par là, nous voyons s'affirmer, comme idéal de la famille et comme principe de l'honneur domestique, le véritable objet de l'union conjugale, l'enfant, c'est-à-dire l'individualité nouvelle qui reçoit de ses parents la mission de transmettre et de perpétuer la lignée, fin sociale dernière, par rapport à laquelle tous les couples ne sont que des moyens et des instruments.

Nous avons déjà remarqué que, dans beaucoup de sociétés, c'est un honneur d'être marié ; mais c'est surtout un honneur d'être père ou mère. Ces noms, dans l'antiquité et même dans les temps modernes, sont décernés comme des titres honorifiques. Les peuples anciens nommaient ainsi les dieux et les héros (Δημήτηρ, *Jupiter*, *Pater Æneas*) ; on appelle pères les personnages que l'on vénère (*les Pères de l'Eglise, le Saint-Père*) ; dans les communautés religieuses, les mots « *Père* » et « *Mère* » marquent une dignité.

Mais, quel que soit le prix que les diverses civilisations accordent à la paternité, il ne suffit pas, pour obtenir et mériter cet honneur, d'avoir mis au monde une individualité nouvelle, il faut encore avoir été vraiment père, vraiment mère. En ce sens, on juge les parents d'après

(1) Alexandre Dumas fils (*Entr'actes*, 3e série, Calmann-Lévy 1879, p. 65-67) ; il ajoute, « ce que résumait spituellement je ne sais plus quelle princesse, en disant à son noble époux : « Je puis faire des princes sans vous, vous ne pouvez en faire sans moi ». M. Jeudon, *op. cit.* montre très bien qu' « au point de vue de la famille, la faute du mari est la moins grave, celle de la femme, même seulement soupçonnée, peut faire naître l'angoisse au cœur du père lorsqu'il embrasse les enfants qui portent son nom » (p. 222).

l'enfant et leur honneur est accru ou diminué en raison de la valeur morale et surtout sociale de leurs descendants devenus adultes. Le jeune homme est-il digne de tenir sa place dans le milieu où il est né, il honore ses parents ; on prétend qu'en Chine celui qui conquiert par sa science ou son courage des titres de noblesse les transmet à ses parents ; on présume, en effet, qu'il est tel que l'on fait ceux qui l'ont élevé, qu'il les reflète, qu'il exprime leur idéal et on les juge d'après leur œuvre. Si, au contraire, l'enfant déchoit et devient criminel, les parents, le père surtout, sont déshonorés ; car on estime, non sans vraisemblance, que l'éducateur a fourni à l'enfant soit de mauvais préceptes, soit de mauvais exemples, que, sans avoir été lui même effectivement coupable, et sans que ses actions soient tombées sous le coup de la répression sociale, il avait une moralité pernicieuse ou douteuse, qu'il a transmise à sa descendance ; ou encore on juge qu'il a tout au moins manqué de l'autorité suffisante pour élever son enfant ; la réprobation, qui, dans ce cas, atteint le père de famille, signifie donc surtout qu'il a mal conçu ou insuffisamment rempli sa fonction pédagogique, c'est-à-dire qu'il s'est mal acquitté du rôle qui lui appartenait dans la famille.

Et, lorsque réciproquement on dit que l'enfant est déshonoré par la faute de ses parents, c'est que l'on considère, à tort ou à raison, mais tout au moins avec quelque apparence de logique, que celui dont l'éducateur ou le modèle a été un homme taré peut être lui aussi atteint d'immoralité, et comme contaminé. On estime surtout qu'en raison même de la déchéance de ses parents, il manque d'autorité pour accomplir, dans la famille ou dans l'Etat, la fonction qui lui incomberait ; il ne peut être ni vraiment père, ni vraiment citoyen.

Tout cela revient à dire qu'il existe, en fait, et qu'il y a surtout devant l'opinion publique, une solidarité familiale, qui se poursuit à travers les générations et qu'exprime l'honneur. Les parents font de l'enfant l'idéal de leur existence, ils veulent qu'il soit la réalisation de leurs aspirations et ils mettent leur honneur à donner à leur rêve le plus d'ampleur et le plus d'élévation : ils savent, d'ailleurs, qu'à son tour leur enfant les idéalise, qu'il les voit plus grands, plus beaux et meilleurs qu'ils ne sont et ils tiennent à honneur de ne pas être inférieurs à cette image (1) ; rien n'est aussi terrible que d'avoir à rougir devant son fils ou sa fille, parce que l'on n'est pas ce qu'ils croyaient ; les parents tiennent à cette estime, sur laquelle se fonde leur autorité et qui est inhérente à leur fonction.

Et, de son côté, l'enfant se fait un point d'honneur de continuer la tradition paternelle et d'égaler la vertu de ses parents, ou du moins le type de moralité que son affection et son imagination ont, sans qu'il s'en doute, substitué à la réalité. Lui aussi considère comme une honte d'être inférieur à ses parents et à ses ancêtres ; il est fier de leur ressembler. « Nous sommes ce que vous fûtes, nous serons ce que vous êtes », ces paroles du chant spartiate pourraient être comme la formule abrégée de l'honneur fondé sur la tradition et la solidarité familiales. « J'ai appris, dit Hector dans l'Iliade, à être brave toujours et à combattre au premier rang des Troyens pour soutenir la grande gloire de mon père et la mienne pro-

(1) C'est ainsi que, dans « *Un ennemi du peuple* » d'Ibsen, Thomas Stockman entend par conserver l'honneur : « garder le droit de regarder ses enfants en face ». (Cité par M. Darlu, *La Solidarité*. Alcan).

pre ... Zeus et vous tous, Dieux, faites que mon fils devienne, comme je le suis, illustre parmi les Troyens.... qu'on dise, un jour, à son retour du combat : il est plus vaillant que son père » (1). Et, dans Antigone, Hémon parle ainsi : « Y a-t-il un honneur plus désirable, pour un fils, que la gloire d'un père et, pour un père, que celle de ses enfants (2) ? ».

Ce sentiment de solidarité et d'honneur, si vif dans l'antiquité, ne l'est guère moins aujourd'hui ; car il est fondé sur l'institution familiale, qui est encore à peu près intacte. Nous le retrouvons dans une pièce de Sudermann, *Heimat* (qu'il faudrait nommer en français *le Foyer*) : Magda, qui s'est enfuie de la maison paternelle et qui est devenue une cantatrice célèbre, revient dans sa ville natale ; mais elle oublie les applaudissements qui l'attendent pour ne penser qu'au foyer familial ; « quand je fus arrivée, dit-elle, j'éprouvai de nouveau le grand respect d'autrefois ; il me semblait que je n'étais pas digne de franchir le seuil de la vieille demeure ». Et maintenant le père est en présence de sa fille séduite. Le vieil officier voit son honneur de soldat engagé ; il veut punir le séducteur ; il prépare ses pistolets et voici ce qu'il dit à Magda : « Tu te figures qu'il te suffirait de quitter la maison pour que tout soit de nouveau comme auparavant? Et ces lieux ? et nous tous qui restons ici ? que deviendrons-nous ? Quant à moi, grand Dieu, je descends vers la tombe — alors tout sera fini pour moi —. Mais ceux qui restent, ta mère, ta sœur... ta sœur surtout... qui

(1) Homère ; *Iliade*, ch. VI, v. 444-446 et 476-479.

(2) Sophocle : *Antigone*, v. 703-704.

voudrait épouser une jeune fille qui a une telle sœur (1)? ».

Ainsi, aussi bien dans les temps les plus reculés que dans la période contemporaine, la famille apparaît comme un tout, dont l'intégrité, indispensable à la vie de l'ensemble et à l'ordre social, est compromise dès qu'une des parties se trouve ébranlée et c'est l'honneur qui en assure la solidité, parce qu'il est la conscience que prend chacun de cette responsabilité qui lui incombe.

Cette solidarité ne s'étend pas seulement des pères aux enfants, des ascendants aux descendants directs ; elle va beaucoup plus loin ; elle est coextensive des liens du sang, autant qu'on peut les discerner, et, en particulier, lorsqu'ils se traduisent extérieurement par un nom porté en commun, fussent-ils même, dans ce cas, simplement supposés par une fiction légale ou une convention sociale ; et c'est pourquoi les membres d'une famille se liguent contre l'ennemi de l'un d'eux, qui devient ainsi l'ennemi de tous ; même s'ils ont entre eux quelque querelle, ils font

---

(1) H. Sudermann, *Heimat*, Schauspiel in vier Akten (IV. 2). La conclusion de la pièce semble être que là où il n'y a pas possibilité de foyer, de famille, il n'y a pas d'honneur et que la jeune fille qui ne trouve chez les siens ni protection, ni éducation, ni foi a le droit de vivre indépendante, avec sa seule conscience libérée pour guide. Voici, en effet, les paroles par lesquelles Magda se justifie devant son père d'avoir perdu ce que l'on nomme l'honneur : « Ah, si j'avais été une de ces jeunes filles qui ne peuvent rien faire sans la protection d'un foyer quelconque, qui passent directement de la tutelle de leur père à celle de leur mari, qui reçoivent tout de leur famille, leur pain, leur idées, leur caractère et le reste... oui, alors tu aurais raison ! ... mais, moi, regarde-moi ; j'étais libre comme l'oiseau sur la branche... ah oui ! on sait ce que la famille exige de nous avec sa morale... Elle a eu beau nous laisser en plan, sans protection ni joie, elle voudrait que nous vivions dans notre solitude, d'après des lois qui n'ont de sens que par elle » (V. 12). Cette dernière remarque, tout au moins, est très juste : la loi de l'honneur perd sa signification pour qui n'a pas de foyer.

momentanément la paix et vont au secours de celui des leurs qui est menacé ; ou encore ils concertent leurs efforts pour faire valoir le mérite de tel ou tel de leurs parents, pour cacher ou pour atténuer sa faute et c'est ce qu'on appelle défendre et maintenir l'honneur de la famille. Chose étrange en apparence, mais bien caractéristique et très explicable au fond, si un membre indigne n'a pas conscience de sa déchéance, ses parents et ses alliés l'éprouvent mieux que lui et en souffrent davantage : s'il ne sent pas une offense reçue, ceux-ci la perçoivent plus douloureusement, tel un organisme dont le système nerveux très sensible réagirait, sous l'influence d'excitations s'adressant à un organe momentanément anesthésié : c'est la manière d'être d'une personnalité composée et c'est bien là le caractère de la famille. Il y a des familles honorables, d'autres ne le sont pas ou le sont moins, quelle que soit la valeur individuelle de leurs membres. S'il est vrai que « l'individu est caution de sa famille » (1), la réciproque est encore plus juste : la famille est caution de l'individu.

Ce sentiment de solidarité familiale, l'honneur de la famille, ou, comme on dit, l'honneur du nom ont été les mobiles des sacrifices les plus sublimes et des actions les plus héroïques. Voici comment, dans un roman de M. Paul Adam, un colonel de la Grande Armée explique sa constance et son calme courage au passage du Danube, sous le feu meurtrier d'une batterie ennemie qu'il faut subir impassiblement sans riposter : « L'honneur conseille de rester ici, devant ces bouches de canon, malgré les frissons nerveux du corps... Je pense cependant à ma chère femme, à mes

(1) Fr. Eiselen, (*op. cit.*, p. 10).

sœurs que j'aime, à de petits enfants dont je souhaite voir la gracieuse jeunesse. C'est pour eux, pour leur fortune, pour l'honneur de mon nom, que je me tiens ici, au milieu de mes soldats, en regardant grésiller la flamme du boute-feu dans la main de l'artilleur autrichien. Ils penseront à mon exemple, si je meurs et je ne puis croire que, de l'autre monde, je ne les verrai pas admirer mon souvenir ; cela me satisfait » (1). Dans *Gabrielle* d'Emile Augier, c'est par un sentiment de solidarité dans la faute et au nom du même principe de l'honneur familial, que le mari pardonne à sa femme. D'ailleurs, le théâtre et le roman se sont toujours plu à décrire les hésitations et même les abdications de la conscience morale, lorsque vient en question l'intégrité de la tradition familiale. Dans des milieux aristocratiques ou bourgeois, on s'impose les sacrifices les plus douloureux pour éviter ce qui pourrait ternir l'éclat d'un blason ou l'honneur d'un nom. Pour empêcher un membre de la famille de se mésallier ou d'exercer une profession qu'en vertu d'une coutume séculaire, on juge dégradante, pour le détourner d'une opinion politique différente de celle des ancêtres, on ira jusqu'à commettre des actions douteuses ou coupables, on s'abaissera jusqu'aux indélicatesses, on oubliera le devoir, les prescriptions de l'honneur vulgaire, les règles de la stricte honnêteté. « Malheur à celui qui, en toute occasion, ne prendrait pas, à tort ou à droit, le parti de ses parents. Il serait un homme déshonoré » (2) : cette maxime, qui, d'après M. Feydel, résume les mœurs des Corses, pourrait être considérée comme la formule abrégée

(1) Paul Adam, *La Force*. Paris, P. Lafitte, (p. 83-84).

(2) G. Feydel, *Mœurs et coutumes de la Corse* ; Paris, Garnery, An X.

du point d'honneur domestique. Et ce n'est pas là, quoi qu'on en ait pu penser, un état d'esprit en voie de disparition. M. de Curel, dans une de ses comédies, appelle du nom significatif de « fossiles » des personnes qui sacrifient tout au désir d'assurer la perpétuité de leur race; or, sont-ils vraiment des « fossiles » ? Ils le sont peut-être, si l'on entend par là que l'idéal familial qu'ils se proposent est archaïque et suranné ; mais ils le sont bien moins si l'on considère que, dans les familles les plus modernes, on retrouve très vivace soit la tendance aveugle , soit la volonté consciente de durer et de persévérer toujours semblable à soi. Il y a, dans la plupart des familles, non seulement des préjugés vivaces, mais encore des habitudes qui se perpétuent, des évènements qui se célèbrent d'une manière presque identique, des gestes qui se reproduisent aux mêmes dates ou dans les mêmes circonstances ; il y a donc comme des cérémonies et une religion familiale, dont l'honneur serait une des prescriptions rituelles : Différant d'une famille à l'autre, changeant selon les civilisations, les pays, les époques et les milieux, il repose cependant sur un dogme immuable, qui est la solidarité nécessaire de tous ceux qui portent le même nom. Telle est la « constante » que nous pouvons dégager au milieu des « variables » qui parfois la dénaturent : l'esprit de famille est une force d'origine sociale, avec laquelle les individualités les plus puissantes doivent entrer en composition. Ainsi, Portal, « *le Tribun* » de M. Paul Bourget, après nous avoir déclaré d'abord que « la famille c'est tout l'ancien monde » et s'être « moqué de l'honneur bourgeois », qui s'attache à la solidarité familiale, finit-il par sauver son fils, coupable d'indélicatesse et par le couvrir de toute son autorité de président

du Conseil des ministres, au nom de cette même solidarité et de ce même honneur qu'il venait de nier (1).

Telle est, en effet, la force exceptionnelle de cette forme de l'honneur fondé sur le caractère même de l'institution familiale, qui tire d'elle son origine, sa signification et sa valeur. Il se présente d'abord, nous l'avons vu, comme un sentiment personnel, qui traduit d'une manière idéale les exigences de la fonction que chacun de nous doit remplir dans cette société primitive et fondamentale ; il est ensuite une inclination collective, qui peut s'exagérer jusqu'à devenir une passion et dont l'objet consiste à maintenir à ce groupement son existence, sa raison d'être traditionnelle et sa place dans l'organisme social.

---

(1) Paul Bourget : *Le Tribun*, acte V et surtout la dernière scène. Cf. dans *l'Emigré* du même auteur ces paroles, par lesquelles le Marquis veut convaincre son fils qu'il doit briser sa carrière militaire et désobéir à son devoir d'officier : « Sachant combien tu tiens à ton métier, je sacrifierais tout pour te le conserver... tout, excepté ce que je ne peux pas sacrifier sans te laisser te dégrader : l'honneur du nom !... Cette idée du service passant avant tout, ta race, nos traditions, notre honneur est une folie, une monstruosité » (Acte III, sc. IX).

Voici quelques autres formules du même personnage dans la même pièce . « Notre nom à nous, c'est l'honneur avec quelque chose de plus » Cet honneur consiste en ce que « nous avons été fidèles à nous mêmes » et que nous avons respecté « le droit des morts sur les vivants ». « Il n'y a pas que l'héroïsme militaire, il y a l'héroïsme familial ». Et le Marquis en donne comme exemple le faux divorce de sa grand'mère, destiné à tromper les Jacobins et à sauver le domaine familial. (*ibid.*, acte I, sc. VII).

III

Esprit de métier et honneur professionnel

Parmi les groupements sociaux, l'un des plus importants est certainement le groupement économique, qui est constitué par les gens qui exerçent le même métier. Cet organisme occupe, dans la Cité antique aussi bien que dans l'Etat moderne, une place très considérable à côté de la famille ; parfois même il se confond avec elle ; dans les civilisations primitives, en effet, dès que s'est fait sentir la nécessité d'une division du travail, les métiers se sont répartis, selon les circonstances, entre les diverses familles ; ils se sont fixés chez elles et se sont héréditairement transmis ; la famille s'est ainsi spécialisée dans une profession : une caste n'est pas seulement une famille s'accroissant, se développant et se maintenant dans sa pureté originelle ; elle est aussi cette même famille se consacrant à un métier toujours le même, en conservant la technique et les secrets, en perpétuant les traditions (1). Aussi, à l'origine, y eût-il confusion entre l'esprit de métier et l'esprit de famille, si bien que le particularisme de celui-ci s'est étendu à celui-là. C'est pourquoi, de même que nous avons pu décrire un

(1) Ce point de vue est indiqué en particulier par M. C. Bouglé dans ses *Remarques sur le régime des Castes*, (*Année Sociologique*, 1900, 1re partie, pp. 12 à 17).

honneur domestique correspondant à la constitution de la famille, aux relations que les membres de ce groupement entretiennent entr'eux et aussi aux rapports que toute la famille doit avoir avec la collectivité, de même il nous sera facile de mettre en lumière un honneur professionnel, expression d'un certain nombre de conditions, dont la réunion est nécessaire pour assurer l'exercice de chaque métier, conformément à l'intérêt général. Cette forme d'honneur sera même plus nette et plus facile à exposer que celles dont nous avons déjà parlé ; en effet, la répartition en métiers crée dans l'organisme social une hétérogénéité plus grande que la division en familles : si toutes les familles comprennent leur rôle à peu près de la même manière et ont, en somme, un idéal peu différent, tous les métiers sont loin d'obéir aux mêmes exigences et de se soumettre aux mêmes préceptes. Le point d'honneur dans les diverses familles est identique — ou peu s'en faut : le point d'honneur pour chaque métier va être, au contraire, très particulier et c'est cette spécialité qui nous intéressera ici parce qu'elle nous permettra de montrer plus nettement la correspondance étroite entre les déterminations de l'honneur et les conditions ou fonctions qui y correspondent dans la société.

Prenons comme exemple la profession d'avocat et l'honneur qui s'y attache. Nous nous trouvons ici en présence d'un cas-type très favorable à notre étude, d'un métier bien défini, exercé par un nombre restreint d'hommes conscients de leur rôle et dont la solidarité est maintenue par des traditions anciennes, régie par une discipline sévère et consacrée par la jurisprudence du Conseil de l'Ordre. Ces règles et cette tradition constituent la dignité sociale du barreau : celui qui les transgresse est blâmé par ses pairs, méprisé et même officiellement privé des droits et privilèges

attachés à l'état d'avocat. Or, si nous examinons cette sorte de code d'honneur, nous voyons que les prescriptions peuvent en être rangées sous trois titres : d'abord, des préceptes de morale courante, dont nous n'avons pas à nous occuper ici ; les fautes qui impriment à tout citoyen une flétrissure, les condamnations de droit commun qui comportent un châtiment afflictif ou infamant frappent l'avocat dans son honneur autant et plus que tout homme (1). Mais, en outre, les membres du barreau doivent, sous peine de réprimande, de suspension ou de radiation, maintenir en eux scrupuleusement le caractère de l'avocat, c'est-à-dire être et se montrer dignes de la fonction qu'ils exerçent et de la confiance que les plaideurs et le public auront en eux. Enfin le même déshonneur et la même réprobation les atteignent, s'ils se laissent aller à commettre des actes, avoir des attitudes ou prononcer des paroles contraires à la solidarité professionnelle.

L'avocat, pour remplir comme il convient les devoirs de sa charge envers la société et pour paraître aux yeux de tous tel qu'il doit être, a besoin de pouvoir représenter toujours son client et le conseiller au mieux de ses intérêts légitimes, quelle que soit la puissance financière, politique ou sociale de ses adversaires ; pour n'être jamais tenté d'entrer en composition avec eux et n'être même jamais effleuré d'un soupçon de collusion, il doit avoir et montrer une indépendance et une probité supérieures à celles que l'on réclame d'un particulier ; ce sont là les exigences et la raison d'être de son ministère. Il faut qu'il ne paraisse

---

(1) « Tout ce que les lois de l'honneur, la modération, la délicatesse exigent d'un homme vertueux, l'ordre l'exige de ses membres » (Dupin, *Profession d'Avocat*, 1re part. p. 690).

soumis à aucune autorité, qu'il n'ait pas de supérieur hiérarchique, qu'il ne puisse être retenu ni par la crainte de poursuites judiciaires en raison des opinions qu'exprimeront ses plaidoiries, ni par la menace d'une arrestation ou de perquisitions à propos de l'exercice de ses fonctions ; les soucis pécuniaires ne doivent pas davantage faire suspecter la sincérité de sa conscience, l'ardeur de sa conviction, diminuer sa bonne foi ou son courage, rendre sa probité moins incorruptible ou plus douteuse ; c'est pourquoi il s'interdit tout commerce, tout trafic, toute industrie qui risquent, à un moment, de le placer sous la dépendance d'une clientèle dont les exigences pourraient faire dévier sa conduite ; il ne jouera pas à la Bourse, il ne signera pas d'effets de commerce qui peuvent le mettre, comme débiteur, à la merci d'un créancier ; bien plus, il ne sera pas question entre son ctient et lui de rémunération ; il importe que l'on ne puisse attribuer à un mobile intéressé l'intervention du défenseur en justice ; car, si je suppose que le gain seul décide l'avocat à plaider en ma faveur, je puis craindre que l'offre d'une somme plus considérable l'amène à m'abandonner ou à me trahir, en passant dans le camp de mon adversaire : aussi l'avocat ne doit-il ni se faire payer d'avance, ni poursuivre en justice le règlement de ses honoraires ; pour les mêmes raisons, il renoncera à tous les moyens de réclame par lesquels il semblerait rechercher la clientèle : plaque indicatrice sur sa porte, en-tête de papier à lettres, annonces dans les journaux ou par voie d'affiches ; on ne tolère pas que l'avocat fasse étalage de son titre ; il acceptera, d'ailleurs, toute désignation d'office et plaidera gratuitement ; il n'hésitera jamais à défendre un détenu ; en un mot sa profession ne doit pas être considérée comme un métier comparable aux autres et soumis aux mêmes néces-

sités : enfin l'avocat conservera religieusement les confidences de ses clients et ne les livrera sous aucun prétexte ; si son adversaire en a communication, par suite d'une négligence ou d'une inadvertance, il est tenu de n'en pas faire état. L'honneur de l'avocat consiste dans cette probité inattaquable et vigilante et dans cette indépendance absolue, avec tout ce qu'elles entraînent de dignité dans la vie, de sûreté, de désintéressement et de dévouement.

Or si ces vertus sont comme le « patrimoine de l'ordre » jalousement transmis par les anciens à leurs jeunes confrères, elles sont aussi et surtout l'expression manifeste d'une « garantie nécessaire sur laquelle compte la justice et dont le justiciable a besoin (1) ».

A côté de ces formes d'honneur, qui traduisent ainsi la fonction sociale du barreau, en voici d'autres, qui ont simplement pour objet de maintenir entre les membres de la profession les liens indispensables de solidarité et des relations faciles, courtoises et même cordiales : la confraternité et la discipline sont aussi des préceptes de l'Ordre et le Conseil, qui a dans ses attributions d'assurer la liberté de la défense et de protéger le public contre l'usurpation des fonctions d'avocat par des gens indignes de confiance, ne doit pas moins se préoccuper de ne pas laisser corrompre ou amoindrir l'institution du barreau, en tolérant le relâchement ou la rupture des liens qui existent entre confrères ; en particulier, il résistera, par tous les moyens légaux, aux atteintes qui seraient

(1) *Ordonnance de 1822* réorganisant l'ordre des avocats. Voir le commentaire minutieux de tous les devoirs professionnels de l'avocat et leur justification dans l'important ouvrage de CRESSON, *Usages et Règles de la Profession d'Avocat* (2 volumes), Paris 1888.

portées à sa juridiction paternelle et à son autorité. Il rappellera, par son institution même, à tous les membres de l'Ordre qu'il y a entre eux une solidarité d'honneur et de délicatesse, qui rend les idées et les actes de chacun communs à l'Ordre tout entier ; ainsi, celui qui commet une action indigne ne peut plus « communiquer » avec ses confrères, prendre place à leurs côtés à la barre ; car il les compromet par sa présence et porte à la profession un préjudice sérieux, qui pourrait être mortel. Qu'arriverait-il, en effet, si ceux qui assument la défense des plaideurs oubliaient ces préceptes, s'ils refusaient à leurs anciens et à leurs bâtonniers le respect et la déférence, s'ils entraient en rébellion contre le Conseil de l'Ordre, s'ils usaient vis-à-vis de leurs confrères, dans leurs plaidoyers, de procédés déloyaux, si, par exemple, ils ne leur communiquaient pas d'avance les documents qu'ils se proposent d'invoquer ? La haine et la discorde régneraient dans la corporation ; l'Ordre se dissoudrait spontanément, la profession deviendrait libre, chaque avocat ne relèverait plus que de lui-même, c'est-à-dire de sa conscience plus ou moins scrupuleuse, d'autant plus livrée à toutes les impulsions mauvaises de l'égoïsme et de la passion qu'elle ne serait plus maintenue par aucune crainte de l'opinion de ses pairs. Le public comprendrait vite qu'il n'a désormais aucune garantie touchant la moralité professionnelle du défenseur ; il cesserait d'estimer la profession, parce que certains individus méprisables continueraient à plaider. Quelle serait, d'ailleurs, devant la justice, la portée de l'intervention d'un inconnu dont aucune association ne répondrait et quelle confiance le public aurait-il en un tel homme ? De sorte que l'avocat, en faisant consister son honneur à être bien vu de ses pairs, à entretenir avec

eux de bonnes relations, à ne rien risquer pour se montrer indigne de leur estime et en se soumettant à leur juridiction bienveillante, non seulement se facilite considérablement l'accès et l'exercice de sa profession, mais encore accroît le prestige général du corps auquel il appartient ; il contribue à le rendre plus utile à la collectivité et plus apte à remplir sa fonction (1).

Il y a donc un idéal de la profession d'avocat, déterminé par une double série de conditions et d'exigences : les unes expriment les rapports qui unissent l'avocat à ses confrères et sans lesquels le barreau ne saurait être et se maintenir, les autres traduisent les relations entre le barreau et le public et justifient ainsi l'existence de la profession. On pourrait même prétendre que celles-ci seules sont essentielles, ou plutôt que les premières s'y ramènent, comme à des principes fondamentaux : l'intégrité et la solidarité du barreau sont nécessaires, comme une garantie indispensable, pour l'accomplissement normal de sa fonction et, lorsque l'Ordre rejette l'un de ses membres indignes, lorsqu'il marque par là qu'il tient à n'être composé que d'individus irréprochables et fraternellement unis, il agit ainsi pour se concilier la confiance de ceux qui auront recours à lui, il est fidèle à sa tâche et se conforme à sa raison d'être. Ce souci de la fonction

(1) Surtout si l'on considère l'intérêt des jeunes avocats destinés à perpétuer la profession et à soutenir l'éclat et les vertus du barreau « auxquels il importe de jouir pour la plaidoirie de tous les moyens de se former à la plus importante des fonctions de la profession », il y a « obligation pour le Conseil de discipline de maintenir la pureté des règles et des principes et d'en conserver les droits » (DUVERGIER, *Consultation*, Dijon, 17 janvier 1866).

domine dans toutes les règles de la profession (1) et nous comprenons alors pourquoi l'honneur de l'avocat est celui du particulier avec quelque chose de plus et pourquoi, dans cette situation, « la discipline défendra un grand nombre d'actes que la loi et les mœurs permettent à l'honneur commun ». Tous ceux qui, comme Dupin, dont nous citons et commentons ici les paroles, ont formulé les exigences spéciales de cet honneur, ont eu soin de faire remarquer que ces règles, dans leur rigueur, ne constituent en aucune façon un blâme pour les hommes qui, ayant choisi d'autres carrières, ne s'y conforment pas et restent cependant parfaitement honnêtes et moraux ; elles expriment simplement « des limites imposées à la profession (2) » et les nécessités vitales qu'elle comporte.

Mettons en opposition avec cette réglementation rigoureuse de la profession d'avocat ce qui a lieu pour le corps médical. Ici nous sommes assurément en présence d'un certain nombre de préceptes généralement observés, résumés dans les Traités de Médecine sous le nom de Déontologie et même enseignés dans les Facultés. Il est prescrit au médecin d'observer le secret professionnel, auquel il est, d'ailleurs, tenu par la loi, de se rendre au

(1) Voici une formule qui nous paraît définir assez bien, non seulement la nature de la corporation des avocats, mais encore leur esprit de corps et leur honneur : « L'ordre des avocats est une agrégation de jurisconsultes, unis par les liens de l'honneur, consacrée sous la protection des lois et des magistrats à la défense des citoyens, qui ne peut admettre et conserver dans son sein que ceux qui, non seulement respectent les lois, mais aussi n'offrent dans leur conduite publique rien qui puisse déshonorer leur noble profession. (*Arrêt du Cons. de l'Ordre*, 20 août 1829 ; cf. *arrêt de la Cour de Paris*, 1830).

(2) DUPIN : *Profession d'Avocat loc. laud.*

premier appel de celui qui souffre, même s'il est indigent, d'entretenir avec ses confrères des relations cordiales, de ne rien faire pour leur enlever un client : c'est ainsi qu'un docteur refusera de visiter un malade que soigne un autre médecin, sans l'assentiment de celui-ci, que, s'il est appelé en consultation, il ne pourra jamais devenir médecin traitant et qu'enfin, soit au cours de la consultation, soit lorsqu'il succède à un confrère auprès d'un malade, il ne devra pas laisser comprendre qu'il y a entre son prédécesseur et lui une divergence d'opinion. Voilà bien, assurément, un ensemble de règles dont l'observation est indispensable à l'exercice de la médecine et nécessaire pour que la profession de médecin soit socialement estimable et universellement respectée. Si cette discipline n'était pas obéie, le malade assistant aux disputes de ceux qui le soignent, les voyant jaloux, envieux, âpres au gain, n'aurait aucune confiance ni dans leur science, ni dans leur caractère, et craindrait que des considérations étrangères à leur art ne viennent les empêcher de remplir leur office avec sérénité. Quel est enfin le malade qui se confierait à un docteur, s'il n'était persuadé que celui-ci ne dévoilera jamais les tares physiques dont il est frappé, la maladie qu'il a contractée, la blessure qu'il a reçue dans des circonstances qu'il lui importe de cacher ?

Il y a donc un honneur du médecin, qui consiste à se conformer aux exigences de sa profession ; mais, si nous le comparons à celui de l'avocat, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien il est plus large, moins impératif et, pour ainsi dire, plus capricieux. Que de problèmes se posent et ne sont résolus que selon la conscience ou la fantaisie du médecin ! Jusqu'à quel point lui sera-t-il permis de réserver certaines interventions décisives

pour ceux de ses malades qui peuvent lui verser des honoraires élevés ? Jusqu'à quel point est-il infamant pour lui d'avoir recours à une réclame tapageuse et parfois quelque-peu mensongère ? Jusqu'à quel point une faute professionnelle, une distraction ou une omission sont-elles déshonorantes ou dégradantes ? Quelques médecins n'hésitent pas à prêter la main à des manœuvres que la morale réprouve et ils prétendent qu'en agissant ainsi, ils restent honorables. S'il leur est possible d'hésiter sur tous ces points et sur d'autres semblables, c'est, croyons-nous, qu'ils n'ont pas une vision assez nette de leur rôle social ; ils pensent trop à eux, pas assez à leur mission et à la place que doit occuper leur corporation dans la société. Et c'est pourquoi les meilleurs d'entre eux ont souvent réclamé l'institution d'un tribunal corporatif, d'un conseil de discipline, analogue au Conseil de l'Ordre des avocats, qui préciserait, par sa jurisprudence, ses remontrances et des pénalités appropriées, la fonction du corps médical, la responsabilité qui lui incombe, la signification et les limites de la solidarité entre collègues, dans l'intérêt de la corporation et du public. Un tel organe, donnant en quelque sorte au médecin la conscience claire de ce que veut sa profession et de ce que la société lui demande, fournirait à l'honneur médical un fondement plus solide et une valeur supérieure.

Partout où existe le sentiment, obscur ou réfléchi, de la fonction l'honneur professionnel est très développé et il se manifeste d'abord par un point d'honneur particulier, très variable d'une profession à l'autre, en raison de la place que chacune d'elles occupe dans l'organisme social et des services qu'elle rend à la collectivité : ensuite par une stricte discipline et une étroite solidarité, non moins indispensables à la corporation et par suite à la société tout entière.

C'est ainsi que l'état militaire requiert en premier lieu le courage (1) et surtout l'apparence du courage. Si un peuple ne croyait plus à l'armée et à sa valeur, c'en serait fait non seulement de la classe guerrière, de ses privilèges et de son existence, mais même probablement de toute la nation. D'autre part, l'obéissance passive de l'inférieur au supérieur, manifestement indispensable au combat et dans tout ce qui le prépare, doit être pratiquée dans la paix, pour pouvoir se retrouver à la guerre. Enfin, il faut qu'il y ait entre les soldats, quels que soient leur arme et leur grade, une telle solidarité que, dans une bataille, chacun marche sans réfléchir au secours de son camarade et sacrifie au besoin sa vie pour sauver la collectivité dont il fait partie. C'est pourquoi le point d'honneur du militaire ne consistera pas seulement à savoir exposer son existence sans hésitation, mais encore à acquérir et à montrer, dès le temps de paix, les qualités nécessaires à la guerre, à exécuter ponctuellement et machinalement les ordres donnés quels qu'ils soient et à considérer qu'il est personnellement lésé, quand on touche à un membre de la grande collectivité dont il fait partie et qu'un soldat comme lui est atteint dans son être physique ou moral, frappé ou attaqué, accusé ou même

---

(1) Dans une nouvelle intitulée « *Le Retour de l'Enseigne* », le romancier anglais A. E. W. Mason met en scène le lieutenant Scorpe qui, au siège de Tanger, vit sans remords avec la femme de son ami Knightley disparu, qu'il a trompé de son vivant. Il se croit un homme d'honneur parce qu'il est courageux et remplit irréprochablement son devoir militaire. Et voici comment il se justifie lui-même : « Nous n'avons que peu de temps à vivre et pour n'entendre que le bruit de la bataille. A la fin, les passions font de nous ce qu'elles veulent et l'honneur en vient à ne plus signifier autre chose que la bravoure devant la mort ».

soupçonné (1). Les exemples de cet esprit de corps abonderaient ; citons les plus récents, qui sont peut-être les plus caractéristiques : Le 4 novembre 1904, le ministre de la guerre, général André, est souffleté par le député Syveton. Le général Geslin de Bourgogne, qui vient d'être mis en disponibilité par le ministre, oublie immédiatement son ressentiment ; il oublie que Syveton prétend défendre l'armée ; il ne veut voir qu'un seul côté de l'affaire, le geste par lequel un civil a frappé un officier ; il y a là une infamie « et quand cet homme est un soldat, c'est un outrage à l'armée. »... « L'armée tout entière est révoltée de la lâche agression commise en son nom (2) ». Toute la classe militaire se juge, en effet, atteinte par l'acte d'un individu qui ne lui appartient pas, auquel elle n'avait donné aucun mandat et qui insulte, au mépris de toutes les règles de la courtoisie, un homme, qui est le chef de l'armée et qui légalement la représente devant la nation. « La seule pensée, ajoute le général Geslin de Bourgogne, que l'on pourrait nous confondre, nous qui avons été mis à pied par le ministre, avec des assassins, m'a révolté ». Nous voyons bien quel a été ici le sentiment du général : l'armée, d'après lui, a un honneur à elle, qu'elle ne veut engager qu'à bon

---

(1) Cette solidarité va parfois si loin que, dans l'armée elle-même, elle en arrive à dépasser les frontières. Il y a souvent plus de fraternité entre des officiers de nationalités différentes qu'entre militaires et civils dans un même pays. C'est ce que remarque M. A. Hamon (*Psychologie du Militaire professionnel* 1894) : « devant l'esprit de classe ou de profession se sont abaissées les frontières » (p. 61) ; « la profession revêt l'individu d'un vernis professionel... un officier allemand ressemble, comme état d'esprit, à un officier français, bien plus que tout autre français civil » (p. 5).

(2) Lettre parue dans le « *Temps* ». (13 novembre 1904), citée par M. P. Desjardins : *L'Empreinte de Noblesse*, *Grande Revue*, (10 octobre 1909).

escient, en toute indépendance, sans subir aucune pression extérieure, en choisissant les moyens et le moment. Elle ne peut admettre qu'un « civil » se fasse juge et arbitre de ce qui touche à cet honneur. Voici maintenant M. de la Rochethulon ; c'est un adversaire résolu du général André ; mais il est ancien officier et il s'indigne de la lenteur que met le fils du ministre, officier lui aussi, à provoquer celui qui a offensé à la fois son père et l'armée : « J'avais la naïveté de croire jusqu'ici, écrit il, qu'un officier français valait un noble espagnol. Il paraît que je me suis trompé... Vous préférez faire laver votre opprobre de famille par les tribunaux... c'est une appréciation (1) ». Nous trouvons dans ces mots une précision très intéressante. L'armée a pour fonction de se battre ; toutes les fois qu'un conflit peut être résolu par les armes, un officier manque à sa mission et oublie sa raison d'être s'il n'y a pas recours. Les autres classes de la nation ne sont pas tenues à la bravoure ; par suite, elles ne sont pas obligées non plus à vider leurs querelles en champ clos et l'épée à la main ; mais un soldat est contraint par l'honneur à aller en duel, pour laver un affront individuel ou collectif (2). Et c'est pourquoi, d'une manière explicite ou implicite, tous les règlements et coutumes, en France, en Allemagne, en Italie, en Russie, en Autriche, contraignent les militaires de tous grades à terminer leurs différents par la voie des armes. Celui qui ne se soumet pas à cette mode impérieuse est généralement puni ; il est toujours considéré

---

(1) Lettre parue dans le « *Temps* » (12 novembre 1904).

(2) « En ce qui concerne l'armée, la voie des armes pour la réparation des offenses est la seule possible ; c'est donc à tort, selon nous, que l'on a supprimé l'enseignement de l'escrime pour les simples soldats », (Général Trioche, *France militaire*, 2 et 3 juin 1895).

comme déshonoré et indigne de porter l'uniforme. En Allemagne, les arrêts des tribunaux d'honneur militaires prononcent l'exclusion des officiers qui refusent de se battre en duel. Une décision impériale ayant cassé un arrêt de ce genre, le prince Frédéric de Hohenzollern, commandant le 3e Corps et le prince Albert de Saxe-Altenburg démissionnèrent aussitôt, en signe de protestation (1). En France, au mois d'octobre 1897, l'officier d'administration de réserve Fourguy est souffleté par le capitaine Bouland ; il refuse de se battre, attaque son agresseur devant le tribunal de Laon, le fait condamner, mais est révoqué par le ministre de la guerre, sur le rapport d'un Conseil d'enquête, qui le déclare coupable d'une « faute contre l'honneur ». Avant la Révolution, on allait plus loin encore : dans certains régiments, on exigeait que ceux qui y sollicitaient un emploi d'officier aient eu un certain nombre de duels : tellement on sentait que cette preuve d'intrépidité, de susceptibilité et de fierté est nécessaire comme justification de la vocation des militaires et de la mission de l'armée en général. Et ce qui montre d'une manière incontestable que ce point d'honneur particulier s'explique par les conditions d'existence de l'armée, c'est qu'il ne se rencontre pas dans la marine. Considérons qu'en effet un vaisseau peut se trouver fort longtemps loin du pays dont il porte le pavillon : il doit, pendant tout ce temps, conserver son équipage au complet, il a besoin de tous ses marins ; or les duels pourraient y faire trop de vides ; aussi sont-ils proscrits par les règlements, les mœurs et les traditions.

Mais, qu'il s'agisse de l'armée de terre ou de l'armée de

---

(1) *Le Temps* (8 février 1896)

mer, l'esprit de corps, dont le duel n'est qu'une manifestation, se montre dans ces grands organes de la nation avec une puissance remarquable parce que, sans lui, ils n'existeraient pas ; il est d'ailleurs fortifié par un fait insignifiant, en apparence, et cependant grave dans ses conséquences, le port d'un uniforme. « Ce costume spécial permettant de distinguer, de séparer ceux qui font partie de la profession de la multitude des autres, a eu pour résultat d'entretenir ce concept : ceux qui portent le même uniforme sont au-dessus de ceux qui n'ont pas le droit de le porter.... Tandis que le magistrat en est seulement revêtu dans l'exercice de ses fonctions, le militaire l'est toujours ; sans cesse il a la sensation d'être différent du reste des hommes vêtus d'une façon banale.... Au port de l'uniforme vient s'ajouter celui de l'épée » (1).... « Chez tous les individus membres d'une profession et se distinguant du vulgaire par des insignes temporaires (Magistrats) ou permanents (Militaires), la solidarité, sentiment général, se restreint aux seuls collègues ou même à une section de la profession, s'il est des différences dans son sein.... chez le professionnel militaire, la solidarité est absolument localisée » (2).

Nous avons insisté sur l'honneur militaire, parce que nous trouvons ici une correspondance exacte et remarquable entre les exigences professionnelles d'une part et, d'autre part, le courage et l'esprit de corps qui sont les éléments constitutifs de cet honneur et que fortifient les traditions et le vêtement même : nous avons surtout voulu le mettre en évidence parce que l'attrait exercé, dans toutes les

(1) A. Hamon : (*op. cit.*, p. 105 sq.).
(2) *Ibid.* p. 187 sq. Cf. Eiselen, *op. cit.* p. 18.

civilisations et dans presque tous les pays (1), par la force militaire a provoqué l'imitation des vertus et des mœurs guerrières par toutes les autres professions, de sorte que, dans toutes les classes de la société, on a compris l'honneur un peu à la façon des soldats. Le prêtre s'est dit « soldat » de Dieu, le savant « soldat » de l'idée, de la vérité, l'ouvrier « soldat » de l'industrie, tous ont trouvé particulièrement glorieux le sort de ceux qui « tombent au champ d'honneur », tous ont pour leurs « compagnons d'armes » un sentiment très vif de solidarité, un esprit de corps analogue à celui de l'armée, tous mettent leur honneur « à se rallier au drapeau » et à obéir jusqu'au sacrifice à celui qui le tient. Mais, comme le but qu'ils poursuivent diffère selon la profession qu'ils ont adoptée, le point d'honneur diffèrera aussi et sera toujours déterminé par l'idéal professionnel et les conditions nécessaires à sa réalisation (2). C'est ainsi que le capitaine de navire tiendra à honneur de quitter le dernier son vaisseau en perdition ; s'il ne le faisait pas, ou plutôt si, en vertu des précédents connus, les passagers n'étaient pas persuadés qu'il agira ainsi, ceux-ci n'auraient en lui nulle confiance et lui-même ne se sentirait pas l'autorité suffisante pour commander en mer. Pour le même motif, l'honneur du mécanicien lui prescrit de rester sur sa machine au moment d'un

(1) La Chine fait exception et la profession militaire y est presque dégradante ; les mandarins militaires cèdent le pas aux mandarins civils, aux lettrés. Plus près de nous, nous voyons que l'Angleterre a subi bien moins que les autres nations l'influence des mœurs militaires. Aussi le duel a-t-il pu être très facilement et très complètement extirpé de la société britannique : là, l'armée a dû suivre l'exemple de la nation.

(2) Quant aux avantages et aux inconvénients de cet honneur professionnel et collectif, voir Jeudon, *op. cit.*, pp. 228 à 232.

danger imminent ou d'une catastrophe ; sa fuite, même si elle était pleinement justifiée, jetterait un soupçon de lâcheté et de manque de sang-froid sur la corporation dont il fait partie et la déconsidérerait tout entière. Le point d'honneur du journaliste consiste dans l'indépendance, raison d'être de sa profession ; il a besoin que l'on y croie et fait tout pour en fournir la démonstration ou en donner l'illusion. L'honneur du fonctionnaire, c'est l'obéissance hiérarchique, la fidélité aux pouvoirs publics dont il est l'émanation, le dévouement aux institutions dont il tient son mandat et dont il a la garde. Quelles que soient ses opinions personnelles, il commettrait une félonie s'il hasardait un acte ou une parole contre le régime dont il est solidaire de par sa fonction même. S'il l'attaque et si, tout en restant à son service, il le combat publiquement, en le déconsidérant il se déconsidère lui-même et cela doublement, puisqu'il ajoute aux tares qu'il partage avec lui les laideurs et la bassesse de son propre caractère, sa duplicité et sa trahison. L'homme politique s'honore de rester fidèle à ses convictions et à ses engagements ; il sent bien que son intransigeance — au moins apparente — est sa raison d'être, qu'il est à son poste en vertu de la confiance de ses mandants et qu'une apostasie, non seulement ruinerait sa propre situation, mais encore serait funeste au monde politique en général, auquel son sort lui semble lié. De même le commerçant fait honneur à sa signature parce qu'il sent, plus ou moins confusément, que l'existence et les progrès du commerce tiennent dans ce respect des engagements pris. Le domestique lui-même a son point d'honneur spécial et nous avons déjà cité la repartie caractéristique par laquelle Coquin, le valet de Don Guttiere, affirme que l'honneur des

serviteurs n'est pas le même que celui des maîtres (1) ; il est, en effet, constitué par les qualités particulières à leurs fonctions ; la discrétion et le dévouement ; il est en outre caractérisé par une communauté et même une identification absolue des intérêts du domestique avec ceux du maître. La nourrice de Phèdre, facilitant sans hésitations et sans remords la passion coupable de sa maîtresse, pourrait être considérée comme le type du dévouement servile et certainement elle ne se représentait ni idéal, ni honneur supérieurs à ce don absolu d'elle-même et à cette naïve complicité. Ce qui le prouve, c'est que lorsqu'elle voit les catastrophes qu'elle a inconsciemment déchaînées, elle se tue, non par un sentiment moral de repentir, mais parce qu'elle a mené à sa perte celle qu'elle avait nourrie, élevée et dont le bonheur était le but de son existence (2). Elle s'estime donc déshonorée et se suicide, parce qu'elle a été inférieure à sa fonction. Un sentiment analogue porte les domestiques à se juger honorés par ce qui, d'après eux, est pour leur maître un honneur et, par exemple, par les marques extérieures du rang et de la fortune. Ceci montre bien que, chez eux aussi, l'honneur tient étroitement à la fonction, puisque celle-ci les attache à la maison où ils servent et les en fait solidaires. Lazarus nous fait très justement remarquer que « dans les maisons privées, les serviteurs profitent rarement de l'autorisation qu'on peut leur donner de quitter parfois la livrée et de revêtir l'habit qu'il leur plaît... les domestiques rapportent

(1) Calderon, *op. cit., loc. laud.*

(2) « Ah dieux, pour la servir, j'ai tout fait, tout quitté,
Et j'en reçois ce prix, je l'ai bien mérité ! » (Racine : *Phèdre*, Acte IV, Sc. VI).

à eux-mêmes, comme si elle constituait leur honneur personnel, la haute situation de leur maître dans la société... le serviteur apprécie naturellement son rang au degré d'élévation de ses maîtres (1) ». Ainsi, la diversité des formes de l'honneur s'explique par la variété des professions et il se manifeste dès que l'individu prend conscience de la tâche particulière qu'il doit accomplir dans la société.

Mais, en même temps, l'honneur professionnel revêt, dans tous les métiers et dans toutes les corporations, un aspect unique que l'on a nommé plus proprement « esprit de corps » et qui se justifie, lui aussi, comme raison d'être de la profession. Quel que soit le groupement économique dont on fait partie, il tire toute sa force de l'union des individualités associées ; il ne remplit pleinement son office que si tous ses membres se soutiennent mutuellement et forment une sorte de fraternité (2) ; s'ils se dénigrent

(1) Lazarus (*op. cit.* t. I, pp. 187-188). Lazarus nous rapporte, en note, comme illustration de cette singularité du point d'honneur chez le domestique et de la solidarité qui l'unit à ses maîtres, une anecdote tirée d'un livre de W. Alexis : « *Les culottes du sire de Brédow* ». Von Brédow est le hobereau du petit village de Hohensiatz. Un brocanteur de passage lui propose de magnifiques culottes d'occasion, qui ont été faites pour un grand seigneur. « Toute la domesticité se tient autour de lui, pleine d'admiration : « ce serait certes un grand honneur pour tout Hohensiatz ! » Voilà ce que pensait le majordome, ce que pensait le valet, et le dernier des serfs, un homme qui habitait seul sous le même toit que les cochons et qui, avec ses souliers d'écorce, n'avait pas même la permission d'entrer dans la maison du maître, pensait la même chose. L'honneur de la maison était aussi l'honneur du plus infime des serviteurs : il n'y a pas d'honneur personnel ».

(2) Voici un exemple récent et très remarquable de la puissance de l'esprit de corps s'étendant même au-delà des frontières et faisant taire les sentiments de famille les plus forts : Le 3 février 1912, l'avocat anglais

entre eux ou s'ils se laissent impunément attaquer, ils vouent au mépris public leur corps dans son ensemble ; en tolérant qu'on le condamne, ils se condamnent, avec lui, à la honte et à l'impuissance sociale. La conséquence de ces considérations, c'est que chacun de nous, non seulement veut voir sa profession honorée, mais encore désire qu'elle le soit plus que les autres ; car, en somme, la seconde place est déshonorante, puisqu'elle marque une infériorité. Tout homme met son honneur à appartenir à une profession estimée et, comme il est attaché à celle qu'il exerce et n'en peut pas changer, il en est réduit à rendre cette profession digne du premier rang et surtout à croire et à proclamer qu'elle l'est (1). Cette tendance, qui prend très vite une

---

Steward est condamné par la Cour allemande de Leipzig, pour délit d'espionnage. L'opinion anglaise s'indigne. Cependant un anglais écrit dans le *Times* : « Je déclare blâmer absolument l'agitation peu digne faite autour de l'affaire. Comme ancien magistrat, je me refuse à croire que les membres de la Cour suprême allemande aient pu frapper Steward sans avoir la conviction profonde qu'il était coupable. » Or le signataire de la lettre est M. Steward père. Il oublie qu'il est père et se souvient seulement qu'il fut magistrat. C'est l'honneur de la magistrature qu'il défend, contre l'intérêt de son fils et contre le patriotisme anglais à la fois.

(1) Citons une autre anecdote que Lazarus (*op. cit.* p. 222) emprunte aux *Vagabonds* de K. von Holtei et qui montre assez plaisamment combien est naturel chez l'homme le désir d'attribuer à sa profession la première place, la plus honorable. « Jean, le cornac d'un rhinocéros, va, avec son ami Antoine, pour voir la nouvelle acquisition de Zara, un autre ami, dompteur de bêtes : c'était un veau marin. Jean s'approcha d'Antoine et lui dit tout bas. Zara est un brave garçon et je suis bien avec lui ; mais, vous le comprenez, un tel commerce avec une sorte de poisson dégrade l'humanité. J'ai pitié de mon ami ! Je sais bien que tous les hommes ne peuvent pas avoir un rhinocéros ; car il y a trop d'hommes qui travaillent pour vivre et, en proportion, trop peu de rhinocéros ; il faut aussi qu'il y ait sur terre des différences, je comprends cela ... Cependant cette différence est trop grande ; elle détruit l'amitié. Un poisson ! c'est épouvantable. Adieu Zara ! bon voyage Antoine ! » Cf. Tolstoï, au début de *Résurrection.* (1re Partie, ch. V.II).

forme passionnelle, a été décrite par Charles Fourier sous le nom de « Cabaliste ». Il a montré avec ingéniosité la place qu'elle occupe dans les « séries harmoniques » des travailleurs de tout ordre et surtout combien elle est « providentielle », pour faire produire à l'humanité le maximum de travail social utile. « La série se croirait dégradée, dit-il à propos des laveuses de lessive, si elle était exposée à mal opérer » (1). « La série a besoin de discords autant que d'accords ; il faut l'intriguer par une foule de prétentions contradictoires, d'où naissent les liens cabalistiques et les ressorts d'émulation ; sans contrastes, on ne parviendrait pas à créer les ligues et l'enthousiasme ; la série manquerait d'ardeur au travail ; ses produits seraient médiocres en qualité et en quantité » (2). « Une série passionnelle ne souffre pas de sectaires modérés ; elle a horreur de la modération. Qu'en arrive-t-il ? que ses ouvrages sont de niveau avec la véhémence de ses passions, qu'ils sont portés à la plus haute perfection par suite des rivalités ardentes qui règnent entre les divers groupes, tous ennemis de la modération, tous engoués à l'excès de leur branche de travail et prétendant l'élever au plus haut point de raffinement » (3). Ce que Fourier décrit ainsi, qu'il explique, exalte et recommande, c'est en somme le sentiment de l'honneur professionnel, entendu au sens d'émulation corporative commune à tous les arts et à tous les métiers ; c'est cette rivalité d'honneur, qui se traduit par l'établissement d'une hiérarchie entre les professions. Une

---

(1) Ch. Fourier : *Œuvres complètes, Théorie de l'Unité universelle* ; t. IV p. 188.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 23.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 408.

classification de ce genre, toujours incertaine et variable, puisque chaque corporation tend à affirmer qu'elle est plus honorable que les autres, tient compte, sans doute, de la dignité morale et de la valeur personnelle des individus qui, à un certain moment, constituent ou ont constitué le groupement professionnel, mais elle se fonde surtout sur les services rendus, actuellement ou jadis, par la profession à la société ; l'honneur professionnel est, encore ici, déterminé par l'utilité sociale réelle ou imaginaire (1).

Dans toutes les professions, enfin, il existe, nous l'avons indiqué, un devoir d'honneur dont le nom marque par lui-même combien il est étroitement lié à la fonction de celui qui se croit tenu de l'observer : c'est le secret professionnel. Comme nous l'avons exposé, si les confidences faites à un médecin ou à un avocat par un client, ou les aveux d'un pénitent à son directeur de conscience pouvaient être retournés contre celui qui a ainsi livré ce qu'il avait intérêt à cacher, aucun homme ne voudrait être guéri, défendu en justice, ou entendu en confession ; si le fonctionnaire dévoilait des instructions ou des documents confidentiels, les secrets de ses chefs ou ceux du public, toutes choses qu'il connaît en raison de ses fonctions, il rencontrerait bientôt de tels obstacles dans l'accomplisse-

(1) Sur la hiérarchie des professions, voir l'article que nous avons déjà cité de M. Lapie (*Rev. de Paris*, 1905, t. V, p. 390). Sa conclusion est qu'une profession est d'autant plus estimée qu'elle confère ou paraît conférer à ses membres « plus d'indépendance et plus de puissance ». Accordons à ce criterium une très haute valeur ; mais il nous semble que M. Lapie ne fait pas assez de place à l'utilité sociale de la profession et à ses rapports avec l'organisme social tout entier. La profession la plus honorable nous semble être celle qui exprime le mieux l'esprit, les tendances d'une civilisation.

ment de sa mission qu'il ne pourrait plus la remplir ; le silence est encore une des clauses énoncées ou tacites du contrat qui lie à son maître le serviteur attaché à la personne et la loi admet cette exception, puisque le domestique n'est pas entendu comme témoin, si son maître est en cause. Tous les métiers prétendent aussi exciper du secret professionnel ; de même que l'ouvrier ne veut pas livrer un procédé de fabrication, dont la divulgation ruinerait l'atelier ou l'usine qui l'emploie, de même le journaliste refuse d'indiquer, fût ce à la justice, l'origine de ses informations, parce qu'il tarirait ainsi dans l'avenir, pour lui et pour tous ses confrères, la source de tout renseignement vraiment intéressant pour le public (1). Ici encore, c'est donc le sentiment d'une nécessité professionnelle et sociale qui fait du silence un point d'honneur et qui tient en échec parfois le devoir qu'a tout homme envers la vérité (2).

En terminant cette revue sommaire des règles d'honneur qui sont particulières à chaque profession et de celles qui, comme la solidarité, l'émulation « cabalistique » et le secret, sont communes à toutes, nous pouvons répéter ce que nous avons déjà dit en analysant l'honneur

---

(1) Cf. la déposition de M. Sauerwein, rédacteur au « *Matin* » devant la commission parlementaire d'enquête sur l'affaire Rochette, le 29 nov. 1910 : « Mais, me direz-vous, qui vous a donné l'information ? J'ai dit de quelle manière j'entendais le secret et l'honneur de ma profession. Un journaliste qui a donné sa parole n'a pas le droit de divulguer la source de l'information. J'espère que la commission ne m'en voudra pas de tenir la parole que j'ai donnée ».

(2) Voir au sujet du secret professionnel une très suggestive discussion dans la *Morale* de M. E. Thouverez, (*op. cit.* ; pp. 521 à 525).

du barreau : Il y a, en chacun de nous, un idéal de la fonction économique et sociale que nous avons accepté de remplir ; cet idéal, que nous l'ayons trouvé par nous-même, que nous le tenions de l'éducation ou de la tradition, est toujours déterminé par une double série de conditions et d'exigences, les unes exprimant ce que doit être chaque individu, pour que la profession qu'il exerce rende au public les services attendus, les autres traduisant ce qu'il faut que chacun fasse, pour que la corporation dont il fait partie conserve sa place et son rang dans la hiérarchie sociale, ou même s'y élève en dignité et en utilité. Et l'honneur consiste à réaliser cet idéal sous ces deux formes, qu'il n'est pas impossible de ramener à l'unité en montrant que l'amour jaloux de la profession, l'observation des disciplines qu'elle impose, l'ambition professionnelle sont indispensables pour que la corporation puisse accomplir allègrement sa part de travail social. C'est le sentiment de l'honneur qui lui donne, pour cela, l'élan et la fierté nécessaires. La notion claire du service social et de la solidarité des tâches peut ainsi embellir le métier le plus infime et la profession la plus ingrate en lui donnant un idéal. Se pénétrer toujours de cet idéal est le devoir d'honneur de celui qui l'a choisi.

IV

Esprit de caste et de classe et formes d'honneur correspondantes

L'étude de l'honneur domestique et de l'honneur professionnel nous dispensera d'insister longuement sur les formes d'honneur inhérentes aux organismes sociaux que l'on désigne sous le nom de castes et de classes, celles-ci n'étant en somme, comme nous le montrerons, que des modifications historiques de la famille et de la corporation.

La caste, en effet, c'est d'abord la famille, le clan, la phratrie ou mieux la tribu, ensemble de familles apparentées (1), ayant les mêmes origines et les mêmes ancêtres,

(1) Nous acceptons, sur ce point, les conclusions de M. C. Bouglé, (*op cit.*, pp. 49 à 51) en présence des thèses opposées de M. Dahlmann (*Das altindische Volkstum u. s. w.*, Cologne, 1899, p. 56 sqq.) et de M. Sénart, (*Les Castes dans l'Inde. Les Faits et le Système*, Paris, 1896). Le premier « oppose radicalement la caste à la *gens* » et prétend que « l'esprit de caste ne saurait donc être né de l'esprit de la famille ». Le second, après avoir ramené la caste à la famille, est forcé d'accorder que « la caste est la réunion de plusieurs *gentes* plutôt que la prolongation d'une *gens* ». M. C. Bouglé admet avec lui que c'est « à l'image des larges groupes de parents — clans ou tribus — et non à l'image des groupements étroits de consanguins », que s'est constituée la caste. Mais il émet des doutes sur le point de savoir si ces groupes plus vastes viennent de l'élargissement de la famille. Il nous semble que, si la famille n'est pas la seule société qui ait donné naissance à la caste, elle a eu une influence considérable sur sa constitution.

héros éponymes ou hommes divinisés, demi-dieux ou dieux, et communiant, en outre, à des jours solennels dans le même banquet religieux ; la hiérarchie des castes considérées à ce point de vue, traduit et perpétue la suprématie des vainqueurs sur les vaincus, des descendants des conquérants sur la postérité des races conquises et asservies, les premiers s'appelant les maîtres ou les nobles, les autres restant les esclaves ou devenant la plèbe. Il est donc naturel qu'ayant commencé ainsi, la caste ait conservé l'honneur domestique avec tous ses caractères de solidarité exclusive et jalouse, son culte pour la discipline patriarcale et son respect pour la tradition.

Mais, d'autre part, la caste nous offre la survivance très reconnaissable d'une ancienne association de gens du même métier se succédant de père en fils dans l'exercice de leur profession ; on voit, dans l'Inde, tous les membres d'une caste adorer l'instrument de leur métier ; la distinction des castes paraît répondre à une division primitive du travail ; car leur hiérarchie correspond, sur bien des points, à celle des professions et leur dignité se mesure tant à l'utilité qu'à la difficulté des occupations auxquelles elles se livrent. Même s'il y a quelque exagération dans cette formule de M. Nesfield : « l'histoire naturelle de l'industrie humaine donne la clef de la gradation, comme celle de la formation des castes (1) » ou dans celle de M. Dahlmann : « la caste n'est que la ghilde pétrifiée (2) », il reste vrai, d'une manière générale, que « la profession entraîne la caste (3) ».

---

(1) Nesfield, *Brief View of the caste System etc.* Allahabad, 1885.
(2) Dahlmann, (*op. cit.*, p. 24).
(3) C. Bouglé, (*op. cit.* p. 31).

Il est assurément très juste de reconnaître encore, dans les origines de la caste, la présence de l'esprit local, du pays et aussi celle de la croyance religieuse, de l'esprit de secte ; mais, avec la famille, la corporation est certainement a principale racine de la caste. Les influences de l'esprit de corps, tel qu'il se manifeste dans les groupements professionnels, s'uniront, d'ailleurs, pour constituer l'esprit de caste, d'autant plus facilement à celles de l'honneur familial qu'elles se ressemblent davantage (1). Et c'est par la convergence de ces éléments, que s'expliquent les trois caractères, exclusivement sociaux, de la caste : la répulsion qu'elle manifeste à l'égard des autres castes, la hiérarchie des castes et la spécialisation héréditaire de chacune d'elles (2), en un mot, l'honneur de caste, qui n'est que la transformation de ces tendances en vertus et de leur objet en idéal et en règle de conduite.

Ampère, étudiant en particulier la caste égyptienne, résumait ainsi les traits qui la définissent et la distinguent : « s'abstenir de certaines professions qui lui sont étrangères, se préserver de toute alliance en dehors de la caste, continuer la religion que l'on a reçue de ses pères » (3). Ce qu'Ampère notait en Egypte, on l'observe encore mieux dans l'Inde. L'attachement au métier des ancêtres se

---

(1) La combinaison et la fusion des caractères propres de l'honneur domestique et de l'honneur corporatif dans la constitution d'un esprit et d'un honneur de classe est surtout remarquable chez les « nobles ». La « noblesse » est formée par une réunion des descendants des familles d'élite, entichés de leurs qualités héréditaires, qui sont en même temps des guerriers, jaloux du prestige de leur profession.

(2) Ce sont les caractères par lesquels M. Bouglé définit la caste.

(3) AMPÈRE, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscrip.*, 1848, cité par REVILLOUT, *Droit égyptien*, I p. 132, sq.

présente à la conscience des Hindous comme un devoir et l'on compte chez eux, parmi les principaux critères de la dignité des castes, la fidélité au métier traditionnel (1) ; tout changement de fonction sociale avoué étant une dérogation aux règles sociales, entraîne déshonneur et déchéance ; aussi, pour ne pas être atteintes par le blâme de l'opinion, les castes se raidissent, font des efforts désespérés avant d'abandonner leur profession et, lorsque, sous la pression des circonstances, elles renoncent sur ce point à l'imitation des ancêtres, elles s'ingénient à masquer cette défection et à la sanctifier en invoquant des légendes religieuses, preuve manifeste de l'importance des conditions économiques et sociales dans la conception de ce qui est honorable pour la caste et pour les hommes qui la constituent.

Chaque caste, d'autre part, tient à honneur d'occuper son rang et de ne pas laisser usurper ou tomber en désuétude ses prérogatives. Les questions de préséance donnent lieu parfois, dans l'Inde, à des batailles sanglantes et l'homme de très basse caste, lui-même, s'il n'ose pas élever sa caste au premier rang, tâche cependant de la mettre un peu au-dessus de la place que lui assignent les autres (2).

Traditionnellement spécialisées, les castes non seulement se superposent, mais encore s'opposent et chacune se replie sur soi-même par une sorte d'instinct de conservation et de défense. Les castes sont impures les unes par rapport

---

(1) Steele, *Law and Customs of hindoo Castes*, (p. XI), et voir tout ce que dit à ce sujet M. Bouglé qui le cite.

(2) Cf. Abbé Dubois, *Ancienne relation de l'Inde et de la Chine*, I, p. 18, Jacquemont, *Voyages*, I, p. 281-282. — C. Bouglé, *op. cit.*, p. 18-19.

aux autres et des barrières infranchissables s'élèvent entre elles, surtout en ce qui concerne les repas et les mariages. Des Hindous de castes différentes ne consentent pas à manger ensemble. Et, d'autre part, « le seul mariage *pur* ne se contracte qu'entre gens de la même caste ;... la conscience publique manifeste, par les sanctions qu'elle distribue, son souci de maintenir cet idéal ;... plus souvent encore qu'un changement de condition, un mariage *hors caste* entraîne une déchéance, tant il est vrai que la tendance séparatiste est innée à la société hindoue » (1).

Telles sont, chez le peuple qui, jusqu'à nos jours, a conservé dans sa plus grande pureté la primitive division en castes, les prescriptions de cette sorte d'esprit de corps ; elles en constituent l'honneur ; car celui qui les enfreint se dégrade et se met en dehors de la société, tandis que celui qui s'y conforme est estimé, tout au moins par ses pairs, parce qu'il est ce qu'il doit être dans sa caste, celle-ci ayant, à son tour, dans l'organisation sociale en général, sa place et son rôle bien déterminés.

Or c'est bien là aussi ce que requiert de l'individu l'honneur de classe ou plutôt ce qu'il en reste dans notre civilisation occidentale. Si nous voulons en donner un exemple caractéristique, nous devrons considérer dans la société actuelle l'honneur nobiliaire ; car la noblesse est la seule institution qui ait, jusqu'à nos jours, conservé presque intacte sa physionomie et son esprit de caste héréditaire, traditionnelle et fermée. Nous trouverons l'explication de tous les caractères de cet honneur, si nous considérons, d'une part, que la noblesse est une caste et que, comme telle, elle a ceci

(1) C. Bouglé *op. cit.*, p. 22 ; voir aussi ce qui précède.

de commun avec toutes les autres, qu'elle veut être et persévérer dans l'intégrité et la pureté de son être, et, en second lieu, qu'elle a eu dans l'État une fonction spéciale et que, par atavisme, tradition ou éducation, elle en porte l'empreinte particulière et fait tout pour la conserver.

De même, en effet, que, dans l'Inde ou l'Egypte, le fils de forgeron est forgeron et le fils de pêcheur, pêcheur, il importe à la permanence de la caste que le fils du noble reste noble, c'est-à-dire exerce les seules fonctions que ses ancêtres ont remplies ; l'honneur du gentilhomme n'admettra, pour lui et pour les siens, que la carrière des armes, ou, par une concession récente, la diplomatie ; si pour des raisons politiques, ou par simple convenance, le noble estime que ces carrières lui sont fermées, il devra vivre sur ses terres, sans métier, imitant, autant qu'il le pourra, ses ancêtres, soit en chassant, soit comme le Marquis, dans *l'Emigré* de M. Paul Bourget (1), en servant de juge de paix bénévole et d'arbitre aux paysans, au milieu desquels il vit. Toute autre occupation le ferait déroger ; car elle diminuerait la solidarité héréditaire qui l'unit à sa race, détruirait en partie la grandeur et l'homogénéité de la caste, et par voie de conséquence, amoindrirait aussi les individus qui la composent.

De plus, l'honneur de la noblesse est fait d'une sorte de mépris ou, plus exactement, d'une répulsion irréfléchie et comme instinctive pour tout ce qui n'est pas elle. Ce n'est pas seulement, comme le dit, dans *l'Emigré*, le personnage dont nous parlions tout à l'heure, quand une caste est menacée que « comme une ville assiégée, elle se ferme » (2) ;

(1) P. Bourget, *l'Emigré*, Acte I, sc. VII.
(2) *Ibid.*

une caste est fermée toujours et par définition. Il y a, dans l'exclusivisme et l'orgueilleux dédain du noble, une survivance manifeste de l'antique état d'esprit en vertu duquel un habitant de l'ancienne Egypte ou un Hindou s'abstenait de tout contact avec celui qui n'était pas de sa caste, refusait de prendre femme au dehors de son cercle traditionnel, repoussait tout aliment préparé par d'autres que par ses congénères et considérait la présence même des étrangers comme quelque chose d'impur et de dégradant. C'est une forme de l'instinct de conservation, comparable à l'« irritabilité » d'un tissu vivant, d'un organe ou d'un animal, et c'est aussi l'origine de l'honneur commun à toutes les castes. Sous nos yeux, le gentilhomme le manifeste lorsqu'il refuse de s' « encanailler », de se « mésallier », de se battre avec qui n'est pas noble, de fréquenter les clubs ou les cercles où il trouverait des « roturiers ». Il prétendait jadis ne pas porter le même costume, ne pas payer les mêmes impôts, ne pas être soumis aux mêmes juridictions, ne pas être jugé dans les mêmes formes, ne pas être puni des mêmes peines, ne pas être exécuté enfin avec le même cérémonial.

Ainsi l'honneur de la noblesse apparaît comme l'affirmation d'un privilège et c'est bien là un trait commun à toutes les castes, dans les civilisations où elles ont existé et où elles subsistent. La division primitive du travail, qui se trouve à leur origine, a pour corollaire logique une division des droits, d'ailleurs inégalement répartis, d'où l'affirmation d'une hiérarchie et, en même temps, une lutte pour faire progresser la caste dans cette hiérarchie, des intrigues pour accroître les prérogatives et acquérir des préséances.

Ici encore, la forme de l'honneur est déterminée par les nécessités d'existence et par les intérêts vitaux du groupe

traditionnel dont fait partie l'individu ; quant à la matière de ce sentiment, elle varie suivant la caste parce qu'elle traduit la fonction que celle-ci remplit, qu'elle a remplie ou qu'elle croit avoir à remplir dans la société. Et c'est ce que nous voyons clairement dans le cas que nous considérons ici, celui de la noblesse. « Les nobles, disait Jean d'Ableiges, dans le *Grand Coutumier de France*, sont personnes simplement franches, lesquelles, de droit, sont quittes et francs de toutes servitudes de pays comme de tailles, impositions, gabelles et autres subsides. Car les nobles ont été éluz et ordonnez pour tenir et garder le pays en paix et pour deffendre les subjects et la chose publique. Et pourtant doivent-ils reluire en vie et en mœurs par-devant tous autres et doivent donner à tous exemple de tout bien et toute honnesteté (1) ». Ces quelques lignes donnent une définition très nette du noble, tirée de ses fonctions ; elles constituent aussi le formulaire abrégé de l'honneur du gentilhomme directement et logiquement déduit de sa raison d'être sociale. Et lorsqu'on voit, par exemple, le point d'honneur de noblesse se manifester par le mépris du négoce et de l'argent, la véritable cause de cet état d'esprit n'est-elle pas le souvenir de son ancien office et la conscience des antiques occupations qui étaient les siennes par destination : la guerre qui la faisait vivre aux dépens de l'ennemi, la protection des foules désarmées qui, en échange de ce service nourrissaient le guerrier ? Quant au duel, ce que nous trouvons en lui d'essentiellement noble, ce n'est pas seulement qu'il est un recours aux armes et surtout à l'épée,

---

(1) Jean d'Ableiges, *Grand Coutumier de France*, éd. Laboulaye et Dareste, l. II, ch. VII, p. 120-121, cité par M. Desjardins : *L'Empreinte de Noblesse*, (Grande Revue, 10 oct. 1909, p. 517).

c'est qu'il traduit la volonté de se faire justice à soi-même, au lieu de la subir à la façon du menu peuple, c'est qu'il constitue « une contre justice, un déclinatoire de compétence des arbitres humains (1) ». Le gentilhomme était, de par sa fonction sociale, celui qui est autonome, qui se lie lui-même, qui ne dépend que de son suzerain et de ses pairs. L'honneur nobiliaire se borne à traduire et à prolonger dans les temps modernes — en dépit de l'anachronisme — les exigences de cette institution, avec laquelle s'identifient les individus qui en professent héréditairement le respect : il exprime le principe constitutif de toute caste « le droit des morts sur les vivants (2) ». Si bien que, quand le noble étale sa fierté à un degré qui peut nous sembler ridicule et sous une forme qui est en contradiction manifeste avec l'état actuel de nos mœurs, en réalité, ce qu'il respecte et ce qu'il prétend faire respecter en lui-même, ce n'est pas l'homme mais le gentilhomme, ce n'est pas la personne, c'est la fonction présente ou passée, l'idéal social d'un groupe traditionnel et solidaire dans le temps, dont il a hérité et qu'il a charge de ne pas laisser péricliter, de transmettre intact à ses descendants.

Cette description de la caste n'a plus guère, il est vrai, qu'une signification historique et peu s'en faut qu'elle ne corresponde plus à aucune réalité. Autour de nous, la noblesse même cesse d'exister ; pour le politique, elle n'est plus rien, puisqu'il n'y a pas d'aristocratie de naissance ; pour le juriste, elle n'est plus rien, puisqu'il n'y a pas de classe privilégiée ; pour le sociologue même, elle n'est plus

(1) Paul Desjardins, *op. cit.*, p. 517.
(2) Paul Bourget, *l'Emigré*, acte I, sc. VII.

rien, car il n'y a plus de groupe distinct ; des puissances nouvelles, l'influence croissante de l'argent, les progrès de l'industrialisme et du commerce et surtout l'esprit d'égalité ont réduit d'abord ses attributions, abattu ses prétentions et enfin triomphé de ses scrupules ; des unités politiques plus vastes ont englobé et absorbé peu à peu les vieilles sociétés, les antiques barrières, abaissées d'abord sur un point, puis sur un autre, ont été renversées par un nivellement unificateur et la caste n'existe plus.

Toutefois, si la caste a disparu de l'Etat moderne, l'esprit de caste n'est pas mort avec elle, il revit dans les classes et les anime : Or les classes ne sont que les anciennes castes aussi solidaires, aussi étroitement jalouses, aussi férues de hiérarchie et entichées de privilèges. Entre ces nouveaux organismes et les anciens qu'elles ont remplacés, nous ne trouvons guère qu'une différence : les castes ont quelque chose de naturel : elles se recrutent héréditairement ; les classes sont artificielles et électives : elles se constituent et s'accroissent par une cooptation soumise à certaines règles ou par le libre choix et la volonté de ceux qui s'y rangent. Il est vrai que cette différence a une grande importance en ce qui touche le sujet de notre étude ; autant la solidité de l'hérédité fixait et renforçait l'honneur de caste, autant la souplesse et la fragilité du lien qui réunit les hommes en classes tend à diminuer chez celles-ci la puissance, la pureté et la permanence de l'esprit de corps. Mais, à cela près, l'honneur de classe a tous les caractères que nous avons reconnus à cet honneur de caste auquel il succède, par d'insensibles transitions, à mesure que les castes primitives, devenues moins rigoureusement jalouses de l'intégrité de leurs frontières,

ont senti le besoin de s'ouvrir aux invasions des groupes voisins et d'être revivifiées par des éléments plus jeunes et plus actifs.

Si nous prenons pour exemple ce qui a lieu en Allemagne, pays moins imbu d'esprit égalitaire que la France, et où la classe a conservé la plupart des caractères de la caste, nous nous rendrons bien compte de la ressemblance des deux formes d'honneur et de leur filiation. Qu'est-ce en effet que la *Standesehre* ? C'est l'honneur de classe tel que le professent la noblesse allemande, qu'elle soit récente ou ancienne, l'aristocratie de toute origine et surtout le corps des officiers. C'est le code de la dignité sociale, auquel ils obéissent jusqu'au scrupule et littéralement. Les étudiants l'imitent par les minutieuses prescriptions et les formalités de leur « Comment » ; la bourgeoisie enrichie cherche à s'y conformer. « Nous avons conservé, dit le héros d'une pièce allemande contemporaine, des temps reculés où régnait la force du poing toute une série de lois non écrites, qui correspondent à notre désir de dominer, à notre soif de personnalité. Peu importe que les autres classes condamnent ces lois ou — comme le fait l'élite de la bourgeoisie — cherchent à s'assimiler à elles ; elles sont une bénédiction pour le sang qui coule dans nos veines. C'est avec ce code que nous vivrons ou que nous périrons » (1). Ce code de l'honneur prescrit, entre autres choses, à l'officier de ne jamais céder le pas à un « bourgeois », de se distinguer toujours de lui par la tenue, l'allure, l'attitude, le ton de voix un peu rogue, de ne pas fréquenter les mêmes restaurants, s'il est possible ou encore

---

(1) H. Sudermann, *Es lebe das Leben*, Drama in fünf Akten, II. 10.

de ne pas utiliser, comme moyens de locomotion, les omnibus ou les tramways. C'est enfin la « *Standesehre* » qui, dans certains conflits entre gens de qualité, impose le duel : Une injure, un coup de poing, reçus dans une querelle précédée de libations trop copieuses, sont considérés comme beaucoup plus dégradants que le fait même de s'être enivré crapuleusement et d'avoir traîné son uniforme dans le ruisseau. Ce n'est que le sabre à la main ou le pistolet au poing que l'on peut laver cette flétrissure en combat singulier (1). Ce même honneur de corps interdit à un noble, à un officier de se battre avec le représentant d'une classe inférieure, comme aussi de remettre aux tribunaux le soin de venger son offense. Une personne de condition qui a été outragée ou frappée par un homme du peuple et qui ne l'a pas châtié immédiatement en lui passant son épée à travers le corps est déshonorée et n'a d'autre ressource, d'après la « *Standesehre* », que de se suicider. Et cela parce que l'offenseur n'est pas capable de lui offrir les armes à la main une satisfaction, une réparation valable, puisqu'il n'est pas lui-même personne de qualité et qu'un officier ne peut pas se mesurer avec quelqu'un qui n'appartient pas à sa classe.

(1) Comme illustration à ce détail de mœurs mis à la scène par M. Sudermann, M. Henri SCHOEN nous rapporte un fait divers qui préoccupait l'opinion publique au moment ou parut *Es lebe das Leben* : « Un jeune lieutenant, M. Blaskewitz, la veille de son mariage, avait fait ses adieux à la vie de garçon en vidant quelques bouteilles de trop avec ses camarades. Dans son ivresse, il avait lancé quelques bourrades au camarade obligeant qui l'avait reconduit à sa chambre de garçon. Le tribunal d'honneur avait contraint les deux officiers à se battre et Blaskewitz fut tué par son camarade, le jour même où devait être célébré son mariage. Ainsi l'avait voulu la *Standesehre* ». (Henri SCHOEN : *Hermann Sudermann, poète dramatique et romancier*, Paris, Didier, 1904, pp. 271 et 272.)

Le corps des officiers russes ne comprend pas l'honneur d'une manière différente. C'est ainsi qu'en février 1904, l'officier Koublitsky, insulté et frappé à la tête de ses hommes, dans une rue de Saint-Pétersbourg, par un pauvre diable affamé et dément, a pitié de son agresseur et ne fait pas usage de ses armes. Rentré chez lui, il réfléchit et sent qu'il vient de se mettre en contradiction avec les préjugés de sa classe, qu'il s'est ainsi rendu lui-même indigne d'y demeurer et il se décide au suicide. Avant de mourir, il écrit à son colonel ces quelques lignes significatives : « Je comprends que ma conduite sera blâmée par mes compagnons d'armes. J'aurais dû tuer l'homme qui m'a frappé. J'avais, en effet, porté la main à mon sabre ; mais, lorsque j'ai vu devant moi un être chétif et famélique, qui, au lieu de s'enfuir, me regardait comme un fou en criant : « tue moi, tue moi ! », je n'ai pas pu le frapper... et comme je ne veux pas qu'on puisse m'accuser d'incorrection ou de poltronnerie, je me tue moi-même ». Le général Dragomiroff, appelé à se prononcer sur l'incident, indique en ces termes l'attitude que doit avoir un officier dans de telles circonstances : « Pacifique tant qu'on le laisse en repos, l'officier, à la première provocation, doit anéantir l'impudent qui ose l'attaquer ».

Cet état d'âme peut nous sembler un peu étrange, dans notre société française, où l'idée d'égalité rapproche de plus en plus les conditions et supprime les prérogatives. Il est cependant plus répandu qu'on ne croit ; même autour de nous, nous le constatons sans cesse et, lorsqu'un officier de justice militaire fait à un magistrat civil cette déclaration : « notre justice ne ressemble pas à la vôtre », il traduit d'une manière un peu naïve peut-être, un peu brutale sans doute, l'existence d'un esprit de classe très particulier, d'un

honneur de classe, qui revendique pour tous ceux qui se réclament de lui une juridiction spéciale et un code bien distinct. Tant il est vrai que les classes restent encore plus fermées qu'on ne le suppose, même dans notre démocratie, et ont quelque peine à s'entendre et à parler la même langue ! Et cela nous montre bien les ressemblances profondes de l'honneur de classe avec l'honneur de caste : tous deux manifestent le même souci de la solidarité la plus étroite des membres du groupe entre eux, le même particularisme répulsif à l'égard des autres cercles sociaux, le même désir de hiérarchie et de domination et tous ces éléments montrent clairement l'origine de ce sentiment, raison d'être et ressort de la société qu'il anime et qu'il maintient.

Ne croyons pas, d'ailleurs, que cet esprit de corps se manifeste exclusivement chez les classes qui, par la qualité de leurs membres, se présentent comme une élite. Certes, dans les aristocraties, le sentiment de l'honneur demeure en général plus vif et plus efficace ; et cela pour bien des raisons : dans ces cercles sociaux peu nombreux et groupés sur certains points précis du territoire, chaque individu étant en évidence par sa situation ou son talent, vit en quelque sorte constamment sous les yeux de ses pairs et dépend toujours, qu'il le veuille ou non, de l'opinion de son « monde » ; par là, la tradition se perpétue et les règles non écrites de l'honneur se fixent solidement dans les mœurs : elles se rappellent sans cesse à ceux qui, par des défaillances personnelles, seraient tentés de les enfreindre. A mesure que la classe devient moins illustre, plus nombreuse et plus dispersée, les initiatives et même les caprices individuels augmentent en fréquence, parce qu'ils sont moins facilement atteints par les sanctions que

constituent l'estime et le mépris des égaux. Cependant l'esprit de corps subsiste ; chaque catégorie de citoyens a le sien, qu'elle est susceptible de manifester ; il suffit, en effet, de certaines circonstances politiques, économiques ou sociales pour qu'une classe, jusqu'alors incohérente, prenne conscience d'elle même, du rôle qu'elle remplit ou des destinées auxquelles elle se croit appelée. Alors naît une forme d'honneur fait de solidarité entre les membres de la classe, de haine ou de mépris pour les autres groupements et d'enthousiasme allant jusqu'au sacrifice pour l'idéal entrevu ou rêvé. C'est ce qui a lieu, de nos jours, pour le prolétariat ouvrier, qui, recevant des événements une sorte d'excitation, acquiert la notion de sa fonction, le sentiment de son unité et de sa dignité ; il en arrive ainsi à formuler les règles d'un honneur de classe aussi rigoureux et aussi exigeant que celui des nobles ou des militaires. Nous voyons, en effet, le travailleur manuel cesser et reprendre le travail avec ses camarades, lutter et souffrir jusqu'aux limites de l'extrême misère pour protester contre le renvoi de l'un d'eux, s'il a été congédié d'une manière supposée injuste ou contraire aux intérêts de la corporation ; c'est qu'en effet celle-ci, par sa volonté générale, engage tous ses membres ; l'œuvre qu'elle veut accomplir a besoin du concours de tous : celui qui s'y soustrait est un lâche et un déserteur que doit atteindre le mépris de ses compagnons ; érigeant en dogme la lutte des classes, elle s'interdit rigoureusement toute entente et tout compromis avec les autres catégories de citoyens ; enfin, poussant jusqu'au bout les revendications les plus orgueilleuses de l'esprit de corps, elle proclame qu'elle est la première dans la nation et que toute la puissance économique et politique, émanant d'elle, doit aussi lui appartenir. Ce sont bien là

les éléments caractéristiques de l'esprit de classe et même de l'esprit de caste.

L'histoire nous montre qu'entre maîtres et esclaves, patriciens et plébéiens, il n'existait pas seulement des différences économiques et sociales, mais encore, correspondant à cette diversité des fonctions, des conceptions morales divergentes et parfois opposées. L'éducation, comme les vêtements, les manières de penser, comme les manières d'être, s'expliquaient par la spécialisation des classes : Nous voyons qu'il en va presque de même pour nos classes actuelles (1), et qu'il y a chez chacune d'elles, s'imposant aux individus, sous le contrôle de l'opinion, une règle de conduite, un formulaire pratique, qui est le code d'honneur de la classe et qui traduit le rôle et la fonction qui lui appartiennent dans la société.

---

(1) C'est en ce sens que comme le dit Max Müller « l'antipathie entre le Saxon et le Celte, entre la noblesse et la bourgeoisie, la distinction du savetier et du financier, tout cela existe encore et semble presque indispensable au développement normal de toute société (*Essai de Mythologie comparée*, trad. Perrot p. 370 sqq.). Cf. Sighele *La foule criminelle, essai de psych. collective*, 2e éd. 1901, p. 6 et 7. Voir aussi C. Bouglé, (*op. cit.* pp. 5 et 6) : « Il est clair... que l'on peut aisément relever, jusque dans notre civilisation occidentale contemporaine, certaines traces de l'esprit de caste. Là aussi se rencontre l'horreur des mésalliances et la crainte des contacts impurs. La statistique des mariages montre que, s'il y a des professions dont les membres s'allient volontiers, il en est beaucoup entre lesquelles les alliances sont très rares. Nombre de coutumes prouvent que les différents « mondes » n'aiment pas à se mêler ; c'est ainsi que certains quartiers, certains cafés, certaines écoles sont fréquentés exclusivement par certaines catégories de la population. Que ces distinctions correspondent encore, en gros, aux degrés d'une hiérarchie, il est difficile de le contester. Si les lois n'avouent plus l'existence des classes, les mœurs la manifestent clairement : elles sont loin d'attribuer aux différentes catégories de citoyens le même coefficient de « considération » ; et cette considération se traduit, sinon par des privilèges déclarés, au moins par des avantages indéniables. »

V

Esprit et honneur de corps dans les groupements occasionnels les sectes et les partis

Platon, dans un passage souvent cité de la *République*, nous fait entendre qu'une association, quelle qu'elle soit, ne peut vivre et accomplir son œuvre, si ses membres n'observent les uns vis-à-vis des autres les règles de la justice : « l'injustice, dit-il, fait naître parmi eux des discussions, des haines, et des combats, tandis que la justice engendre la concorde et l'amitié (1) ». Nous avons été conduit aux mêmes remarques et à une conclusion à peu près semblable. Toutefois il nous a paru que le lien qui unit entre eux les membres des divers groupements sociaux n'est pas le devoir de justice sous sa forme universelle et absolue, mais un système de prescriptions particulières, relatives et variables, plus ou moins nombreuses et minutieuses, dont l'observation est seule capable d'assurer au groupe qui les accepte son existence et sa raison d'être, ses fonctions et son idéal. C'est cet ensemble de préceptes qui nous a paru correspondre à ce que l'on désigne couramment sous le nom

(1) Platon, *République*, l. 1, 351 D 36-39.

d'honneur et nous en avons reconnu la présence et vérifié la nature sociale dans les différentes associations, primitives ou dérivées, qui poursuivent une fin conforme à l'ordre naturel ou économique en général.

Mais il existe d'autres sociétés, de formation plus artificielle qui, s'assignent volontairement et arbitrairement des tâches plus particulières, qui se proposent un objet matériel, moral, politique ou religieux ; dans ces groupements électifs, s'unissent librement tous ceux qui, sur certains points essentiels, sentent de la même manière et ont des aspirations ou des espérances identiques, soit au sein d'une même classe, soit dans les classes les plus diverses : telles sont les sociétés publiques ou clandestines, les ligues et les partis politiques qui veulent améliorer soit le gouvernement, soit l'organisation économique ou sociale, dans leur ensemble ou sur quelque point spécial, et enfin les sectes qui cherchent à assurer la diffusion et la suprématie de leurs croyances et la réalisation de leur idéal. Nous allons voir qu'ici encore, c'est le besoin d'être et de persévérer dans l'être, de vivre et d'assurer ainsi, par une action commune, le triomphe de certaines conceptions, qui constitue l'honneur de l'association et celui de chacun de ses membres.

Il est même digne de remarque que, nulle part peut-être, l'honneur ne se montre aussi exigeant et aussi pointilleux que dans ces associations plus fermées, dont l'objet est bien déterminé et constamment poursuivi. Et ce phénomène s'explique aisément : certes les fins de la famille ou de la profession, celles même de la caste et de la classe sont précises en soi et permanentes, mais les membres de ces groupements n'en ont ni la notion exacte, ni la conscience distincte ; elles agissent en eux à leur insu et les formes

d'honneur qui correspondent à la fonction se transmettent héréditairement ou traditionnellement, par imitation ou éducation, sans avoir jamais à se justifier; en passant ainsi de générations en générations, elles subissent des déformations qui les rendent méconnaissables; elles deviennent un pur formalisme, jusqu'au jour où, dénaturées et incomprises, elles tombent en désuétude. Au contraire, une société active, qui ne dure que parce qu'elle a une besogne à accomplir et qui se dissoudrait si elle n'avait plus de mission à remplir, un parti vivant, une secte combattive comprennent ce qu'il leur importe de faire, s'ils veulent subsister et réaliser leur œuvre; la nécessité d'une discipline très étroite justifie ce qu'elle a de rigoureux; le besoin de solidarité explique l'exclusivisme excessif vis-à-vis des éléments étrangers; le dévouement irraisonné, irréfléchi et absolu à la cause commune est la condition même de l'existence de l'association et du succès de l'entreprise collective. Celui qui se soustrait à ces exigences se déshonore lui-même aux yeux des hommes qu'il avait choisis comme ses pairs, puisque, par ce seul fait, il se retranche du groupe dont il avait spontanément accepté, comme idéal, le programme et le formulaire. Aussi peut-on excuser les défaillances d'un individu, qui, agrégé à une société par la force des circonstances ou le hasard des événements, n'arrive pas à se conformer de tous points à la morale spéciale du cercle où il se trouve; on pardonne bien difficilement celui qui a choisi en connaissance de cause sa foi politique, sociale ou religieuse, qui s'est donné des compagnons d'étude ou de lutte et qui, un jour, abandonne brusquement ses convictions et ses amis. Rien n'apparaît donc comme aussi déshonorant qu'une apostasie; non seulement ceux qu'elle atteint dans leurs intérêts ou dans leur amour-

propre, mais encore tous ceux qui conservent la liberté et l'impartialité de leur jugement, la considèrent comme une honte et s'accordent à la flétrir.

Ce caractère, nous l'avons déjà signalé en décrivant l'honneur de classe. C'est qu'en effet la classe est, en partie, un groupement électif où l'individu peut entrer sans contrainte et qu'il quitte spontanément, de son plein consentement. La classe ouvrière, par exemple, n'a jamais senti aussi nettement qu'elle a un honneur particulier que depuis qu'il lui a été possible de constituer librement des syndicats professionnels. Ces groupements, avec leurs programmes fermement tracés et leurs aspirations relativement précises, devaient nécessairement imposer à leurs membres une unité d'action, une règle de conduite et une discipline qui, de proche en proche et surtout à certaines heures décisives, s'étendent au prolétariat tout entier. L'honneur de la classe ouvrière est le produit et la conséquence directe de l'honneur syndical.

Antérieurement au syndicat, une institution très intéressante et qui survit encore, comme souvenir des formations sociales d'un autre âge, avait été pour tous les corps d'état une école de solidarité morale et d'honneur, une sorte de chevalerie ouvrière : C'est le compagnonnage, société de perfectionnement professionnel, de secours mutuel, d'assurance contre le chômage et l'invalidité passagère, enfin bureau de placement et bourse du travail. Pour comprendre quel en a été le rôle et combien, appuyé de son prestige, l'ouvrier était grandi et anobli, représentons-nous la série d'épreuves longues et pénibles par lesquelles on trempe le caractère de l'apprenti qui veut devenir compagnon, évoquons les cérémonies mystérieuses et troublantes qui contribuent à imprimer dans son âme

les préceptes de fraternité et de dévouement, de fierté et de patience indispensables pour maintenir la société à laquelle il demande son affiliation. Voici, chez les charpentiers, ou plutôt chez ceux d'entre eux qui se désignent sous le nom *d'Enfants du Père Soubise*, l'initiation en usage encore aujourd'hui : Après avoir subi un examen professionnel assez sévère, le 19 mars de chaque année, les aspirants sont soumis dans une salle appelée *Cayenne* à de véritables tortures destinées à mettre en évidence leur courage physique et leur résistance à la douleur. Ils doivent ensuite prendre l'engagement de renoncer à leur famille, à leur religion et de commettre même des crimes, si l'intérêt de la société l'exige. Enfin ils jurent de ne révéler « à père ni mère, femme ni enfant, prêtre ni clerc, pas même en confession (1) », le secret qu'il vont apprendre. Ce sont bien là les serments caractéristiques de l'honneur de corps (2). Et ce ne furent pas toujours de vaines formules. La première moitié du XIXe siècle a vu des luttes sanglantes entre compagnons qui appartenaient à des *Devoirs* différents et qui, dans une émulation dont l'objet aurait pu être plus noble, mais dont le désintéressement ne manquait pas de grandeur, prétendaient défendre leurs couleurs ou, comme le célébraient leurs chansons, « l'honneur de leur compagnonnage ». Il était, en effet, nécessaire que le compagnonnage se main-

(1) Cette formule se trouve reproduite dans une délibération de l'Officialité de Paris, en 1655. Voici, d'après cet acte, les trois points du devoir compagnonnique à cette époque : « Honneur à Dieu, conserver le bien du maître et maintenir le Compagnonnage ».

(2) Cf. M. du Maroussem et la publication de l'Office de travail : « *Les associations professionnelles ouvrières* ».

tint ; car il fut, pendant de longues périodes, la seule organisation sociale capable de venir en aide, par la force de l'association, à l'ouvrier étranger dans une ville indifférente ou hostile, exposé aux tracasseries ou aux exactions des corps officiels et aux exigences de maîtrises ou de jurandes extrêmement puissantes. Seul, il permettait aux travailleurs devenus solidaires de lutter contre les privilèges exorbitants des patrons par l'action ou par la résistance passive du nombre ; mais pour mener à bien cette tâche, les compagnons sentaient qu'ils devaient conserver, avec une patience à toute épreuve et une audace héroïque, les vertus qui faisaient leur force et surtout une étroite fraternité. « Les associations compagnonniques se nomment *devoirs ;* ce mot indique assez que, dans la pensée de ses fondateurs, cette réunion d'ouvriers a une fonction à remplir plutôt qu'un droit à exercer ; c'est une solidarité mutuelle entre tous ceux qui en font partie, un contrôle moral, qui s'exerce par l'association sur ses membres... le compagnonnage est donc avant tout une institution morale » (1). Ce *devoir*, auquel tous les compagnons obéissent, pour lequel ils sont prêts à tout sacrifier, même leur vie, nous paraît être une des plus belles expressions de l'honneur de corps dans des milieux où l'on n'a pas l'habitude de le signaler, à une époque ou l'on ne croirait le trouver que dans les classes privilégiées et les cercles aristocratiques. Il est né chez les ouvriers ; il s'y est développé, parce qu'il correspondait à une fonction sociale de défense et d'entr'aide mutuelles ; il tire sa dignité et sa force morale particulières de ce qu'il a toujours été

(1) Extrait du journal « *l'Atelier* », n° de mars 1845.

librement consenti et librement exercé par les affiliés, en dehors des lois et le plus souvent même contre les lois ; nous avons vu, en effet, que l'un des caractères de l'honneur c'est d'être extra-légal.

De l'honneur tel qu'il existe dans les sociétés secrètes, comme celle que nous venons d'étudier, nous pouvons passer aisément à celui que l'on remarque dans les sociétés criminelles, par exemple dans les associations de malfaiteurs. Des bandits associés peuvent se croire tout permis à l'égard des personnes étrangères à leur bande ; vis-à-vis d'elles, ils ne connaissent ni justice, ni conventions, ni bonne foi ; mais, comme ils veulent que leur association subsiste, ils tiendront religieusement le pacte qui les lie à leurs complices, garderont fidèlement le secret commun, observeront les promesses qu'il ont faites à l'un d'entre eux, le défendront dans le danger, ne le trahiront pas, même s'ils ont intérêt à le faire, lui réserveront toujours sa part de bénéfices dans une expédition fructueuse, même s'il n'est pas là pour en recueillir le montant. Voltaire le remarque sans surprise : « Je conçois bien qu'un scélérat, associé à d'autres scélérats, cèle d'abord ses complice ; les brigands s'en font un point d'honneur : car il y a de ce qu'on appelle honneur jusque dans le crime » (1). Pascal en semblait étonné : « C'est une plaisante chose à considérer, disait-il, de ce qu'il y a des gens dans le monde qui, ayant renoncé à toutes les lois de Dieu et de la nature, s'en soient fait eux-mêmes auxquels ils obéissent exactement, comme, par exemple, les soldats de Mahomed, les voleurs, les hérétiques, etc.. » (2). Mais

(1) Voltaire : *Henriade, Dissertation sur la mort de Henri IV.*
(2) Pascal : *Pensées*. Havet, Delagrave, 1890, Art. VI § 19.

l'auteur des *Pensées* ne s'étonne sans doute que pour la forme ; car, loin de considérer cette particularité comme une inexplicable étrangeté, il y voit le reflet d'une loi morale et religieuse, présente même chez des hommes en apparence sans lois, sans morale et sans religion ; il retrouve, par là, un vestige de grandeur chez les individus les plus déchus. Nous pourrions emprunter des exemples saisissants de ce point d'honneur au roman de Nicolas Gogol, *Tarass Boulba*. De tuer pour piller hors de leur territoire, de violer la paix convenue, de noyer leurs dettes dans le Dniéper en y précipitant leurs prêteurs juifs, de rire aux larmes en voyant ces malheureux agiter convulsivement leurs maigres jambes avant de disparaître dans le fleuve, de massacrer des gens inoffensifs et désarmés, de couper les seins des femmes, les Cosaques peints par Gogol ne s'en font pas scrupule. Mais pas un d'eux n'abandonne son camarade en danger ; pas un d'eux, même au milieu des pires tourments ne trahit la foi jurée et n'est infidèle, sur ce point, à la religion de l'honneur. C'est qu'il faut qu'il en soit ainsi ; si ces règles acceptées par tous étaient violées, le lien social serait rompu, d'autant plus vite et plus irrémédiablement qu'aucune loi positive et aucune juridiction régulière ne pourraient être invoquées pour punir les infractions : l'association ne se recruterait plus, dès que chacun en y entrant pourrait craindre de se voir abandonné, dénoncé ou opprimé et frustré de son droit par quelqu'un de ses complices, sûr de l'impunité légale ; la société librement constituée serait alors dissoute et le but qu'elle s'était assigné cesserait d'être atteint. Nous mettrons encore plus nettement en évidence la force de ces obligations d'honneur, là où les obligations légales n'existent pas et où cependant il importe que la société, dont elles sont le code,

subsiste et fonctionne, si nous étudions rapidement les origines et les règles de la *Camorra*, cette association secrète de l'Italie méridionale sur laquelle des procès récents ont appelé l'attention. Simplement extralégale et même, dans une certaine mesure, bienfaisante au début, elle a fini par devenir une société de malfaiteurs ; mais, dans son évolution, elle a conservé une sorte de formulaire d'honneur et de chevalerie dont les principales prescriptions sont le courage et la solidarité. Elle semble avoir été, à ses origines, une réaction spontanée de la race populaire du pays napolitain contre l'exploitation étrangère. A Naples, les conquérants espagnols ne songeaient qu'à s'enrichir et toute idée de droit, d'équité et de bonne administration avait disparu de leurs possessions italiennes. C'est de là que naquit la Camorra. Le programme qui présida à sa fondation et qui groupa les premiers adeptes fut de substituer la justice privée, secrète et expéditive, à l'absence de justice ou même à l'injustice de l'Etat ; aux exactions odieuses et impitoyables de fonctionnaires cyniques, on voulait opposer la résistance d'hommes secrètement affiliés, résolus à tout, rendus redoutables par ce mystère et par cette courageuse abnégation. Or, malgré la différence des temps, bien que le gouvernement actuel de l'Italie remplisse tous ses devoirs, et que la Camorra ait perdu de vue la noblesse de son but primitif, ce sont, encore, aujourd'hui, les mêmes principes qui, par la force de la coutume et de la tradition, animent les « camorristes » contemporains : l'obéissance à un code secret et rigoureux, qui annule tous les codes publics et qui est d'autant plus sacré et respecté qu'il n'a rien d'officiel, et la volonté d'exercer une domination occulte, supérieure à tous les pouvoirs constitués. Pour que la société puisse réaliser cet

idéal, il faut supposer à tous les affiliés une discrétion absolue, une valeur à toute épreuve et une discipline rigoureuse. Le *Frieno*, ce fameux code de la Camorra, qui date du XVIIe siècle, punit de mort toute trahison, toute divulgation du secret de la société et toute insubordination. L'article 14 est ainsi conçu : « Quiconque est convaincu d'avoir fait preuve de lâcheté ou d'avoir manqué de courage pour remplir les ordres reçus est puni de mort ». Pour éprouver la force d'âme du postulant camorriste, le sacre d'initiation se faisait jadis — et se fait encore quelquefois — par un combat singulier, que le néophyte doit soutenir contre un des chefs camoristes et où il faut que du sang soit répandu. Un autre article du *Frieno*, l'article 9, qui résume en quelque sorte tous les autres, s'exprime ainsi : « Toute négligence grave portant atteinte à la sûreté de l'association est irrémissiblement punie de la peine de mort ». Et ce n'est pas seulement la mort qui punit le coupable, mais encore le déshonneur. Des signes infamants sont tracés au couteau sur le cadavre des « camorristes » exécutés par leurs camarades. Ceux qui, pour des fautes moins graves commises contre l'association, conservent la vie sauve, sont cependant stigmatisés et signalés au mépris public par des balafres sur les parties les plus visibles du corps, en signe de dégradation. On voit par là comment se constitue l'honneur du « camorriste » par la réunion des seules vertus nécessaires et indispensables pour maintenir l'intégrité de l'association et lui permettre de remplir la tâche qu'elle s'est assignée. Cet honneur n'existe que dans les limites du pacte social qui le détermine rigoureusement.

Un exemple analogue nous est fourni par les joueurs. On ne peut pas dire que ceux-ci forment, à proprement parler, une association constituée ; cependant un goût commun les

rassemble et les astreint à des obligations qu'ils enfreignent rarement et qui constituent leur règle sociale, entre autres celle de payer le plus rapidement possible leurs dettes de jeu, dans les vingt-quatre heures, en principe : on ne saurait prétendre que ce soit là une prescription de morale rigoureuse ; car, dans bien des cas, le joueur sait, ou soupçonne fort qu'il a été volé par un adversaire dont l'habileté excellait à corriger la chance. C'est d'autant moins un devoir strict, que la loi commune ne reconnaît pas les dettes de jeu et qu'elle condamne le jeu lui même, comme immoral ; cette obligation est donc une exigence de l'honneur et elle est précisément d'autant plus impérative que le gagnant n'aurait aucun recours légal contre le perdant qui ne s'acquitterait pas envers lui. Il faut donc que le premier puisse compter absolument sur la bonne foi du second et cette convention est indispensable pour qu'une société de joueurs puisse se constituer et vivre. Nul n'invoquera, pour ne pas payer, l'exception du jeu inscrite dans la loi ; l'idée ne lui en viendra même pas ; ce serait se déshonorer, c'est-à-dire, non seulement se bannir d'un cercle auquel il ne veut pas renoncer, mais encore rendre impossible tout groupement de ce genre. Nestor Roqueplan nous fournira un cas caractéristique de cet honneur poussé jusqu'aux dernières limites du raffinement et du scrupule. Il s'agit d'un gentilhomme parisien ruiné au jeu par une « caravane » de nobles étrangers : « Le comte de L. perdit contre cette bande 30.000 francs qu'il allait payer dans les vingt-quatre heures, lorsqu'il fut renseigné sur la moralité de ses créanciers. Après avoir passé la journée à se consulter avec ses amis, il vint dîner au café de Paris, où se trouvaient aussi les nobles filous de la nuit précédente. Ceux-ci lui firent remettre par le garçon ce billet au crayon :

« M. L. est prié de sortir, s'il ne veut pas que nous le fassions sortir nous-mêmes ». Le comte de L. communiqua ce défi à ses voisins et, fort de leur aide, chassa les provocateurs en les menaçant de coups de bouteille. Le lendemain, dans une belle allée du bois de Vincennes, quoiqu'il eût le droit strict de ne pas payer ni de sa bourse, ni de sa personne, il compta un à un trente billets de mille francs à son adversaire et, pour solde définitif, lui cassa la tête (1) ».

Un parti politique, une secte philosophique ou religieuse, ne conçoivent pas l'honneur d'une manière bien différente. Pour eux, ce genre de devoir, qui prime tous les autres, consiste à ne rien faire qui soit contraire à l'intérêt du groupement, de tout supporter et de tout tenter pour lui permettre d'accroître sa puissance et de parvenir au but qu'il veut atteindre. Les associations de ce genre sont toujours prêtes à user des moyens les plus douteux et même les plus répréhensibles pour augmenter leur influence et leur gloire et pour répandre toujours plus loin leurs doctrines ; leurs membres placent leur point d'honneur à ne reculer devant rien, fût-il nécessaire d'aller jusqu'au crime, pour le salut de la cause ; ils prétendent, pour cela, obtenir pour leur groupement une situation privilégiée et mettre tout en œuvre pour ruiner les entreprises rivales ; aussi, sont-ils amenés, le plus souvent inconsciemment, à se soutenir mutuellement, à se hausser dans l'estime d'autrui par l'aide réciproque qu'ils se prêtent, à cacher au public leurs fautes et leurs faiblesses ; si chacun paraît, en effet, plus grand et meilleur, la secte ou le parti seront plus puissants et verront s'accroître leur pré-

(1) Nestor Roqueplan : *Parisine*, p. 241.

pondérance. C'est là le devoir de tout sectaire, sa ligne de conduite et son honneur. Persuadé, comme il est, de l'excellence de l'œuvre qu'il poursuit, il croit fermement que ses collaborateurs participent à cette excellence, et, s'il lui arrive de reconnaître leur indignité, il juge nécessaire de se taire, ou même de mentir, pour maintenir la bonne renommée collective, condition essentielle et gage du succès.

L'honneur de secte ou de parti est si puissant que, devant lui, s'effacent, non seulement les sentiments les meilleurs du cœur humain et la conscience des devoirs les plus indiscutables, mais encore les prescriptions de l'honneur familial ou professionnel et de l'esprit de caste ou de classe. Combien ont sacrifié leur pudeur ou les obligations de leur fonction à l'honneur de leur parti et se sont moralement déshonorés, pour conserver au groupement politique ou religieux dont ils faisaient partie la domination, l'estime ou la considération publique ! Ils ont obéi, en agissant ainsi, aux impulsions irrésistibles d'un honneur caractéristique et spécial. M. Sudermann, auquel on doit si souvent revenir dans l'ordre de questions qui nous occcupe, a montré l'esprit de parti triomphant même de l'esprit de classe nobiliaire, de cette *Standesehre*, que nous analysions naguère et dont nous montrions la force sociale. Dans sa pièce intitulée *Vive la Vie !*, les deux principaux personnages sont des amis et des coreligionaires politiques : l'un, le comte Michel de Kellinghausen, est membre conservateur du Reichstag, l'autre, le baron Richard de Völkerling, ancien député du même parti, est de nouveau candidat ; celui-ci est depuis longtemps l'amant de la Comtesse. Un adversaire anonyme dénonce leurs relations au mari et les laisse deviner par ses insinuations aux électeurs et au pays tout

entier ; le Comte acquiert la certitude de la faute de sa femme. Le code de l'honneur semble indiquer un duel comme seul dénouement de cette situation. Mais, s'il a lieu, quel scandale politique ! C'est la déroute électorale des conservateurs ! Deux défenseurs de la même cause, deux chefs en vue ne peuvent s'entre-tuer dans ces conditions. L'honneur du parti commande au contraire à ceux qu'il investit de sa confiance de détourner, par tous les moyens, jusqu'au moindre soupçon et, pour le public, les deux gentilshommes devront rester amis. Il est seulement décidé entre eux que, dans un repas de gala, où sont invités les notabilités du parti, le baron Richard se suicidera en portant un toast à son ami ; on feindra de croire à une mort naturelle et subite. Mais la Comtesse, plus prompte, le devance et s'empoisonne. Richard devra vivre pour éviter encore et toujours le scandale et le désastre politique que causerait une double mort : l'honneur du parti lui commande de continuer à vivre, comme il a ordonné au comte Michel de lui accorder l'impunité et de laisser sans satisfaction son honneur de mari outragé (1). Toute l'histoire des civilisations nous montrerait la nature et la force de cet honneur de secte ou de parti, que l'on appelle du fanatisme, devant lequel pâlissent et s'effacent tous les devoirs et qui met toujours au premier plan le salut de l'association, la vérité qu'elle prétend détenir et l'idéal qu'elle veut atteindre.

Les divers groupements que nous venons de passer en revue, depuis les plus futiles jusqu'aux plus sérieux, depuis les plus criminels jusqu'aux plus bienfaisants, imposent à l'homme des obligations spéciales, par lesquelles ils enchaî-

---

(1) H. SUDERMANN : *Es lebe das Leben*, Drama in fünf Akten.

nent les consciences personnelles à leur propre destinée. Ils constituent ainsi des morales particulières, parfois conformes à la moralité humaine en général, mais bien souvent contraires aux devoirs courants. Comme l'honneur de classe, celui que nous avons mis en lumière ici développe la solidarité ; comme lui, il fait servir trop souvent cette vertu à la satisfaction de rivalités, qui peuvent être fécondes, mais qui courent le risque d'être stériles ou nuisibles, quand l'objet de l'association est mesquin ou immoral.

VI

Esprit de groupe territorial
Honneur d'une nation ou d'une civilisation

Après avoir passé en revue la plupart des manifestations de l'honneur, il nous reste à parler de l'une des plus importantes, celle qui traduit les tendances collectives des divers groupements dont l'origine est territoriale. Depuis « l'esprit de clocher » le plus étroit jusqu'au patriotisme le plus compréhensif, et même jusqu'à ces sentiments encore plus vastes qui à certains moments décisifs animent les nations de même civilisation, il a toujours existé chez l'individu un besoin irrésistible de se rendre solidaire des hommes qui habitent avec lui ou dans la même région que lui. Il y a, d'ailleurs, de bonnes raisons pour croire que cette cohésion, d'abord sociale, puis morale, n'a pas beaucoup différé au début de celle qui fit l'unité des familles et des professions et qui leur permit de prospérer et de se développer : le village a été formé par le clan primitif ; il a été et il est souvent resté une unité économique, qu'il se soit constitué en organisme indépendant et complet, dont la production satisfait à la consommation, ou que les habitants se soient consacrés à une spécialité industrielle ou

agricole (1). Les habitudes qui résultent de la vie en commun, celles qui unissent si solidement l'individu au milieu matériel dans lequel il a longtemps vécu, plus tard, l'échange des idées, l'imitation des exemples, l'obéissance aux mêmes lois, l'empreinte uniforme de l'éducation n'ont fait que fortifier ces éléments primordiaux de l'attachement au pays natal ; mais les groupements territoriaux, commme les castes dont on les a légitimement rapprochés, ont une double racine : la communauté des ancêtres et celle des métiers ou des occupations. Ce qui le montre bien, c'est le respect religieux qui s'attache, chez les peuples primitifs, aux traditions et aux coutumes ancestrales ; le « gouvernement des vivants par les morts », que nous avons signalé comme partie essentielle de l'honneur familial, nous le retrouvons à la base de l'honneur national, non seulement dans la cité antique, mais encore dans les états modernes. Par là s'explique encore cette solidarité en présence des voisins, des peuples limitrophes ou des étrangers, qui réunit, malgré leurs dissentiments personnels, les habitants d'un village, d'une province ou d'un pays, de même qu'elle rassemble, dans certains cas, tous les membres d'une famille et les oppose, comme un bloc homogène, à ceux qui ne sont pas de leur sang. De là vient ce désir immodéré de croire et de faire croire à la beauté et à la grandeur de la patrie restreinte ou élargie, d'accroître démésurement sa gloire véritable, de lui forger une renommée mensongère et d'en imposer,

(1) M. C. Bouglé, dans l'article sur le régime des castes que nous avons déjà cité, nous dit (p. 6) : « La spécialisation héréditaire... est loin d'avoir complètement disparu, il y a toujours des villages où la même industrie s'exerce depuis des siècles » et il indique (*ibid.* note 3), comme exemple, les localités de Monistrol et de Villedieu-les-Poëles.

par tous les moyens, le respect et l'admiration aux gens de l'extérieur ; de là, par suite, ces haines entre collectivités territoriales voisines, qui ont pu rendre synonymes les mots « étranger » et « ennemi », et ce penchant irrésistible à mépriser les groupements rivaux, à les dénigrer, à leur prêter tous les vices, tous les ridicules, toutes les infériorités. Chacun de nous, infatué de son origine, n'a-t-il pas été tenté de dire dédaigneusement comme Nathaniel : « Que peut-il venir de bon de Nazareth » ? Entre les peuplades, les cités ou les Etats hostiles, comme entre les familles ennemies, la vengeance fut toujours une obligation d'honneur ; de même, chaque membre était, comme jadis dans la famille, responsable de l'acte d'un autre membre ou de ceux du groupe social dans son ensemble. Encore de nos jours, dans certaines localités, lorsque se produit un acte désapprouvé par la coutume, tel que le mariage d'une veuve, la honte rejaillit sur l'entière population du village ou du bourg, qui, pour se laver ou se réhabiliter, doit infliger un châtiment expiatoire à l'auteur du scandale. Voici un autre fait qui nous est signalé par Tarde et qui rapproche encore mieux la famille du groupement territorial et l'honneur domestique de ce que l'on pourrait appeler « l'honneur vicinal » : « Il existe..., en beaucoup de pays, un droit au profit des voisins de racheter le bien possédé par un étranger, comme il existe, dans notre code civil, un droit pareil au profit des cohéritiers dont l'un a vendu à un étranger sa part héréditaire. Ce *retrait vicinal* semble dénoter entre les voisins un lien comparable à celui que le *retrait successoral* atteste encore entre les membres d'une même famille (1) ».

---

(1) G. TARDE, *L'Archéologie criminelle* en Périgord, p. 208 (dans *Etudes pénales et sociales*, Paris, Storck et Masson, 1892).

Il paraîtrait donc qu'il y a une sorte d'honneur à ne pas laisser un individu étranger s'établir dans une région comme propriétaire foncier. Aujourd'hui ces mœurs et coutumes ne sont guère chez nous que des souvenirs ; le point d'honneur local s'est assurément modifié ; les règles en sont un peu moins absolues et moins exclusives ; grâce aux moyens de communication, à la diffusion des idées communes et à la multiplication des besoins auxquels répond l'extension des relations économiques, l'amour de la petite patrie, du village natal, de la province d'origine est devenu plus large et plus éclairé, un patriotisme plus étendu s'est fondé sur les événements historiques et sur tout ce qui constitue la civilisation d'un pays ; il s'est opposé de plus en plus aux excès d'un régionalisme trop étroit ; et cependant on éprouve encore, à certains moments, la vérité de cette maxime : « j'aime mieux mon village que ton village, ma province que ta province » (1), qui paraît être la formule abrégée de l'honneur local ou régional.

Le sentiment de l'honneur national, né de l'élargissement de cet « esprit de clocher », a subi, lui aussi, au cours de l'histoire, bien des transformations ; l'idée de patrie s'est éloignée de ses origines religieuses et familiales, « l'opinion des morts » a cessé de former exclusivement celle des vivants. La souveraineté collective des citoyens actifs exprime, à chaque instant, la conscience prise par tous des nécessités économiques ou politiques

(1) C'est le félibre Félix Gras qui a trouvé cette formule : « Ame moun vilatge mai qué toun vilatge ; ame ma Prouvenço mai qué ta prouvinço; ame la Franço mai que tout ». (J'aime mon village plus que ton village ; j'aime ma Provence plus que ta province; j'aime la France plus que tout.)

communes de l'heure présente ; elle s'est insensiblement substituée à la tradition jadis toute puissante. Mais cependant, et peut-être précisément à cause de cette évolution, la solidarité nationale n'a pas disparu ; elle s'est renforcée en se transformant et c'est aussi pourquoi chaque peuple, mû par des intérêts particuliers ou par la poursuite d'un idéal qui lui est propre, se représente d'une manière différente les exigences du sentiment de l'honneur (1).

C'est ainsi qu'à toutes les époques, les poètes italiens ont pris soin de rappeler à leurs compatriotes la gloire de leur patrie dans l'antiquité. L'honneur national italien existait avant l'Italie moderne ; c'est lui qui l'a constituée et il est encore plus cher aux Italiens que leur honneur personnel ; ce que l'on a appelé la mégalomanie italienne n'est que l'expression exacerbée de cet esprit national, devant lequel disparaissent le souci des intérêts matériels immédiats, la prudence et parfois même aussi la bonne foi et la dignité morale.

Comme l'Italie, l'Allemagne moderne a fortement compris et célébré l'honneur national ; ce n'est pas autour d'une tradition inexistante qu'elle a pu le constituer ; mais, pour en fortifier les aspirations actuelles, elle a cherché instinctivement dans le passé des races germaniques tout ce qui était capable d'en entretenir et d'en accroître le culte et l'influence morale ; c'est ce sentiment de ce que réclame la réalisation de l'idéal collectif, qui nous explique la docilité proverbiale de l'Allemand à ses princes, déjà raillée par Heine et mise en scène de nos jours, non sans ironie, par M. Sudermann dans sa comédie « *le*

(1) Voir sur ces différents points : Jeudon ; *op. cit.*, pp. 139, sqq. et 225, sqq.

Conjuré Socrate » : « Je ne sais qu'une chose, déclare solennellement un de ses personnages, c'est que nous avons de nouveau un empire allemand, et un empereur allemand, et un honneur allemand » (1). Ces trois termes, en effet, sont solidaires et traduisent les aspirations conscientes ou inconscientes des masses qui constituent l'Empire.

Et l'on pourrait montrer de même que chaque nation a une conception particulière et plus ou moins nette de ce que lui réclame l'honneur : chacun de ses membres l'éprouve, l'adopte et s'y conforme.

Mais si, de peuple à peuple, les exigences de l'honneur national varient et prennent un aspect différent, tous sont sensibles à ce qu'elles prescrivent et sont prêts à leur consentir tous les sacrifices ; tous vibrent et applaudissent, quand on prononce devant eux les paroles que Démosthène adressait aux Athéniens dans son *Discours sur la Couronne* : « Quand bien même la défaite eût été certaine d'avance,... il eût fallu l'affronter. Il y a une chose qu'Athènes a toujours mise au-dessus du succès, c'est l'honneur, c'est le sentiment élevé de ce qu'elle doit à ses traditions dans le passé et à sa bonne renommée dans l'avenir. Jadis, au temps de l'invasion des Perses, Athènes a tout sacrifié à ce sentiment héroïque d'honneur ! » (2).

---

(1) H. SUDREMANN ; *Der Sturmgeselle Sokrates,* Komodie in vier Akten, (III. 10). Cf. F. EISELEN (*op. cit.* p. 11) : « Nous avons le droit, que dis-je, le devoir de nous réjouir d'appartenir à une nation qui a rempli un grand devoir historique et qui est riche en hommes distingués et en nobles femmes, soit sur le trône des rois, soit dans la hutte des paysans. Mais cette constatation doit être une force vivifiante appliquée à sa propre grandeur et non une occasion de vanité ou de présomption ».

(2) DÉMOSTHÈNE *Pro Corona.* LIX.

L'honneur national est, en effet, constitué par deux éléments, qui à la vérité se laissent aisément réduire à l'unité : L'un, qui change selon la nation que l'on considère, consiste pour elle à se maintenir telle qu'elle est, en son rang et à sa place dans la hiérarchie des peuples, en conservant, avec ses qualités traditionnelles, ses institutions particulières et la mission qu'elle a ou croit avoir à remplir. Tel peuple, comme l'Allemagne ou la France contemporaines, mettra son honneur à avoir la première armée du monde, et fera tout pour entretenir et accroître la puissance militaire qui lui paraît être la sauvegarde de sa situation. Telle autre, l'Angleterre par exemple, agira de même pour sa marine ou pour son empire colonial. D'autres, comme la Suisse ou la Belgique, se font un point d'honneur de garder inviolée leur neutralité garantie par les traités. L'Angleterre a toujours considéré comme une partie intégrante de son honneur national de propager à travers le monde les idées de civilisation et de progrès. C'est au nom de cet idéal, qu'elle a mis ses forces diplomatiques et navales au service de la cause anti-esclavagiste, qu'elle a toujours tenu à protester contre les actes inhumains ou les cruautés inutiles commises, soit en temps de guerre, soit en temps de paix (1), contre les massacres d'Arménie

(1) Nous avions écrit ces quelques lignes lorqu'un incident récent est venu leur fournir une intéressante illustration. L'envoyé extraordinaire du sultan du Maroc en France, El Mokri, avait sollicité la faveur de représenter le gouvernement chérifien à la cérémonie du couronnement du roi d'Angleterre. Le Foreing-Office lui fit savoir qu'il ne serait pas admis au cortège,parceque, sur l'ordre du Sultan Moulay-Hafid, des atrocités venaient d'être commises dans la répression du soulèvement d'une tribu rebelle. Le ministère britannique estimait que cette attitude du gouvernement marocain risquait de provoquer contre son ambassadeur des manifesta-

entre autres, qu'elle a jalousement fait observer les coutumes et les conventions internationales qui établissent le sol britannique comme un lieu d'asile pour les condamnés ou les réfugiés politiques, qu'elle a cru pouvoir jadis contraindre la Chine à s'ouvrir au commerce et aux idées de l'Occident et, plus récemment, le Transwaal à adopter une politique économique moins routinière, plus libérale et plus féconde. Que dire enfin de la France ? Son honneur national a toujours consisté à prêter son aide matérielle et morale à tous ceux qui luttent pour un droit ou pour un idéal et à éveiller dans les consciences, au-delà de ses frontières, les idées de justice et de liberté. Et c'est pourquoi Prévost Paradol (1), dans son livre *La France nouvelle*, exprimait, en 1868, la crainte de voir disparaître dans notre patrie les traditions séculaires de l'esprit national et l'accusait d'avoir forfait à l'honneur, soit en n'intervenant pas en faveur du Danemark mutilé et de l'Autriche écrasée par la Prusse, soit en poussant l'Italie à aider l'Allemagne du Nord contre l'Autriche dans la campagne qui devait aboutir à Sadowa. Plus récemment, c'est au nom du même idéal d'honneur national, que des publicistes et des orateurs ont pu reprocher à la France, comme une déchéance, son silence et sa longanimité lorsqu'elle assistait impassible à l'oppres-

tions hostiles de la part du public, l'honneur du peuple anglais étant, sur ce point, particulièrement sensible et intraitable. A ces mêmes fêtes du couronnement, les Anglais ont fait une réception glaciale aux héros de la guerre russo-japonaise Togo et Noghi, qui cependant venaient représenter une nation alliée. Mais la population de Londres manifesta, par sa froideur, toute l'indignation qu'elle venait d'éprouver en apprenant l'exécution inique du révolutionnaire japonnais, le docteur Kotoku. C'était encore une protestation de l'honneur britannique.

(1) Prévost-Paradol, La *France nouvelle*, l. III, ch. III, Conclusion ; p. 375

sion de l'Arménie par les Turcs ou des Boers par l'Angleterre. De tout temps d'ailleurs, notre pays eut, comme la nation britannique, la fierté d'être une terre libre et ce n'est pas sans admiration que nous voyons, dès le XVIe siècle, cette conception de l'honneur national primer, même à la guerre et chez les chefs de nos armées, tous les autres sentiments et intérêts. « Entre beaux traits que j'ai ouï raconter de M. de Guise, dit Brantôme, fut la courtoisie que fit à l'égard de Don Louis de Avilla, général de la cavalerie légère de l'Empereur, à qui un esclave turc ayant dérobé un fort beau cheval, se sauva avec lui dans Metz et s'y jeta. Don Louis envoya un trompette vers M. de Guise, le prier de lui rendre par courtoisie l'esclave dérobeur « pour le punir de son forfait et larcin ainsi qu'il le méritait, sachant bien qu'il ne le refuserait et qu'il ne voudrait pas recéler les larrons et méchants ». M. de Guise lui manda « pour lui renvoyer l'esclave, il ne pouvait, en ayant les mains liées par le privilège de la France, de temps immémorial là-dessus introduit, qu'ainsi que toute franche qu'elle a été et est, elle ne veut recevoir nul esclave chez soi, quand se serait le plus barbare et étranger du monde ; ayant mis seulement le pied dans la terre de France, il est aussitôt libre et hors de toute esclavitude et captivité et est franc comme en sa propre patrie et pour ce qu'il ne pouvait aller contre la franchise de la France. Mais pour le cheval, il le lui renvoyait de courtoisie (1) ». C'était là

(1) Brantôme, *Vie des grands Capitaines français et étrangers* : M. de Guyse le Grand, éd. Buchon, t I, p. 416 (Paris, Desrez, 1838). C'est le sentiment toujours vif, chez nous, de cette tradition d'honneur qui explique le mouvement d'opinion qu'a récemment provoqué en France l'acte inconsidéré par lequel la police de Marseille a livré à l'Angleterre le prévenu politique hindou Savarkar, évadé d'un navire anglais en rade de cette ville, et réfugié sur le sol français (1910).

une fière réponse et le maintien de la « franchise de la France » est un des plus nobles articles du code d'honneur de notre nation.

Mais, à côté de ces éléments variables de pays à pays, en raison des circonstances historiques ou même des conditions géographiques et ethnologiques, il y a dans l'honneur national quelque chose de fixe et de permanent, que tous les peuples éprouvent de la même manière. Tous revendiquent d'abord leur indépendance politique ; car, s'ils ne l'ont pas, s'ils ne peuvent agir qu'avec la permission de l'étranger et sous son contrôle, ce ne sont plus des nations. Un peuple, comme un parti, met son honneur à faire ses affaires lui-même « fara da se » selon la formule italienne, sans aide et sans contrainte extérieure ; il affirme ainsi son autonomie, son individualité et sa valeur sociale. Une nation qui se permet d'exercer sur une autre une pression matérielle ou morale, montre par là qu'elle la méprise ; il n'est donc pas étonnant que celle-ci, consciente de cette diminution, n'y consente pas et se soulève dans un mouvement de protestation ou de révolte. Lorsqu'un Etat s'est assigné une tâche, il tient à l'accomplir seul, jusqu'au bout, dût-il lui en coûter tous ses capitaux et tout son sang. « Si l'Espagne, disait le 16 mars 1911, à la Chambre espagnole, le Président du Conseil des ministres, a à remplir au Maroc des fonctions de police dans sa zone d'influence,... elle a aussi le devoir d'honneur de ne se laisser remplacer dans cette fonction par aucune autre nation ». C'est un éveil de l'honneur national qui a soulevé dans la Turquie régénérée un mouvement d'opinion pour la suppression du régime des « capitulations », qui permet aux gouvernements chrétiens d'exercer sur leurs nationaux, en pays ottoman, leur juridiction exclusive par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs et consuls.

L'honneur, pour une nation, c'est donc la revendication de son indépendance, la fidélité à soi-même, à ses amitiés et à ses haines justifiées, à ses aspirations légitimes, à son rôle, à son idéal national ou international. Comme symboles de son honneur ainsi défini, un peuple a non seulement son drapeau et sa cocarde, mais aussi ses coutumes, son costume national et surtout sa langue qu'il voudrait avoir bien à lui, marquée du sceau original de son génie. Une nation sent confusément qu'avec l'invasion ou la prépondérance d'une langue étrangère, arrive la disparition progressive de ses idées, de ses mœurs nationales, de tout ce qui fait son autonomie et sa raison d'être. Catherine de Médicis a été très justement louée par Brantôme pour la façon délicate dont elle montra qu'elle comprenait la dignité de la France. Lorsqu'elle devint reine, cette princesse italienne, si attachée à la civilisation raffinée de son pays, se fit scrupule d'écrire ou même de parler italien ; elle s'efforça de s'exprimer le plus souvent en français, même avec ses compatriotes et ses familiers toscans, « portant en cela l'honneur qu'elle devait au royaume où elle avait pris sa grandeur » (1).

La solidarité fait aussi, d'une manière uniforme et permanente, partie intégrante de l'honneur national. Nul Etat ne permet à un autre d'opprimer ses nationaux, de les outrager, de les molester, de les traiter d'une manière qui ne serait pas conforme aux conventions internationales, au droit des gens ou à la dignité humaine. Que serait, en effet, une nation qui ne pourrait pas, ou surtout qui ne voudrait

---

(1) Brantôme, t. VII, p. 75, cité par Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de Cour sous Henri II,* Paris, Hachette, 1886, p. 298.

plus protéger ses nationaux? Ceux-ci, contraints de remettre à d'autres le soin de leurs intérêts et de la sécurité de leurs personnes, renieraient, en fait, leur patrie, qui aurait bientôt cessé d'exister. On admet, à la rigueur, qu'un Etat trop faible soit contraint de céder à la violence ; mais, même dans ce cas, une protestation énergique et de tous les instants doit maintenir les droits de la nation, réserver l'avenir et sauver l'honneur.

Enfin, un peuple disparaîtrait bientôt de la carte du monde, s'il ne plaçait son honneur dans une émulation féconde pour se créer parmi les nations une place de plus en plus prépondérante et s'il ne revendiquait ou ambitionnait le premier rang, sinon d'une manière absolue, au moins dans un certain cercle ou dans un domaine spécial. Celui qui se contente de sa place est, le plus souvent, bien près de la perdre ; une trop grande modération est le signe d'une diminution de l'activité nationale, elle fait prévoir un recul et une décadence. Il importe peu qu'une nation soit fondée à prétendre au rôle qu'elle aspire à remplir ; mais il faut qu'elle le veuille ; car, pour les collectivités comme pour les individus, il est hors de doute que le caractère que l'on veut avoir ou que l'on croit avoir arrive à se substituer à celui que l'on a. Il est, d'ailleurs, des rêves qui ne sont pas sans honneur et que les faits finissent souvent par réaliser : l'avenir appartient à ceux, individus ou sociétés, qui ont su d'avance l'imaginer et l'organiser selon un idéal.

Quant au particulier, membre de la nation, comme il n'est rien sans elle, qu'il lui doit tout, et que, si elle lui manquait, il n'aurait ni consistance, ni physionomie, il considère comme le devoir primordial de tout lui sacrifier et les divers commandements d'honneur que nous avons

déjà étudiés sont oubliés lorsque parle et requiert l'honneur national. La force incomparable du lien d'honneur national lui vient de ce qu'il est la reconnaissance, passée à l'état de loi sociale, que dis-je, la reconnaissance entrée dans les mœurs, devenue inconsciente comme un réflexe, irréfléchie à la façon d'une habitude. Roland, vaincu et mourant, songe plutôt à l'honneur de son pays qu'au sien et à celui de sa famille. Qu'en dira la France ? pense-t-il, quand il donne un coup d'épée ; et, quand il refuse de sonner de l'olifant, voici la raison qu'il en donne : « A Dieu ne plaise que douce France soit abaissée à cause de moi... A Dieu ne plaise, à ses très saints anges, que France perde pour moi son honneur ! » (1) Dans le dialogue fameux entre Bayard et le Conétable de Bourbon, (2) celui-ci a beau invoquer, comme excuse à sa félonie, l'ingratitude et l'injustice de la France, le Chevalier sans reproche a vite fait de lui rappeler le serment tacite d'honneur par lequel il est uni à cette nation qui l'a fait ce qu'il est et dont il s'est pour sa part, incorporé la substance. Dans la geste intitulée *Raoul de Cambrai*, le vassal Bernier prononce ces fortes paroles : « Mon seigneur Raoul est plus félon que Judas ; mais il est mon seigneur et pour rien au monde je ne lui manquerai ! » (3) On pourrait les transposer et dire : « Ma patrie

(1) *Chanson de Roland* (éd. Léon GAUTHIER), vers 1068-1092. Citons les vers 1089 et 1090 :

« Ne placet Deu, ne ses seintismes angles
« que ja pur mi perdet sa valur France ! »

(2) Voici les paroles de Bayard d'après le récit original de G. de BELLAY (*Mémoires* l. I) reproduit par Brantôme, développé et paraphrasé par Fénelon (*Dialogues des Morts*) : « Monsieur, il n'y a pas besoin de pitié pour moi ; car je meurs en homme de bien, mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre prince, contre votre patrie et contre votre serment ».

(3) *Raoul de Cambrai* ; éd. Le Glay, p. 56.

peut être coupable, infâme et sacrilège, mais elle est ma patrie : pour rien au monde, je ne lui manquerai ! ». Et ce sont là aussi les idées que développent les Lois athéniennes lorsque Socrate les évoque et les fait parler, dans la fameuse prosopopée du *Criton*. Socrate meurt pour obéir à l'honneur civique, c'est-à-dire aux exigences du pacte social (1). Ce lien d'honneur résulte, en effet, de la nature des institutions ; il participe à ce que la société peut avoir d'indestructible ; s'il doit périr, il ne périra qu'avec elle ; il confère d'ailleurs à l'homme qui se dévoue, non pas seulement à la collectivité, mais à l'idéal qu'il prétend réaliser avec elle, une grandeur désintéressée et une abnégation dans le sacrifice auxquelles la moralité la plus rigoureuse ne trouverait sans doute rien à reprendre.

Parfois, comme si les groupements nationaux étaient encore étroits à l'excès, les peuples issus d'une même race ou formés par une culture analogue savent faire taire leurs rivalités, pour résister à ce qu'ils nomment la barbarie, ou pour imposer à ceux qu'ils appellent les barbares ce qu'ils prétendent être la civilisation et qui, n'est, en réalité, que leur civilisation (2). Il y eut, à certains moments, dans la

(1) L'idée de la Prosopopée des Lois (*Criton* du Ch. XI à la fin) est exprimée dans cette formule : « Un homme qui a pris un engagement juste doit-il le tenir ou non ? — Il doit le tenir » Cet engagement est le pacte social, qui donne à la fois une raison d'être à la société et une sauvegarde à l'individu.

(2) Cf. LAZARUS *op. cit.* t. I, pp. 188-189. « Cependant, ici aussi, l'âme humaine, dans son effort vers l'union collective, ne trouve pas encore sa dernière satisfaction dans l'art et la science s'affranchissant des liens des nationalités... la communion des hommes par la religion rompt, d'une manière victorieuse, les frontières nationales ; c'est aussi bien celle d'une partie du monde que celle d'une unité propre de toute la civilisation. Ainsi,

lutte du monde antique contre les invasions, dans l'effort qui groupa autour des Francs et contre les Arabes les forces du monde féodal en formation, il y eut surtout dans le vaste mouvement qui entraîna toute la chrétienté à la Croisade, une union matérielle effective des nations en un corps plus vaste, dont l'esprit traduisait un idéal plus élevé et s'exprimait par un honneur à la fois plus pur et plus impérieux. L'honneur de la chevalerie, que nous avons déjà analysé, tire de l'origine internationale de cette institution son excellence et les qualités caractéristiques qui en ont fait le prototype de tous les autres honneurs. Et lors même que les nations que rapprochent leurs origines ou des manières d'être et des aspirations communes ne se réunissent pas, en fait, pour accomplir une œuvre déterminée, il n'en existe pas moins entre elles une sorte d'entente tacite ou de conspiration permanente, pour oublier tout ce qui les divise et faire taire leurs rivalités devant les peuples réfractaires à leur influence ou à leurs mœurs et en révolte contre leur suprématie. Un blanc, quel qu'il soit, considérera comme un point d'honneur de ne pas laisser molester ou humilier un autre blanc, quel qu'il soit, par un homme de race noire, jaune ou rouge. Il y a, dans ces circonstances, entre gens de même couleur, une solidarité comparable à

---

il y a un honneur du chétien, du juif, du musulman, du boudhiste, distincts de la situation du pays, de la nation et de l'honneur de l'Européen ou de l'Américain ». Lazarus a raison ; mais il rapproche un peu trop — au moins en paroles — l'honneur d'une civilisation de celui du groupement religieux qui y prédomine. Cette confusion pouvait être très légitime autrefois ; elle est beaucoup moins acceptable à une époque où la religion perd chaque jour davantage sa signification primitive et étymologique de lien universel des âmes et devient, de plus en plus, une affaire individuelle, une croyance personnelle et privée.

celle que nous avons reconnue entre habitants du même village, de la même province, ou de la même patrie. Il existe donc bien, au-delà et au-dessus de l'esprit national, ce que l'on peut appeler, comme l'a fait Tarde, « un esprit de civilisation » et le point d'honneur qui lui correspond exprime bien, encore ici, l'union d'un groupe d'hommes rendus solidaires par la nécessité de vivre et le besoin de grouper leurs forces pour la défense d'un idéal, dont ils comprennent la valeur ou dont ils sentent la grandeur et la beauté.

VII

L'Honneur humain

Les formes d'honneur que nous avons passées en revue ne sont pas toutes aujourd'hui également vivantes. Quelques-unes d'entre elles, l'honneur national, par exemple, semblent subsister et même croître en étendue et en intensité; d'autres ont à peu près complètement disparu, comme l'esprit de caste, ou sont en voie de disparition progressive, comme l'esprit de classe ou l'esprit de clocher. Si l'on cherchait à établir les lois de cette évolution, il pourrait paraître, d'une manière générale, que l'honneur s'est développé en extension, à mesure que les groupements humains sont devenus plus vastes ; il y a eu, en ce sens, un progrès de l'honneur de la famille à celui du clan, de la tribu, de la cité, de la province ou de la nation et, parallèlement, de l'honneur de caste à l'honneur professionnel et à celui de classe. M. René Worms, étudiant l'élargissement du droit, « c'est-à-dire de la soumission à des principes de vie communs », fait remarquer qu'« il n'y a eu de lien juridique à l'origine qu'entre les membres d'une même famille, tout étant permis envers l'étranger. Puis ce lien a embrassé tous les membres de la cité. Plus tard est apparu le droit professionnel (droit commercial, maritime, industriel, agricole). Aujourd'hui on nous propose d'instituer un droit des

classes (1) ». Or, ce que M. R. Worms dit de l'évolution du droit, nous le constatons aussi, quand il s'agit de l'honneur. La responsabilité collective des membres de la famille disparaît, comme a disparu la propriété familiale indivise du vieux droit romain. Un des membres de la famille voulait-il faire un contrat, on lui demandait de fournir la garantie solidaire de tous ses proches ; venait-il à commettre un crime ou un délit, le chef de la maison devait réparer le dommage, ou bien livrer le coupable à la victime ou à ses parents. Rien de tout cela n'est plus et l'honneur familial s'atténue chaque jour davantage, à mesure que s'affaiblit cette solidarité et qu'elle cesse d'exister dans les mœurs (2). L'Etat, qui s'est opposé à la croissance de l'esprit de famille, dont le particularisme l'effrayait par ses conséquences et qui, presque partout, a réussi à briser l'honneur de caste, nuisible, par son exclusivisme et sa puissance, à l'intérêt public, s'est efforcé aussi de détruire les solidarités locales ou vicinales. Antagoniste de tous les autres groupements, l'esprit national s'est donné pour tâche de faire disparaître tous les préjugés d'honneur qui n'étaient pas ceux du patriotisme. Ainsi, tandis que les associations primitives sont peu à peu absorbées par des organismes sociaux plus étendus et que s'abaissent les barrières dressées de toute part, les points d'honneur spéciaux tombent en désuétude, ils deviennent moins impérieux et les individus cessent d'être sensibles à leurs prescriptions.

Il résulte de là une autre conséquence importante : du fait de ce nivellement unificateur, l'honneur n'est plus le

---

(1) René Worms : *Organisme et Société*, p. 153.

(2) *Ibid.*, p. 120.

privilège de certaines familles, castes, classes ou professions et il ne varie plus selon les milieux sociaux dont il exprimait les conditions d'existence et les aspirations. Partout où l'unité politique a triomphé, l'honneur tend à devenir uniforme ; on pourrait dire qu'il s'est « démocratisé », à mesure que la forme de l'Etat évoluait vers le gouvernement du peuple tout entier par lui-même, c'est-à-dire vers la souveraineté nationale. Le principe du « mimétisme » social, l'imitation des classes supérieures par les classes inférieures, des professions les plus en vue par les plus obscures contribue au même résultat. Or ces transformations de l'honneur ne tendent à rien moins qu'à en amener la disparition progressive. Rappelons, en effet, que, comparé au devoir, l'honneur s'en distingue surtout par sa spécialité ; à l'universalité du devoir moral proprement dit, s'oppose la particularité des prescriptions de l'honneur ; partout l'honneur se manifeste avec un caractère d'exclusivisme et d'incompréhension qui suscite les rivalités et les haines. Mais nous voyons qu'en s'étendant à des groupements toujours plus vastes, les exigences de l'honneur deviennent partout identiques, quelle que soit la nature de ces divers groupements ; l'honneur perd ses qualités distinctives et cesse de mériter pleinement son nom. L'honneur national lui-même, dernier venu dans la conscience morale, commence à s'atténuer chez les peuples qui l'ont ressenti les premiers. Non seulement, comme nous l'avons vu, il s'efface dans certaines circonstances devant une forme d'honneur encore plus compréhensive, expression de l'esprit de toute une civilisation, mais encore les idées internationalistes et humanitaires prennent chaque jour un tel développement, que l'on entrevoit un moment où certes le patriotisme subsistera encore comme sentiment

et où l'on aimera sa patrie, comme l'on aime son village et sa province, mais où les exagérations et les susceptibilités jalouses, inséparables jusqu'ici de la nature de l'honneur, n'existeront plus, lorsque seront en jeu les intérêts nationaux ou l'idéal national. L'honneur patriotique alors, dépouillé de tout ce qui le caractérise, — attachement obstiné à une tradition, antique assurément, mais souvent injustifiée, croyance à une mission parfois discutable ou inexistante, désir d'obtenir une prédominance rarement méritée ou de prouver une excellence contestable, mépris hautain pour l'étranger considéré toujours comme l'ennemi — ne sera qu'un mot et ne correspondra plus à rien de clair et de distinct ; il ne sera qu'une tendresse particulière pour nos compatriotes et pour le milieu physique intellectuel et social dont nous sommes enveloppés et qu'une longue coutume, une habitude héréditaire nous a rendu cher. La vision de cette évolution n'est pas une hypothèse ou une utopie ; elle se dessine sous nos yeux ; elle s'inscrit même dans des documents diplomatiques, qui, dès maintenant, appartiennent à l'histoire. Jusqu'à aujourd'hui, tous les traités d'arbitrage, que certaines nations ont conclus entre elles, pour éviter l'appel aux armes et la solution brutale des conflits internationaux par la violence de la guerre, déclarent que seront obligatoirement déférés à des arbitres spécialement désignés ou à la Cour permanente de la Haye tous les litiges et tous les différents entre les hautes parties contractantes « sauf ceux qui intéressent l'indépendance ou l'honneur » des peuples en conflit. Jusqu'ici donc, les nations, comme les simples particuliers, trouvaient légitime de proclamer qu'il est des situations singulièrement aiguës ou délicates, dont aucun tribunal ne saurait connaître et qu'aucun verdict ne pourrait dénouer, parce que la

partie qui succomberait sortirait du débat tellement diminuée qu'elle aurait perdu sa raison d'exister socialement et politiquement, avec la conscience de sa dignité. Il semblait que, sur ces points qui touchent à l'honneur, la nation flétrie par une sentence de culpabilité étant frappée d'une sorte de dégradation et de mort morale, aucun peuple ne pouvait admettre de laisser volontairement entre les mains d'un arbitre étranger le souci de sa destinée et de son intégrité nationale ; on préférait recourir à la guerre, en dépit des ruines qu'elle accumule et malgré tout ce qu'elle a d'aléatoire et d'iniquement arbitraire, parce qu'une lutte armée, comme un duel entre particuliers, présente sur un jugement d'arbitrage des avantages incontestables : non seulement elle termine le conflit, mais encore et surtout elle permet aux deux belligérants de conserver l'un et l'autre ce que l'on nomme l'honneur ; tandis qu'une sentence arbitrale, quelle que soit l'habileté diplomatique des termes dans lesquels elle est rendue, déshonore au moins l'une des deux parties ; à la guerre, comme dans un combat singulier, la défaite est aussi honorable que la victoire, si le vaincu n'a été ni lâche, ni vil. Mais voici que les Etats-Unis d'Amérique prennent l'initiative de proposer à certaines grandes nations — en premier lieu à l'Angleterre, qui accepte d'enthousiasme et bientôt après à la France, qui ne peut pas refuser — un traité d'arbitrage permanent, sans aucune réserve et où ne figurerait plus la clause relative à l'honneur national. Or, admettre que tous les litiges, sans exception, peuvent être soumis à des juges, c'est reconnaître qu'il n'y a jamais entre les nations que des compétitions d'intérêts, des concurrences matérielles, dont la solution juridique n'a pas pour les peuples en rivalité une importance vitale, qu'il n'y a plus, en réalité,

de conflits où l'honneur soit engagé, puisque, comme nous l'avons vu, l'honneur qui n'admet ni équivalences, ni compensations, ne saurait dépendre d'une sentence. L'honneur ne tolère pas d'être discuté devant autrui : il est à lui-même son propre arbitre et son unique juge. Déférer à des arbitres étrangers l'honneur d'une nation, c'est presque se contredire dans les termes, c'est nier l'existence de l'honneur national au moment où on l'affirme, c'est reconnaître implicitement qu'il y a des intérêts nationaux, mais non un honneur national. Les vendettas de famille à famille n'ont plus eu de raison d'être dès que la justice régulière a pu réfréner la force brutale des individus et a su faire respecter ses arrêts ; les luttes d'extermination entre castes rivales ont cessé d'exister depuis que se sont constituées les grandes unités nationales ; les batailles sanglantes entre corporations ennemies ou « devoirs » antagonistes ne sont plus qu'un souvenir ; la violence des grèves, qui mettent aux prises l'honneur du monde du travail avec celui du patronat, disparaîtra devant l'organisation de l'arbitrage obligatoire ; il n'y a plus de guerres privées et les duels ne sont qu'une exception et la survivance de temps désormais révolus. Ce sont là des institutions caduques, manifestations quelque peu anachroniques de points d'honneur spéciaux, que notre temps ne parvient pas toujours à bien comprendre et qu'il ne veut plus connaître. Les guerres ne disparaîtront pas peut-être ; car on ne peut espérer que l'humanité devienne jamais juste et raisonnable ; mais il arrivera certainement un jour où elles ne pourront avoir pour cause l'honneur national, expression désormais vide de sens. Il n'existera donc plus d'honneur dans l'acception particulière, pleine et complète, que nous avons donnée à ce terme.

D'ailleurs ce phénomène est susceptible d'explication : il est naturel et nécessaire. L'honneur, en effet, n'est, nous l'avons dit, que la manifestation de l'esprit de corps, quelle que soit l'étendue et la signification de cette conscience collective. Or l'esprit de corps passe régulièrement par trois phases successives : il se constitue, d'abord, dans la mesure où le groupement dont il exprime les aspirations prend le sentiment plus net de son existence et de son importance ; il est alors vigoureux, exclusif et jaloux. Bientôt, sa croissance rencontre des obstacles et des limites ; des contradictions intérieures ou des conflits, soit avec des organismes rivaux, antérieurs ou plus récents, soit avec la plus grande société au sein de laquelle il se développe, l'affaiblissent et le désagrègent ; il ne consiste plus alors qu'en de vaines formules sans utilité et sans efficacité. Enfin, il se reconstitue sur des bases élargies, mieux adapté à l'état social de la collectivité ou de la civilisation et il recommence ainsi le cycle de son évolution. Il y eut, par exemple, au Moyen-âge, un honneur corporatif, étroit et puissant, dont l'importance économique fut considérable et dont l'œuvre fut très belle. Mais les abus de cet esprit de corps en rendirent le maintien impossible ; il sombra et le compagnonnage, dressé surtout contre lui, prit sa place et groupa autour d'un idéal supérieur, fait de fraternité et d'égalité, l'élite des consciences ouvrières ; or le compagnonnage, fermé et jaloux, en contradiction avec les institutions sociales de notre temps, portait en lui-même les tares qui devaient en amener la disparition graduelle et l'on a pu lui opposer et lui superposer la solidarité actuelle de tous les ouvriers d'un pays et, peut-être même, celle de tous les travailleurs de l'univers civilisé. Et n'est-il pas permis d'entrevoir

une évolution prochaine et un élargissement de cet esprit de classe, encore trop exclusif et trop intolérant, lorsque nous nous apercevrons que nous sommes tous, sous des appellations différentes, les ouvriers d'une même œuvre confusément, mais constamment poursuivie, dans un effort commun et convergent de nos volontés et de nos intelligences? A l'unité des nations doit répondre l'union des classes, comme à la fin de la lutte entre nations correspondra la fin de la lutte des classes.

C'est donc vers un honneur de plus en plus large, le même pour tous, qu'évoluent les différentes formes d'honneur, d'un mouvement ininterrompu, à peine ralenti parfois par des réactions ou précipité par des révolutions. Cet honneur nous l'appellerons l'honneur humain, puisqu'il n'est pas l'expression des aspirations particulières d'une catégorie plus ou moins étendue d'individus rapprochés par leurs affinités, mais celle de l'esprit humain en général et de son idéal, abstraction faite de tout ce qui sépare les hommes et qui a pu les diviser. Or cette obligation, qui s'adresserait à tous les hommes sans exception et dont le but ne saurait être que le règne de l'universelle justice et de la solidarité universelle, peut aussi bien consentir à perdre le nom d'honneur et à s'appeler le devoir.

L'honneur, telle a été notre thèse, correspond aux divers groupements sociaux, dont chacun exprime, dans sa conception particulière de ce principe, ce qui lui est propre, nécessaire et essentiel ; mais, lorsque dans leur croissance illimitée et par leur mutuel enchevêtrement, les organismes multiples se pénètrent et se confondent, jusqu'à ne former qu'un seul corps, la force morale qui sert de ressort et de règle d'action à l'humanité, devenue ainsi consciente d'elle-même et de sa véritable fin, n'est plus l'honneur, variable et multiple, mais le devoir, un et universel.

Ce passage de l'esprit de corps à l'esprit d'humanité, ou de l'honneur au devoir sera sensible, si nous considérons comme des marques de la disparition progressive des formes particulières de l'honneur ce que deviennent dans nos sociétés trois institutions, qui dérivent directement de l'honneur et qui, par un phénomène d'action réciproque, très fréquent en sociologie, réagissent sur lui, pour le renforcer : le boycottage, le cérémonial et l'uniforme.

L'honneur de tout groupe impliquant, nous l'avons vu, le mépris des autres formations sociales, il y eut jadis un peu partout boycottage des corps les uns par les autres. Il y a toujours eu un boycottage domestique, chaque famille regardant les autres comme ennemies, inférieures ou impures ; il a existé dans toutes les civilisations et il existe encore dans l'Inde, un boycottage mutuel des castes, dont les représentants refusent de s'asseoir à la même table, de se toucher, de vivre de la même vie, par crainte de souillure ou de déchéance ; autour de nous, nous observons encore un boycottage mondain : il est des salons fermés, dans lesquels on ne pénètre que si l'on est d'une certaine classe et si l'on donne un certain mot d'ordre ; les militaires boycottent les civils, qui parfois le leur rendent, les officiers de cavalerie boycottent ceux d'infanterie ; il y a un boycottage judiciaire et ecclésiastique, un boycottage patronal et un boycottage ouvrier, des boycottages politiques ; il y a même des boycottages nationaux, par exemple quand, à la suite d'un mouvement d'opinion, la population d'un pays refuse d'acheter les marchandises originaires de l'étranger ou lorsqu'une nation s'abstient de prendre part aux manifestations internationales d'un autre peuple. C'est ainsi que l'Europe presque entière, mue par un sentiment de solidarité monarchique, boycotta l'exposition française de 1889.

Il y a donc, encore aujourd'hui, des boycottages dans tous les milieux, ce qui prouve la persistance des préjugés d'honneur social ; mais il est remarquable qu'ils se font de plus en plus rares et qu'ils se présentent dans notre civilisation actuelle comme des exceptions ; autrefois le boycottage était la règle ; il l'est resté dans des sociétés dont le développement politique et social a été arrêté à un certain moment de son évolution, dans l'Inde par exemple ; presque partout il est en recul.

L'honneur se traduit aussi par le cérémonial, qui est le formulaire des manifestations objectives par lesquelles il s'exprime et des tributs d'hommages extérieurs dont il veut être entouré. Par sa nature, l'honneur se rattache, avons nous vu, à l'opinion et c'est pourquoi il ne se contente pas d'être, il veut encore paraître. Il réclame des témoignages matériels, des marques de respect capables de le révéler aux autres et de lui donner, avec une conscience plus nette de son existence, une appréciation plus sûre de sa valeur. Or, dans la société contemporaine, le cérémonial disparaît chaque jour davantage. Même dans les corps sociaux les plus conservateurs, dans les églises et dans les armées, nous voyons se réduire de plus en plus les parades, les solennités, les fêtes traditionnelles. Les préséances, qui sont un élément essentiel du cérémonial et qui ont constitué jadis la partie la plus délicate du point d'honneur, ont cessé d'être, dans nos sociétés égalitaires, un sujet de discussions et de conflits. On conviendra qu'un honneur qui n'a plus le souci du cérémonial et des préséances est singulièrement amoindri et effacé, tout près de se transformer et de perdre sa signification.

L'uniforme enfin est caractéristique de l'honneur, parce qu'il est la marque distinctive de chaque groupe, le

symbole visible de la solidarité qui en unit les membres et de la supériorité qu'ils croient avoir sur les autres, en raison de leur fonction sociale. Dans le passé, chez tous les peuples, nous trouvons une quantité d'uniformes, uniformes des castes, des classes, des professions, des corporations, des partis politiques, enfin costumes nationaux. Gabriel Tarde affirme ingenieusement qu'il a même existé un uniforme de famille (1) : il en trouve des survivances dans le fait que, généralement, les frères et surtout les sœurs aiment à s'habiller des mêmes étoffes et de la même façon ; il en rencontre aussi des vestiges dans le blason commun à tous ceux qui sont d'une même lignée et aussi dans la livrée des domestiques ; il y a certainement un uniforme sexuel : les bijoux sont l'uniforme de la femme ; le port de la barbe est intimement lié à l'honneur viril. Mais nous voyons peu à peu l'uniforme se restreindre. Ce n'est bientôt plus qu'une partie du costume qui est uniforme : la cocarde d'une nation ou d'un parti, l'écharpe du magistrat, la décoration réduite à une médaille, puis à un ruban de plus en plus étroit, un insigne, un galon, une arme ou un outil transmis traditionnellement et conservés, fût-ce en miniature, par le groupement comme marque distinctive et surtout honorifique. Il est, en effet, remarquable que le véritable uniforme n'est presque jamais la tenue de travail et qu'en ce qui concerne les insignes, ce n'est que lorsque une partie du vêtement, une arme ou un outil ont cessé d'être utiles ou usités qu'ils deviennent propres à servir de symbole au groupement professionnel qu'ils désignent — telle la lyre

(1) G. Tarde, *Archives d'Anth. Crim.*, t. XV, année 1900, p. 5-27 ; *« L'Esprit de Groupe ».*

du poète. Le plus souvent même, l'uniforme a complètement disparu. Au commencement du XVII[e] siècle, magistrats, avocats, notaires, médecins, professeurs sortaient journellement en costume et les corps de métiers se reconnaissaient dans les rues à leurs manières de s'habiller ; plus tard on ne revêt le vêtement caractéristique de la profession ou de la fonction que dans certaines circonstances, qui deviennent de plus en plus rares. Les magistrats et les avocats ne le mettent qu'à l'audience, l'Université une fois par an, les notaires et les médecins pas du tout. L'uniforme identique pour toute l'armée, symbole d'un prix inestimable en temps de guerre et signe précieux de discipline pendant la paix, paraît faire exception et subsister. Cependant nous voyons non seulement les simples soldats, mais les sous-officiers et même les officiers profiter de toutes les occasions, règlementaires ou non, qui s'offrent à eux de quitter momentanément la tenue militaire (1). Quant au clergé, les prêtres catholiques continuent à porter constamment la robe ecclésiastique, à cause de la discipline rigoureuse qui est la caractéristique et la raison d'être de l'Eglise romaine, mais, même ici, on pourrait noter des symptômes de relâchement ; de récentes instructions de la Curie pontificale semblent autoriser quelques infractions à la règle. Serait-il donc vrai, comme l'a prétendu Gabriel Tarde, que seul subsiste

(1) A la suite de récentes décisions ministérielles (1911) simplifiant l'uniforme, la plus grande partie de l'armée française ne porte plus, dans aucune circonstance, la cocarde nationale. Les sous-officiers rengagés — c'est-à-dire les militaires professionnels — viennent d'être autorisés, sous certaines conditions, à ne pas porter l'uniforme en dehors du service Et ils s'empressent de profiter de cette faveur.

et même s'accentue davantage l'uniforme sexuel, serait-il exact que le costume des deux sexes va en se différenciant toujours davantage ? On en pourrait douter et il semble bien qu'il y a dans les modifications du vêtement féminin une tendance chaque jour plus accentuée à le rapprocher de celui de l'homme. Ne serait-ce pas parce que l'idéal moral et social des deux sexes et la conception qu'ils ont de l'honneur présentent, comme nous l'avons montré, une convergence manifeste et une sorte de désir de se confondre et de s'identifier (1) ? Quoi qu'il en soit, sur ce point particulier, il reste incontestable que, d'une manière générale, l'uniforme cesse d'être porté avec fierté parce que disparaissent les morales spéciales et les devoirs particuliers à chaque groupement, parce que l'esprit de corps, d'où l'uniforme était né et dont il traduisait l'étroitesse et les préjugés, est combattu par le sentiment de l'égalité sociale et de l'identique dignité morale des individus. Les sentiments particularistes et corporatifs sont refoulés par cette conviction, dont toutes les intelligences sont de plus en plus pénétrées que l'essentiel de l'homme c'est la bonne volonté qu'il met au service de sa tâche, quelle qu'elle soit, et de sa fonction, si humble soit-elle. La suppression progressive de l'uniforme signifie donc élargissement graduel de l'esprit de groupe, extension du champ de la solidarité fraternelle jusqu'aux extrêmes limites de l'univers humain. De même, la désuétude du cérémonial signifie le nivellement et l'égalité substitués

(1) Cf. Jeudon, *op. cit.*, pp. 193 et 194 : « il est donc à espérer que devenue de plus en plus libre et sous l'influence d'une éducation plus libérale elle-même, la femme acquerra le sentiment du véritable honneur au même degré que l'homme... en tous cas, c'est le but qu'il faut s'efforcer d'atteindre. »

à la hiérarchie sociale et aux barrières qui ont jusqu'ici divisé les hommes en groupes étrangers les uns aux autres, rivaux et même ennemis. Et enfin la disparition du boycottage signifie aussi la fin du mépris et le terme de l'hostilité qui résultent de l'orgueil corporatif.

Avec ces trois manifestations traditionnelles de l'esprit de corps, disparaît aussi l'honneur, tout au moins dans ce qu'il a d'étroit, d'absolu et de particulier. S'il ne meurt pas tout à fait et si même sa mort n'est pas à souhaiter, il se diffuse et il s'adoucit : il devient donc humain dans les deux acceptions du mot, puisque, d'une part, il recule les frontières du groupe, dont il exprime les aspirations, jusqu'à les faire coïncider avec celles de l'humanité et que, d'autre part, il n'est plus que l'expression d'une solidarité étroite et affectueuse entre les membres de cette société tellement agrandie qu'elle ne peut plus connaître ni rivalité, ni haine puisqu'elle est la société de tous les hommes. L'honneur humain n'est pas la manifestation arrogante de l'ambition d'une collectivité infatuée de son origine ou de sa mission, il reste l'expression tolérante d'une prétention, commune à toutes les raisons, de se rapprocher toujours davantage d'un idéal, que tous les hommes poursuivent et dont ils savent bien qu'ils ne l'atteindront pas, mais que l'humanité, dont il font partie, enrichie par les efforts de chacun d'eux, finira par le réaliser, ils en ont la conviction. Et ils font consister tout leur honneur à collaborer à ce grand-œuvre.

Mais il faut bien convenir que l'honneur ainsi entendu, privé de ce que l'on pourrait appeler son activité destructive et ramené exclusivement à son action constructive, l'honneur humain, n'est, comme nous l'avons dit, qu'un autre nom du devoir. L'homme retrouve dans la règle sociale sans cesse élargie les maximes morales que chacun

de nous peut découvrir dans sa propre conscience (1). L'honneur est alors vraiment le respect de soi ; car il est, en tout homme, le culte de soi-même, comme partie de l'humanité et acteur dans le drame humain. « Le plus grand et le dernier lien, dit Lazarus, est celui qui unit tous les hommes et l'honneur le plus haut est celui de l'humanité. C'est en ce sens que l'on dit aussi des actions les meilleures et les plus grandes qu'elles ont été accomplies à l'honneur de l'humanité : on ne les attribue pas, en particulier, à une nation ou à une religion, mais à l'humanité entière, pour lui accorder, à elle et à ses actes à la fois, le plus haut degré d'honneur. Cette relation n'est plus ici en aucune manière une liaison factice et extérieure ; elle est l'unité que l'on recherche, l'unité intellectuelle et morale des hommes, l'unité du concept d'homme ou plutôt d'humanité, concept auquel chaque action vraiment humaine et accomplie sans retour sur des intérêts particuliers donne une pleine satisfaction : là, l'honneur trouve son achèvement... Puisque ce concept, *honneur de l'humanité*, paraît tout à fait universel et semble supprimer toute particularité, avec lui le cercle se ferme ; car ce concept étant le même pour tous et pour chacun est aussi l'honneur le plus élevé, pour chaque individu considéré comme homme (2) ».

(1) C'est peut-être en ce sens que l'on pourrait interpréter la phrase suivante de M. Jeudon (*op. cit.*, p. 194) : « La vraie religion, la vraie morale, comme la vraie politique, sont des vues de l'ideal, qui ne sont nullement contradictoires et qui sont parties intégrantes de la science totale de l'idéal ; elles ne progressent pas toujours ensemble ; mais elles sont toutes nécessaires à l'avenir de l'espèce humaine, sous la condition, pour chacune d'elles, de s'élever à l'état de science idéale ».

(2) Lazarus, *op. cit.*, t. I, pp. 189 et 190.

CONCLUSION

L'HONNEUR DANS LA CONSCIENCE MORALE CONTEMPORAINE

L'étude que nous terminons, en nous permettant de définir l'honneur comme une sorte de réfraction du devoir à travers les milieux sociaux ou comme le résultat des déformations que subit l'obligation morale, du fait de la vie en société, nous autorise, en outre, semble-t-il, à conclure que le sentiment de l'honneur est en voie de disparition graduelle ; nous avons, du moins, noté, à maintes reprises et d'une manière générale, son affaiblissement progressif et nous avons cru reconnaître, à de nombreux indices, que les préceptes de l'honneur, considérés comme règles de nos actions, atténuent leur rigueur impérieuse à mesure que l'humanité devient plus solidaire, plus consciente d'elle-même et de son unité. C'est ainsi que nous venons de montrer comment ce mobile moral perd, peu à peu, ses caractères distinctifs, son exclusivisme jaloux, son particularisme farouche, pour se confondre, comme « à la limite », avec l'universalité du devoir envers l'humanité.

Cet élargissement de l'honneur nous paraît d'ailleurs être l'un des effets de la loi sociologique que l'on a appelée *loi d'entrecroisement des groupes* ou *de compli-*

cation sociale. D'après cette loi, qui paraît solidement établie sur de nombreuses observations et qui traduit la principale tendance des civilisations contemporaines, on peut affirmer que toute société qui vieillit devient de plus en plus complexe et que, la division du travail y étant poussée de plus en plus loin, ses organes se multiplient et se différencient toujours davantage ; d'où il suit que le nombre des groupes auxquels appartient chaque individu va sans cesse croissant et ces groupes divers s'entrecroisent, en quelque sorte, dans sa personne, comme autant de cercles qui se couperaient en un même point. De ce phénomène d'interférence sociale, il résulte bien des conséquences heureuses pour l'homme et pour la société, l'enrichissement, la libération économique et morale des individus, le progrès des sentiments égalitaires et de tolérance ; l'une de ses répercussions les plus remarquables nous paraît être la disparition de l'honneur, considéré comme le préjugé propre à chaque groupement et s'imposant à tous les membres qui le constituent, jusqu'à détruire leur personnalité, leur initiative, leur conscience morale même, jusqu'à les empêcher de penser librement, de se décider et d'agir d'une manière autonome, de comprendre ou d'imaginer ce que sentent leurs semblables, de les respecter comme des égaux et de les aimer fraternellement.

Et cependant, à ne considérer les choses que d'une manière extérieure et superficielle, à ne consulter que les apparences, jamais peut-être le mot d'honneur ne fut prononcé aussi souvent qu'il l'est de nos jours ; jamais on n'invoqua aussi fréquemment et avec plus de ferveur le sentiment que ce terme désigne et, pour ne citer que cet exemple, tout notre système éducatif semble faire appel au

mobile de l'honneur, bien plus qu'à celui du devoir ; notre maxime fondamentale en pédagogie paraît être, encore aujourd'hui, cette formule où Adam Smith reprend et résume une théorie chère à Locke : « le grand art de l'éducation consiste à diriger la vanité sur des objets convenables, c'est-à-dire à la transformer en véritable honneur (1) ». On apprend, en effet, à nos élèves à briguer l'honneur d'être les premiers dans leurs classes ; on leur promet des inscriptions au tableau d'honneur, des prix d'honneur ou, tout au moins, des mentions honorables. Dans les jeux, dans les sports que l'on favorise, il n'est question que d'émulation au sein des mêmes équipes ou entre équipes rivales, de matches ou de championnats, où le principal enjeu est l'honneur du triomphe et la seule consolation des vaincus l'honneur de s'être vaillamment défendus. En somme, on n'hésite pas à développer chez nos enfants et nos adolescents, avec le désir de primer, le goût factice des distinctions honorifiques, qu'ils solliciteront plus tard aussi, par habitude et par entraînement, quand ils seront devenus des hommes, et dont on se servira, d'ailleurs, toujours pour provoquer leurs efforts et stimuler leur zèle.

---

(1) *Traité des Sentiments moraux*, partie IV. Sect. III. Nous sommes pleinement de l'avis de M. Fr. Eiselen, lorsqu'il écrit, avec toute l'autorité qui s'attache a sa fonction de directeur d'un établissement d'enseignement secondaire : « L'ambition, dans les écoles, empoisonne déjà l'âme des petites filles et des petits garçons ». (*op. cit.* p. 1.) « L'ambition, le faux honneur dans l'éducation pourrissent les racines du devoir ». (*ibid.* p. 16).

M. Eiselen cite, pour la combattre, cette phrase d'une *Ordonnance* de la société de Jesus (1823) : « Celui qui sait habilement exciter l'émulation, celui-là a, par elle, le moyen le plus assuré d'être aidé dans ses fonctions magistrales, moyen qui seul suffit presque pour diriger la jeunesse vers le mieux. Que le précepteur estime par suite bien haut cette arme et qu'il cherche avec soin comment il l'obtiendra et comment il pourra en user le mieux et de la manière la plus convenable ».

Faut-il considérer ce culte persistant de l'honneur comme le vestige durable d'un fétichisme ancien et suranné, dont on devrait hâter la décadence? Pouvons-nous y discerner, au contraire, l'heureuse survivance d'un élan généreux de l'âme vers un idéal élevé et fécond, une sorte de religion subsistant seule, ou presque seule, sur les ruines des cultes passés et que sa vitalité même rendrait capable de s'adapter aux exigences de l'esprit moderne? Ces considérations nous font-elles une obligation de maintenir et de développer en nous et autour de nous le sentiment et le principe de l'honneur?

D'excellents esprits ont incliné vers cette solution et ont pensé que, dans le naufrage moral, qui d'après eux menace notre civilisation, l'honneur seul peut être « l'ancre de salut ». Telle était déjà, nous l'avons vu, la pensée d'Alfred de Vigny et celle de Prévost-Paradol. Et, de même, dans un livre tout récent, croyant discerner dans les doctrines et opinions morales, aujourd'hui en faveur, les symptômes d'une crise qui se terminera par « la démission de la morale », M. Emile Faguet (1) semble compter sur le sentiment de l'honneur pour organiser ou réorganiser la vie morale. Après avoir, en effet, constaté la faillite des théories morales contemporaines, depuis celle de Guyau, jusqu'à celle de Nietzsche, au « pragmatisme » ou à la « morale-science-des-mœurs », telle que la comprend M. Lévy-Bruhl, après avoir discrètement enregistré l'inefficacité croissante des religions dans le domaine pratique, le savant critique cherche un mobile capable de nous rendre attentifs et

---

(1) Emile Faguet, *La Démission de la Morale*, Paris, 1910. — Voir surtout le dernier chapitre (pp. 257 à 360).

obéissants à l'impératif moral, qui ne s'impose plus à nous en vertu d'une fin religieuse ; et il ne trouve, pour remplir ce rôle, que l'honneur, « l'honneur qui est le devoir à l'état tyrannique, qui fut le roi des combats sanglants, qui peut devenir le roi des combats pacifiques, le roi des rivalités salutaires, le roi des émulations sacrées, à la conquête toujours à faire, jamais faite, toujours annoncée, toujours commencée, toujours espérée de la souveraine vertu, qui est le souverain bien (1) ».

Voilà des affirmations théoriques qui paraissent pleinement d'accord avec les faits, avec les mœurs, avec les habitudes pédagogiques dont nous venons de parler. Serait-il donc vrai que l'honneur soit, dans une société, le substitut du devoir, son équivalent ou, tout au moins, son auxiliaire ?

Si la définition que nous avons donnée de ce principe pratique est exacte, s'il traduit le sentiment que nous avons de notre fonction sociale — en entendant ce mot de fonction dans son sens le plus étendu, — s'il est comme le formulaire des obligations que chacun de nous doit remplir pour tenir son rôle dans le groupe dont il fait partie et pour conserver à ce groupe sa place dans la société en général, s'il exprime même un désir de s'améliorer, dans l'intérieur du groupe et pour le groupe, et aussi d'accroître la valeur relative du groupe, nous reconnaissons sans difficulté la grande importance et la haute signification de l'honneur dans notre civilisation. Ce mobile pratique, qui a été l'âme des sociétés soumises

(1) *Ibid.* p. 359 sq.

au régime des castes ou de celles qui, jusqu'à nos jours, ont admis une hiérarchie de classes distinctes et superposées les unes aux autres, peut être, encore aujourd'hui, dans nos sociétés, où règne la loi de la division du travail, l'une des plus solides et des plus sûres garanties de l'harmonie sociale, du maximum de rendement économique et l'un des agents du progrès. Car l'honneur, ainsi entendu, assure la cohésion des diverses associations, stimule les initiatives, provoque l'effort collectif et personnel.

Il semblerait même que, grâce au sentiment de l'honneur, on puisse atteindre ce résultat hautement moral : provoquer le développement le plus intense de l'individualité, sans tomber dans les excès de l'égoïsme ; en effet, la force de l'esprit d'association, qui entre, comme composante, dans la naissance et la croissance du principe de l'honneur, paraît avoir pour conséquence non seulement l'altruisme, mais encore le désintéressement. « Toutes les associations où l'homme ne respire que pour l'association et, en quelque sorte, par l'association, nous dit M. Faguet, sont des essais, souvent très beaux, d'abdication de l'individualité et, par conséquent, de moralité pure » (1). L'honneur aurait donc une fonction éducative, au sens étymologique du mot, puisqu'il nous arracherait à nous-même, à la recherche exclusive et dangereuse de notre bonheur ou de notre intérêt et nous élèverait au-dessus des préoccupations mesquinement personnelles.

Il y a certes dans cette affirmation une grande part de vérité ; et cependant elle est, au fond, inexacte ou tout au moins excessive. La vie d'association n'est pas la meilleure

(1) *Ibid.* p. 62.

école du désintéressement moral ; car les différents groupes, dès qu'ils sont constitués, se trouvent, au regard de l'humanité tout entière, dans la même situation que l'individu en face de la société ; aussi assistons-nous à la formation, sous le couvert du sentiment de l'honneur, d'une sorte d'égoïsme collectif, d'individualisme à plusieurs, encore plus dangereux et plus antisocial que l'égoïsme personnel. Cette constatation nous oblige à faire bien des réserves, sinon sur l'utilité sociale de l'honneur, du moins sur sa valeur morale et éducative.

« Tu n'as pas honte ! » dit l'ouvrier actif, sobre et consciencieux à son camarade qui flâne, qui s'enivre et qui perd le goût du travail. « Tu n'as pas honte ! » dit-il encore au domestique de grande maison, orgueilleux et arrogant, dont il méprise la besogne servile et surtout la bassesse de caractère. « Tu n'as pas honte ! » s'écrie-t-il parfois au passage du militaire professionnel, dont il ne comprend pas bien le rôle et dont il ne voit que la servitude et l'obéissance passive. « Tu n'as pas honte ! » pense-t-il, s'il ne le dit pas tout haut, quand, à côté de lui, un dandy futile promène son désœuvrement, ou un fonctionnaire inutile parade dans une opulente sinécure.

Cette formule « tu n'as pas honte ! » qui est la protestation indignée et méprisante de l'honneur, exprime bien, dans toutes ces circonstances, le sentiment obscur que ce travailleur a de sa fonction, des règles de sa profession et de la dignité de sa tâche ; elle traduit le jugement qu'il porte quand il compare à l'idéal qu'il s'en forme confusément les autres métiers ou les autres conditions ; elle est aussi un verdict de déchéance prononcé contre ceux qui font partie du même groupe social que lui et qui n'y tiennent pas leur place ; elle nous révèle donc, une fois de plus, la

véritable nature de l'honneur ; elle nous en fait sentir l'utilité et le danger.

Il est certes socialement utile, nécessaire et même indispensable que tout homme pourvu d'une mission dans la société s'en forme l'idée la plus noble et la plus avantageuse ; il est bon qu'il la prise hautement ; car, alors, l'acceptant de grand cœur, il l'accomplira mieux ; il s'appliquera à la remplir, comme on se donne tout entier à une tâche difficile, mais élevée et méritoire ; il trouvera déjà une récompense dans l'exécution ponctuelle, régulière et monotone d'une besogne obscure, s'il croit, comme le lui dit le sentiment de l'honneur, qu'il n'en est pas de meilleure, au moins par quelque côté. Il cherchera à y faire des progrès, non pas seulement pour se rapprocher le plus possible lui-même de cet idéal professionnel et spécial, mais encore pour le porter toujours plus loin, pour le rendre plus parfait et plus éclatant ; car il y tient et le considère comme sa propre raison d'être.

Mais cette attitude d'esprit n'est pas sans péril. L'idée de l'excellence de ma tâche me fait mépriser ceux qui en accomplissent une autre ; je les méprise, parce que je les ignore ; je les ignore, parce que je ne veux pas les connaître et je ne veux pas les connaître, parce que le sentiment de mon honneur professionnel me persuade à priori, sans discussion possible, que rien ne peut être bon, noble et intéressant en dehors de ma fonction. L'honneur est étroit et jaloux ; il retrécit l'esprit et le cœur. Et, nous le voyons maintenant, s'il paraît d'abord destiné à accroître la solidarité sociale, il lui est le plus souvent nuisible ; car il met un obstacle presque insurmontable à la fusion des différentes catégories de citoyens et des divers groupements humains ; parfois même, il les dresse hostilement les

uns contre les autres. Et ce fait est d'autant plus grave que ce ne sont pas seulement les professions qui ont leur honneur ; mais, nous le savons, les classes et les régions territoriales, les sectes et les partis, les familles et les nations ont le leur. Supposons que l'honneur gouvernât en maître toutes les âmes, qu'il fût la seule morale et l'unique religion il n'y aurait plus dans le monde qu'une universelle incompréhension de l'homme par l'homme, suivie d'une d'une indifférence, ou même d'une haine, non moins universelles.

Si l'honneur était, comme le dit M. Faguet, le simple désir de s'élever ou de se maintenir au-dessus des inférieurs, et si, par ce dernier mot, on entendait ceux qui nous sont moralement inférieurs, on n'aurait peut-être rien de grave à objecter à ce sentiment d'émulation. Habilement manœuvré, il serait un utile instrument du progrès social. On pourrait, tout au plus, lui reprocher d'altérer quelque peu la pureté de l'impératif moral et de faire appel au désir de primer, de se distinguer et de jouir de son élévation, source d'orgueil et de vanité ; mais enfin l'excellence des résultats pourrait autoriser les moralistes indulgents à passer condamnation sur la valeur un peu équivoque des moyens employés. Seulement, la formule de M. Faguet n'est pas claire ; on s'en aperçoit, quand on veut définir « les inférieurs ». M. Faguet le sent, sans l'avouer nettement ; il est obligé de reconnaître que ce terme dépend de notre propre appréciation et que l'honneur, en somme, c'est « *ce qui nous distingue d'êtres jugés par nous inférieurs à nous* » (1). Le critique souligne toute la définition ; nous

(1) *Ibid.* p. 304.

nous permettrons, à notre tour, de mettre tout particulièrement en évidence le mot : *par nous ;* ce mot est essentiel et l'on ne saurait le retrancher ; or il montre bien ce que le principe de l'honneur a d'insuffisant au point de vue moral, puisqu'il nous fait juger les autres à notre point de vue personnel et nous fait juger de même par les autres et puisqu'il substitue à la conscience individuelle, qui cependant a la plus haute compétence et doit juger en dernier ressort, quand il s'agit de déterminer notre propre valeur, l'appréciation que porte autrui sur nous, avec tous ses préjugés.

D'autre part, le désir de nous distinguer d'autrui peut nous conduire à des singularités et même à des extravagances qui n'auront rien de moral. Avoir « une âme peu commune » (1) sera le fait d'un criminel cynique ou d'un monstre de débauche, autant que d'un grand saint. Et, lorsque, par une fiction ou une abstraction, dont il trouve l'origine chez Nietzsche, M. Faguet (2) prétend que notre honneur consiste à nous surmonter nous-même, pour les mêmes raisons qui nous poussent à surmonter les autres, c'est-à-dire à chercher à élever notre conduite au-dessus de ce qu'elle serait, si nous obéissions uniquement à la partie inférieure de nous-même, n'est-il pas à craindre qu'un tel honneur ne soit de la virtuosité, sans valeur

(1) *Ibid.* p. 313.

(2) *Ibid.* p. 314 ; cf. p. 342 : « ...nous avons vu que la morale de l'honneur, dans ce désir qu'elle inspire à l'homme de se distinguer d'êtres inférieurs à lui, ou d'être supposés inférieurs à lui, ne laisse pas de lui indiquer un être particulièrement dont il doit se distinguer, à savoir lui-même... »

C'est là aussi, en quelque sorte, la thèse que soutient M. Marcel Prévost quand il recommande de développer chez l'enfant « le sens du record » sportif (*Lettres à Françoise Maman*, lettre V).

morale, dont le résultat peut être le mal, tout comme le bien, et dont le mobile est toujours impur. Ils sont légion ceux qui, comme l'anachorète d'Anatole France (1), risquent leur damnation en « jouant la difficulté ». Dire : « tout le monde n'en ferait pas autant » (2), n'est pas une justification ; et « vivre dangereusement » (3) ce n'est pas toujours vivre moralement. Cet amour du risque peut assurément faire des merveilles, s'il est mis au service du devoir ; mais, pas plus qu'il n'est la vertu, il ne constitue le véritable honneur.

Il n'y a d'honneur que là où l'on trouve une règle acceptée en commun par un groupe plus ou moins étendu et, comme nous nous sommes efforcé de le prouver, tant en l'analysant dans son principe qu'en l'étudiant dans son développement, l'honneur ne se manifeste et ne produit ses effets que quand un sentiment agit sur nous, non directement par sa valeur morale, mais indirectement par l'opinion que l'on a de nous dans la société dont nous faisons partie. Ces considérations nous permettent d'assigner au sentiment de l'honneur la place et le rôle exact qui lui reviennent dans la conscience moderne et dans la société actuelle. Bien supérieur aux instincts et aux inclinations égoïstes et altruistes, il reste cependant inférieur au devoir. Il se ressent toujours, en effet, des nécessités de la vie sociale, qui lui ont donné naissance et qui en ont dirigé l'évolution. Et ce n'est que lorsque, à l'étroitesse

(1) Dans la dernière partie du roman *Thaïs*.

(2) E. Faguet, *op. cit.* p. 315.

(3) *Ibid.* p. 316.

des sociétés primitives se sont substitués graduellement des groupes plus étendus, et surtout quand, par leur multiplication et leurs entrecroisements ces groupes eux-mêmes sont devenus plus accueillants et plus ouverts, que l'honneur, en universalisant sa maxime, a pu s'épurer progressivement et devenir une sorte de contrefaçon du devoir.

Un honneur universalisé parcequ'il a atteint « sa limite », c'est-à-dire parce que le groupement dont il exprime les tendances idéales est aussi étendu que possible et se confond avec l'humanité, un honneur humain, ressemble, en effet, étrangement au devoir ; mais, s'il en est ainsi, c'est qu'il a perdu peu à peu tous les caractères constitutifs de l'honneur ; il n'est plus le précepte d'une classe ou d'un groupe : il est la loi universelle, c'est-à-dire le devoir lui-même. Il n'est donc pas étonnant que la conscience moderne confonde parfois le terme d'honneur avec celui de devoir et donne à l'un la place de l'autre, puisque le premier tend vers le second, comme vers sa forme parfaite, d'un mouvement régulier, logique et continu.

Même éloigné de ce terme idéal, même opposé encore au devoir pur, l'honneur nous semble cependant digne de quelque respect ; c'est qu'il est toujours un substitut commode de l'obligation et qu'il a sur la majorité d'entre nous plus de prise que celle-ci ; il a, en effet, de par la tradition dont il se réclame, des racines profondes dans le passé ; aussi nous est-il très profitable de l'avoir acquis d'abord, pour nous élever, de là, à la conception du devoir présent ; l'honneur ne nous oblige, il est vrai, qu'envers nos égaux, mais il nous donne l'habitude de l'obligation ; et le jour où nous serons bien convaincus que nos égaux ce sont tous les hommes, nous serons entrés, de plain pied, dans l'ordre du devoir moral. De plus il est fondé sur des considérations sociales ; il traduit les exigences sociales ; il

est fortifié par l'imitation et l'éducation qui sont des phénomènes sociaux ; il est soumis aux sanctions sociales de l'opinion : or l'homme, qui est un être social, se trouve, à ce titre, plus accessible aux prescriptions de l'honneur qu'à celles du devoir abstrait.

Et c'est pourquoi, malgré les insuffisances et même les dangers que nous avons reconnus et signalés, nous conserverons à l'honneur une place dans l'art de l'éducation, à condition de voir dans ce sentiment, non pas l'équivalent du devoir ou de la vertu, mais un simple moyen pour les acquérir, une gymnastique destinée à nous purifier, à nous améliorer en nous faisant mieux comprendre ce que nous devons abdiquer de nous-mêmes et sacrifier à autrui, pour devenir vraiment moraux.

Pour toutes ces raisons, l'honneur nous a paru intéresser le moraliste et le pédagogue aussi légitimement que le psychologue. Il fait partie de la morale, sinon de cette morale pure et rigide que se dicterait une volonté raisonnable, ne cherchant qu'en elle-même la maxime de son action, du moins de la morale sociale qui s'occupe aussi des besoins et des intérêts collectifs. Il imprime aux aspirations ou aux tendances sociales la forme de l'impératif moral et il contraint l'impératif moral à tenir compte des nécessités de la vie sociale : il est donc bien la forme sociale du devoir moral d'obligation.

Arcachon, août 1910. — Carcassonne, mars 1912.

ERRATA

[Introduction bibliographique] ; page (3), ligne 17, *au lieu de :* Hoffding, *lire* : Höffding ;

Page 7, ligne 2 de la note 3, *au lieu de :* Calman-Lévy, *lire* : Calmann-Lévy ;

Page 12, ligne 4 de la note 2, *au lieu de :* Essais de Morale nouvelle Edition, *lire :* Essais de Morale; Nouvelle édition;

Page 13, ligne 9, *au lieu de :* liberté; l'esprit, *lire* : liberté, l'esprit;

Page 30, ligne 22, *au lieu de :* il l'a fait, *lire :* il la fait ;

— 39, — 6, — bon, *lire :* bons ;

— 39, — 11 de la note 1, *au lieu de :* Calman-Lévy, *lire* : Calmann Lévy ;

Page 60, ligne 1 de la note 1 : après *Croisade*, ajouter : Toulouse 1863 ;

Page 72, ligne 4 de la note 3, *au lieu de* : protérité, *lire* : postérité ;

Page 107, ligne 1 de la note 1, *au lieu de* : Pallante, *lire :* Palante;

— 116, — 2, — Coljani, *lire* : Colajanni ;

Page 117, ligne 4 de la note 1, *au lieu de :* aurait, *lire* : l'aurait;

— 150, ligne 1 de la note 1, *au lieu de* : Durckheim, *lire :* Durkheim ;

Page 153, ligne 4 de la note 1, *au lieu de :* Falentius, *lire* : Filiutius ;

Page 153, ligne 7 de la note 1, *au lieu de :* les livres de M. l'abbé Mignard, *lire :* les *Provinciales* de M. l'abbé Maynard ;

Page 160, ligne 25, *au lieu de :* valaient, *lire :* valent ;

— 164, — 16, — vu, *lire* ; vues ;

— 166, — 14, — aussi, *lire :* encore ;

— 168, — 1, — zône, *lire* : zone ;

Page 172, ligne 4, de la note 1, *au lieu de :* Durckheim, *lire :* Durkheim ;

Page 183, ligne 3 de la note 1, *au lieu de* : Mentegazza, *lire :* Mantegazza ;

Page 190, ligne 10 de la note 1, *au lieu de :* leur idées, *lire :* leurs idées ;

Page 196, ligne 3, *au lieu de* : entr'eux, *lire :* entre eux ;

— 241, — 22, — complice, *lire :* complices ;

— 241, — 27, — auxquels, *lire :* auxquelles ;

— 248, — 11, — invités, *lire* : invitées ;

— 258, — 21, — se serait, *lire :* ce serait ;

— 282, — 16, — de tolérance, *lire* : de la tolérance.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

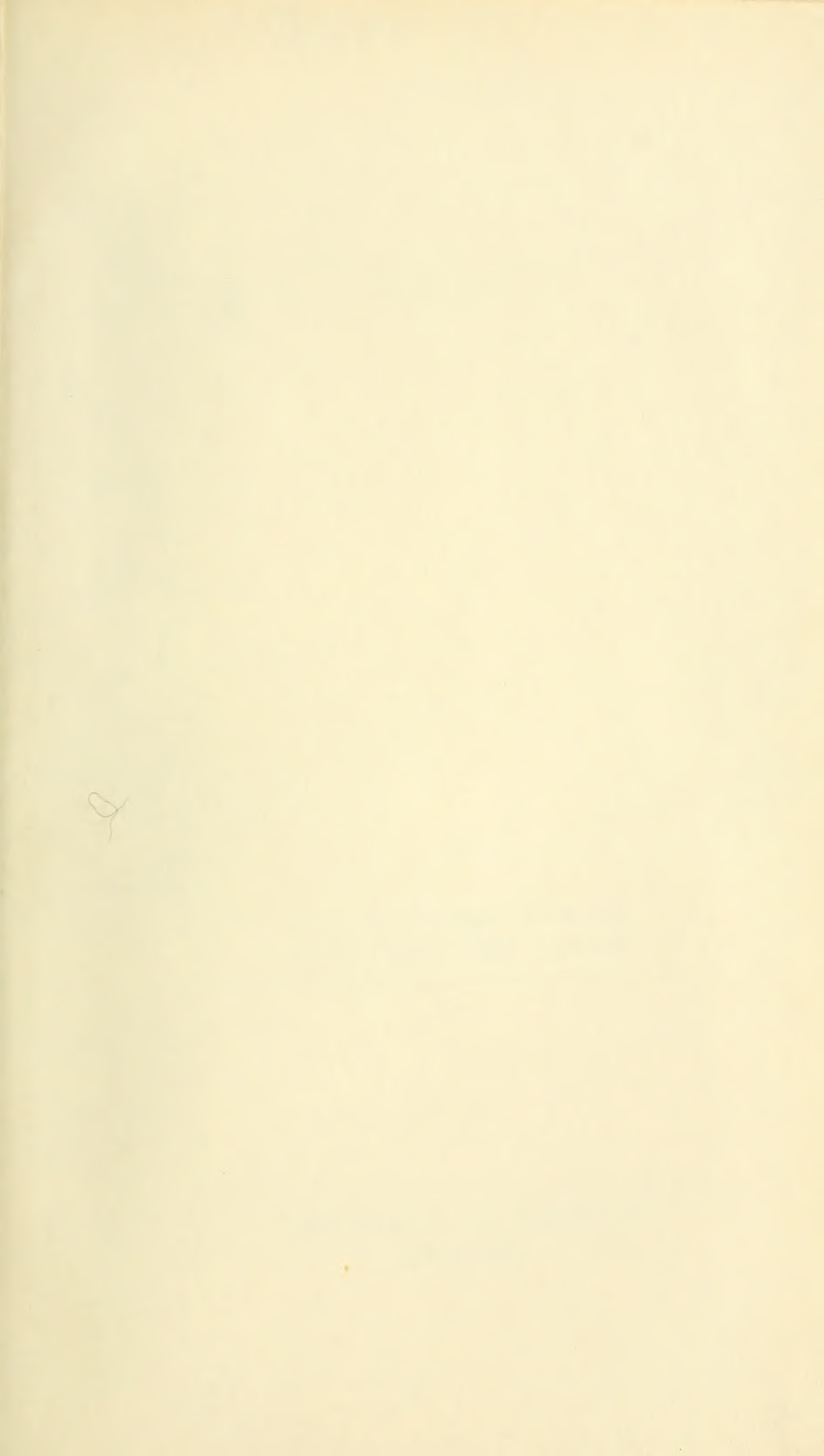
Recherche analytique du principe de l'honneur

DEUXIÈME PARTIE

Vérification expérimentale et applications

CONCLUSION

Carcassonne. — Imp. GABELLE, 6, rue Victor Hugo.



Terraillon, Eugène
L'honneur